ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DU CONSEIL DE L'EUROPE

Ma Présidence : 2005-2007
Réalités et rêves

René van der Linden

Parliamentary Assembly
Assemblée parlementaire
COUNCIL OF EUROPE CONSEIL DE L'EUROPE

«Le Conseil de l' Europe garde toute son actualité. Il constitue un élément de canalisation du continent européen indispensable et inégalé. L' action du Conseil de l' Europe est nécessaire pour l' Europe et nécessaire pour l' Union européenne.»

Jean-Claude Juncker

Premier ministre du Grand-Duché du Luxembourg,

Conseil de l'Europe – Union européenne: "Une même ambition pour le continent européen"

★★★

«Le Conseil de l' Europe constitue pour moi une école de la démocratie et des droits de l' homme, qui a contribué énormément à ma vision politique. Je considère également que le Conseil de l' Europe est un réseau permanent de promotion et de propagation des idéaux de démocratie, de la prééminence du droit et des droits de l' homme.»

Abdullah Gül

Président de la République de Turquie, ancien Premier ministre, Strasbourg, 27 janvier 2003

★★★

«Le Conseil de l' Europe est une des institutions les plus prestigieuses du continent. Il est depuis plus d' un demi-siècle le porte-étendard de la démocratie et des droits de l' homme sur ce continent et bien au-delà.»

Jaap de Hoop Scheffer

Secrétaire Général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), Strasbourg, 23 juin 2005

★★★

«L' action de l' Union européenne et du Conseil de l' Europe est fondée sur les mêmes principes et les mêmes valeurs. Les deux organisations poursuivent un même objectif, à savoir construire une Europe plus dynamique, rationnelle et cohérente, s' appuyant sur nos valeurs communes.»

José Manuel Barroso

Président de la Commission européenne, Strasbourg, 11 avril 2006

★★★

«Sous le leadership du Conseil de l' Europe, les parlements de l' Europe ont adopté certaines des législations nationales les plus avancées visant à combattre les différentes formes de violence à l' égard des enfants, qu' il s' agisse de l' exploitation sexuelle, de trafic ou de punitions corporelles. Les efforts de votre Organisation peuvent servir de modèle aux autres.»

Ann M. Veneman

Directrice générale du Fonds des Nations unies pour l'enfance (Unicef), Strasbourg, 23 janvier 2007

★★★

«Le système européen de protection des droits de l' homme mis en place par le Conseil de l' Europe suscite l' envie du monde entier. Vous pouvez être fiers de nombreuses réalisations ; le rapport sur la situation des droits de l' homme et de la démocratie donne cependant une image bien triste de promesses non tenues, d' opportunités perdues et d' abus grossiers. Cette Assemblée est la boussole morale du continent.»

M^me^ Irene Khan

Secrétaire générale d' Amnesty International, Strasbourg, 18 avril 2007

★★★

«L' Assemblée parlementaire et le Parlement européen poursuivent les mêmes objectifs : la liberté, la démocratie, le droit et la paix pour le continent européen et ne doivent pas se sentir en concurrence.»

M. Hans-Gert Pöttering

Président du Parlement européen, Strasbourg, 25 juin 2007

★★★

«Le Conseil de l' Europe, qui lie 47 Etats dont les identités culturelles, ethniques et religieuses diffèrent, a relevé le défi de soutenir les forces qui croient en la coexistence – les forces qui prônent la vie et la tolérance.»

Rabbin Arthur Schneier

Fondateur et président de la fondation «Appeal of conscience», Strasbourg, 27 juin 2007

★★★

«Le Conseil de l' Europe a entrepris des démarches sans précédent pour jeter des passerelles entre les différentes communautés religieuses. C' est enfin la réponse qu' attendaient depuis longtemps les responsables religieux.»

Patriarche Alexis II de Moscou et de toutes les Russies, Strasbourg, 2 octobre 2007

sommaire

1 Préface

2 Renforcer le rôle du Conseil de l'Europe dans la promotion des valeurs communes de démocratie, des droits de l'Homme et de la primauté du droit

3e Sommet du Conseil de l'Europe . . . 4
Rapport annuel sur la situation des droits de l'homme et de la démocratie en Europe . . . 6
Rapport de M. Marty sur des détentions secrètes et des transferts interétatiques illégaux de détenus concernant des Etats membres du Conseil de l'Europe . . . 6
Abolition de la peine de mort . . . 8
Suivi . . . 9
Autres activités de l'Assemblée . . . 10
- Migration
- Culture, éducation, jeunesse et sport
- La traite des êtres humains et la lutte contre les violences familiales
- Questions sociales
- Coopération régionale, environnement
- Budget du Conseil de l'Europe

Les valeurs du Conseil de l'Europe et nos proches voisins . . . 15
- Bélarus
- Proche-Orient

3 Construire une Europe sans clivages - Une maison pour 800 millions de citoyens

Les relations avec les Etats non membres de l'Union européenne . . . 20
Notre mission historique: un partenariat stratégique avec la Russie . . . 20
La politique européenne de voisinage . . . 24
- Ukraine
- Moldova

Les Balkans occidentaux . . . 26
Le Caucase . . . 29
Chypre . . . 31
Turquie: la perspective européenne . . . 32
Pas de clivages - pas de lignes de partage: la politique des visas de l'Union européenne . . . 34

4 Développer le dialogue interculturel et interreligieux

Préface . . . 35
Rencontres avec des responsables des grandes religions du monde . . . 36
Interventions de responsables religieux et politiques du monde entier devant l'Assemblée . . . 37
Rencontres avec des responsables religieux nationaux lors de visites officielles . . . 39
Allocutions lors de conférences internationales . 43
Parutions dans la presse . . . 45
Questions abordées par l'Assemblée pendant ma présidence . . . 45
Conclusions . . . 46

5 Élargir le rôle de l'Assemblée comme plateforme de dialogue

Les invités de l'Assemblée . . . 48
Rencontres avec les présidents de délégations nationales . . . 52
Relations avec les délégations observatrices . . . 53
Le Comité des Ministres . . . 53
La Cour européenne des Droits de l'Homme . . . 55
Le commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe . . . 56
Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux . . . 56
La Commission européenne pour la démocratie par le droit («Commission de Venise») . . . 57
Mécanismes de contrôle spécialisés du Conseil de l'Europe . . . 59
Diplomatie parlementaire . . . 59

6 Améliorer la visibilité institutionnelle de l'Assemblée

Le rapport Juncker . . . 62
Mémorandum d'accord entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne . . . 63
La coopération entre l'APCE et le Parlement européen . . . 64
L'adhésion nécessaire de l'Union européenne à la Convention européenne des Droits de l'Homme . 65
Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne . . . 66
Réunions quadripartites . . . 67
Relations de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe avec les autres assemblées parlementaires internationales . . . 67
- Assemblée parlementaire de l'OSCE
- Assemblée interparlementaire de la Communauté des Etats indépendants
- Conseil nordique

Système des Nations Unies . . . 68
Associations parlementaires mondiales . . . 69
Coopération intercontinentale . . . 69

7 Rapprocher l'Assemblée parlementaire des citoyens européens

Parlements nationaux: la Conférence européenne des présidents de parlement . . . 72
Forum pour l'avenir de la démocratie . . . 73
Coopération avec la société civile . . . 75

8 Curriculum Vitae de René van der Linden

9 Annexes

- Visites et réunions du Président van der Linden de 2005 à 2007
- Visites de chefs d'Etat et d'autres personnalités à l'occasion de débats de sessions de l'APCE de 2005 à 2007
- Discours
- Communiqués de presse

1 L'autorité morale de l'Europe repose sur nos actes
Préface

Ces trois dernières années, j'ai eu le grand honneur et privilège de présider l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, remarquable organe démocratique qui exprime la voix, la volonté et les rêves des citoyens de la grande Europe.

Ma vision de l'Europe est celle-ci:
- une Europe comme communauté de valeurs: où les citoyens s'efforcent de protéger et de promouvoir les valeurs fondamentales de la démocratie, des droits de l'homme et de l'Etat de droit;
- une Europe unie: sans clivages, où tous les pays participent sur un pied d'égalité, sur la base de la coopération, du respect et de la compréhension mutuels;
- une Europe de la diversité: où les peuples, les cultures, les langues, les traditions et les religions coexistent, interagissent et forment ensemble l'extraordinaire richesse de notre continent;
- une Europe tolérante et ouverte: forte de ses principes et de ses valeurs mais aussi soucieuse de nouer des relations avec le reste du monde dans un esprit de dialogue et de compréhension.

Au cours de mon mandat, j'ai eu pour principales priorités:
- de me concentrer sur les activités fondamentales du Conseil de l'Europe;
- de renforcer son rôle de forum interculturel et interconfessionnel;
- de promouvoir la coopération avec l'Union européenne;
- d'associer pleinement la société civile et de favoriser les relations de personne à personne.

Le Conseil de l'Europe joue un rôle essentiel car il est une « maison européenne » pour tous les pays de notre continent; il contribue à surmonter ou empêcher les nouvelles divisions en Europe en œuvrant au rapprochement entre les peuples et en renforçant la démocratie parlementaire; c'est pourquoi j'ai vivement encouragé aussi la mise en place d'un partenariat stratégique avec la Russie.

Ces trois années écoulées ont été stimulantes et passionnantes, grâce notamment aux contributions et aux idées apportées par les membres de l'Assemblée, les leaders politiques des Etats membres et partenaires, les organisations internationales, les responsables religieux, les ONG, les étudiants et toutes les personnes qui nous ont accordé leur coopération, leur soutien et leur amitié.

Le travail de l'Assemblée dépend également de son secrétariat. Bien que peu nombreux, ses membres apportent une contribution remarquable au contenu et au déroulement harmonieux de ses activités. Je tiens à les remercier pour le rôle qu'ils ont joué dans le succès de ma présidence.

Je suis particulièrement reconnaissant aux membres actuels et anciens de mon Cabinet, dont les compétences, le sens politique et l'engagement dans une multitude de situations aussi diverses que délicates m'ont été d'un grand soutien tout au long de mon mandat.

Mais le voyage ne s'achève pas avec la fin de mon mandat. En effet, 800 millions d'Européens attendent de nous, leurs élus, que nous portions les valeurs défendues par le Conseil de l'Europe jusque dans leur vie quotidienne. J'espère que nous pourrons continuer à travailler ensemble.

2 Renforcer le rôle du Conseil de l'Europe dans la promotion des valeurs communes de démocratie, des droits de l'homme et de la primauté du droit

J'ai eu l'immense chance que le 3e Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement du Conseil de l'Europe ait eu lieu presque au début de mon mandat (à Varsovie, les 16 et 17 mai 2005). Le Sommet a réaffirmé que les objectifs statutaires fondamentaux du Conseil de l'Europe sont la préservation et la promotion des droits de l'homme, de la démocratie et de la primauté du droit. Les Etats membres se sont engagés à renforcer le rôle du Conseil de l'Europe comme mécanisme efficace pour la coopération paneuropéenne dans ce domaine, afin de garantir le développement d'une Europe sans clivages.

Néanmoins, ainsi que l'a souligné l'Assemblée dans sa Recommandation 1712 (2005), le succès définitif du 3e Sommet dépend des suites données aux décisions prises à Varsovie. La mise en œuvre de ces décisions a donc été une question prioritaire, tant pour l'Assemblée que pour moi, personnellement.

Durant le Sommet, la réunion entre le Comité des présidents et le Bureau du Comité des Ministres a produit un résultat extrêmement important: sur l'initiative de l'Assemblée, demander à M. Jean-Claude Juncker, Premier ministre du Luxembourg, d'élaborer un rapport sur les relations entre l'Union européenne et le Conseil de l'Europe (voir le rapport de M. Juncker au chapitre 6).

2

Sommet des Chefs d'État et de gouvernement
Varsovie,
16-17 mai 2005

Pour moi, les principaux défis que devra relever le Conseil de l'Europe dans les années à venir sont les suivants:

- Tout d'abord, garantir la mise en œuvre concrète, dans la vie quotidienne des citoyens, de nos principes fondés sur des valeurs.
  Ce qui comprend, entre autres, le droit de vivre dans la dignité, droit qui n'est pas explicitement inscrit dans les conventions mais qui, pour moi, est fondamental.

- Ensuite, veiller à ce que nos normes soient respectées par tous et de la même manière. Il ne peut y avoir de normes à deux vitesses.

- Troisièmement, continuer à élaborer un cadre juridique commun pour l'ensemble de l'Europe.
  Il ne doit plus y avoir de clivage sur notre continent.

- Quatrièmement, mieux convaincre nos concitoyens. Nous devons répondre à leurs besoins et, pour cela, renforcer la dimension parlementaire de l'Organisation et collaborer plus étroitement avec la société civile.

- Cinquièmement, notre texte fondamental, la Convention européenne des Droits de l'Homme, est menacé par le nombre toujours croissant d'affaires en suspens devant la Cour.
  Nous devons tout faire pour que cette surcharge de travail n'entraîne pas un effondrement de cette institution.

- Enfin, nous devons éviter les doubles emplois et les gaspillages.

Allocution de **René van der Linden**
au 3e Sommet du Conseil
de l'Europe, Varsovie, 16-17 mai 2005,
première session

Rapport annuel sur la situation des droits de l'homme et de la démocratie en Europe

Le lancement de ce rapport m'apparaît comme l'une des plus belles réussites de l'Assemblée durant ma présidence. Cette réalisation, nous la devons aux efforts très méritoires et à la compétence des commissions de l'Assemblée – notamment les commissions des questions politiques, des questions juridiques et des droits de l'homme, et, enfin, de suivi, qui ont élaboré les trois principales parties du rapport, mais aussi toutes les autres commissions qui ont apporté leur contribution, ainsi que d'autres organes du Conseil de l'Europe et des ONG internationales.

Le rapport que nous examinons aujourd' hui – un ouvrage magistral – doit figurer en tête de l' agenda politique et devenir la référence essentielle sur la situation de la démocratie et des droits de l' homme en Europe. J' invite tous nos parlements nationaux à tenir leurs propres débats sur ce rapport et à veiller à ce que les gouvernements prennent ces questions bien plus au sérieux sur le plan national et international.

Débat de l'APCE consacré au rapport annuel sur la situation des droits de l'homme et de la démocratie en Europe
Strasbourg, 18 avril 2007

Avec le premier de nos rapports annuels, longuement débattu le 18 avril 2007, nous avons lancé une initiative inédite. Elle a permis de montrer le rôle de premier plan joué par le Conseil de l'Europe en tant que gardien des droits de l'homme, de la démocratie et de la primauté du droit dans toute l'Europe. Les textes adoptés à cette occasion par l'Assemblée résument en instantané le rôle du Conseil de l'Europe; ils constituent un outil précieux pour les décideurs intervenant au sein de l'Organisation et au niveau national.

La présentation synoptique, en annexe du rapport, des principaux mécanismes et organes de suivi du Conseil de l'Europe, ainsi que la participation des responsables de ces mécanismes et organes au débat lui-même ont largement contribué à mettre en lumière leurs activités, qui restent généralement méconnues au-delà d'un cercle restreint de spécialistes. Parallèlement, la participation des responsables de grandes ONG a introduit dans le débat une saine note critique, venant contrebalancer tout penchant à l'autosatisfaction.

Après cette discussion à l'Assemblée, j'ai invité tous nos parlements nationaux à tenir leur propre débat sur le rapport, afin de s'assurer que les gouvernements prennent ces questions beaucoup plus sérieusement, tant chez eux qu'à l'étranger. D'autre part, nous nous sommes efforcés d'établir des relations étroites avec les commissions pour les droits de l'homme des parlements nationaux, afin de garantir une coopération systématique et un suivi plus efficace des recommandations émises par l'Assemblée, y compris le Rapport annuel. J'espère que notre rapport sera également une source d'inspiration pour l'enseignement des droits de l'homme à l'école et à l'université, mais aussi pour les ONG, les journalistes et les autres parties concernées.

J'espère aussi que l'évaluation rigoureuse de toutes les leçons apprises lors de ce premier exercice, à partir des commentaires fournis à ma demande par tous les participants, améliorera encore les débats futurs. Le Rapport annuel peut et doit être la référence paneuropéenne en matière de droits de l'homme et de démocratie.

Rapport de M. Marty sur des détentions secrètes et des transferts interétatiques illégaux de détenus concernant des Etats membres du Conseil de l'Europe

Alors que je me trouvais au Forum de Varsovie pour l'avenir de la démocratie, les 3 et 4 novembre 2005, j'ai appris que les médias américains faisaient état d'allégations relatives à l'existence de centres de détention secrets de la CIA dans certains Etats européens. J'ai aussitôt saisi la dimension politique de ces allégations et le fait que, en termes de respect des droits de l'homme et de primauté du droit international, elles touchaient purement et simplement au cœur des activités fondamentales du Conseil de l'Europe. Il m'est aussi apparu clairement que l'Assemblée parlementaire avait tout intérêt à s'informer sur ces allégations.

J'ai donc demandé que la commission des questions juridiques et des droits de l'homme de l'Assemblée lance une enquête. Dick Marty, son président mais aussi procureur suisse hautement qualifié ayant travaillé sur des affaires antimafia de grandes envergures, a été nommé rapporteur.

Une déclaration adoptée par la Commission permanente a défini le cadre et l'objectif de l'enquête de la manière suivante:

«L'Assemblée souligne que l'objet de l'enquête n'est pas d'«accuser» ou de «sanctionner» un ou plusieurs pays, mais d'établir la vérité et d'éviter que ce genre de situation ne se reproduise. Aucune violation de la Convention européenne des Droits de l'Homme, de la Convention européenne pour la prévention de la torture et d'autres normes fondamentales de droits de l'homme ne saurait être admise. Il faut envoyer un message clair et fort: même au nom de «la guerre à la terreur», les pratiques illégales et inhumaines concernant l'arrestation, le transport ou la détention de personnes, fussent-elles soupçonnées de terrorisme, ne peuvent être tolérées – et elles ne le seront pas – dans les Etats membres ou observateurs du Conseil de l'Europe. Dans la lutte contre le terrorisme, les violations des droits de l'homme sont contre-productives: elles risquent de faire remporter aux terroristes – dont le but est de fragiliser nos sociétés ouvertes, tolérantes et respectueuses des lois – une victoire assurément non méritée.»

Ces principes directeurs n'ont jamais cessé de nous guider.

Les deux rapports adoptés par l'Assemblée en juin 2006 et en juin 2007 ont bénéficié d'une couverture médiatique sans précédent et d'une attention politique en très haut lieu. Il est important de noter, cependant, que le «rapport Marty» a été élaboré non par une commission d'enquête spéciale dotée d'un grand secrétariat, mais par la petite équipe – pour ne pas dire en sous-effectif – de la commission des questions juridiques. Je ne pense pas qu'il soit malvenu, à cet instant, de rappeler que notre Organisation ne peut vraiment mener ses activités fondamentales à bien si les Etats membres se refusent à lui accorder les moyens nécessaires.

Dick Marty,
Rapporteur de la Commission des affaires juridiques et des droits de l'homme
Strasbourg, juin 2006

Pour ma part, même si je n'ai pas pu directement aider le rapporteur, je n'ai cessé de faire mon possible pour asseoir sa situation politique et institutionnelle, en particulier au cours des premiers mois, lorsque ses activités ont commencé à avoir une réelle incidence politique et à attirer une attention parfois négative de la part de gouvernements de plus en plus irrités et de leurs alliés.

Le 2 décembre 2005, j'ai écrit à l'ambassadeur des Etats-Unis à Paris pour demander à rencontrer la secrétaire d'Etat Mme Condoleezza Rice lors de son imminente visite en Europe, ainsi que pour inviter les Etats-Unis à pleinement coopérer à notre enquête. Le 14 décembre, j'ai adressé au Congrès américain une lettre ouverte à propos de «l'amendement McCain» (interdisant les mauvais traitements perpétrés sur les détenus par le personnel pénitentiaire), suivie d'une déclaration publique saluant l'apparente acceptation de l'amendement, le 16 décembre, par le Président Bush.

D'autre part, en décembre, j'ai rencontré le haut représentant de l'Union européenne pour la politique étrangère et de sécurité commune, M. Javier Solana, à Bruxelles. A

de gauche à droite : **Franco Frattini,** Vice-Président de la Commission européenne, chargé de la justice, de la liberté et de la sécurité, **Dick Marty,** Rapporteur de la Commission des affaires juridiques et des droits de l'homme et **René van der Linden** Strasbourg, juin 2006

cette occasion, je lui ai demandé de pleinement coopérer à notre enquête et d'user de sa fonction et de son influence pour inviter les autres institutions de l'Union européenne à agir de même. C'est donc avec une immense satisfaction que j'ai accueilli son entier soutien à nos efforts. Toujours en décembre, j'ai accordé des interviews aux chaînes d'information Channel 4 News (télévision nationale britannique) et CNN, informant sur l'avancement des travaux de M. Marty et soulignant l'importance d'une entière coopération des autorités nationales.

Parallèlement, j'ai constamment fait référence aux rapports de M. Marty dans les discours, les conférences de presse et les réunions officielles. A l'évidence, c'est à M. Marty qu'il faut rendre hommage pour son réel engagement et ses immenses efforts, mais je suis fier, en tant que Président, d'avoir pu soutenir ses travaux et contribuer à son action et à son succès.

Quant à M. Franco Frattini, vice-président de la Commission européenne en charge des aspects justice, liberté et sécurité, bien qu'il ait déclaré que l'Union européenne n'était pas juridiquement habilitée à enquêter sur les allégations, il a offert d'emblée son soutien à nos travaux. Des représentants du Parlement européen et de la Commission européenne ont participé aux discussions de la commission, et la Commission européenne a fourni des données essentielles que notre commission n'aurait pu trouver elle-même. J'ai salué la création, au Parlement européen, d'une commission provisoire chargée d'enquêter sur l'affaire et j'ai accueilli favorablement son rapport intérimaire, adopté en juin 2006, exprimant ma satisfaction quant à l'étroite et fructueuse coopération qui, manifestement, avait bénéficié aux deux institutions.

Cette collaboration a trouvé une expression remarquable dans le discours de M. Frattini à l'Assemblée lors du débat de l'Assemblée en juin 2006. Il a qualifié le rapport de M. Marty de «une étape majeure» dans la coopération entre l'Union européenne et le Conseil de l'Europe». M. Cem Özdemir, en sa qualité de président de la Commission temporaire du Parlement européen sur les allégations d'utilisation de pays européens par la CIA pour les transports illégaux et la détention secrète de prisonniers, a participé à ce débat.

Abolition de la peine de mort

Une des grandes fiertés de l'Assemblée est l'instauration d'une zone de facto sans peine de mort au Conseil de l'Europe. En effet, l'Assemblée a été à l'origine des deux protocoles à la Convention européenne des Droits de l'Homme qui abolissent la peine capitale – le premier en temps de paix, le second en toute circonstance – et elle a fait de cette abolition une condition d'adhésion pour les nouveaux Etats membres.

Tout en continuant à encourager fortement la Russie à ratifier le premier de ces protocoles, nous avons dernièrement tourné notre attention vers la situation dans les Etats observateurs – notamment les Etats-Unis d'Amérique et le Japon – ainsi que le Bélarus, dont le parlement a eu pendant un temps le statut d'invité spécial de l'Assemblée, suspendu depuis, et le Kazakhstan, avec qui nous avons un accord spécial de coopération au niveau parlementaire. Sur le plan international, l'Assemblée a vivement

« Je suis fier des succès remportés par l'Assemblée parlementaire pour faire, dans la pratique, du territoire des Etats membres du Conseil de l'Europe un espace sans peine de mort. Le Conseil de l'Europe fonde son opposition à la peine de mort sur le respect universel de la dignité humaine, tel qu'il s'exprime au travers des droits de l'homme fondamentaux : une conception qui s'inscrit désormais dans la jurisprudence de la Cour européenne des Droits de l'Homme. »

Discours prononcé à l'occasion du 3e Congrès mondial contre la peine de mort Paris, 1er février 2007

soutenu l'initiative italienne aux Nations Unies en faveur d'un moratoire universel, qui a fait l'objet d'une résolution adoptée en juin 2007.

Nous sommes aussi resté vigilants face à tous les développements susceptibles de favoriser la réintroduction de la peine capitale. C'est la raison pour laquelle, en août 2006, j'ai réagi publiquement aux initiatives polonaises visant à réintroduire la peine de mort. J'ai écrit une lettre très ferme au Président Kaczynski qui semblait être favorable à ces mesures, et demandé officiellement à notre commission des questions juridiques et des droits de l'homme de suivre de près la situation. Heureusement, les autorités ont pris ensuite une certaine distance vis-à-vis de cette initiative, qui a perdu de son actualité.

Campagne pour l'abolition de la peine de mort

Chaque fois que cela était possible, j'ai cherché à apporter le poids moral et politique de l'Assemblée aux campagnes internationales pour l'abolition de la peine de mort. J'ai prononcé le discours d'ouverture lors du 3e Congrès contre la peine de mort, organisé en février 2007. Plus récemment, j'ai apporté tout mon soutien à l'instauration d'une Journée européenne contre la peine de mort, qui a été fixée au mois d'octobre 2007 par décision du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe.

Je suis intervenu dans plusieurs cas individuels: j'ai prononcé de nombreuses déclarations publiques visant à empêcher ou à dénoncer des exécutions individuelles qui concernaient non seulement les Etats-Unis et le Japon mais aussi la Libye (les infirmières bulgares), l'Iran, l'Autorité palestinienne et l'Irak. Je suis même intervenu en faveur de Saddam Hussein, car tout le monde a le droit à la vie, sans exception.

Suivi

La procédure de suivi de l'Assemblée constitue l'un des plus importants outils à sa disposition pour garantir le plein respect de la démocratie, de la primauté du droit et de la protection des droits de l'homme en Europe, tout particulièrement dans les pays encore en phase de transition pour devenir des démocraties à part entière. Les rapports de suivi de l'APCE figurent parmi les sources d'information les plus précieuses sur le respect des droits de l'homme et de la démocratie dans les Etats membres. Les efforts louables déployés par la commission pour le respect des obligations et engagements des Etats membres (commission de suivi) ont produit des résultats positifs dans les vingt pays qu'elle a supervisés au cours de ses dix années d'existence. A l'heure actuelle, treize pays font l'objet d'une procédure de suivi ou ont amorcé un dialogue post-suivi. Récemment, la commission a également examiné des candidatures concernant des procédures de suivi en Italie et au Royaume-Uni, et elle a participé tivement à la procédure d'adhésion concernant le Monténégro.

La procédure de suivi de l' Assemblée ne doit par conséquent jamais être considérée comme une entrave ou un fardeau mais comme une aide et un soutien constructif.

Discours au Parlement de la République de Moldova
Chisinau,
27 juillet 2006

Au fil des ans, un dialogue permanent avec les autorités des pays soumis à une procédure de suivi a permis à la commission de définir des feuilles de route que, souvent, les pays (Arménie, Azerbaïdjan, Moldova et Ukraine, par exemple) intègrent à leurs plans d'action nationaux pour respecter des engagements spécifiques pris lors de l'adhésion au Conseil de l'Europe. Malgré les progrès partout réalisés, des échecs sont aussi à constater en raison de revers de circonstances ou d'impasses politiques.

Au cours de toutes mes visites et de mes rencontres avec des représentants des pays concernés, j'ai rappelé combien il était important de poursuivre la coopération avec la commission de suivi et de mettre en œuvre toutes les recommandations contenues dans les résolutions spécifiques adoptées par l'Assemblée. Dans des pays ayant connu d'immenses changements, souvent en moins d'une décennie, il arrive que les lacunes identifiées par la commission de suivi soient perçues à tort comme une mise à l'index injuste. Aussi ai-je toujours bien dit clairement que la procédure de suivi doit être considérée par les pays concernés comme un moyen de les aider et de les accompagner.

Enfin, n'oublions pas que la démocratie, la primauté du droit et le respect des droits de l'homme ne sont jamais acquis une fois pour toutes et que, aux 33 autres Etats membres du Conseil de l'Europe, il faut aussi rappeler la nécessité de respecter leurs obligations statutaires en tant que Etats membres de cette Organisation. A cet égard, l'Assemblée a salué l'initiative prise par la commission de suivi, en 2006, pour contrôler aussi la conduite des Etats membres non soumis à la procédure de suivi ou de post-suivi de l'Assemblée.

Autres activités de l'Assemblée

Les travaux de l'Assemblée comportent de multiples facettes, essayant de couvrir tous les domaines de préoccupation des citoyens européens. Migration, culture, éducation, questions sociales et égalité entre les sexes, autant de domaines où nous avons tenté de réellement progresser, à travers le prisme de leurs répercussions sur la mission fondamentale de l'Assemblée: démocratie, droits de l'homme et primauté du droit.

Migration

Les migrants forment une partie intégrante et importante de la société européenne. Même si, parfois, la migration a provoqué des tensions dans les pays d'accueil, l'Europe est aujourd'hui composée d'un mélange de populations de différentes origines et cultures. L'intégration ne peut pas être un processus d'adaptation unilatéral; elle exige dialogue et bonne volonté des deux côtés: société d'accueil et migrants.

René van der Linden
avec d'anciens réfugiés
en Croatie,
juillet 2006

à gauche:
Brunson McKinley,
Directeur Général de l'organisation internationale pour les migrations (OIM) et
René van der Linden
Strasbourg, octobre 2007

à droite:
António Guterres,
Haut Commissaire des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR)
Strasbourg, juin 2007

Pendant que des responsables européens se chamaillent, ne sachant comment faire face aux arrivées massives de nouveaux migrants, des gens se noient dans la mer Méditerranée. Dans toutes les mesures qu'elle prend, l'Europe doit prévoir une aide concrète aux pays d'origine afin de s'attaquer aux causes profondes de la migration et d'offrir des perspectives plus souriantes aux migrants potentiels dans leur pays. J'ai souligné que tous les pays européens doivent partager le fardeau de faire face à ces arrivées massives sur le plan humanitaire, mais aussi dans le cadre d'une stratégie européenne commune de gestion des migrations.

Qui plus est, avec 13,5 millions de migrants en situation irrégulière vivant en Europe – dont pas moins de 8 millions en Russie – et, aujourd'hui, avec un niveau record d'arrivées massives dans la région méditerranéenne, il est absolument crucial d'adopter une solution durable pour notre continent.

J'ai vivement encouragé l'organisation d'une Journée européenne sur les migrations et l'intégration, rencontre accueillie par l'Etat de Rhénanie-du-Nord-Westphalie et par l'Assemblée dans la ville historique d'Aix-la-Chapelle (Aachen, Allemagne), les 19 et 20 novembre 2007. Dans ce cadre, il a été proposé de demander au Conseil de l'Europe, à l'Union européenne et à leurs Etats membres d'organiser tous les ans une Journée européenne pour l'intégration et la tolérance interculturelle, événement auquel Aix-la-Chapelle et sa Fondation du prix Charlemagne devraient être étroitement associées.

René van der Linden
avec des étudiants de Malte
Strasbourg, juin 2007

La Journée européenne serait une importante contribution à la promotion de la paix et de la coopération en Europe, fondée sur des valeurs communes d'égalité, de droits de l'homme et de démocratie.

Culture, éducation, jeunesse et sport

Comme je l'explique plus en détail au chapitre 4, le dialogue interculturel et interreligieux a été l'une des plus grandes priorités de ma présidence. Mais je me suis attaché également à associer les jeunes aussi étroitement que possible à l'idéal

européen. J'ai la ferme conviction que la jeune génération est, dans son ensemble, tournée vers l'avenir, inspirée et intéressée par l'Europe. En conséquence, lors de mes visites dans les Etats membres, j'ai presque toujours prévu des réunions spéciales avec des étudiants. En outre, j'ai vivement encouragé les échanges universitaires à l'échelon européen.

J'aimerais à présent attirer l'attention sur l'importance du sport. Le sport est un langage universel. C'est l'un des moyens les plus naturels et efficaces de promouvoir et de pratiquer l'intégration et la cohésion sociale. Démocratie, responsabilité, équité, solidarité et transparence, voilà autant de facteurs cruciaux pour réaliser pleinement le potentiel social et démocratique du sport en général.

C'est pourquoi j'ai vivement encouragé la conférence «Jouer franc-jeu avec le sport», tenue à Strasbourg le 29 septembre 2006, organisée conjointement par l'Assemblée parlementaire et l'Union européenne des associations de football (UEFA), et en coopération avec la Douma d'Etat de la Fédération de Russie.

La traite des êtres humains et la lutte contre les violences familiales

Au cours de ma présidence, le Conseil de l'Europe a lancé, le 27 novembre 2006 à Madrid, une campagne paneuropéenne pour lutter contre la violence à l'égard des femmes, y compris les violences familiales. Dans le discours que j'ai prononcé lors de cette conférence, j'ai insisté sur la manière dont les parlementaires pouvaient agir: tout d'abord en adoptant

José Luis Rodríguez Zapatero, Premier ministre de l'Espagne et René Van der Linden
Campagne européenne pour combattre la violence à l'égard des femmes, y compris la violence domestique, Madrid, novembre 2006

une législation qui poursuive et sanctionne les auteurs de violences, protège les personnes les plus vulnérables, même dans la sphère privée, et renforce les droits des victimes; ensuite, en veillant à ce que nos Etats respectent les normes et les standards internationaux. En tant que parlementaires, nous avons les moyens et le devoir de guider l'opinion publique, de sensibiliser les citoyens et de dénoncer publiquement et explicitement les violences familiales qui n'ont pas de place dans des sociétés civilisées.
L'Assemblée parlementaire a décidé de mettre en œuvre le volet parlementaire de la campagne par le biais de son projet «les parlements unis pour combattre la violence domestique contre les femmes», qui bénéficie de la participation active des parlements des 47 Etats membres de l'Assemblée parlementaire et de trois parlements observateurs.

En même temps, l'Assemblée a publié à l'intention des parlementaires deux manuels sur la violence domestique contre les femmes et sur la traite

des êtres humains. Enfin, j'ai également participé à la promotion et à la ratification de la Convention du Conseil de l'Europe sur la traite des êtres humains. Je suis extrêmement heureux que cette convention entre en vigueur le 1er février 2008.

Ann M. Veneman,
Directeur exécutif
de l'UNICEF,
s'adressant à l'Assemblée
Strasbourg, janvier 2007

Questions sociales

Les droits sociaux énoncés dans la Charte sociale européenne révisée ont toujours été au cœur de l'action du Conseil de l'Europe et de notre Assemblée parlementaire. La Charte devrait être considérée comme constituant le noyau des droits sociaux que les Etats membres du Conseil de l'Europe doivent garantir à leurs citoyens. Les parlementaires ont une responsabilité majeure à cet égard et c'est pourquoi, en adoptant sa Recommandation 1795 (2007) sur le suivi des engagements concernant les droits sociaux, dont le rapporteur était M. Claude Evin, l'Assemblée a lancé l'idée de l'élection des membres du Comité européen des droits sociaux.

Je me suis aussi particulièrement impliqué dans la défense des droits de l'enfant, qui représentent une part essentielle des droits de l'homme. Lors d'un débat qui y était consacré, en janvier 2007, et auquel participaient Mme Ann M. Veneman, directrice exécutive de l'Unicef, S.A.R. la princesse Caroline de Hanovre, présidente de l'Association mondiale des amis de l'enfance (AMADE), et M. Thomas Hammarberg, commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, l'Assemblée a appelé les Etats membres:

- à améliorer la protection des droits de l'enfant;
- à multiplier les mécanismes de médiation visant à protéger les intérêts des enfants;
- à renforcer la coopération aux niveaux international et national pour mettre fin à la traite et à l'exploitation des enfants;
- à renforcer la responsabilisation des systèmes de prise en charge des enfants;
- à améliorer les programmes d'éducation et de sensibilisation.

S.A.R. la **Princesse Caroline de Hanovre,**
Présidente de l'Association
mondiale des amis
de l'enfance (AMADE)
et **René van der Linden,**
Strasbourg, janvier 2007

Je souhaite également rendre un hommage particulier au travail mené en ce domaine par la Secrétaire Générale adjointe du Conseil de l'Europe, Mme Maud de Boer-Buquicchio.

La nécessité d'entreprendre des actions concrètes est devenu particulièrement urgente maintenant que l'Europe se trouve confrontée à des phénomènes qu'elle ne pensait trouver que dans des pays en voie de développement, comme le travail des enfants, la prostitution d'enfants, la pornographie enfantine, les enfants des rues, etc. Il convient de citer le remarquable rapport établi récemment par Mme Ruth-Gaby Vermot-Mangold (Suisse, SOC) sur la disparition de nouveau-nés à des fins d'adoption illégale en Europe, qui mérite toute notre attention.

Coopération régionale, environnement

La toute première Conférence des parlements nationaux et des assemblées régionales, «Démocratie représentative, affaires européennes, citoyenneté active», qui a eu lieu à Strasbourg le 12 septembre 2007, a considérablement intensifié la coopération entre les parlements nationaux et les assemblées régionales, l'Assemblée parlementaire, le Parlement européen, la Conférence des assemblées législatives régionales européennes (CALRE) et d'autres instances parlementaires nationales et européennes.

Le changement climatique devient aujourd'hui un sujet sans cesse plus préoccupant et un défi qui exige les efforts conjoints de tous les acteurs internationaux. Je me réjouis qu'il fasse l'objet, en janvier 2008, d'un important débat à l'Assemblée parlementaire, auquel sont invités M. Mikhail Gorbatchev, président de la Croix-Rouge internationale, et M. Al Gore, lauréat du prix Nobel de la Paix 2007.

Budget du Conseil de l'Europe

La situation financière dans laquelle se trouvent l'Assemblée parlementaire et d'autres organes indispensables du Conseil de l'Europe a été un sujet constant et sérieux de préoccupation tout au long de ma présidence. Le plus gros problème auquel est confrontée notre Organisation est l'attitude de ses Etats membres face aux questions budgétaires.

Naturellement, le Conseil de l'Europe doit être géré de façon efficace et responsable afin d'éviter tout gaspillage de ses ressources. Il doit se concentrer sur ses activités essentielles pour défendre et promouvoir au mieux ses

principes et ses valeurs. Mais, comme il est rappelé dans la Résolution1575 et la Recommandation 1812 (2007) de l'Assemblée, les questions budgétaires ont aussi une dimension politique. Je suis convaincu que les Etats membres sous-estiment sérieusement notre potentiel et l'intérêt que présentent nos activités. Cependant, si on ne met pas fin au cercle vicieux actuel de restriction et de réduction des coûts sur les activités sous-financées, c'est la qualité de notre travail qui en souffrira. Ce qui, par voie de conséquence, nuira à l'influence politique que peut exercer notre Organisation.

Dans ce contexte, il est absurde que l'Union européenne – dont les membres sont maintenant majoritaires au Conseil de l'Europe – ait jugé utile de créer une Agence pour les droits fondamentaux.

Si les Etats membres font des droits de l'homme une véritable priorité – et pas une simple posture politique –, ils doivent alors mettre l'argent là où il est le plus utile, c'est-à-dire dans le Conseil de l'Europe.

Après l'adoption des textes de l'Assemblée mentionnés ci-dessus sur la dimension politique du budget du Conseil de l'Europe, j'ai écrit à tous les présidents des délégations nationales pour leur demander de défendre – à l'occasion des questions parlementaires, des discussions budgétaires et des débats parlementaires spécialisés – la contribution de leur pays au budget du Conseil de l'Europe.

Les valeurs du Conseil de l'Europe et nos proches voisins

Bélarus

Rassembler tous les pays du continent sous un seul et même toit, bel accomplissement du Conseil de l'Europe, reste une tâche encore inachevée. Il manque encore un pays: le Bélarus. Et, avec lui, dix millions de Bélarussiens, soit dix millions d'Européens.

J'aurais aimé voir, durant ma présidence, des représentants démocratiquement élus du peuple biélorussien siégeant à l'Assemblée de Strasbourg, aux côtés de leurs collègues européens. Malheureusement, cela n'a pas été possible.

Notre Assemblée suit les événements du Bélarus depuis 1992, lorsqu'elle a accordé le statut d'invité spécial au parlement biélorussien alors que le pays venait de demander son adhésion au Conseil de l'Europe. Depuis les changements constitutionnels de 1996, constatant d'année en année une dégradation de la situation dans le pays, nous avons décidé de modifier notre stratégie en conséquence: nous avons suspendu le statut d'invité spécial en 1997. Ensuite, nous avons tenté de poursuivre un dialogue avec les autorités tout en restant critiques sur la situation au Bélarus. Ce dialogue ne produisant aucun résultat, les contacts avec les autorités biélorussiennes ont été pratiquement interrompus, en particulier après la Résolution 1371 et la Recommandation 1657 (2004) prises par l'Assemblée concernant les personnes disparues au Bélarus.

Je crains que, durant cette même période, nous n'ayons pas assez fait pour apporter une aide concrète aux processus démocratiques populaires, notamment à la société civile. Bref, le peuple biélorussien s'est alors trouvé encore plus isolé du reste de l'Europe.

Conformément à la Résolution 1482 (2006) de l'Assemblée sur la situation au Bélarus, à la veille de l'élection présidentielle, M. Cyril Svoboda, ministre des Affaires étrangères de la République tchèque, et moi-même, avons décidé d'organiser une conférence à Prague, les 22 et 23 février 2006. Dans une déclaration commune prononcée au terme de cette rencontre, nous avons encouragé

Nous voulons voir des représentants du peuple bélarussien démocratiquement élus siéger à l'Assemblée de Strasbourg aux côtés de leurs collègues européens. L'Assemblée est une école de démocratie et il est nécessaire qu'ils fréquentent cette école. Cependant, ce n'est pas possible pour le moment.

Conférence sur le Bélarus, Prague, 22-23 février 2006

René van der Linden
rencontre des chefs de file de l'opposition, Minsk, Belarus, janvier 2007

les Etats membres du Conseil de l'Europe à renforcer leur soutien en faveur du développement des forces démocratiques et de la société civile au Bélarus, ainsi qu'à rompre l'isolement du peuple biélorussien. D'autre part, nous avons fait une proposition concrète: établir un Bureau/Centre d'information du Conseil de l'Europe dans le pays, en vue de sensibiliser l'ensemble de la population biélorussienne aux principes et aux valeurs du Conseil de l'Europe.

Dans sa Résolution 1496 (2006) sur le Bélarus, prise à la suite de l'élection présidentielle du 19 mars 2006, l'Assemblée parlementaire a sévèrement condamné la conduite non démocratique de l'élection, ainsi que la vague d'intimidation, de violence et de persécution qui a frappé les forces démocratiques biélorussiennes avant, durant et après le vote. J'ai fait une déclaration spéciale condamnant les actions menées par le régime du Président Loukachenko pour créer un climat d'intimidation hostile aux candidats de l'opposition avant l'élection présidentielle.

En juillet 2006, j'ai salué le changement d'attitude à l'égard du Bélarus de la présidence de l'Union européenne (alors confiée à la Finlande), qui avait reconnu que sa politique d'isolement du Bélarus n'avait pas fonctionné. J'ai demandé à la présidence finlandaise des 25 nations de l'Union européenne et à la présidence russe des 46 nations du Conseil de l'Europe de travailler ensemble à favoriser ce dialogue. En outre, j'ai exprimé ma volonté de me rendre au Bélarus si cette démarche pouvait aider le pays à suivre la voie de la démocratie.

La visite à Minsk a, en effet, eu lieu, du 18 au 20 janvier 2007, à l'invitation de M. Vladimir Konoplev, président de la Chambre des représentants, et de M. Gennady Novitsky, président du Conseil de la république.

A l'occasion d'entretiens avec M. Konoplev et avec M. Serguey Martynov, ministre des Affaires étrangères, j'ai demandé la libération de toutes les personnes emprisonnées pour des raisons apparemment politiques, et j'ai proposé le dialogue avec le Bélarus – à condition que ce dialogue soit fondé sur le respect et l'application des valeurs du Conseil de l'Europe, telles que la liberté d'expression, l'organisation d'élections libres et équitables, et l'abolition de la peine de mort. J'ai demandé aux autorités des mesures concrètes dans ce sens.
J'ai également insisté sur le fait que, dans tous les pays, une opposition

forte est nécessaire pour assurer le bon fonctionnement du système politique et l'existence d'une société civile forte, demandant aussi l'instauration d'un dialogue plus étendu entre toutes les forces politiques.

Je me suis également entretenu avec des membres de l'opposition, notamment avec M. Alexandre Milinkievitch et Mme Irina Kozouline, épouse du dirigeant de l'opposition emprisonné Aleksandr Kozouline, et avec des représentants de la société civile et d'ONG. Malheureusement, je n'ai pas pu rencontrer M. Kozouline, candidat aux dernières élections présidentielles et emprisonné, à mon avis, pour des raisons politiques. Tous les membres de l'opposition que j'ai rencontrés se sont félicités de ma visite dans le pays, qui survenait à un moment opportun et constituait une étape positive en faveur du développement démocratique.

Au terme de cette visite, j'ai déclaré percevoir une plus grande détermination de la part des autorités à se rapprocher des structures européennes, en particulier du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne. A cet égard, j'ai proposé plusieurs étapes pour promouvoir les valeurs du Conseil de l'Europe au Bélarus, pour faciliter le dialogue et pour intensifier le contact entre les peuples.

A mon grand regret, je ne peux pas vraiment dire que les autorités biélorussiennes aient fait quelque chose de manifeste ou de concret en faveur du respect des principes directeurs et des valeurs du Conseil de l'Europe. Mais, malgré nos profondes différences avec le Bélarus, je persiste à croire que la seule manière d'améliorer la situation passe par le dialogue.

J' exhorte aussi vos dirigeants politiques à prendre des mesures claires et concrètes pour ouvrir la société bélarussienne et démocratiser la vie politique. Dès que nous verrons des signes de progrès et de bonne volonté, le Conseil de l' Europe sera tout disposé à offrir son soutien et son assistance pour aider à construire un avenir meilleur, un avenir européen, pour tous les citoyens de votre pays.

Discours prononcé à l'Université d'Etat du Bélarus, Minsk, 19 janvier 2007

Proche-Orient

L'Assemblée parlementaire se penche régulièrement sur la situation au Proche-Orient et réunit des parlementaires de toutes les parties du conflit. L'année 2007 a marqué le 50e anniversaire du statut d'observateur de la

Dalia Itzik, Présidente de la Knesset d'Israël et **René van der Linden** Jérusalem, août 2007

Knesset israélienne auprès de l'Assemblée; ces dernières années, l'Assemblée a également développé des relations de travail officielles avec des membres du Conseil législatif palestinien (PLC). Aujourd'hui, elle a lancé une initiative visant à créer un forum tripartite entre les membres de la Knesset, du Conseil législatif palestinien et de l'APCE.

Du 18 au 24 août 2007, je me suis rendu en visite officielle au Proche-Orient dans le but d'encourager toutes les perspectives de paix durable dans la région et de promouvoir un dialogue interreligieux. En Jordanie, j'ai été reçu en audience privée par le roi Abdullah II et je me suis entretenu à plusieurs reprises avec le Premier ministre et les présidents du Sénat et de la Chambre des représentants. En Israël, j'ai rencontré le Président de l'Etat, le Vice-Premier ministre, le Président et des membres de la Knesset, des chefs religieux, des familles de soldats enlevés, des diplomates du Quartet et des ONG. Enfin, dans les Territoires palestiniens, j'ai pu m'entretenir avec le Président, le Premier ministre et plusieurs membres de l'Autorité palestinienne et du Conseil législatif palestinien.

Tous mes interlocuteurs ont salué l'engagement actif du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne au Proche-Orient, notamment concernant le suivi du processus de paix. Le rôle du Conseil de l'Europe est jugé important, notamment en raison de ses relations ouvertes avec toutes les parties concernées, depuis les responsables politiques – en particulier les parlementaires – jusqu'aux chefs religieux et à la société civile.

Le Conseil de l'Europe a été cité comme exemple d'instrument efficace pouvant contribuer au processus de paix et, à l'avenir, à la consolidation de la paix. Plusieurs initiatives spécifiques ont été suggérées. Ainsi, le Conseil des institutions religieuses de Terre sainte a demandé à collaborer avec l'Assemblée; les principaux rabbins d'Israël ont souligné la nécessité d'une protection internationale officielle de tous les monuments et sites religieux en Terre sainte; le Conseil de l'Europe s'est vu invité à contribuer à la suppression de l'incitation à la haine raciale dans les manuels d'enseignement et les médias, en Palestine comme en Israël.

Les réunions auxquelles j'ai participé soulignaient l'importance accordée à la diplomatie parlementaire. En outre, les relations étroites que le Conseil de l'Europe entretient avec les ONG ont été perçues comme apportant une forte valeur ajoutée.

Par le passé, plusieurs responsables du Proche-Orient se sont adressés à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. Cet engagement entre la région et le Conseil de l'Europe a été renouvelé, avec des invitations faites – et, en principe, acceptées – au roi de Jordanie Abdullah II, à la présidente du parlement israélien Dalia Itzig et au Président palestinien Mahmoud Abbas.

3 Construire une Europe sans clivages - une maison pour 800 millions de citoyens

Discours du Premier ministre britannique **Winston Churchill**, Place Kléber, Strasbourg, le 11 août 1949

Le mur de Berlin

« Plus jamais ça»: après le cauchemar de la seconde guerre mondiale, c'est ce que se sont juré des hommes et des femmes qui partageaient la même vision d'une Europe fondée sur la paix, la stabilité et la prospérité.

En 1949, cette vision a donné naissance au Conseil de l'Europe et, plus tard, aux Communautés européennes, qui allaient devenir l'Union européenne d'aujourd'hui.

La chute du mur de Berlin en 1989 a vu émerger un nouveau défi historique – mettre un terme à la division de l'Europe.

«Bâtir une Europe en évitant la formation de nouveaux clivages» est le défi du XXIe siècle et la mission principale du Conseil de l'Europe. Cette mission historique résulte de la position unique du Conseil, seule et unique organisation politique paneuropéenne rassemblant presque tous les pays du continent sur un pied d'égalité, unis autour de valeurs communes et de principes communs, et liés par les mêmes engagements et obligations.

L'Europe va bien au-delà de l'Union européenne. Avec 27 Etats membres du Conseil de l'Europe qui sont également membres de l'Union européenne, nous devons veiller à ce qu'aucune division ne se forme au sein du Conseil de l'Europe entre groupes d'Etats appartenant aux différentes organisations.

Nous devons également soigneusement éviter que les conflits passés alimentent de nouvelles controverses politiques qui pourraient générer des tensions entre des Etats membres.

Notre objectif premier n'a pas changé: nous continuerons d'agir pour une Europe démocratique, unie, pacifique. La vocation du Conseil de l'Europe est de veiller à que les tensions et rivalités politiques qui se jouent sur notre continent ne se traduisent pas (à nouveau) par un déséquilibre de plus en plus prononcé entre nous. Il ne doit pas y avoir de nouvelles lignes de démarcation en Europe, pas plus que de retour aux vieux antagonismes Est-Ouest. Il n'y a qu'une seule et unique Europe.

Les relations avec les Etats non membres de l'Union européenne

Le Conseil de l'Europe a été pour beaucoup dans l'élargissement historique de l'Union européenne ces dernières années: les critères auxquels les candidats à l'Union devaient satisfaire en termes de démocratie, de droits humains et de prééminence du droit sont en grande partie ceux posés par notre organisation. Les mêmes critères valent pour tous les candidats, présents et futurs, à l'adhésion à l'Union. Et nous avons tous des raisons d'être fiers de ce que chaque pays dans ces régions a accompli.

Les réformes politiques et juridiques, et la consolidation de la démocratie et des institutions démocratiques résultent en grande partie d'un dialogue et d'une coopération approfondis avec le Conseil de l'Europe et l'Assemblée parlementaire.

Certains pays ont progressé plus rapidement sur la voie d'une pleine intégration euro-atlantique et sont devenus, en plus du Conseil de l'Europe, membres à part entière de l'Union européenne ou de l'OTAN. D'autres devront d'abord surmonter de sérieux problèmes avant d'y parvenir.

Il nous est impossible de prédire combien de temps prendra l'intégration européenne et quelle sera son ampleur. Certains pays européens comme la Russie n'envisagent pas d'entrer dans l'Union européenne.

Nous devons cesser de fixer notre attention sur le passé et accepter le fait que nous sommes dépendants les uns des autres. Un avenir commun doit donc être notre objectif premier, en même temps que l' instrument pour atteindre nos autres buts.

Centenaire de la Douma d'Etat de la Fédération de Russie, Saint-Pétersbourg, 27 avril 2006

Notre principale tâche consiste donc à rassembler tous ces pays – ceux qui espèrent entrer dans l'Union et ceux qui ont choisi de suivre leur propre voie – au sein d'un partenariat stratégique coopératif et approfondi, fondé sur l'acceptation collective de nos valeurs communes. Le dialogue doit être basé sur l'égalité, la compréhension mutuelle et le respect.

Notre mission historique: un partenariat stratégique avec la Fédération de Russie

Au second semestre 2006, la Russie a assumé la présidence du Comité des Ministres. Pour la première fois de son histoire, elle a présidé – avec succès – une organisation européenne démocratique.

En tant que Président, j'ai effectué dix visites officielles et de travail en Russie, où j'ai à plusieurs reprises attiré l'attention sur la nécessité d'instaurer un partenariat stratégique à part entière entre la Russie et l'Europe pour que les vieilles rivalités soient enterrées à jamais et que la Russie tente de renforcer le rôle unique de notre organisation en Europe. Je reste convaincu que l'intégration de la Russie dans les structures européennes sera l'un des enjeux majeurs et la plus importante mission de l'Europe dans les dix à quinze prochaines années. Pour cette raison, nous devons investir dans les relations avec la Russie à tous les niveaux: politique, économique, social, culturel, scientifique, etc.

La Russie fait partie de l'Europe, et l'avenir de l'Europe est étroitement lié à la possibilité de bâtir un partenariat étroit, continu et chaleureux. En un mot, la Russie a besoin de l'Europe autant que l'Europe a besoin de la Russie.

En tant que Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, j'ai à de multiples occasions insisté sur le fait que la Russie doit, comme les autres Etats membres, remplir ses engagements et obligations envers le Conseil de l'Europe, bien sûr; mais changer une grande puissance comme la Russie prendra du temps, de la compréhension et de la patience. Du fait de son histoire et de sa géographie, le pays est confronté à des problèmes d'une gravité et d'une complexité que le reste de l'Europe ne peut que difficilement imaginer.

Vladimir Poutine,
Président de la Fédération
de Russie
et **René van der Linden**
Moscou, mai 2006

Ce qu'il nous faut, c'est un dialogue ouvert et constructif, entre partenaires égaux, afin d'entamer et de promouvoir des développements positifs dans un esprit de coopération, non de confrontation.

Au cours de mes déplacements en Russie, j'ai incité vivement mes interlocuteurs à faire le maximum pour que le pays ratifie le Protocole no 6 sur l'abolition de la peine de mort dès que possible. J'ai donc noté avec satisfaction la réclusion à perpétuité du seul terroriste survivant de Beslan, dans laquelle j'ai vu un signe clair du respect de facto du moratoire sur la peine capitale. Je souhaite néanmoins que ce moratoire se traduise par une abolition de jure de la peine de mort en Russie.

Lors de mes rencontres avec M. Boris Gryzlov, président de la Douma, j'ai évoqué la nécessité absolue de ratifier le Protocole no 14 sur la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Concernant la République tchétchène, j'ai apprécié la volonté du Président Poutine d'instaurer une forme de coopération avec le Conseil de l'Europe sur cette question. Nous devons poursuivre notre dialogue et régler pacifiquement ce conflit.

J'ai également souligné l'importance extrême de garantir la liberté d'expression, la liberté des médias et des élections libres et régulières, comme préalables d'un Etat dit démocratique. J'ai profité de mes visites en Russie pour rappeler que les gens ont pleinement le droit de manifester et que l'Assemblée condamne l'usage de la force et la mise en détention de leaders de l'opposition et de citoyens ordinaires.

Le meurtre d'Anna Politkovskaïa, l'une des journalistes les plus courageuses de Russie, est une attaque directe contre la démocratie et ne peut rester impuni. Les autorités russes ne sont pas seulement responsables du cadre juridique du journalisme, ils le sont aussi du climat général dans lequel travaillent les journalistes. Ils sont les défenseurs indispensables de notre liberté d'expression!

A plusieurs reprises, j'ai invité les autorités russes à intensifier l'enquête et à faire tout ce qui était en leur pouvoir pour faire la lumière sur cette affaire. J'ai aussi recommandé que le Parlement russe suive l'enquête de près.

La Russie fait partie intégrante de l' Europe et l'avenir de notre continent dépend étroitement de la possibilité d' établir un partenariat véritable.

Centenaire de la Douma d'Etat de la Fédération de Russie, Saint-Pétersbourg, 27 avril 2006

Réunion avec
Boris Gryzlov,
Président de la Douma d'État de la Fédération de Russie,
Moscou, mars 2005

Par ailleurs, j'ai toujours cherché à placer les relations de l'Assemblée avec la société civile au centre de notre action. Lors de mes visites en Russie, j'ai abordé avec les autorités russes la situation des organisations non gouvernementales, qui regrettent l'adoption d'une nouvelle loi sur les ONG qui s'est traduit pour ces dernières par une augmentation substantielle des obstacles administratifs. Je soutiens par conséquent pleinement l'appel des ONG au Conseil de l'Europe à procéder à une évaluation de la mise en œuvre de la loi.

A quoi les relations avec la Russie devraient-elles ressembler?

Je crains fort que la direction que nous avons prise soit mauvaise, parce qu'elle renforce les tensions politiques et crée un abîme entre nous. Les tensions politiques actuelles, si elles se poursuivent, auront sans aucun doute des répercussions négatives au niveau politique, certes, mais aussi au niveau commercial, notamment dans ce que l'on appelle les secteurs «stratégiques» comme l'industrie énergétique.

Permettez-moi d'expliquer comment je vois la construction d'un partenariat avec la Russie:

- Nous devons bâtir une communauté européenne des valeurs.

La clé de voûte de notre partenariat doit être nos valeurs fondamentales communes.

La Russie a, en toute liberté, accepté les obligations et les engagements de tout Etat membre du Conseil de l'Europe qui adhère à l'Organisation. Sur cette base, la Russie accepte la discussion, l'assistance et même les critiques du Conseil de l'Europe – c'est une question «interne», la Russie étant membre à part entière du Conseil de l'Europe.

Cette composante de l'égalité est une chose que l'Union européenne n'a pas et qu'elle ne peut pas avoir. Lorsqu'elle traite de questions de droits de l'homme, de la démocratie et de la primauté du droit en Russie, elle est une sorte d'«intervention étrangère», souvent vécue comme une ingérence dans les affaires internes russes.

En conséquence, les pays de l'Europe occidentale, et l'Union européenne en particulier, devraient faire un bien meilleur usage des instruments et des mécanismes du Conseil de l'Europe lorsqu'ils abordent ces questions avec la Russie.

▸ Nous devons créer un climat de confiance et de coopération, pas de confrontation.

Notre premier objectif doit être d'empêcher le retour à la mentalité de la guerre froide. Nous devons avoir l'honnêteté de dire que des initiatives telles que le «bouclier nucléaire» américain en République tchèque et en Pologne est à l'origine de tensions politiques dont les conséquences peuvent être importantes et imprévisibles.

Je ne suis pas un expert militaire pour dire si ce système est nécessaire ou non. Mais, en tant qu'homme politique, j'ai fermement critiqué la manière dont cette décision a été prise, sans consultation sérieuse, sur le mode «c'est à prendre ou à laisser». Ce type d'action donne des arguments aux éléments les plus bellicistes de l'establishment russe et si l'opinion de ces personnes devait prévaloir avec notre «soutien», nous condamnerions la Russie pour ces tensions accrues.

Souhaitons-nous réellement entamer une nouvelle course à l'armement et consacrer à l'armement des moyens financiers dont la santé, l'éducation et les infrastructures ont cruellement besoin?

Notre deuxième objectif devrait être de conclure l'accord sur le partenariat stratégique entre la Russie et l'Union européenne dès que possible. Les relations de l'Union avec la Russie ne doivent pas dépendre d'incidents ou de conflits impliquant tels Etats, mais d'une politique cohérente de partenariat qui prend en considération les intérêts des deux parties à long terme.

Troisièmement, nous devons avoir une réflexion positive et être fermes, mais justes. Les défaillances sont certainement nombreuses en Russie, nous ne devons pas nous voiler la face. Nous devons demander clairement à la Russie de respecter ses engagements internationaux, notamment en relation avec la démocratie et les droits de l'homme reconnus dans le cadre du Conseil de l'Europe. Nous le faisons, je l'ai fait personnellement à maintes occasions et, soit dit entre parenthèses, non sans résultats.

Le meurtre d' Anna Politkovskaïa, l' une des journalistes les plus courageuses de Russie, fut une attaque directe contre la démocratie qui ne peut rester impunie."

René van der Linden
Communiqué de presse
5 octobre 2007

Les rapports de suivi de l'Assemblée sont la référence concernant la situation des droits de l'homme en Russie – et, ce qui est essentiel: ils sont reconnus par les membres russes qui siègent à notre Assemblée. Cela renforce encore l'appel du Conseil de l'Europe, car il est fondé sur la participation, et non sur la confrontation.

Tout en restant critiques, nous devons reconnaître que la Russie a fait un long chemin depuis vingt ans. Il ne faut pas oublier que la Russie a fait le choix d'un avenir européen – une chose tenue pour acquise aujourd'hui.

La Russie a engagé beaucoup de réformes douloureuses pour lesquelles elle a payé le prix fort si l'on pense à ce qu'ont enduré de larges franges de la population, au point qu'aux yeux de beaucoup de Russes, les libertés démocratiques sont concrètement synonymes de pauvreté.

Ces vingt dernières années sont la seule expérience de la démocratie que la Russie, pays immense et complexe, ait connue et selon moi la démocratie y est encore en construction.

▸ Nous devons intensifier les contacts personnels et investir dans les relations interpersonnelles afin d'améliorer la compréhension mutuelle.

Nous devons renforcer la dimension humaine de notre coopération, notamment dans les domaines politique et culturel, de la recherche, du sport et de l'éducation.

Pour cela, les européens doivent pouvoir circuler plus librement entre l'Est et l'Ouest, ce que des contacts directs entre les différentes institutions, en premier lieu les universités pourront encourager.

La politique européenne de voisinage

Tout le temps de ma présidence, j'ai défendu ma conviction profonde que la politique européenne de voisinage de l'Union européenne devrait intégrer pleinement les valeurs et les standards du Conseil de l'Europe dans ses relations avec ses voisins, et que l'Union devrait faire meilleur usage de notre expertise dans nos domaines d'excellence. L'absence de coordination entre nos institutions aurait pour effet des activités redondantes et, ce qui est pire, créerait le risque d'envoyer des messages politiques incohérents aux pays concernés, notamment à ceux qui ont pris des engagements en tant que membres du Conseil de l'Europe.

En tant que Président du l'Assemblée parlementaire, j'ai fermement soutenu la consolidation des relations de l'Assemblée avec le Parlement européen en vue d'une meilleure visibilité et reconnaissance de notre institution dans la politique européenne de voisinage, comme en témoigne la Recommandation 1724 (2005) de l'Assemblée.

Je me félicite donc que le Parlement européen ait clairement insisté sur l'instauration d'une coopération concrète avec le Conseil de l'Europe sur les questions de politique de voisinage.

Ukraine

Lors de mes visites officielles et de travail en Ukraine, j'ai rappelé au nom de l'Assemblée combien il est important que le Gouvernement ukrainien soit fort et stable, et qu'il doit encore faire des progrès en ce qui concerne l'amélioration de ses relations avec ses voisins et la réalisation de ses obligations et engagements envers le Conseil de l'Europe. Ce serait un signe que le processus de développement démocratique en Ukraine est véritablement irréversible.

Nous savons bien comment ce processus a débuté, en automne 2004, quand les troubles politiques ont conduit à la «Révolution orange» et finalement permis à M. Viktor Iouchtchenko de devenir Président de l'Ukraine. A ce propos, ce fut un grand honneur pour moi et un événement symbolique pour l'Assemblée parlementaire que M. Viktor Iouchtchenko visite le Conseil de l'Europe en janvier 2005, deux jours seulement après son investiture. Non seulement ce fut le premier discours du Président ukrainien devant une assemblée internationale, mais il a déclaré à cette occasion qu'il voyait l'avenir de l'Ukraine au sein du Conseil de l'Europe et de la Communauté européenne.

Viktor Iouchtchenko, Président de l'Ukraine et René van der Linden Strasbourg, janvier 2005

C'est donc avec une vive inquiétude que l'Assemblée parlementaire a suivi les événements politiques qui ont eu lieu en 2007 dans ce pays et qui ont mené au décret présidentiel du 2 avril 2007 annonçant la dissolution de la Verkhovna Rada (Parlement ukrainien). Lors d'une brève visite

sur place (20-22 mai 2007), j'ai rencontré les plus hautes autorités ukrainiennes, des parlementaires, des ONG, des chefs religieux et des représentants étrangers. J'ai encouragé les parties à continuer d'essayer de trouver un terrain d'entente pour désamorcer cette crise, notamment par un accord sur de prochaines élections et de nouvelles réformes constitutionnelles, et pour résoudre la crise de manière légitime, rigoureusement constitutionnelle et pacifique.

Viktor Yanoukovitch,
Premier ministre
de l'Ukraine,
avril 2007

J'ai rappelé que je n'étais pas venu pour juger qui avait tort et qui avait raison, mais pour aider à trouver une solution qui réponde aux besoins de l'Ukraine, membre à part entière de la famille européenne, et aux besoins de ses habitants. J'ai proposé l'aide du Conseil de l'Europe – en particulier de l'Assemblée parlementaire – pour trouver une solution politique dont l'Ukraine avait un besoin urgent.

J'ai félicité toutes les parties impliquées de ne pas avoir laisser le conflit dégénérer en émeutes et d'avoir continué à défendre les principes démocratiques fondamentaux tels que la liberté d'expression et la liberté de réunion.

En avril 2007, pendant la deuxième partie de session, j'ai accueilli le Premier ministre ukrainien, M. Viktor Yanoukovitch qui, dans son discours à l'Assemblée, a évoqué la situation politique dans son pays. J'ai également organisé des rencontres bilatérales avec le président du Parlement ukrainien, M. Oleksandr Moroz, en amont de notre débat organisé selon la procédure d'urgence sur le fonctionnement des institutions démocratiques en Ukraine.

L'Assemblée parlementaire, amie de longue date de l'Ukraine, soutient avec ferveur son développement politique au sein de la famille démocratique paneuropéenne du Conseil de l'Europe. Notre mécanisme de suivi constitue un cadre de coopération bienveillant et constructif. En encourageant et en stimulant le processus de réforme démocratique, nous avons travaillé ensemble pour apporter la paix, la stabilité, la prospérité et la sécurité dans ce pays.

Nous partageons votre désir d' une Moldova stable, sûre et prospère, pleinement intégrée aux institutions européennes.

Discours au Parlement
de la République
de Moldova
Chisinau,
27 juillet 2006

Moldova

La Moldova a accompli de réels progrès sur le chemin qui doit l'amener à deve-

Marian Lupu,
Président du Parlement
de Moldova
et **René van der Linden**
Strasbourg,
octobre 2005

nir un pays européen moderne qui respecte pleinement nos valeurs européennes communes de la démocratie, des droits de l'homme et de l'Etat de droit.
Cependant, les problèmes qui touchent l'un des membres de la famille européenne nous affectent tous, au niveau politique et pratique. Pendant mon voyage en Moldova en juillet 2006, j'ai souligné que le conflit en Transnistrie n'était pas une excuse pour déroger aux obligations et aux engagements du pays envers le Conseil de l'Europe. J'ai assuré mes interlocuteurs que le Conseil de l'Europe ne négligerait rien pour les aider à résoudre ce conflit et pour soutenir la Moldova dans son processus de démocratisation et de mise en place des institutions.

Je souhaite souligner la bonne coopération instaurée avec le Président moldave, M. Vladimir Voronine, et le président du Parlement, M. Vladimir Lupu.

Les Balkans occidentaux

Les débats de politique générale sur la situation dans les Balkans, au cours de la session d'octobre 2006, ont montré que cette Assemblée attache grande importance à ses relations avec les pays de cette région. Nos efforts pour renforcer et améliorer la coopération entre les Balkans occidentaux et le Conseil de l'Europe ont été salués par nos intervenants invités aux débats. M. Sali Berisha, Premier ministre albanais, M. Adnan Terzic, président du Conseil des ministres de la Bosnie-Herzégovine, sont venus à Strasbourg pour soumettre d'importantes questions subrégionales à l'Assemblée.

Les terribles conflits qui ont dévasté les pays de l'ex-Yougoslavie dans les années 1990 sont souvent perçus comme un échec par le reste de l'Europe – qui n'aurait pas su les anticiper, réagir et les éviter. Mais pour moi, cette analyse tait un problème bien plus grand lié à cette époque – l'idée qu'il y a l'Europe d'un côté et les Balkans de l'autre.

Je crois fermement que le processus d'intégration des pays des Balkans dans les institutions européennes offre la meilleure protection contre un retour de l'instabilité et de la violence.

L'Europe du Sud-Est représente une région géopolitique et géostratégique

De gauche à droite :
Adnan Terzic,
Président du Conseil
des ministres
de la Bosnie Herzégovine
René van der Linden,
Président de l'Assemblée
parlementaire
et **Sali Berisha,**
Premier Ministre de l'Albanie
Strasbourg, octobre 2006

Boris Tadic,
Président de la Serbie
et **René van der Linden**
Belgrade, juillet 2006

importante pour l'Europe. Sa stabilité et sa sécurité affectent directement l'infrastructure politique et sécuritaire de l'Europe.

La seule réponse durable à la quête de stabilité en Europe du Sud-Est réside dans sa pleine intégration dans les structures euro-atlantiques. La perspective européenne est devenue essentielle pour la démocratie, la stabilité, la paix et la prospérité dans la région. Et l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe est déterminée à agir avec les pays de l'Europe du Sud-Est pour que cette intégration devienne réalité.

Bien que les pays de la région des Balkans aient accompli des progrès significatifs dans leur fonctionnement démocratique après une décennie qui a perturbé l'économie et la vie politique, de sérieux problèmes restent à résoudre.

Les divisions et les tensions ethniques restent très vives. La situation politique est encore fragile. Les progrès économiques, réels aujourd'hui, ont été lents; tout cela a nui au bien-être de la population, mais aussi, parfois, à la confiance des citoyens de la région dans l'intégration européenne, et a favorisé les mouvements radicaux et nationalistes.

J'ai répondu à l'invitation des présidents des Parlements de Croatie, de Bosnie-Herzégovine, du Monténégro et de Serbie à me rendre dans les Balkans occidentaux en juillet 2006. J'ai fortement encouragé les Etats concernés à coopérer étroitement à la procédure de suivi de l'Assemblée, dont le travail ne doit jamais être perçu comme une forme de critique négative, mais comme la base solide d'une aide positive pour remplir leur engagement de respecter les valeurs et les principes du Conseil de l'Europe.

Si l' Union européenne ne tient pas les promesses qu' elle a faites au sujet des perspectives d' adhésion à long terme des Balkans occidentaux, l' Europe et l' UE perdront leur crédibilité. Cependant, si l' Europe doit tenir ses promesses, vos pays, de leur côté, doivent aussi respecter leurs obligations et réaliser des réformes profondes dans de nombreux domaines afin de transformer vos sociétés en de véritables démocraties.

Discours à l'occasion de la conférence sur le thème « Achever la dimension méridionale de l'Europe : les valeurs qui nous unissent. »
Dubrovnik, Croatie, juillet 2006

Les réformes de la Constitution, du judiciaire et de l'éducation, la lutte contre la corruption et la criminalité organisée, et la nécessité de s'attaquer efficacement au problème des réfugiés et des personnes déplacées sont quelques-uns des grands défis auxquels sont confrontés les Balkans occidentaux.

Filip Vujanovic,
Président du Monténégro
s'adressant à l'Assemblée
Strasbourg, octobre 2007

La Croatie a déployé des efforts énormes pour intégrer pleinement les structures euro-atlantiques, mais elle doit encore s'atteler aux réformes requises pour garantir le bon fonctionnement démocratique du pays.
Au cours de ma visite en Bosnie-Herzégovine, j'ai eu l'occasion de discuter des progrès accomplis dans l'instauration d'un Etat stable et qui fonctionne. J'ai abordé avec inquiétude les divisions ethniques internes, qui restent malheureusement préoccupantes. Un secteur particulièrement inquiétant est celui de l'éducation, et notamment la question des manuels d'enseignement de l'histoire. J'ai souligné que toute réconciliation serait impossible et que les mesures en faveur de «la cohabitation et non le simple voisinage dans un pays» seraient vouées à l'échec tant que la Bosnie-Herzégovine continuerait de promouvoir une éducation basée sur les origines ethniques.

J'ai encouragé tous mes interlocuteurs à surmonter les querelles politiques, les discours incitant à la haine et à la division ethnique, et insisté sur la nécessité d'agir ensemble pour bâtir un Etat efficient, basé sur la démocratie, les droits de l'homme et la prééminence du droit.

Au Monténégro, j'ai encouragé les parlementaires et les autorités à impliquer la Commission de Venise dans son processus d'élaboration d'une nouvelle Constitution. Des échanges constructifs et inclusifs sur toutes les questions fondamentales d'une vraie démocratie sont essentiels pour l'avenir du Monténégro. J'ai souligné la nécessité pour tous les Monténégrins d'unir leurs forces pour bâtir un Monténégro viable et véritablement démocratique. J'ai, en outre, insisté sur la priorité à accorder aujourd'hui à l'instauration de relations harmonieuses avec tous les pays voisins, en particulier la Serbie.

A l'occasion de ma visite en Serbie en juillet 2006, j'ai rencontré le président du Parlement, M. Pedrag Markovic, ainsi que le Président de la Serbie, M. Boris Tadic, et des représentants de l'opposition, des représentants des ONG et des chefs religieux. A tous mes interlocuteurs, j'ai rappelé les obligations et les engagements serbes envers le Conseil de l'Europe, ainsi que le rôle de la Serbie dans la promotion de la stabilité de la région. Alors même que la Serbie a fait preuve de maturité politique avant, pendant et après les résultats du référendum organisé au Monténégro en 2006, j'ai rappelé l'importance d'établir des relations harmonieuses entre les deux pays pour pérenniser la paix et la prospérité.

Lors de ma rencontre avec le Président Tadic, je me suis inquiété du manque de résultats concernant la coopération avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY), en dépit de toutes les belles déclarations d'intention. J'ai été sensible à son point de vue sur la nécessité de promouvoir les valeurs européennes dans la région et d'européaniser la région des Balkans. Je l'ai assuré du soutien de l'Assemblée sur ces questions et proposé d'aider la Serbie à progresser encore sur la voie de la démocratie.

En mai 2007, avant la présidence serbe, je me suis rendu une nouvelle fois en visite officielle à Belgrade, où je devais participer à la Commission permanente de l'Assemblée ainsi qu'à la préparation des six mois de la présidence serbe. Ma venue a coïncidé avec une période très mouvementée

dans la vie politique serbe, le gouvernement venant tout juste d'être formé et le président du parlement étant élu alors que je me trouvais à Belgrade. Le ministre des Affaires étrangères et le président du Parlement serbe ont fait leurs premières apparitions publiques ensemble, devant la Commission permanente, et l'on peut y voir un acte symbolique de l'orientation européenne de la Serbie. Les priorités et les activités de la présidence serbe en 2007 ont démontré la volonté de la Serbie de respecter nos valeurs communes et son aptitude à jouer un rôle constructif dans la communauté internationale.

Les négociations sur le statut futur du Kosovo seront néanmoins un autre test difficile. De plus, j'ai renouvelé mon appel pour que Karadzic et Mladic, qui fuient toujours la justice, soient jugés sans délai. Le fait qu'ils aient été en liberté alors que la Serbie présidait notre Comité des Ministres a été pour nous tous source de vive déception.

Durant ma visite officielle en Albanie, en octobre 2005, j'ai insisté sur le fait que le gouvernement, les partis politiques et la justice doivent mener une action forte pour lutter contre la corruption, la criminalité organisée et la traite des êtres humains. Lors de nos rencontres, j'ai rappelé à mes interlocuteurs combien il est important que l'Albanie remplisse et honore ses engagements et obligations envers le Conseil de l'Europe. Nous avons évoqué la possibilité d'une coopération plus étroite entre l'Albanie et l'Assemblée parlementaire pour améliorer la situation des droits de l'homme, de la démocratie et de la primauté du droit.

Le Conseil de l'Europe continuera de servir de plate-forme paneuropéenne aux pays des Balkans occidentaux pour ériger une Europe sans clivages, les soutenir dans leur évolution pour devenir de vraies démocraties et soutenir leur pleine intégration dans les structures euro-atlantiques.

Le Caucase

La région du sud du Caucase revêt une très grande importance pour la stabilité politique de notre continent, comme tendent à le prouver les nombreux débats de l'Assemblée parlementaire concernant ces pays.

Pendant mon mandat, j'ai effectué deux voyages officiels en Arménie, en Azerbaïdjan et en Géorgie et, dans ces trois pays, j'ai rencontré les plus hauts représentants de l'exécutif et du législatif, des chefs des différentes forces politiques, y compris de l'opposition, des représentants de la société civile et des médias, des chefs religieux et des ambassadeurs des Etats membres du Conseil de l'Europe.

Tigran Torosyan, Président de l'Assemblée nationale de la République d'Arménie, ancien Président de la délégation arménienne auprès de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, et **René van der Linden** Juillet 2007

Dans mes rencontres et mes interventions, j'ai souligné que la première des priorités était d'améliorer les relations entre les pays de la région, afin de réaliser la réconciliation nécessaire et de construire un avenir nouveau pour la jeune génération. J'ai également invité les autorités à répondre sérieusement à nos préoccupations concernant la liberté d'organiser des manifestations, la liberté de la presse, la liberté des partis politiques et le fonctionnement impartial de la jus-

Mikheil Saakashvili,
Président de la République
de Géorgie
et **René van der Linden**
Strasbourg, janvier 2005

tice. En outre, j'ai énuméré les mesures à prendre pour se conformer aux normes du Conseil de l'Europe et pour instaurer une Europe basée sur nos valeurs fondamentales, sans clivages.

Le principal objectif de ma seconde visite, en juillet 2007, était d'examiner ce que nous pourrions faire pour trouver une solution aux conflits gelés dans les pays concernés, seul moyen de permettre un développement pacifique de la région, dans l'intérêt de tous ses habitants.

En Arménie, j'ai exhorté les autorités à profiter des élections présidentielles de 2008 pour consolider les progrès démocratiques accomplis lors des récentes élections législatives et mis l'expertise et les instruments de l'Assemblée parlementaire à disposition. J'ai également déclaré que l'ouverture des frontières est une condition préalable de la prospérité et que nous ne pouvons pas accepter une fermeture des frontières entre des Etats membres du Conseil de l'Europe, comme c'est le cas actuellement entre l'Arménie et ses voisins, l'Azerbaïdjan et la Turquie.

En Géorgie, j'ai souligné que le déblocage des conflits gelés est essentiel pour le développement futur de la région du sud du Caucase, mais que cette solution doit se faire uniquement par des moyens pacifiques. Rappelant la position de l'Assemblée parlementaire selon laquelle la solution aux conflits en Géorgie doit respecter le principe de l'intégrité territoriale, j'ai donc appelé toutes les parties impliquées à engager un dialogue politique sérieux pour avancer et mettre un terme à toutes les confrontations et provocations militaires.

En Azerbaïdjan, j'ai insisté sur le fait qu'il est de la plus haute importance que les élections présidentielles de 2008 se déroulent dans le respect des normes du Conseil de l'Europe, contrairement aux élections législatives de

Ilham Aliyev,
Président de la République
d'Azerbaijan,
et **René Van Der Linden**
Strasbourg, juillet 2007

Tassos Papadopoulos,
Président de Chypre
avec **René van Der Linden,**
février 2007

2005. A cet égard, j'ai incité les autorités à coopérer plus étroitement avec le Conseil de l'Europe pour améliorer la loi électorale de l'Azerbaïdjan.

Dans sa Résolution 1416 (2005), l'Assemblée parlementaire constatait que «des parties importantes du territoire azerbaïdjanais demeurent occupées par les forces arméniennes». Lors de ma visite sur place, force me fut de constater, malheureusement, que la situation n'avait pas changé depuis ma visite précédente, en 2005, et que le climat entre les deux pays s'était détérioré. J'ai donc demandé aux responsables politiques dans les deux camps de faire preuve de détermination pour relancer les négociations et leur ai rappelé que l'Arménie et l'Azerbaïdjan doivent respecter l'engagement qu'ils ont pris, lors de leur adhésion au Conseil de l'Europe, de recourir uniquement à des moyens pacifiques pour résoudre le conflit.

Chypre

La situation chypriote ne connaîtra pas de solution durable sans dialogue sérieux, soutenu et à tous les niveaux possibles entre les deux communautés. L'Assemblée a déjà encouragé l'instauration de relations de travail, et deux représentants de la communauté chypriote turque participent à nos activités. Pour ma part, j'ai tenté de promouvoir le dialogue et la réconciliation en usant de la dimension humaine et de la diplomatie parlementaire, et d'encourager les avancées, petites ou grandes, susceptibles de contribuer à réunir les deux communautés.

En visite officielle à Chypre du 19 au 22 février 2007, j'ai organisé plusieurs rencontres bilatérales entre les autorités chypriotes, le chef de la mission de l'ONU et le représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU, et des membres de la communauté diplomatique à Chypre. J'ai également rencontré le leader de la communauté chypriote turque, M. Mehmet Ali Talat.

J'ai été ravi que toutes les rencontres «bicommunautaires» que j'avais proposées puissent avoir lieu: représentants de la société civile; leaders politiques; maires des parties nord et sud de Nicosie; et les chefs religieux des deux communautés, l'archevêque Chrysostomos II et M. Ahmet Yonluer,

directeur chypriote turc des affaires religieuses. Cette dernière réunion a été particulièrement fructueuse : c'était non seulement la première fois que les participants se rencontraient, mais aussi la première rencontre entre les deux chefs religieux depuis 1974. Ils ont rédigé une déclaration commune prometteuse à long terme, qui proposait un suivi concret sur des questions telles que le respect et l'utilisation des lieux de culte.
Par ailleurs, M. Özdil Nami, un des deux représentants élus de la communauté chypriote turque à l'Assemblée, a participé au déjeuner de travail organisé par la délégation chypriote, présidée par M. Andros Kyprianou.

Lors de mes visites, j'ai abordé six thèmes majeurs:

- l'importance de la mise en œuvre de l'accord du 8 juillet;
- la nécessité de l'ouverture immédiate de la rue Ledra, qui traverse la Ligne verte;
- la nécessité du soutien des personnalités politiques chypriotes en faveur d'une société civile libre et active: des représentants de la société civile m'ont informé que, à la suite du référendum sur le plan Annan, beaucoup avaient fait l'objet de critiques et d'attaques injustifiées;
- le moyen de promouvoir l'intégration progressive des universités du nord de l'île dans le processus de Bologne, en partant du principe que l'éducation et les contacts internationaux contribueront au processus de compréhension et de réconciliation;
- la nécessité du respect du patrimoine culturel, y compris des lieux de culte, dans les deux parties de l'île;
- les moyens d'améliorer les relations entre les deux communautés dans les domaines du sport, de la jeunesse et de l'enseignement supérieur.

Mehmet Ali Talat
Chef de file
de la communauté
chypriote turque
et **René van Der Linden,**
février 2007

J'ai continuellement insisté sur la nécessité d'identifier des thèmes pratiques présentant un intérêt commun sur lesquels les deux communautés pourraient coopérer. J'ai exhorté les chefs des communautés à faire preuve d'une plus grande souplesse: ni le fait d'avoir voter «oui» au référendum sur le plan Annan, ni le fait d'être membre de l'Union européenne n'évitera à l'un ou à l'autre de devoir faire des concessions. Le communiqué de presse publié au terme de ma visite contenait ce message et appelait les deux parties à faire de la zone tampon un symbole de coopération, et non un symbole de division.

Malgré la bonne volonté affichée par mes interlocuteurs, les progrès sur toutes ces questions sont assez insignifiants. C'est une raison de plus de maintenir et d'encourager le dialogue tant au niveau politique que personnel. A la suite de ma visite, j'ai donc adressé plusieurs courriers en ce sens à ceux que j'avais rencontrés. J'ai en outre profité de la session d'avril 2007 pour organiser une rencontre entre la délégation chypriote et les représentants élus de la communauté chypriote turque, à laquelle les délégations de la Grèce et de la Turquie étaient également conviées. Dans les derniers mois de mon mandat, j'ai accordé mon appui politique à un projet de création d'une «Ecole d'études politiques» du Conseil de l'Europe à Chypre, financée par la Commission européenne. Le concept est de proposer une plateforme informelle de dialogue entre les jeunes responsables des deux communautés chypriote pour aider à instaurer la confiance et une meilleure compréhension.

ABDULLAH GÜL,
Président de la Turquie
et RENÉ VAN DER LINDEN
Strasbourg, octobre 2007

TURQUIE: LA PERSPECTIVE EUROPÉENNE

La Turquie, par sa situation géographique, son histoire et son développement démocratique moderne, est un pays européen. Elle a apporté la preuve de sa vocation européenne en devenant, en 1949, un des premiers Etats membres du Conseil de l'Europe.
Pour des raisons géopolitiques comme du point de vue du dialogue interculturel et interreligieux, la Turquie est très importante pour l'Europe. Elle est un trait d'union avec les pays et régions qui l'entourent et un exemple pour eux. Elle a déjà manifesté cette aptitude à promouvoir le dialogue interculturel et interreligieux dans l'Alliance des civilisations, une initiative importante soutenue par l'Assemblée parlementaire.

Voici des années, promesse a été faite à la Turquie qu'elle serait admise dans l'Union européenne si elle satisfaisait à certaines conditions. Ces dernières années, la Turquie a accompli d'énormes progrès en ce sens, au point que l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a pu interrompre le suivi de la réalisation de ses obligations et engagements par la Turquie.

Parallèlement, et peut-être parce que la perspective de l'adhésion devenait plus réelle, une partie de l'opinion dans l'Union européenne a semblé s'opposer à la candidature turque. La Turquie doit naturellement poursuivre son processus de réforme, notamment par rapport à la liberté d'expression et l'indépendance de la justice. Malgré les émotions fortes de ces dernières années, les tensions n'ont jamais dégénéré en crise. Au contraire, il a été possible de remédier à des situations délicates en recourant à des moyens démocratiques et constitutionnels pacifiques, dans le plein respect du droit à manifester pacifiquement et sans l'intervention de l'armée ou de forces extérieures.

En politique étrangère, avec la guerre en Irak, la Turquie s'est trouvée confrontée à une situation de plus en plus complexe. La Turquie a le potentiel pour devenir un important partenaire économique et stratégique au plan géopolitique.

Nous devons également considérer les conséquences si nous ne tenons pas notre promesse: pour notre avenir à tous, nous ne devons pas rejeter la vocation européenne de la Turquie ni nous aliéner ses habitants.

La Turquie met en évidence l' importance du Conseil de l' Europe en tant que forum multiculturel et multireligieux privilégié, ce qui constitue la véritable richesse de notre Organisation.

Discours devant la Grande Assemblée Nationale de la Turquie
Ankara,
9 novembre 2005

Que le Président nouvellement élu, M. Abdullah Gül, ancien membre de l'Assemblée, ait choisi de s'adresser à cette Assemblée pour sa première intervention orale hors de la Turquie est hautement symbolique. Dès 2003, alors qu'il était Premier ministre, il avait parlé avec conviction de son expérience personnelle et de celle de son pays, et des enseignements que lui avait apportés son travail auprès du Conseil de l'Europe.
J'ai effectué une visite officielle en Turquie en novembre 2005, puis à nouveau en octobre 2006. En ma qualité de Président de l'Assemblée parlementaire, je me suis personnellement attaché à souligner l'importance de la Turquie pour le Conseil de l'Europe, ainsi que la place primordiale qu'elle occupe sur la scène européenne et dans le monde en général. J'ai insisté, à ces deux occasions, sur le caractère capital, aux yeux de l'Assemblée, des grandes réformes politiques et législatives accomplies par ce pays et sur la nécessité de progresser sur les douze points énoncés par l'Assemblée lors de la clôture de la procédure de suivi.

J'ai abordé avec mes interlocuteurs les questions d'actualité liées aux rapports que la Turquie entretient avec le Conseil de l'Europe et l'Union européenne, les négociations d'adhésion engagées entre le pays et l'Union européenne, l'état actuel des relations entre la Turquie et Chypre, le rôle joué par la Turquie dans le renforcement du dialogue interculturel et interreligieux et, enfin, le facteur de stabilisation qu'elle représente dans les questions géopolitiques pertinentes. Au cours de mes deux visites, j'ai rencontré les plus hauts responsables du pays, ainsi que des représentants d'ONG, des responsables religieux, des personnalités du commerce et de l'industrie et des universitaires.

Pas de clivages - pas de lignes de partage: la politique des visas de l'Union européenne

En tant que Président de l'Assemblée parlementaire d'une organisation véritablement paneuropéenne, j'ai suivi de très près la politique des visas de l'Union. Depuis la chute du mur de Berlin, le Conseil de l'Europe œuvre pour rassembler les citoyens européens au niveau politique, social, économique et culturel. Concrètement, la réalisation de cet objectif va de pair avec la réduction du besoin de visas.

J'ai la ferme conviction que notre but à tous, citoyens européens, devrait être de pouvoir voyager en Europe sans restrictions. En conséquence, je plaide pour un continent européen sans visas comme objectif à long terme de la politique européenne des visas.

Lorsque j'étais président, j'ai demandé instamment à l'Union européenne de faciliter l'obtention de visas pour les ressortissants de pays hors de l'Union, afin d'encourager les relations avec les Européens de pays non membres de l'Union européenne. J'ai notamment réitéré mon appel en faveur d'une simplification des procédures de visa pour les étudiants et les universitaires, pour intensifier les échanges académiques entre tous les pays européens et améliorer l'entente et la coopération mutuelles.

Le prochain code communautaire sur les visas de l'Union européenne cherche à trouver un juste équilibre entre le besoin des Etats de lutter contre l'immigration irrégulière et de renforcer le contrôle légitime des frontières, et la situation des particuliers, qui ont besoin de se déplacer pour de multiples raisons et avec le moins de bureaucratie possible.

Cependant, à l'occasion d'une audition publique co-organisée par la Commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures du Parlement européen et la commission des migrations, des réfugiés et de la population de l'Assemblée parlementaire, en février 2007, j'ai insisté sur la nécessité d'élaborer un code communautaire des visas qui soit cohérent, clair et transparent.

Les lignes de partage ne devraient pas être sources de tensions nationales et internationales, et les citoyens européens ne devraient pas avoir à endurer

4 Développer le dialogue interculturel et interreligieux

Depuis plusieurs années maintenant, on entend parler d'un choc de civilisations entre «Occident chrétien» et «Orient musulman». En Europe, la France, la Fédération de Russie, l'Espagne, le Royaume-Uni et la Turquie ont été touchés par des attentats terroristes fomentés par des extrémistes religieux; de même dans le reste du monde, le plus souvent au Proche-Orient.

Alors que la mondialisation va croissant, nous continuons à nous ignorer. En s'intensifiant, les contacts entre peuples différents ont engendré des conflits, et nous passons à côté de ce qui pourrait être un échange fructueux. C'est là que doit intervenir le dialogue, source de confiance et de compréhension réciproques puisqu'il met au jour nos valeurs et notre humanité partagées.

Où ce dialogue a-t-il été mis en pratique, cependant? Parmi les réponses aux craintes suscitées par le terrorisme, le recours à d'imposants dispositifs militaires et le renforcement des contrôles de sécurité ont joué un rôle prépondérant; leurs résultats sont pourtant très mitigés, leurs conséquences souvent désastreuses en termes de libertés comme de vies humaines.

Devant ces préoccupations, j'ai décidé de faire du dialogue interculturel et interreligieux l'un des principaux thèmes de ma présidence de l'Assemblée parlementaire.

L'Assemblée parlementaire ne peut recourir à la force, ni même exercer des pressions par le biais de relations économiques et commerciales. Elle est cependant dans une position exceptionnelle pour encourager et faciliter le dialogue interculturel et interreligieux. Avec 636 représentants élus issus des parlements de 47 Etats membres, nous sommes une instance démocratique véritablement paneuropéenne, où se reflètent toutes les nationalités, cultures et religions du continent. Outre cela, notre mandat centré sur la démocratie, les droits de l'homme et la prééminence du droit, et notre préoccupation essentielle pour le respect de la vie et de la dignité humaine nous confèrent crédibilité et autorité morale.

En misant sur ce pouvoir non contraignant, nous sommes parvenus à jouer un rôle pionnier en matière de dialogue interculturel et interreligieux. C'est ainsi que j'ai invité des hommes d'Etat et des personnalités religieuses de premier plan à s'exprimer devant l'Assemblée, organisé des réunions de dignitaires religieux nationaux dans des lieux marqués par de très fortes tensions religieuses, dont les Balkans, Chypre et le Proche-Orient, et pris la parole sur ce thème lors de conférences internationales. Pendant ma présidence, l'Assemblée a été extrêmement active, en plénière comme au niveau des commissions: de nombreux colloques, auditions, séminaires et débats marquants ont été organisés, et plusieurs résolutions et recommandations ont été adoptées.

Audience auprès
de Sa Sainteté
le **Pape Benoît XVI**
Le Vatican, avril 2006

Rencontres avec des responsables des grandes religions du monde

En novembre 2005, je me suis entretenu avec le patriarche œcuménique Bartholoméos à Istanbul. J'ai souligné la nécessité de respecter strictement la liberté de religion et d'assurer une nette séparation entre Etat et religion, rappelant que l'Etat devait garantir le plein exercice de la liberté de religion et lever tous les obstacles à cet égard. Je suis en outre revenu sur la nécessité de respecter strictement les droits des minorités religieuses, dont les droits de propriété, et ceux des minorités en général.

Nous avons également abordé les propositions en matière de dialogue interreligieux et interculturel que je venais de formuler devant la Grande Assemblée nationale à l'occasion de cette même visite, y compris celle visant à développer pleinement le Conseil de l'Europe comme forum de dialogue interculturel et interreligieux. Cette idée a reçu un large soutien lors de mes autres réunions. En outre, l'entretien a porté sur la nécessité d'associer le Conseil de l'Europe à l'initiative onusienne «Alliance des civilisations», avec la possibilité qu'une des réunions dans ce cadre se tienne au siège du Conseil de l'Europe, à Strasbourg. De même, nous avons discuté de l'intérêt d'accentuer les travaux du Conseil de l'Europe en faveur de l'intégration des communautés migrantes vivant en Europe occidentale, en développant la compréhension mutuelle pour améliorer à la fois l'image des migrants et celle de leurs pays d'origine. Enfin, nous avons examiné les risques liés au fait que des problèmes sociaux dus à l'exclusion, au chômage et au manque d'éducation soient mis sur le compte de la religion. J'ai invité le patriarche à s'exprimer devant l'Assemblée parlementaire, ce qu'il a accepté. Nous avons poursuivi nos discussions à l'occasion de sa visite à l'Assemblée.

Lors d'une audience privée avec Sa Sainteté le pape Benoît XVI à Rome, en avril 2006, j'ai abordé le thème des relations entre les différentes religions, soulignant le rôle de l'Assemblée parlementaire en tant que forum de dialogue interculturel et interreligieux. J'ai également mis en avant le rôle du Conseil de l'Europe comme organisation centrée sur la notion de dignité humaine. Nous avons ensuite abordé l'importance de l'éthique et de la promotion des valeurs par l'Eglise, en particulier le rôle extraordinaire de feu le pape Jean-Paul II et de sa mission de paix. J'ai invité le pape à s'exprimer devant l'Assemblée parlementaire. A cette occasion, j'ai également rencontré le cardinal Sodano, avec lequel j'ai discuté des relations entre le Saint-

Siège et le Conseil de l'Europe, et en particulier son Assemblée parlementaire, ainsi que du rôle de la société civile.

Lors d'un entretien avec le patriarche Alexis II à Moscou, en janvier 2007, j'ai souligné l'importance de l'Assemblée parlementaire comme forum de dialogue interculturel et interreligieux, et comme tribune permettant aux dignitaires de différentes religions de promouvoir la paix, la compréhension mutuelle et le respect de la dignité humaine. J'ai également repris une proposition que j'avais déjà formulée devant plusieurs instances internationales, à savoir offrir aux églises et aux organisations confessionnelles un statut officiel auprès du Conseil de l'Europe. Le patriarche a accepté mon invitation à s'exprimer devant l'Assemblée; nous avons poursuivi notre discussion à l'occasion de sa visite.

Interventions de responsables religieux et politiques du monde entier devant l'Assemblée

Ekmeleddin Ihsanoglu, Secrétaire général de l'Organisation de la Conférence islamique, s'adressant à l'Assemblée Strasbourg, octobre 2005

Recep Tayyip Erdogan, Premier Ministre de la Turquie signe le livre d'or dans le bureau du Président de l'Assemblée, Strasbourg, juin 2006

En octobre 2005, M. Ekmeleddin Ihsanoglu, secrétaire général de l'Organisation de la conférence islamique, s'est exprimé devant l'Assemblée. «Les griefs», selon lui, «auraient depuis longtemps disparu si nous avions été capables de créer une meilleure écoute entre nos deux civilisations, sur la base de notre patrimoine commun, et si nous avions coopéré plus étroitement». «Nous avons de fortes raisons de travailler ensemble, d'entretenir des relations, de prospérer ensemble», a-t-il poursuivi, citant «la proximité géographique entre l'islam et l'occident (…) [et] leurs valeurs communes», en particulier «la justice et l'égalité entre tous les êtres (…) [et] des références spirituelles communes». «Sur cette base solide, nous pouvons construire un avenir meilleur. Pour cela, il faut nous engager dans un dialogue ouvert et critique, qui devrait inclure les intellectuels et les représentants de la société civile». Certaines étapes du «gigantesque chantier» nécessaire pour y parvenir, a-t-il conclu, «peuvent être menées à bien en commun, à travers une coopération structurée entre le Conseil de l'Europe et l'Organisation de la conférence islamique».

Sa Sainteté
le **Patriarche œcuménique**
Bartholomé 1er
s'adressant à l'Assemblée
Strasbourg, janvier 2007

Un an plus tard, nous avons accueilli M. Erdogan, Premier ministre de la Turquie, qui a notamment parlé de l'Alliance des civilisations, initiative lancée par son pays et par l'Espagne dans le cadre des Nations Unies. M. Erdogan a expliqué comment l'Alliance des civilisations pouvait réaliser son but – faire en sorte qu'au sein des sociétés multiculturelles, les communautés hôtes et migrantes communiquent entre elles et partagent des visions communes, laissant un monde pacifique aux générations futures. Pour éviter tout «choc des civilisations», a-t-il dit, il faut faire du respect des différences entre peuples le point de départ, quitte à abandonner certaines valeurs anciennes pour repartir sur de nouvelles bases, tout en protégeant les libertés d'autrui et en se gardant d'éveiller le syndrome de la crainte ou de la haine de l'«autre». L'Alliance des civilisations pourrait aider à mettre en place la coopération mondiale aujourd'hui nécessaire, et M. Erdogan a dit espérer que le Conseil de l'Europe contribue à ce processus.

Sa Sainteté
Patriarche Alexy II
de Moscou
et de toutes les Russies
et **René van der Linden**
Strasbourg, octobre 2007

En janvier 2007, Bartholoméos Ier, patriarche œcuménique de Constantinople, a fait part à l'Assemblée de profondes réflexions sur l'apport des églises au développement des droits de l'homme et sur l'importance du dialogue interculturel et interreligieux pour la protection et la promotion de ces droits. Comme il l'a rappelé, «depuis près de six siècles, le patriarche œcuménique côtoie les musulmans et débat avec eux de différents thèmes en vue de différents objectifs (…), dialogue fondé sur le fait que nous vivons dans un même lieu». «La force morale du respect de la personne», a poursuivi Bartholoméos, «est si grande qu'elle finira par surmonter et vaincre les infirmités spirituelles qui, depuis si longtemps, permettent aux détenteurs du pouvoir d'ignorer ou, pire, de violer en toute légalité les droits de l'homme». Parlant des dangers de la violence et de l'extrémisme, il a conclu: «Les dialogues interreligieux permettent de cultiver un esprit de tolérance, de réconciliation et de coexistence pacifique entre les fidèles des différents cultes, loin des phobies et du fanatisme».

Tout récemment enfin, pendant la partie de session d'automne 2007, Alexis II, patriarche de Moscou et de toutes les Russies s'est exprimé devant l'Assemblée sur les liens entre droits de l'homme et devoir moral. «Historiquement, les droits de l'homme ont vu le jour dans le cadre de la morale chrétienne, avec laquelle ils vont de pair. Aujourd'hui, toutefois, on observe une fracture entre les droits de l'homme et la morale, et cette fracture menace la civilisation européenne. C'est ainsi qu'apparaît une nouvelle génération de droits qui sont contraires à la morale, que les droits de l'homme sont utilisés pour justifier des comportements amoraux (…). Dans la sphère publique, l'Etat et la société devraient encourager des principes moraux qui soient acceptés par le plus grand nombre (…) et liés à la tradition spirituelle et culturelle des nations européennes.» «Le fait que la personne humaine, le pouvoir de l'Etat et la nation dans son ensemble ne fassent pas l'objet d'une appréciation morale rend insolubles de nombreux problèmes sociaux», tels que la pauvreté ou le manque d'équité sociale. De même, «science et technologie ne peuvent être dissociées d'une appréciation morale de leurs buts et de leurs résultats». Enfin, a conclu Alexis II, «le Conseil de l'Europe, qui a le potentiel et l'expérience d'un lieu de dialogue sur les valeurs européennes, peut devenir une instance idoine (…) pour un dialogue sérieux entre les cultures, auquel les représentants des religions traditionnelles et de la tradition laïque devraient prendre une part très active.»

Rencontres avec des responsables religieux nationaux lors de visites officielles

Mes visites officielles m'ont donné l'occasion de rencontrer les dignitaires religieux des pays concernés et, souvent, de réunir les représentants des principales confessions.

Lors de ma visite en Arménie, en Géorgie et en Azerbaïdjan, en août 2005, j'ai rencontré Sa Sainteté Karékine II, patriarche suprême et catholicos de tous les Arméniens, Sa Sainteté et Béatitude Ilia II, patriarche de toute la Géorgie, le cheikh-ul-islam Haji Allahchukur Pachazade, chef de la Direction spirituelle des musulmans du Caucase, et les représentants des communautés juives et orthodoxes d'Azerbaïdjan. J'ai ainsi pu noter avec une vive satisfaction le rôle actif et positif que ces personnalités avaient joué ensemble dans le processus de réconciliation. Il n'y aura ni développement durable, ni prospérité, ni avenir pour les enfants de la région sans solution pacifique, solution que tous mes interlocuteurs appelaient de leurs vœux.

En octobre 2005, j'ai rencontré M. Iqbal Sacranie, secrétaire général du Conseil musulman de Grande-Bretagne. Nous avons réfléchi à la façon dont l'Assemblée parlementaire pourrait coopérer avec les organisations religieuses et celles de la société civile pour promouvoir le dialogue

Réunion avec des dignitaires religieux, Azerbaijan, août 2005
© APA

interculturel et interreligieux, et lutter contre toutes les formes d'extrémisme, notamment dans le contexte du rapport de l'Assemblée sur «les communautés musulmanes européennes face à l'extrémisme».

J'ai rencontré M. Erkan Mumcu, directeur des Affaires religieuses, le grand rabbin Isaac Haleva, et M. Halit Eren, directeur général du Centre de recherches sur l'histoire, l'art et la culture islamiques de l'Organisation de la conférence islamique, lors de ma visite en Turquie en novembre 2005. J'ai mentionné la nécessité vitale d'un dialogue ouvert entre religions et sociétés, soulignant le rôle de la Turquie comme passerelle vers le monde musulman. J'ai en outre appelé au strict respect de la liberté religieuse par le biais de la laïcité: «dans chaque pays, les religions devraient être libres de l'influence de l'Etat et l'Etat libre d'influences religieuses».

J'ai ensuite rencontré, toujours en novembre 2005, Sa Béatitude Téoctiste, primat de l'Eglise orthodoxe roumaine.

Je me suis également rendu dans les Balkans – zone durement éprouvée par des conflits dus, au moins en partie, à des différends religieux –, en juillet 2006. Lors de mon séjour en Serbie, j'ai rencontré les représentants des communautés religieuses: Irinej Dobrijevic, de l'Eglise orthodoxe serbe, secrétaire général du saint-synode des évêques; l'archiprêtre-stavrophore Savo Jovic, archevêque de Belgrade; Stanislav Hocevar, de l'Eglise catholique romaine, et le grand imam de Belgrade, Muhamed Jusufspahic, de la communauté islamique de Serbie. Outre le rôle de l'Assemblée parlementaire comme forum de dialogue interculturel et interreligieux, j'ai souligné le poids des responsables religieux dans le processus de paix et de stabilité, les engageant à unir leurs efforts pour contribuer à la réconciliation ethnique en Serbie et dans la région. Mes interlocuteurs ont affirmé la nécessité d'accentuer les échanges et la coopération entre les différentes communautés religieuses et entre orient et occident, afin que chacun comprenne mieux les cultures et les croyances des autres.

Cette visite a été suivie, toujours en juillet 2006, de séjours en Roumanie, en Moldova et à Odessa, en Ukraine. En Roumanie, je me suis rendu dans plusieurs monastères historiques, dont celui de Sucevita, où j'ai été reçu par Pimen Zainea, archevêque de Suceava et Radauti, et dans la ville historique d'Iasi, où j'ai rencontré l'évêque catholique romain Petru Ghergel. Ce fut l'occasion d'aborder le rôle de l'Assemblée parlementaire dans les questions relatives au dialogue interculturel et interreligieux et à la préservation du patrimoine culturel. En Moldova, j'ai rencontré des représentants de l'Eglise métropolitaine de Moldova, de l'Eglise métropolitaine de Bessarabie, de l'Eglise catholique romaine, de l'Union des églises évangéliques baptistes, de l'Eglise adventiste du septième jour et de l'Union des églises évangéliques (Eglise pentecôtiste), avec lesquels j'ai notamment parlé du rôle des organisa-

René van der Linden
réunit
l'archevêque de la Nouvelle Justiniana et de tout Chypre,
Chrysostomos II,
et **Ahmet Yonluer,**
Directeur des Affaires religieuses de la Communauté chypriote turque
Chypre, février 2007

tions religieuses dans la promotion des valeurs communes et de la réconciliation au niveau national comme européen, en particulier à travers le Conseil de l'Europe et son Assemblée parlementaire. Enfin, je me suis entretenu avec Agafangel, métropolite d'Odessa et d'Ismail, sur des questions notamment relatives à la préservation du patrimoine culturel et à la contribution des organisations religieuses aux travaux du Conseil de l'Europe.

Le Cardinal **Crescenzio Sepe** et **René van der Linden**
Naples, mars 2007
© Enzo Barbieri

En février 2007, je me suis rendu à Chypre, autre Etat membre ayant traversé un conflit qui comportait une dimension religieuse. Conformément à ma stratégie – organiser autant de réunions bicommunautaires que possible –, j'ai tenu une réunion avec Chrysostomos II, archevêque de la nouvelle Justiniane et de tout Chypre, et M. Ahmet Yonluer, directeur des affaires religieuses de la communauté chypriote turque: il s'agissait de la première rencontre entre les titulaires de ces fonctions depuis 1974. Nous avons réfléchi aux possibilités de créer une atmosphère de confiance et de tolérance, offrant ainsi un exemple au peuple et aux responsables politiques chypriotes. Les deux dirigeants ont convenu de se réunir à nouveau sous peu. Ils ont décidé de prendre des mesures pratiques en faveur du respect des lieux de culte dans toutes les parties de l'île, en s'efforçant notamment d'assurer leur restauration. Ils se sont fixé pour première étape de rendre le culte possible à la mosquée de Hala Sultan, à Larnaca, et au monastère de l'apôtre André, sur la péninsule de Karpas. Cela marquera, espèrent-ils, le début d'une longue histoire de confiance mutuelle, susceptible de contribuer à une résolution pacifique du problème chypriote. J'ai pour ma part souligné que le dialogue interculturel et interreligieux était l'une des priorités de ma présidence, ajoutant que cette rencontre historique en constituait un exemple remarquable.

J'ai rencontré le cardinal secrétaire d'Etat Bertone au Vatican, le 2 avril 2007, à l'occasion d'une visite de travail. J'ai détaillé ma proposition d'octroyer aux Eglises un statut officiel auprès du Conseil de l'Europe, soulignant qu'une telle coopération était nécessaire pour renforcer l'action juridique et politique du Conseil. J'ai mis en avant les arguments suivants: le dialogue interculturel et interreligieux constitue le seul moyen de garantir à long terme la paix et la stabilité en Europe et dans le reste du monde; les dignitaires religieux ont une contribution personnelle à apporter à la promotion de la tolérance, du respect et de la solidarité, et les églises et autres organisations religieuses sont des composantes actives de la société civile et des partenaires responsables dans nos sociétés démocratiques; le Conseil de l'Europe représente un lieu idéal pour débattre du rôle de la religion dans la société; enfin, il est important, pour les églises, de pouvoir exprimer leurs opinions sur les questions de valeurs au sein d'une institution précisément axée sur les valeurs – le Conseil de l'Europe. Dans ce contexte, j'ai renouvelé mon invitation au pape Benoît XVI à s'exprimer devant l'Assemblée. (Avec plusieurs membres du Bureau de l'Assemblée, j'ai de nouveau rencontré le cardinal Bertone à l'occasion de la réunion du Bureau qui s'est tenue à Rome, en septembre 2007). Auparavant, fin mars, j'avais rencontré le cardinal Crescenzio Sepe à Naples, où j'avais prononcé une allocution à l'occasion du rassemblement annuel de la jeunesse, qui a réuni environ 20 000 participants.

Au cours de ma visite officielle en Ukraine, du 20 au 22 mai 2007, j'ai rencontré les représentants de l'Eglise orthodoxe, de l'Eglise gréco-catholique et de l'Eglise catholique romaine, le rabbin de Kiev et le mufti d'Ukraine, ainsi que le directeur de l'Institut pour la liberté de religion.

Le 1er juin 2007, lors de la Conférence parlementaire internationale sur la coopération paneuropéenne en faveur du dialogue interculturel et interreligieux qui s'est tenue à Saint-Pétersbourg (Russie), et le 6 septembre, lors de la 3e Conférence européenne œcuménique à Sibiu (Roumanie), j'ai rencontré Cyrille, métropolite de Smolensk et de Kaliningrad, et chef du département des Relations extérieures du Patriarcat de Moscou. Nous avons parlé du dialogue interculturel et interreligieux, et en particulier du rôle de l'Assemblée parlementaire en tant qu'espace privilégié pour ce dialogue; des relations avec la Fédération de Russie; du rôle de l'Eglise orthodoxe russe dans la promotion d'une politique sociale fondée sur les valeurs; et de l'allocution à venir du patriarche Alexis II devant l'Assemblée parlementaire.

Je me suis rendu dans le Caucase du Sud en juillet 2007. J'ai pu y rencontrer Sa Sainteté Karékine II, catholicos de tous les Arméniens, et les représentants des principaux cultes d'Azerbaïdjan.

Au cours de ma visite au Moyen-Orient, en août 2007, j'ai organisé des réunions avec le Conseil des institutions religieuses de Terre sainte, auxquelles ont participé les représentants des communautés juive, musulmane, catholique et luthérienne, ainsi qu'avec les grands rabbins. Une réunion bilatérale séparée a également eu lieu avec le cheikh Tayseer Tamimi, chef de la Cour suprême islamique de Palestine et un membre du Conseil des institutions religieuses qui s'était vu refuser l'accès à Jérusalem jusqu'à ce que j'intervienne personnellement avec le Vice-Premier ministre.

J'ai vivement salué les travaux du conseil, instance pionnière dans la promotion du dialogue et de la compréhension mutuelle comme éléments essentiels au processus de paix, dotée du potentiel nécessaire pour surmonter les obstacles qui se posent de longue date et créer un nouvel élan. Les membres du conseil, pour leur part, se sont dits extrêmement intéressés par une collaboration plus étroite avec l'Assemblée parlementaire, sur la base de notre engagement envers des valeurs communes.

J'ai exprimé mon plein accord avec les grands rabbins sur la nécessité de protéger et de respecter les sites religieux en Terre sainte (et dans le monde entier) et d'intensifier la lutte contre l'antisémitisme et l'apologie du nazisme. Les grands rabbins ont également souligné l'importance d'exclure

René van der Linden
au Mémorial
de l'Holocauste Yad Vashem
Jérusalem, août 2007

des écoles l'enseignement de la haine, relevant que ces questions faisaient partie des activités essentielles du Conseil de l'Europe. A l'issue de ces réunions, j'ai visité le mémorial de l'holocauste Yad Vashem, où j'ai déposé une couronne à l'occasion d'une cérémonie dans la Salle du souvenir.

René van der Linden
avec l'Archévêque
Pimen Zainea
de Suceava et Radanti
Monastère de Sucevita
Roumanie, juillet 2006

Lors de la 3e Conférence œcuménique européenne, organisée à Sibiu (Roumanie) en septembre 2007, j'ai rencontré les dirigeants des instances organisatrices, la Conférence des églises européennes et le Conseil des conférences épiscopales européennes ainsi que la Commission des conférences épiscopales de la Communauté européenne. Nous avons débattu des questions soulevées pendant la conférence, dont notamment le dialogue interculturel et interreligieux, le potentiel de l'Assemblée parlementaire à cet égard et l'intérêt d'octroyer aux églises et aux organisations confessionnelles un statut officiel auprès du Conseil de l'Europe.

Toujours en septembre 2007, je me suis ensuite rendu dans les pays baltes, où j'ai rencontré Sa Sainteté Alexandre, métropolite de Riga et de toute la Lettonie et Mgr Audrys Juozas Backis, archevêque de Vilnius.

Allocutions lors de conférences internationales

La Conférence internationale sur le dialogue des cultures et la coopération interconfessionnelle, organisée à Nijni-Novgorod, en septembre 2006, par la Fédération de Russie en partenariat avec le Conseil de l'Europe, a réuni environ 300 représentants gouvernementaux, experts et personnalités religieuses de toute l'Europe. Dans mon allocution, j'ai rappelé que l'Assemblée parlementaire constituait un forum naturel et idéal pour le dialogue interreligieux et interculturel puisque ses membres, issus de 46 Etats européens, représentent toute la diversité des dimensions politiques, sociales, géographiques, culturelles et religieuses de l'Europe. A cette occasion, j'ai appelé à ce que les églises et les autres organisations confessionnelles disposent d'un statut officiel auprès du Conseil de l'Europe. Il n'y a pas la moindre raison, ai-je expliqué, pour qu'elles ne jouissent pas d'un statut similaire à celui accordé aux organisations non gouvernementales, leurs spécificités étant prises en compte.

J'ai rappelé que le traité de l'Union européenne établissant une Constitution pour l'Europe avait reconnu l'apport important des églises et des organisations religieuses au processus d'intégration européenne. J'ai exprimé une conviction: le Conseil de l'Europe devrait renforcer son action politique et juridique en coopérant avec les organisations confessionnelles. De par leur engagement moral et éthique et les valeurs qu'elles défendent, elles sont des composantes actives de la société civile et des partenaires valables dans nos sociétés démocratiques.

J'ai souligné que nous devons travailler ensemble à la paix, à la justice sociale et à une stabilité durable, attaquant ainsi le terrorisme à sa racine. S'agissant des domaines concrets de coopération, j'ai mis en avant les suivants: respect des valeurs humaines fondamentales, des valeurs familiales et des droits de l'enfant, cohésion sociale, lutte contre la ségrégation sociale

entre les différents groupes religieux, ethniques et raciaux, promotion de l'intégration et lutte contre le sida. J'ai notamment souligné la nécessité de promouvoir la dignité humaine en luttant contre la pauvreté et l'exclusion.

Le 2e Congrès des chefs spirituels des religions mondiales et traditionnelles, organisé à Astana (Kazakhstan) en septembre 2006, qui a réuni des représentants des cultes musulman, chrétien, bouddhiste, juif, shinto, taoïste et hindouiste, a été l'occasion du premier discours de la session de clôture. J'y ai appelé les leaders religieux et les responsables politiques démocratiques à s'unir autour de nos valeurs communes afin de donner le ton à la lutte contre l'extrémisme et le terrorisme, rappelant que ces valeurs étaient à la base de l'engagement du Conseil de l'Europe en faveur de la démocratie, des droits de l'homme et de la prééminence du droit.

A l'occasion du 10e Dialogue avec l'Eglise orthodoxe, organisé par le Parti populaire européen et le Groupe des démocrates européens du Parlement européen à Bratislava (Slovaquie) en novembre 2006, j'ai réitéré mon appel à ce que les églises et les autres institutions religieuses obtiennent un statut officiel auprès du Conseil de l'Europe.

En juin 2007, je me suis exprimé devant la Conférence parlementaire internationale sur la coopération paneuropéenne en faveur du dialogue interculturel et interreligieux organisée à Saint-Pétersbourg (Russie). J'y ai affirmé que ni l'Europe, ni le reste du monde ne pouvait se permettre d'entrer dans une lutte des civilisations. Soutenant que le dialogue interreligieux et interculturel était l'un des enjeux centraux de notre époque, j'ai invité les responsables politiques à lui accorder la plus haute priorité. J'ai également souligné la nécessité de coopérer avec les religions pour défendre nos valeurs communes, fondées sur le profond respect de la vie et de la dignité humaine, avant de réitérer encore une fois ma proposition d'accorder un statut officiel aux églises auprès du Conseil de l'Europe. En conclusion, j'ai affirmé que les églises et les autres organisations confessionnelles, à travers leurs valeurs et leur engagement moral et éthique, étaient des composantes actives de la société civile et des partenaires démocratiques valables.

« Il n'y a absolument aucune raison de s'opposer à ce que les Eglises aient un statut officiel au sein du Conseil de l'Europe à l'instar de celui qui a été accordé aux organisations non gouvernementale, tout en tenant compte des spécificités des Eglises.

Discours à l'occasion de la conférence internationale sur le dialogue interculturel et interreligieux, Nijni Novgorod, 7-8 septembre 2006

En juin 2007, je me suis exprimé devant la Conférence internationale «Christianisme, culture et valeurs morales» organisée en commun par les catholiques et les orthodoxes à Moscou (Russie). J'y ai affirmé que, bien que le principe d'une stricte séparation entre Eglise et Etat doive être respecté, les valeurs éthiques défendues par les églises devaient être présentes dans la vie politique de nos sociétés. J'ai rappelé que les valeurs du Conseil de l'Europe – dont la tolérance et le respect mutuel – correspondaient à celles des principales religions monothéistes, qui ont marqué l'identité spirituelle européenne.

Devant plus de deux mille délégués présents à la 3e Assemblée œcuménique européenne à Sibiu (Roumanie) en septembre 2007, j'ai appelé de mes vœux un traité international contraignant visant à protéger le patrimoine religieux – églises, mosquées, synagogues et autres sites à vocation spirituelle – en temps de guerre comme de paix, relevant: «la destruction aveugle de sites religieux blesse profondément les sensibilités; en cela, elle aiguise la haine, alimente les conflits et entrave la recherche de la paix». Soulignant l'importance de l'Assemblée œcuménique européenne, qui réunit des dignitaires chrétiens de l'Europe entière, j'ai souligné «le rôle vital et décisif» de la religion et des organisations religieuses dans la société: «Leur profond respect de la dignité humaine de chacun les rend indispensables à la cause de la paix et de la justice dans le monde. Je pense que les responsables politiques doivent le reconnaître et renforcer le rôle des églises et des organisations religieuses dans la société.» J'ai poursuivi en rappelant l'importance du «pouvoir de persuasion» du Conseil de l'Europe, dont la diplomatie parlementaire exercée par l'APCE et les occasions de dialogue offertes par ses différentes procédures de suivi.

Assemblée parlementaire
Session Strasbourg

Parutions dans la presse

Dans son édition de mars 2007, le magazine Europe infos, publié par l'Office catholique d'information et d'initiative pour l'Europe (OCIPE) et la Commission des conférences épiscopales de la Communauté européenne (COMICE), a publié mon article intitulé «Arguments pour un statut officiel des Eglises au sein du Conseil de l'Europe».

Questions abordées par l'Assemblée pendant ma présidence

Dans sa Recommandation 1720 (2005): Education et religion, l'Assemblée remarque: «La démocratie et la religion ne doivent pas être incompatibles, [mais] être des partenaires valables dans les efforts pour le bien commun» et observe que «l'éducation est essentielle pour combattre l'ignorance, les stéréotypes et l'incompréhension des religions», ce qui est «[indispensable] à l'exercice de la citoyenneté démocratique». Elle appelle donc les gouvernements à «faire plus pour garantir la liberté de conscience et d'expression religieuse, pour encourager l'enseignement du fait religieux, pour promouvoir le dialogue avec et entre les religions et pour favoriser l'expression culturelle et sociale des religions».

En parallèle, l'Assemblée n'a pas hésité à élever la voix contre les atteintes aux droits individuels commis au nom de la religion, par exemple dans sa Résolution 1464 (2005): Femmes et religion en Europe, qui appelle les Etats membres à «protéger pleinement toutes les femmes vivant sur leur territoire contre toute violation de leurs droits fondée sur ou attribuée à la religion», violations qui peuvent aller des prétendus «crimes d'honneur», des mariages forcés et des mutilations génitales au droit familial ou aux codes vestimentaires.

L'aptitude de l'Assemblée à concilier des intérêts divergents s'est bien exprimée dans sa Résolution 1510 (2006): Liberté d'expression et respect des croyances religieuses. D'une part, «il ne peut y avoir de société démocratique sans droit fondamental à la liberté d'expression»; d'autre part, «la liberté de pensée, de conscience et de religion est une exigence de toute société démocratique». En conclusion, l'Assemblée rappelle que «les possibilités [pour les autorités nationales] d'imposer des restrictions à la liberté d'expression sont (…) généralement plus importantes lorsqu'il s'agit de questions susceptibles d'offenser des convictions intimes dans le domaine de la morale ou de la religion», mais que «les discours incitant à la haine à l'encontre de quelque groupe religieux que ce soit ne sont pas compatibles avec les droits et libertés fondamentaux garantis par la Convention européenne des Droits de l'Homme».

Renouant avec le sujet dans sa Recommandation 1805 (2007): Blasphème, insultes à caractère religieux et discours de haine contre des personnes au motif de leur religion, l'Assemblée souligne «l'importance du respect – et de la compréhension – de la diversité culturelle et religieuse en Europe (…) et reconnaît la nécessité d'un dialogue suivi. Respect et compréhension peuvent aider à prévenir les frictions dans la société et entre les individus.» Tandis que «le blasphème, en tant qu'insulte à une religion, ne devrait pas être érigé en infraction pénale» et que «dans une société démocratique, les groupes religieux doivent (…) tolérer les critiques dans les déclarations publiques et les débats relatifs à leurs activités, à leurs enseignements et à leurs croyances», «les législations nationales (…) doivent sanctionner (…) les discours sur les religions qui troublent intentionnellement et gravement l'ordre public et appellent à la violence publique.»

Enfin, toujours dans le cadre de ce débat élargi et de grande qualité, l'Assemblée a adopté la Recommandation 1804 (2007): Etat, religion, laïcité et droits de l'homme, qui relève là encore: «Les religions organisées en tant que telles font partie intégrante de la société et, à cet égard, il faut les considérer comme des institutions constituées par et impliquant des citoyens qui ont le droit à la liberté de religion, mais aussi en tant qu'organisations prenant part à la société civile, avec toutes ses potentialités d'orientations éthique et civique, et ayant un rôle à jouer au sein de la communauté nationale, qu'elle soit croyante ou laïque». Notant que «la religion est redevenue ces dernières années un sujet central de discussion dans nos sociétés», l'Assemblée «reconnaît l'importance du dialogue interculturel et de sa dimension religieuse» et incite les gouvernements à «tenir compte de la capacité particulière des communautés religieuses à œuvrer en faveur de la paix, de la coopération, de la tolérance, de la solidarité, du dialogue interculturel et de l'expansion des valeurs défendues par le Conseil de l'Europe».

Assemblée parlementaire
Session Strasbourg

Conclusions

Il n'appartient pas aux responsables politiques d'intervenir dans le fonctionnement interne des églises et des organisations religieuses, pas plus que la religion n'a à intervenir dans les affaires politiques. Les relations entre les différentes religions n'en demeurent pas moins une question publique de la plus haute importance, que le monde politique ne peut se permettre d'ignorer ou de négliger. Ainsi, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, en tant qu'instance fondée sur des valeurs, devrait coopérer avec toutes les institutions et organisations qui défendent ces valeurs. C'est pourquoi je suis fier que, au cours de ma présidence, l'Assemblée parlementaire ait joué un rôle pionnier dans la promotion du dialogue interculturel et interreligieux.

5 Elargir le rôle de l'Assemblée comme plate-forme de dialogue

Discours de **René van der Linden**, Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, Strasbourg, janvier 2005

Durant les trois dernières années où j'ai présidé l'Assemblée parlementaire, l'une de mes priorités a été d'élargir le rôle de l'Assemblée pour en faire un espace de dialogue.

Pour cela, il fallait d'abord consolider les relations avec nos propres délégations nationales, ainsi qu'avec celles représentant les parlements bénéficiant du statut d'observateur et les parlements d'Etats non membres.

En outre, je suis convaincu que, pour conserver son intérêt dans le monde extérieur, le Conseil de l'Europe doit dans un premier temps améliorer sa communication interne. Une fois de plus, l'Assemblée a pris les initiatives à cet égard, notamment par sa Recommandation 1763 (2006) sur l'équilibre constitutionnel au Conseil de l'Europe. Tout au long de mon mandat, j'ai accordé une grande importance au renforcement des relations avec nos partenaires institutionnels au sein de l'Organisation, à commencer par le Comité des Ministres, la Cour européenne des Droits de l'Homme, le Congrès, le commissaire aux droits de l'homme et ses divers organes spécialisés offrant une expertise inestimable dans les domaines au cœur de l'activité de notre organisation.

L'Assemblée parlementaire est ce qu'il y a de mieux au niveau paneuropéen pour échanger des idées et débattre des questions et des problèmes importants que doivent résoudre nos sociétés. Je me suis donc efforcé de faire de l'Assemblée une tribune permettant aux chefs de file politiques, culturels et religieux d'Europe, aux organisations internationales et aux ONG les plus influentes de s'adresser aux citoyens européens.

Enfin et surtout, l'Assemblée a la remarquable capacité, en tant que plate-forme de dialogue, de faire évoluer la diplomatie parlementaire.

Les invités de **l'Assemblée**

Viktor Iouchtchenko, Président de l'Ukraine et **René van der Linden,** janvier 2005

Mikheil Saakashvili, Président de la Géorgie s'adressant à l'Assemblée, janvier 2005

Svetozar Marovic, Président de Serbie et Monténégro et **René van der Linden,** avril 2005

Jean-Claude Juncker, Premier Ministre du Luxembourg et **René van der Linden,** avril 2005

Traian Basescu, Président de la Roumanie et **René van der Linden,** janvier 2006

Serguei Stanichev, Premier Ministre de Bulgarie s'adressant à l'Assemblée, janvier 2006

Vlado Buchkovski, Premier Ministre de « l'ex-République yougoslave de Macédoine » s'adressant à l'Assemblée, avril 2006

Călin Popescu-Tăriceanu, Premier Ministre de la Roumanie et **René van der Linden,** avril 2006

Wolfgang Schüssel, Chancelier fédéral de l'Autriche s'adressant à l'Assemblée avril 2006

Recep Tayyip Erdogan, Premier Ministre de la Turquie juin 2006

Les invités de **l'Assemblée**

Ivo Sanader,
Premier Ministre
de la Croatie
et **René van der Linden,**
octobre 2006

Adnan Terzic,
Président du Conseil
des ministres
de la Bosnie Herzégovine
signant le livre d'or,
octobre 2006

Sali Berisha,
Premier Ministre
de l'Albanie
s'adressant à l'Assemblée,
octobre 2006

Guy Verhofstadt,
Premier Ministre
de la Belgique
s'adressant à l'Assemblée,
janvier 2007

Kostas Karamanlis,
Premier Ministre
de la Grèce
et **René van der Linden,**
janvier 2007

Viktor Yanoukovitch,
Premier Ministre
de l' Ukraine s'adressant
à l'Assemblée,
avril 2007

Alfred Gusenbauer,
Chancelier fédéral
de l'Autriche
et **René van der Linden,**
juin 2007

Filip Vujanovic,
Président du Monténégro
s'adressant à l'Assemblée,
octobre 2007

Vojislav Kostunica,
Premier Ministre
de la Serbie
et **René van der Linden,**
octobre 2007

Abdullah Gül,
Président de la Turquie
signant le livre d'or
dans le bureau du Président
de l'Assemblée
parlementaire,
octobre 2007

Les invités de l'Assemblée

A mon initiative, celle d'autres membres du Comité des présidents et à la suite de propositions émanant du Bureau et des différentes commissions de l'Assemblée, 83 personnalités sont venues prendre part aux débats de l'Assemblée parlementaire au cours de ma présidence, entre 2005 et 2007.

J'ai eu l'honneur d'accueillir un grand nombre de chefs d'Etat et de gouvernement dans notre Hémicycle, qui nous ont fait part de leurs visions de l'avenir de l'Europe et du rôle futur du Conseil de l'Europe dans le paysage institutionnel international. Les débats dans le prolongement de leurs discours ont toujours été stimulants et ont montré notre aspiration à discuter ouvertement.

Les contributions de nos honorables invités servent de lien nécessaire entre les politiques lancées et menées à bien par une organisation paneuropéenne internationale, telle que le Conseil de l'Europe et son Assemblée, et les politiques nationales – permettant le déroulement d'un processus allant des Etats membres vers Strasbourg et inversement, processus qui rapproche l'Europe et ses politiques des citoyens européens et de leurs besoins.

Je me suis efforcé de garantir la présence de dirigeants politiques à Strasbourg à des moments cruciaux de l'évolution de leurs pays respectifs. Ces visites permettaient d'instaurer le dialogue et le débat et, en même temps, de proposer une assistance pour montrer que chaque Etat membre fait partie d'une grande famille qui restera unie dans la défense de valeurs et de principes communs.

Je citerai notamment les visites de M. Viktor Iouchtchenko, en janvier 2005, deux jours après son élection en tant que Président d'Ukraine au lendemain de la Révolution orange, et de M. Viktor Yanoukovitch, Premier ministre d'Ukraine, en avril 2007, en pleine crise politique dans son pays. Tout en souhaitant la bienvenue à M. Yanoukovitch, j'ai déclaré expressément que l'Assemblée n'était pas là pour juger qui a raison ou qui a tort, ni pour prendre parti, son seul objectif étant de trouver une solution politique à la crise, conformément aux valeurs et aux principes du Conseil de l'Europe.

En octobre 2007, j'ai accueilli M. Abdullah Gül, Président de la Turquie et ancien membre de l'Assemblée parlementaire, pour son premier grand discours hors de son pays après avoir été élu. M. Gül a affirmé que les travaux, normes et mécanismes du Conseil de l'Europe étaient fort profitables à son pays, et que son expérience de membre de l'Assemblée avait enrichi sa philosophie politique. Ces affirmations corroborent le rôle essentiel du Conseil de l'Europe en tant que véritable organisation paneuropéenne.

Carla Del Ponte, Procureur général du Tribunal pénal pour l'Ex-Yougoslavie (TPIY) et **René van der Linden** Strasbourg, juin 2007

Parmi les autres chefs d'Etat et de gouvernement qui se sont exprimés lors de mon mandat ou ont été invités à l'Assemblée, certains sont d'anciens membres de l'Assemblée – par exemple, M. Alfred Gusenbauer, chancelier autrichien, M. Mikheil Saakashvili, Président de la Géorgie, M. Sali Berisha, Premier ministre de l'Albanie, M. Viktor Yanukovych, Président de l'Ukraine ou le Premier ministre de la Slovaquie, M. Robert Fico – ce qui révèle le lien organique entre les idées et les principes défendus par l'Assemblée et les acteurs politiques dans les Etats membres.

Je suis très honoré que Mme Angela Merkel, la chancelière allemande, ait accepté mon invitation à s'adresser à l'Assemblée en avril 2008.

Au cours de ma présidence, j'ai renforcé le rôle de l'Assemblée en tant qu'espace de dialogue interreligieux et interculturel (voir le chapitre 4).

En outre, dans le cadre de débats parlementaires spécifiques, les responsables d'organisations internationales influentes ont proposé leur expertise inestimable et ont apporté leur contribution directe concernant des questions variées soulevées à l'Assemblée parlementaire. Je fais notamment référence à la participation de M. Jaap de Hoop Scheffer, Secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, au débat sur le contrôle démocratique du secteur de la sécurité dans les Etats membres (rapporteur: M. Lluis Maria de Puig) en juin 2005; à celle de M. Martti Ahtisaari, envoyé spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour le processus du statut futur du Kosovo, au débat sur la situation actuelle au Kosovo (rapporteur: Lord Russell-Johnston), en janvier 2007; ou encore à celle de Mme Carla del Ponte, premier procureur du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY), au débat sur la coopération des Etats concernés par le TPIY en juin 2007.

Qui plus est, j'ai élargi le dialogue à d'autres institutions européennes, tout d'abord au Parlement européen, à la Commission européenne et au Conseil européen, à l'OSCE, ainsi qu'à d'autres assemblées parlementaires avec lesquelles nous avons conclu des accords de coopération, comme l'Assemblée de la Communauté des Etats indépendants, l'Assemblée panafricaine ou l'Assemblée parlementaire asiatique (voir le chapitre 6).

A l'occasion de l'Assemblée parlementaire élargie, nous accueillons toujours avec plaisir la participation de délégations de parlements d'Etats non européens membres de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE), y compris du Canada, du Japon et du Mexique. M. Donald Johnston, ancien Secrétaire général de l'OCDE, s'est exprimé devant l'Assemblée parlementaire pour la dernière fois en octobre 2005, avant que M. Angel Gurría ne lui succède à la présidence, et continue de prononcer le discours annuel de l'OCDE devant notre chambre.

Jean Lemierre,
Président de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), Strasbourg, juin 2007

Angel Gurria,
Secrétaire général de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Strasbourg, octobre 2007

Rencontres avec les présidents de délégations nationales

Depuis juin 2006, j'ai pris l'initiative d'organiser des réunions bisannuelles avec les présidents de délégations nationales, essentiellement pour optimiser le potentiel du double mandat des membres de l'Assemblée et, tout particulièrement, des présidents des délégations nationales, afin de consolider le rôle du Conseil de l'Europe dans les parlements nationaux.

Si notre Assemblée parlementaire ne se réunit que quatre semaines par an, les parlements nationaux servent de puissants multiplicateurs de ses idées et recommandations par leurs programmes parlementaires. Les membres de l'APCE influencent les pouvoirs publics dans leurs pays respectifs en menant des débats parlementaires ou en posant des questions à leurs gouvernements. J'ai donc utilisé les rencontres avec les présidents des délégations nationales pour débattre de l'intégralité des priorités et actions majeures de l'Assemblée lors de ma présidence.

Par exemple, j'ai écrit aux présidents de parlements nationaux pour attirer leur attention sur le rapport Juncker, «Conseil de l'Europe – Union européenne: une même ambition pour le continent européen». J'ai exhorté les présidents des délégations nationales à exercer des pressions sur leurs gouvernements pour veiller à ce que les recommandations de M. Juncker soient véritablement suivies d'effets.

A la suite du débat de l'Assemblée en avril 2007 sur la situation des droits de l'homme et de la démocratie en Europe, j'ai également écrit aux présidents de parlements nationaux et aux responsables de délégations. J'ai demandé de faire une vaste publicité autour de ce sujet auprès des parlements, pour que ces derniers organisent leurs propres débats en s'appuyant sur le rapport de l'APCE et associent les représentants d'ONG au processus. J'ai insisté sur l'importance capitale de se conformer au rapport et de mettre intégralement en œuvre ses recommandations au niveau national. Les parlements sont particulièrement bien placés pour exercer des pressions sur leurs gouvernements, de sorte qu'ils prennent des mesures pour combler les lacunes identifiées dans le rapport, ratifient tous les instruments du Conseil de l'Europe, adoptent les réformes nécessaires, et ainsi de suite. J'ai invité les présidents des délégations nationales à m'informer des suites qu'ils ont données ou prévoient de donner au rapport.

Par ailleurs, la situation budgétaire du Conseil de l'Europe ne cessant de se dégrader, j'en ai appelé aux présidents des délégations nationales pour qu'ils veillent à ce que, dans le cadre des débats budgétaires nationaux, une augmentation soit demandée pour l'APCE et la Cour européenne des Droits de l'Homme.

En juin 2006, dans un autre courrier adressé aux présidents des délégations nationales, j'ai annoncé le lancement de la dimension parlementaire de la Campagne de lutte contre la violence faite aux femmes, y compris la violence familiale. J'ai demandé aux présidents des délégations nationales d'associer leurs parlements à la campagne, d'organiser des journées parlementaires d'action, d'adopter une déclaration solennelle et de désigner un membre parlementaire assurant la liaison avec l'Assemblée. Bon nombre de délégations nationales se sont investies activement dans la campagne.

J'ai également invité les présidents à faciliter la diffusion du manuel à l'usage des parlementaires concernant principalement la Convention sur la lutte contre la traite des êtres humains du Conseil de l'Europe auprès des parlements nationaux et d'exhorter les gouvernements à accélérer le processus de ratification de cette convention.

A la réunion de janvier 2007, j'ai affirmé qu'il était inacceptable que, sur les vingt vice-présidents élus à cette partie de session, seuls deux étaient des femmes. Si l'APCE est ferme quant à la parité entre les femmes et les hommes pour les candidatures à la Cour, elle doit appliquer ce principe à son propre fonctionnement interne.

Relations avec les délégations observatrices

Enrique Jackson Ramírez, Président du Sénat du Mexique et la délégation mexicaine auprès de l'APCE et **René van der Linden** Strasbourg, janvier 2007

A l'heure actuelle, trois parlements nationaux bénéficient du statut d'observateur auprès de l'Assemblée: ceux d'Israël (1957), du Canada (1997) et du Mexique (1999). Les représentants de parlements nationaux d'Etats membres non européens de l'OCDE (Australie, Canada, Japon, Corée, Mexique, Nouvelle-Zélande et Etats-Unis d'Amérique) participent chaque année au débat élargi sur les activités de l'OCDE.

Durant mon mandat, les relations avec les parlements des Etats membres ainsi qu'avec les parlements bénéficiant du statut d'observateur avaient pour principaux objectifs de développer la coopération en vue d'attirer l'attention sur les travaux de l'Assemblée et de la mettre au fait des mesures prises dans les différents parlements pour les questions relatives au Conseil de l'Europe.

Pour ce qui est des relations avec les parlements d'Etats non membres, le but était d'établir un dialogue politique avec l'Assemblée, en vue de promouvoir les principes de la démocratie parlementaire, de l'Etat de droit, du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Salle du Comité des Ministres

Le Comité des Ministres

Le dialogue entre l'Assemblée parlementaire et le Comité des Ministres s'est fait essentiellement par le biais de la communication de son Président en exercice à l'Assemblée, ainsi que du Comité mixte.

La Pologne, le Portugal, la Roumanie, la Russie, Saint-Marin et la Serbie ont alterné à la présidence du Comité des Ministres, occupée par la Slovaquie au moment de l'expiration de mon mandat de Président de l'Assemblée. Ces pays ont apporté une

Serguey Lavrov,
Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie et Président en exercice du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe s'adressant à l'Assemblée, Strasbourg, octobre 2006

excellente contribution aux travaux de notre organisation, chacun amenant ses particularités et la fraîcheur de ses idées. Cependant, deux présidences ont une signification particulière à mes yeux: celle de la Fédération de Russie et celle de la Serbie. Toutes deux ont été précédées de nombreuses hésitations: ces pays seront-ils à la hauteur des normes de notre organisation? Proposeront-ils une orientation politique réaffirmant le rôle du Conseil de l'Europe comme entité éminente de défense des droits de l'homme? Personnellement, je n'en ai jamais douté. Ces deux mandats ont été un succès – pas seulement pour les pays eux-mêmes, mais pour l'ensemble de l'organisation. Ils ont montré le potentiel considérable du Conseil de l'Europe pour rallier l'ensemble des pays européens autour de valeurs et de principes partagés.

Alors que j'apprécie énormément la contribution de chaque Etat membre aux travaux et aux progrès de notre organisation, j'estime qu'au niveau institutionnel les accords statutaires existants ne sont plus à propos. Ils ont pu l'être il y a près de soixante ans pour une organisation comptant dix membres. Afin de garantir que notre organisation occupe la place qui lui revient dans l'Europe d'aujourd'hui, les deux organes statutaires du Conseil de l'Europe peuvent et doivent œuvrer en plus étroite coopération.

Vuk Jeremic,
Ministre des Affaires étrangères de la Serbie et Président en exercice du Comité des Ministres s'adressant à l'Assemblée, Strasbourg, octobre 2007

Il importe d'établir un meilleur équilibre institutionnel au sein du Conseil de l'Europe, notamment entre l'Assemblée et le Comité des Ministres.

Il convient de mieux associer les ministres des Affaires étrangères, en tant qu'acteurs politiques éminents dans leurs pays, au fonctionnement du Comité des Ministres, entre autres pour donner des moyens d'action politiques aux diplomates présents à Strasbourg; et de s'appuyer sur les sessions ministérielles à Strasbourg pour discuter des questions politiques primordiales pour les pays européens. Il est indispensable que les programmes ministériels aient davantage d'intérêt et de bon sens politique: l'APCE peut s'avérer utile à cet égard.

Parmi les pratiques utiles établies durant ma présidence, citons les petits déjeuners de travail entre le Comité présidentiel de l'Assemblée et le Bureau du Comité des Ministres, qui ont eu lieu

durant chaque partie de session.
Il importe de renforcer la synergie sur les questions vitales pour l'avenir du Conseil de l'Europe. L'attitude des Etats membres en matière budgétaire compromet gravement nos activités et notre potentiel. Le risque de se retrouver dans un cercle vicieux de coupes budgétaires et de suppression d'activités importantes est réel. Parallèlement, il est absurde que les Etats membres de l'Union européenne – majoritaires au Comité des Ministres – choisissent de dépenser tant d'argent pour une Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne qui doublonne la plupart des travaux du Conseil de l'Europe.

L'Assemblée devrait avoir son propre budget, et jouer un rôle bien plus important dans l'attribution de postes à responsabilité au sein de son secrétariat.

Ces idées ont prévalu dans tous mes contacts avec les présidents en exercice, les autorités et les représentants permanents à Strasbourg des pays à la présidence par rotation, ainsi que durant les réunions du Comité mixte et des échanges de vues que j'ai eus avec les Ministres à l'occasion de leur 116e session, le 19 mai 2006.

A l'heure actuelle, l'Assemblée et le Comité des Ministres se penchent sur la création d'un groupe de travail mixte, sur proposition de M. Andreas Gross, président de la commission du Règlement et des immunités. Tandis que le Comité mixte est l'organe prééminent du dialogue et de la coordination entre l'Assemblée et le Comité des Ministres, l'idée derrière la mise en place d'un groupe de travail mixte est d'établir une forme de consultation plus souple entre les deux organes. En effet, compte tenu de son effectif limité et de son mode d'opération informelle, il permettrait de mener un débat plus ouvert, un dialogue authentique et spontané, et une discussion approfondie sur des problèmes spécifiques d'intérêt commun.

La Cour européenne des Droits de l'Homme

La Cour européenne des Droits de l'Homme reste et doit rester la référence paneuropéenne en termes de normes de protection des droits de l'homme. Sa réforme, énoncée dans le Protocole no 14 à la Convention européenne des Droits de l'Homme, est essentielle à l'accomplissement futur de la tâche qui lui incombe. En aidant la Cour à traiter plus rapidement les affaires en souffrance, le protocole a pour principal objectif de veiller à ce que les individus bénéficient d'une justice prompte et efficace.

Bâtiment de la **Cour Européenne des Droits de l'Homme** Strasbourg

Malheureusement, ce protocole n'est toujours pas entré en vigueur, puisqu'il manque une seule et dernière ratification: celle de la Fédération de Russie. J'ai saisi toutes les occasions possibles pour prêter main-forte à la délégation russe de l'Assemblée dans ses efforts pour encourager la ratification du Protocole no 14 par la Douma d'Etat. Je me suis aussi appuyé au maximum

sur la force de la diplomatie parlementaire lors de mes réunions avec les autorités russes. Le 2 juillet 2007, j'ai exprimé publiquement ma déception que la Douma russe n'ait pas donné son assentiment à la ratification de ce protocole vital et, par conséquent, entrave son entrée en vigueur. J'ai affirmé que nous étions tous concernés par cet échec, et j'ai souligné que les Européens – y compris de Fédération de Russie – seraient les plus touchés. J'en ai appelé une fois de plus à la Fédération de Russie pour qu'elle ratifie ce protocole dans les meilleurs délais.

Le retard de la ratification après juin est à l'origine d'un renouvellement partiel de la Cour européenne – processus complexe et demandant beaucoup de temps.

Je tiens à remercier sincèrement la sous-commission de l'Assemblée chargée de l'élection des juges de la Cour européenne des Droits de l'Homme, qui accomplit cette tâche avec un sens très aigu des responsabilités. Elle s'est entretenue avec des candidats au mois de septembre et a donc permis à l'Assemblée d'élire ou de réélire plusieurs juges à sa partie de session d'octobre 2007.

Le commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe

Thomas Hammarberg, Commissaire aux Droits de l'Homme s'adressant à l'Assemblée Strasbourg, avril 2006

L'Assemblée parlementaire a apporté tout son soutien politique aux travaux du commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, plus récemment dans sa Résolution 1581 (2007) et dans sa Recommandation 1816 (2007) «Le commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe – bilan et perspectives». Ces textes ont été adoptés à la partie de session d'octobre 2007 et M. Thomas Hammarberg, commissaire actuel, a pris part au débat.

J'ai fortement apprécié la remarquable coopération avec le bureau du commissaire et je souhaite tout particulièrement rendre hommage à M. Hammarberg pour son concours aux travaux de l'Assemblée, notamment par le rapport annuel sur la situation de la démocratie et des droits de l'homme en Europe.

J'espère que les possibilités d'élargissement du mandat du commissaire, énoncées dans le Protocole no 14 à la Convention européenne des Droits de l'Homme, le rapport Juncker et celui du Groupe de sages sur l'efficacité de la Cour européenne des Droits de l'Homme, se concrétiseront dès que possible et seront soutenues par un financement adéquat.

Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux

L'Assemblée parlementaire et le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux sont les deux organes du Conseil de l'Europe composés de représentants dont le mandat démocratique vient directement des citoyens.

Le Congrès et l'Assemblée ont beaucoup en commun:

- nos membres ont un double mandat: européen, d'une part, et national, régional ou local, d'autre part;
- nous sommes en lien direct avec nos citoyens;
- nous sommes une école de démocratie;
- nous défendons la décentralisation et la subsidiarité;

- nous mettons tous deux l'accent sur la bonne gouvernance;
- nous formons un espace de dialogue interculturel et interreligieux;
- nous sommes en première ligne de la lutte contre le racisme, l'antisémitisme, l'intolérance et la xénophobie.

Halvdan Skard, Président du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux et **René van der Linden** Strasbourg, avril 2007

Comme je l'ai fait observer dans mon discours à la session plénière du Congrès le 2 juin 2005 (session plénière sur «Troisième Sommet et priorités du Conseil de l'Europe»), il importe de nous servir de cet avantage et de ce potentiel considérables.

Je tiens à rendre hommage à la contribution du Congrès au 3e Sommet du Conseil de l'Europe, en particulier à son Président, Giovanni di Stasi, ainsi qu'à l'aide précieuse de son Président actuel, Haldvan Skard, dans le cadre du débat annuel de l'Assemblée sur la situation des droits de l'homme et de la démocratie en Europe.

La Commission européenne pour la démocratie par le droit («Commission de Venise»)

La Commission de Venise repose sur un accord élargi (ouvert également aux Etats tiers) et réunit d'éminents experts en droit international et constitutionnel; elle représente l'un des organes les plus précieux du Conseil de l'Europe et un pilier de l'action menée par ce dernier en matière de démocratie et d'Etat de droit. J'ai véritablement pris conscience de la valeur de la Commission de Venise lorsque j'étais rapporteur de l'Assemblée pour la Bosnie-Herzégovine, la Croatie et l'Albanie. Depuis l'élargissement, nous avons continué à collaborer très étroitement dans le cadre de la procédure de suivi de l'Assemblée.

Notre coopération porte également sur des questions à propos desquelles

Scuola Grande San Giovanni Evangelista, Venise, Siège de la Commission de Venise

l'interprétation du droit international est sujet à controverses politiques, notamment dans le domaine de la lutte contre le terrorisme, à l'occasion des rapports consacrés par l'Assemblée au contrôle démocratique des services de sécurité, à Guantánamo Bay et aux détentions secrètes. Nous entretenons un véritable rapport synergétique: les avis rendus par la Commission de Venise confèrent aux rapports politiques établis par l'Assemblée une solidité juridique, tout comme l'Assemblée donne un écho politique aux travaux de la Commission de Venise. La contribution de cette dernière au débat annuel consacré par l'Assemblée à la situation des droits de l'homme et de la démocratie en Europe en offre un parfait exemple. Cette coopération a été facilitée, avant tout, par la participation systématique des membres de l'Assemblée aux réunions de la Commission de Venise.

Bien que la Commission de Venise joue un rôle capital pour l'Europe tout entière en matière de promotion et de protection de la démocratie, des droits de l'homme et de l'Etat de droit, les gouvernements et la plupart des parlements (y compris le Parlement européen) ont hélas trop peu conscience de son action.

Afin de remédier à cette situation, j'ai systématiquement plaidé de manière appuyée en faveur de la Commission de Venise au cours de mes réunions et visites officielles. Outre ce soutien politique marqué, je me suis également employé à prendre une part modeste et concrète à ses activités: cela a notamment été le cas lorsque j'ai eu l'occasion de faciliter, dans les Territoires palestiniens, la tenue d'une réunion durant laquelle les experts de la Commission de Venise et les représentants de la société civile ont réfléchi à la réforme de l'appareil judiciaire.

Aussi ai-je été très heureux de pouvoir assister en personne, avant la fin de mon mandat, à une réunion de la Commission de Venise pour lui faire part de la très grande estime en laquelle je tiens ses travaux et de ma pro-

Débat sur la situation des droits de l'homme et de la démocratie en Europe Strasbourg, avril 2007

Mauro Palma, Président du Comité européen pour la prévention de la torture Strasbourg, avril 2007

Alan Philipps, Président du Comité consultatif de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales Strasbourg, avril 2007

Eva Smith Asmussen, Présidente de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance Strasbourg, avril 2007

fonde reconnaissance pour la coopération qui nous lie. J'ai été très honoré de recevoir à cette occasion le Prix de la Commission de Venise, symbole patent du grand cas que nous faisons de notre collaboration.

Mécanismes de contrôle spécialisés du Conseil de l'Europe

La position influente du Conseil de l'Europe dans les domaines de la démocratie, des droits de l'homme et de l'Etat de droit serait impensable sans le travail assidu et de haute qualité de ses organes spécialisés, qui entretiennent des liens étroits avec les Etats membres et proposent leur expertise, leurs conseils et émettent des recommandations dans les domaines où ils sont compétents. Ces organes contribuent largement aux travaux de l'Assemblée, notamment à ses activités de suivi et à bien plus encore.

Je tiens à remercier Mme Polonca Koncar, présidente du Comité européen des droits sociaux, Mme Silvia Casale et M. Mauro Palma, présidents successifs du Comité européen pour la prévention de la torture, Mme Eva Smith Asmussen, présidente de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance, et M. Alan Phillips, président du Comité consultatif de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales, pour leur contribution au débat annuel de l'Assemblée sur la situation des droits de l'homme et de la démocratie en Europe, et pour leurs idées visant à parfaire notre coopération.

René van der Linden
à la Ligne Verte de Chypre, février 2007

Diplomatie parlementaire

Outil désormais irremplaçable des relations européennes, la diplomatie parlementaire renforce la position de notre Assemblée sur tout le continent.

Elle consiste en un investissement actif des parlementaires et des institutions parlementaires dans les situations de crise et d'impasse politiques. Là où les gouvernements ont du mal ou ne parviennent pas à trouver des solutions de compromis, la diplomatie parlementaire peut faire progresser les choses par le pouvoir de conviction (soft power) et le dialogue. Un élément particulièrement important est que les partis au pouvoir et l'opposition de chaque pays sont représentés au sein de l'Assemblée. L'amitié et les réseaux politiques qui s'y développent nous aident dans la recherche de solutions aux problèmes et aux conflits, une fois de retour dans nos pays respectifs.

Par sa souplesse et ses contacts immédiats avec les préoccupations quotidiennes des citoyens, la diplomatie parlementaire doit être reconnue comme un complément indispensable à la diplomatie gouvernementale. Pionnière de ce type de diplomatie en Europe, notre Assemblée se fonde constamment sur son expérience pour faire le meilleur usage possible de son rôle croissant. Les instruments diplomatiques proposés par notre Assemblée ne doublonnent jamais ni ne remplacent la diplomatie gouvernementale traditionnelle: au contraire, ils la complètent, l'enrichissent et la stimulent.

J'ai évoqué le développement de la diplomatie parlementaire à l'occasion de la Conférence européenne des présidents de parlements, qui s'est tenue en Estonie en mai 2006. Nous avons tous convenu qu'avec la diplo-

matie parlementaire, nous voulions – et devions – contribuer à la stabilité, à la paix et à la prospérité sur notre continent.
Lors de mon mandat, j'ai souvent fait appel à la diplomatie parlementaire et servi de médiateur entre différentes délégations nationales au sein du Conseil de l'Europe pour trouver des moyens de résoudre les conflits et de surmonter les tensions entre nos Etats membres. J'ai eu recours à la dimension humaine de la diplomatie et au caractère direct du dialogue en face-à-face.

En juin 2005 et en octobre 2006, j'ai accueilli les principaux représentants russes et géorgiens pour débattre des difficultés de relation entre les deux pays. Je les ai encouragés à utiliser l'Assemblée comme un cadre idéal de dialogue et d'amélioration de leurs interactions.

Peu après ma première visite officielle dans le Caucase en 2005, j'ai convié les responsables des délégations nationales de Géorgie, d'Arménie et d'Azerbaïdjan dans mon bureau, en vue de traiter de points de la plus haute importante pour la stabilité infrarégionale, en particulier des problèmes frontaliers irrésolus entre les pays en question.

En avril 2006, j'ai rencontré M. Klaus Wanger et M. Ivo Klein, respectivement président et vice-président du Parlement du Liechtenstein, pour discuter des conséquences des changements constitutionnels du pays ayant conduit à une consolidation des pouvoirs politiques du monarque constitutionnel.

Compte tenu de la tension qui montait entre la Fédération de Russie et l'Estonie, au début de 2007, j'ai convié les délégations des deux pays à une réunion dans mon bureau à l'occasion de la session de janvier. J'ai souligné qu'il était dans leur intérêt de s'investir sans compter dans leurs relations et qu'un partenariat plus vaste et profond était nécessaire à la paix, à la stabilité et, au bout du compte, aux progrès de l'ensemble de l'Europe.

En avril 2007, j'ai invité les délégations chypriote, turque et grecque à des entretiens, auxquels ont également participé des représentants de la communauté chypriote turque, dans le but de promouvoir le dialogue et la réconciliation. J'ai encouragé chaque partie à améliorer la situation et tenté de rapprocher les deux communautés, notamment en organisant des activités bicommunautaires.

En juin de la même année, la délégation roumaine a exprimé sa grande déception à la suite de la présentation du rapport Marty. J'ai immédiatement organisé une réunion avec les membres roumains. Par la suite, à l'occasion de la 3e Assemblée œcuménique européenne qui a eu lieu en Roumanie (Sibiu, 4-6 septembre 2007), j'en ai profité pour rencontrer les membres de la délégation roumaine, avec Mme Nicolae, présidente de la commission d'enquête du Sénat roumain. J'ai défendu la position de l'Assemblée et soutenu qu'un boycott de la délégation n'apporterait pas une solution à ses griefs, mais qu'elle devrait plutôt s'appuyer sur le Règlement de l'Assemblée pour se faire entendre.

En même temps, j'ai indiqué combien j'appréciais le rôle majeur et constructif de cette délégation au sein de l'Assemblée. Je lui ai vivement conseillé de bien réfléchir avant d'entreprendre l'action qu'elle envisageait, et de commencer par évaluer la situation dans ses groupes politiques. Je suis ravi que la délégation roumaine ait continué de participer activement aux travaux de l'Assemblée.

6 Améliorer la visibilité institutionnelle de l'Assemblée

De gauche à droite : **José Manuel Barroso**, Président de la Commission européenne, **Josep Borell Fontelles**, Président du Parlement européen, **Terry Davis**, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe et **René van der Linden**, Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe Strasbourg, novembre 2005

Je connais bien à la fois le Conseil de l'Europe et l'Union européenne (surtout par le biais de ma participation à la Convention européenne); c'est pourquoi je crois profondément que ces deux institutions doivent travailler ensemble, en s'appuyant sur leur valeur ajoutée respective. Nous défendons les mêmes valeurs et les mêmes principes que sont la paix, la démocratie, les droits de l'homme, l'Etat de droit, la justice sociale et la prospérité. Agir ensemble de façon complémentaire, quand cela est possible, est selon moi une question de responsabilité politique vis-à-vis des citoyens de l'Europe. C'est la meilleure façon d'améliorer l'efficacité et d'éviter les doublons et le gaspillage des fonds publics.

Tout au long de mon mandat à la présidence de l'Assemblée, j'ai eu de nombreux contacts avec de hauts représentants de la Commission européenne, avec la présidence de l'Union européenne et le Président du Parlement européen, que j'ai rencontrés notamment lors de plusieurs visites de travail à Bruxelles. Le 11 juin 2007, j'ai participé à une réunion parlementaire conjointe organisée par le Parlement européen et la présidence allemande de l'UE sur «l'avenir de l'Europe», y compris à un groupe de travail sur un nouveau projet de traité européen.

En ce qui concerne les relations avec l'Union européenne, j'ai veillé en priorité, lors de mon mandat, à ce que le Mémorandum d'accord entre l'Union européenne et le Conseil de l'Europe se fonde sur le rapport du Premier ministre Juncker. Deuxièmement, je me suis efforcé d'encourager l'Union à faire systématiquement appel à l'expertise des mécanismes et des instruments du Conseil de l'Europe. Troisièmement, j'ai œuvré pour que la politique européenne de voisinage intègre les normes et les valeurs du Conseil de l'Europe. Quatrièmement, j'ai tenté de dissuader l'Union de créer de nouvelles institutions ou instances qui répètent inutilement les travaux auxquels se consacre le Conseil de l'Europe depuis cinquante ans. Enfin, j'ai encouragé l'élargissement des réunions quadripartites pour qu'elles acquièrent une dimension parlementaire avec la participation du Parlement européen et de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

Je me suis également efforcé de promouvoir l'idée que l'Union européenne ne devait pas constituer un bloc au sein du Conseil de l'Europe, puisque cela porterait atteinte à la raison d'être et à l'avenir de notre Organisation.

René van der Linden remettant une médaille et un diplôme à **Jean-Claude Juncker,** Premier ministre du Luxembourg, Maastricht, novembre 2007

Le rapport Juncker

Lors du Sommet de Varsovie du Conseil de l'Europe, les chefs d'Etat et de gouvernement ont décidé de créer un nouveau cadre visant à favoriser la coopération et l'interaction entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne dans des domaines d'intérêt commun. A l'initiative de l'Assemblée, M. Jean-Claude Juncker, Premier ministre luxembourgeois, a été chargé d'élaborer un rapport sur les relations entre ces deux institutions.

Ce n'est pas par hasard que M. Juncker a choisi la tribune de l'Assemblée pour présenter son rapport intitulé: «Conseil de l'Europe – Union européenne: une même ambition pour le continent européen». Les personnalités suivantes ont également pris part à ce débat, le 11 avril 2006: M. Calin Popescu-Tariceanu, Premier ministre roumain et Président alors en exercice du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe; M. Wolfgang Schüssel, chancelier fédéral autrichien et Président du Conseil européen; et M. José Manuel Barroso, Président de la Commission européenne.

Dans son discours, M. Barroso a reconnu qu'il fallait moderniser l'architecture des institutions européennes pour répondre aux besoins du XXIe siècle. L'avenir de l'ensemble des Européens est selon lui trop lié pour que l'on puisse adopter une approche partielle: «Compte tenu de la limitation actuelle des ressources, nous devons éviter les chevauchements d'activités et maximiser l'efficacité de nos actions; il nous faut développer autant que possible la coopération et la coordination entre les différentes organisations.»

L'Assemblée a apporté un soutien sans faille au rapport du Premier ministre Juncker, qui réaffirme pleinement les recommandations formulées au 3e Sommet, et donne une vision politique claire et ambitieuse de l'avenir des deux institutions: un partenariat continu, sans rivalité, fondé sur des valeurs communes. Il définit également le Conseil de l'Europe comme le principal point de référence paneuropéen en matière de droits de l'homme.

J'ai mis en avant les conclusions du rapport Juncker à chacune de mes réunions avec les responsables européens. Certaines propositions, comme le Mémorandum d'accord, ont déjà été mises en œuvre, alors que d'autres recommandations plus ambitieuses s'inscrivant sur le long terme attendent encore une réponse politique appropriée de la part du Comité des Ministres.

M. Juncker a soutenu et défendu le Conseil de l'Europe plus que tout autre homme politique. C'est pourquoi j'ai pris grand plaisir à décerner la plus haute marque de reconnaissance, la Distinction présidentielle, à ce «remarquable citoyen européen, dévoué au Conseil de l'Europe».

Mémorandum d'accord entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne

Le Mémorandum d'accord est l'un des principaux résultats du Sommet de Varsovie et du rapport Juncker. Et il n'a pas été facile de parvenir ne serait-ce qu'à ce stade. La version initiale du Mémorandum d'accord ne formulait pas de propositions concrètes; elle ne confirmait pas non plus le rôle du Conseil de l'Europe en tant qu'organisation paneuropéenne de premier plan pour la démocratie, les droits de l'homme et l'Etat de droit. Parmi les omissions les plus importantes figurait la dimension parlementaire. Trois présidences successives du Conseil de l'Europe ont travaillé sur ce texte. En avril 2006, l'Assemblée a adopté la Recommandation 1743, dans laquelle elle présentait les propositions à prendre en considération pour le Mémorandum d'accord. Après soumission d'un nouveau projet de texte au Comité des Ministres, j'ai présenté des modifications qui ont été approuvées par le Bureau de l'Assemblée parlementaire. Le 19 avril 2007, l'Assemblée a adopté l'Avis no 262 au Comité des Ministres sur le projet de Mémorandum d'accord.

Le Mémorandum d'accord a finalement été signé le 23 mai 2007. Même si le texte final ne reflète pas pleinement les vues de l'Assemblée, plusieurs amendements parmi ceux qu'elle a proposés ont été pris en considération, tels quels ou sous une forme modifiée. Nous devons désormais envisager en priorité comment ce texte important peut être mis en œuvre dans la pratique, de façon à devenir un outil efficace et dynamique pour une coopération plus étroite.

De gauche à droite : **René van der Linden**, **Wolfgang Schüssel**, Chancelier fédéral d'Autriche et Président du Conseil de l'Union européenne, **Jean-Claude Juncker**, Premier ministre du Luxembourg, Strasbourg, avril 2006

Hans-Gert Pöttering, Président du Parlement européen et **René van der Linden** lors de la signature de l' accord de coopération entre l'APCE et le PE, Bruxelles, novembre 2007

La coopération entre l'APCE et le Parlement européen

Ensemble, l'Assemblée parlementaire (les membres des parlements nationaux de 47 pays) et le Parlement européen (les députés européens, directement élus) représentent la dimension parlementaire de l'Europe.

Au cours de mon mandat, la coopération avec le Parlement européen a été excellente et n'a cessé de s'améliorer. Je tiens à remercier vivement les présidents successifs du Parlement européen, M. Josep Borrell et M. Hans-Gert Pöttering, ainsi que l'ancien président de la commission des affaires étrangères, M. Elmar Brok. En soulignant l'importance de notre coopération dans son discours d'investiture, M. Pöttering a adressé un signal politique fort.

Pendant mon mandat, la coopération entre nos deux instances parlementaires a trouvé son expression la plus aboutie dans l'Accord sur le renforcement de la coopération entre l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et le Parlement européen. Ce texte, signé le 28 novembre 2007, ajoute au Mémorandum d'accord une dimension parlementaire essentielle, décidée au niveau gouvernemental.

Il officialise également une forme de coopération extrêmement productive, à savoir les réunions entre le Comité présidentiel de l'APCE et la Conférence des présidents du Parlement européen (composés l'un et l'autre des présidents de ses groupes politiques respectifs). Deux réunions de ce type se sont tenues pendant mon mandat, le 20 octobre 2005 et le 30 août 2007 à Bruxelles. Outre les travaux sur le projet d'accord de coopération, ces réunions ont favorisé les échanges de vues sur des questions d'intérêt commun. Les réunions qui ont eu lieu à Bruxelles le 30 août 2007, par exemple, ont essentiellement porté sur les relations avec la Fédération de Russie et sur le développement d'un dialogue interculturel et interreligieux. Ce dernier thème a donné lieu à une initiative ambitieuse, une conférence conjointe sur le dialogue interculturel et interreligieux qui devrait en principe se tenir à l'automne 2008. Il a par ailleurs été convenu, et stipulé dans une déclaration conjointe à la fin de la réunion, que le bon fonctionnement de la Cour européenne des Droits de l'Homme était dans le meilleur intérêt des citoyens européens et que son financement devait être une question d'intérêt commun.

Le 25 juin 2007, le Président du Parlement européen, M. Pöttering, a prononcé un discours devant l'Assemblée, où il a notamment souligné l'utilité des procédures de suivi de l'Assemblée, et la nécessité de renforcer considérablement la coopération entre le Parlement européen et l'Assemblée en ce qui concerne la politique européenne de voisinage et, en particulier, la vaste question de l'élargissement de l'Union européenne. M. Pöttering a fait référence à la coopération au niveau des commissions des deux institutions, et à l'initiative commune de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe de déclarer le 10 octobre Journée européenne contre la peine de mort.

Au niveau des commissions, je souhaite notamment souligner la coopération entre la commission des questions juridiques et des droits de l'homme de l'APCE et la commission temporaire du Parlement européen sur l'utilisation alléguée de pays européens par la CIA pour le transport et la détention illégale de prisonniers (TDIP) dans le cadre de l'élaboration du rapport de l'Assemblée sur les allégations de détentions secrètes et de transferts illégaux de détenus concernant des Etats membres du Conseil de l'Europe (rapporteur: M. Dick Marty, Suisse). M. Franco Frattini, vice-président de la Commission européenne, a pris la parole devant l'Assemblée lors du débat de juin 2006. Il a en outre apporté un précieux soutien aux demandes de renseignements adressées par M. Marty à Eurocontrol et au Centre satellitaire de l'Union européenne à Torrejon.

Comme le souligne la déclaration conjointe qui a conclu la réunion du 30 août 2007 à Bruxelles, de nombreux projets peuvent être réalisés dans d'autres domaines où les deux institutions peuvent combiner leurs atouts respectifs, et notamment la promotion de la démocratie (y compris en coopérant lors de l'observation conjointe d'élections), et du respect des droits de l'homme ; la promotion du dialogue interculturel et interreligieux; l'établissement de normes juridiques fondamentales en Europe; le processus d'élargissement de l'Union européenne, la politique européenne de voisinage et le partenariat de l'Union européenne avec la Fédération de Russie; et la lutte contre la corruption, la traite des êtres humains et la violence domestique.

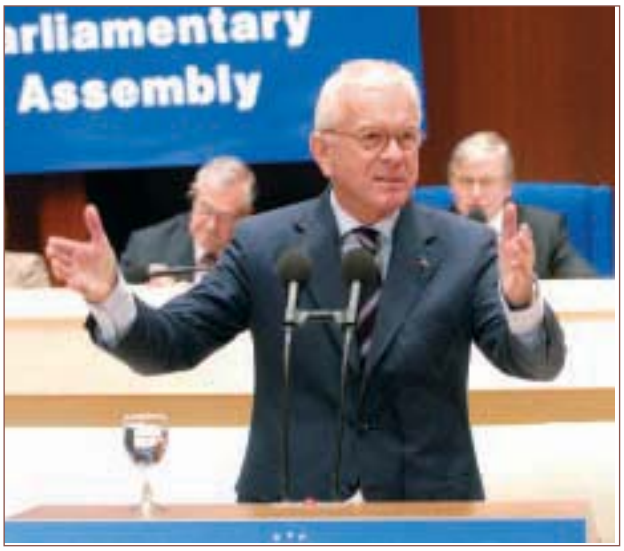

Hans-Gert Pöttering,
Président
du Parlement européen,
s'adressant à l'Assemblée
Strasbourg, juin 2007

L'adhésion nécessaire de l'Union européenne à la Convention européenne des Droits de l'Homme

Au cours de mon mandat, j'ai défendu l'idée que l'Union européenne devait adhérer à la Convention européenne des Droits de l'Homme. C'est en effet la meilleure façon de veiller à ce que l'Union respecte les mêmes normes que les autres puissances publiques en Europe. A la suite de la réunion du Conseil européen à Bruxelles les 21 et 22 juin 2007, j'ai écrit à M. Pöttering et à M. Brock pour les encourager vivement à s'assurer que le traité modificatif contienne un engagement clair et immédiat, assorti de toutes les mesures techniques préparatoires nécessaires (y compris l'attribution d'une personnalité juridique à l'Union), envers l'adhésion de l'Union européenne à la Convention européenne des Droits de l'Homme.

L'article 6 du nouveau traité modificatif prévoit la base juridique de l'adhésion de l'Union européenne à la Convention européenne des Droits de l'Homme. Il s'agit d'une réalisation majeure. Toutefois, avant l'entrée en vigueur du traité modificatif, il conviendra de prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre harmonieuse et efficace de cette disposition.

Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne

Peu de temps avant que j'entre en fonction à la présidence de l'Assemblée, la Commission européenne a commencé à procéder à des consultations à propos de la création d'une Agence des droits fondamentaux, en réponse à une proposition formulée au Conseil européen de décembre 2003. Alors que le Conseil européen avait uniquement fait référence à «l'importance de recueillir des renseignements sur les droits de l'homme et de les analyser en vue de définir la politique de l'Union dans ce domaine», il est rapidement devenu évident que la Commission songeait à un projet beaucoup plus ambitieux. Convaincu que le Conseil de l'Europe est et doit rester la principale instance de protection des droits de l'homme en Europe, étant donné le caractère unique de ses instruments et de ses mécanismes et la qualité incomparable de son expérience et de son expertise, j'étais déterminé à mettre tout en œuvre pour empêcher cette nouvelle agence de répéter inutilement, et donc compromettre, les activités du Conseil de l'Europe.

L'Assemblée avait elle aussi exprimé ses vives inquiétudes: elle a adopté la Résolution 1427 (2005) et la Recommandation 1696 (2005), deux textes critiques sur l'initiative visant à créer une Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne. Par la suite, à l'occasion du débat élargi sur les relations entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne le 11 avril 2006, les intervenants (le chancelier autrichien Schüssel, le Président du Conseil de l'Union européenne, le Premier ministre roumain Popescu-Tariceanu, représentant la présidence du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, le Premier ministre luxembourgeois Juncker, qui a présenté son rapport sur le même thème, et le Président de la Commission européenne Barroso) sont tous convenus que le Conseil de l'Europe devait rester la référence en matière de droits de l'homme en Europe. L'Assemblée a ensuite adopté une position très forte dans la Recommandation 1744 (2006) sur le Conseil de l'Europe et la proposition d'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne.

Fort de ce soutien institutionnel vigoureux, j'ai saisi toutes les occasions pour plaider contre la création d'une agence qui répèterait inutilement les travaux du Conseil de l'Europe, portant atteinte à l'ensemble du système européen de protection des droits de l'homme fondé sur le Conseil de l'Europe, et gaspillant par là même l'argent des contribuables. Je n'ai cessé de défendre fermement notre position, aussi bien dans mes discours que lors de réunions et d'échanges avec les responsables politiques européens et les parlementaires nationaux, et dans les articles que j'ai publiés – notamment des propositions de formulation du mandat de l'agence soumises à M. Frattini, vice-président de la Commission européenne, des communications écrites à la Chambre des Lords britannique et une lettre au magazine European Voice.

L'agence a été créée et, même si le risque qu'elle empiète sur les activités du Conseil de l'Europe existe toujours – surtout si son mandat, comme c'est souvent le cas dans de telles circonstances, ne cesse d'être interprété et prolongé –, je constate au moins avec soulagement que le préjudice n'est pas aussi grave que ce que je craignais. Je vais cependant rester vigilant à la fois aux niveaux national et européen pour que cette agence ne nuise pas au Conseil de l'Europe.

En effet, le cadre pluriannuel projeté par la Commission européenne pour l'agence crée de sérieux risques de double emploi avec les activités du Conseil de l'Europe. Il est difficile de comprendre pourquoi le budget de l'agence s'élèverait à trente millions d'euros alors que le fonctionnement de la Cour européenne des Droits de l'Homme se trouve, lui, menacé par insuffisance de ressources budgétaires.

Réunions quadripartites

En septembre 2006, j'ai pris l'initiative d'envoyer, avec M. Borrell, alors Président en exercice du Parlement européen, une lettre conjointe aux Présidents du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe et du Conseil de l'Union européenne au sujet de la participation de l'APCE et du Parlement européen aux réunions quadripartites de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe. J'ai toujours considéré que ces réunions de haut niveau devaient jouir d'une dimension parlementaire, comme c'est déjà le cas des réunions avec l'OSCE. D'une part, la prise de décisions au Conseil de l'Europe relève exclusivement d'une instance habituellement composée de responsables non élus; d'autre part, l'Union européenne est critiquée pour son déficit démocratique. Nous devons par conséquent répondre à l'appel des citoyens européens en faveur d'organisations européennes plus démocratiques.

Malheureusement, le Comité des Ministres et la Commission européenne ne semblent pas comprendre pleinement l'importance d'ajouter une dimension parlementaire à ces réunions. L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et le Parlement européen n'ont été invités à participer à la réunion quadripartite que sous la présidence russe du Comité des Ministres.

Relations de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe avec les autres assemblées parlementaires internationales

Outre les liens institutionnels qu'elle a établis avec le Parlement européen et l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale (UEO), l'Assemblée parlementaire a passé des accords de coopération avec plusieurs assemblées parlementaires internationales de portées géographiques régionales, sous-continentales, continentales et transcontinentales: le Conseil nordique, l'Assemblée du Benelux, l'Assemblée parlementaire de la Coopération économique de la mer Noire (APCEMN), l'Assemblée parlementaire de l'Initiative pour l'Europe centrale (IEC), l'Assemblée interparlementaire de la Communauté des Etats indépendants (CEI), l'Assemblée parlementaire de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et l'Union interparlementaire (UIP), notamment.

Même si ces assemblées jouissent toutes d'un statut différent, le principal objectif de coopération que nous avons poursuivi était de diffuser et de réaffirmer nos valeurs et nos principes à l'échelon mondial, de faire avancer le dialogue interculturel et interreligieux, de développer la diplomatie parlementaire et de promouvoir la dimension parlementaire des organisations internationales. Je me félicite particulièrement de la création et du développement de certaines assemblées parlementaires continentales, telles que le Parlement panafricain (PAP) et l'Assemblée parlementaire asiatique (APA), sur le modèle de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

Au cours de mon mandat, j'ai également tenté de renforcer et de mettre en avant la position et la visibilité de notre Assemblée sur la scène institutionnelle internationale.

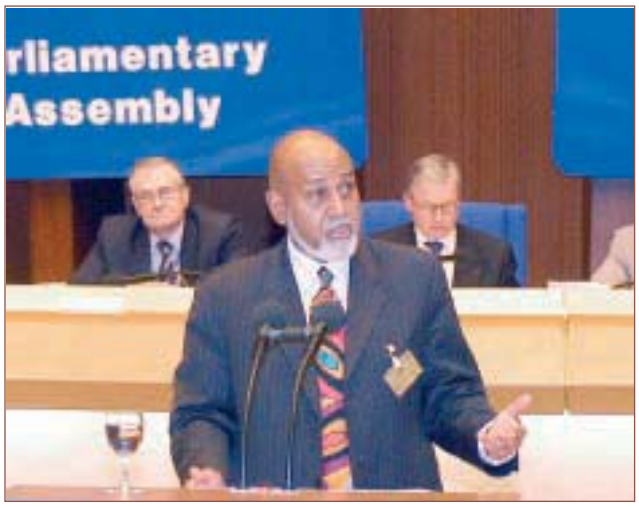

Alcee L. Hastings,
Président de l'Assemblée Parlementaire de l'OSCE
Strasbourg, janvier 2005

Assemblées européennes

› Assemblée parlementaire de l'OSCE

J'ai fait en sorte d'intensifier les relations de notre Assemblée avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et son Assemblée parlementaire. J'ai rencontré M. Alcee Hastings, ancien président de cette Assemblée (qui

s'est exprimé devant notre Assemblée lors de la partie de session de l'hiver 2005), et l'actuel président M. Goran Lennmarker. Dans le domaine de l'observation électorale, notre Assemblée n'a pas cessé de renforcer ses relations cordiales de travail avec à la fois l'Assemblée parlementaire de l'OSCE et le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme, malgré les rapports parfois tendus entre ces deux membres de la famille de l'OSCE.

› Assemblée interparlementaire de la Communauté des Etats indépendants

Serguey Mironov, Président du Conseil de la Fédération de Russie et Président de AIP/CEI, et René van der Linden Saint-Pétersbourg, mai 2007

J'ai constamment cherché à promouvoir, au cours de mon mandat, des relations étroites et solides avec l'Assemblée interparlementaire de la Communauté des Etats indépendants (AIP / CEI), qui regroupe des Etats dont bon nombre sont également membres de notre organisation. L'AIP de la CEI – en collaboration avec notre Assemblée – a largement contribué à surmonter certaines rivalités séculaires en Europe et a soutenu la poursuite d'un des objectifs principaux du Conseil de l'Europe: construire une Europe sans clivages.

La coopération avec l'Assemblée interparlementaire de la CEI a été excellente tout au long de mon mandat à la présidence de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. Nous avons instauré des relations de travail exemplaires avec son président, M. Serguey Mironov, qui est également président du Conseil de la Fédération et avec lequel nous avons signé une déclaration à l'occasion du 10e anniversaire de l'Accord de coopération entre l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et l'Assemblée interparlementaire de la CEI.

A l'occasion du 15e anniversaire de l'Assemblée interparlementaire de la CEI, j'ai eu l'honneur de prononcer un discours à Saint-Pétersbourg le 31 mai 2007, où j'ai signalé que l'unité européenne et transcontinentale devait se fonder sur les valeurs du Conseil de l'Europe. J'ai souligné l'importance d'abolir la peine de mort et de garantir la liberté d'expression et le droit à des élections libres et régulières.

J'ai également participé à la Conférence internationale sur le «dialogue interculturel et interreligieux» le 1er juin 2007, qui a été organisée conjointement par notre Assemblée et l'Assemblée interparlementaire de la CEI. J'ai souligné dans mon intervention l'importance des thèmes de la conférence, et j'ai réitéré ma proposition d'accorder aux Eglises un statut officiel auprès du Conseil de l'Europe.

› Conseil nordique

J'ai reçu en juin 2005 une délégation du Conseil nordique dont les membres ont pu s'informer sur les travaux et les procédures du Conseil de l'Europe, et en particulier de notre Assemblée parlementaire.

Système des Nations Unies

Notre Assemblée a toujours été d'avis qu'il fallait ajouter une dimension parlementaire aux travaux des Nations Unies; c'est l'idée que reflète la Résolution 1476 (2006) relative à la dimension parlementaire des Nations Unies (rappor-

teur: Mme Tana de Zulueta, Italie), qu'elle a adopté en janvier 2006 et dans laquelle elle préconise une réforme durable et novatrice des Nations Unies. L'objectif serait de combler le déficit démocratique de la gouvernance mondiale et de rapprocher les Nations Unies des individus. Ce processus devrait aboutir avec l'introduction dans le système des Nations Unies d'une assemblée parlementaire possédant des fonctions consultatives.

J'ai reçu, dans le cadre de ce débat intéressant, M.Jan Eliasson, président de la 60e session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Dans son discours, il a parfaitement présenté un point que je mentionne souvent pour mettre en avant l'un des atouts de notre Assemblée: le double mandat de nos membres, qui leur permet de promouvoir les idées de l'Assemblée au sein des gouvernements de chaque pays et, à travers eux, auprès des principales instances internationales telles que les Nations Unies.

Jan Eliasson,
Président de la 16e session de l'Assemblée générale des Nations Unies
et **René van der Linden**
Strasbourg, janvier 2006

Associations parlementaires mondiales

L'Union interparlementaire (UIP), dont l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe est un membre associé, permet de faire mieux connaître notre Assemblée sur la scène internationale. J'ai assisté à deux sessions de l'UIP, la 112e Assemblée à Manille, du 3 au 8 avril 2005, et la 116e Assemblée à Denpasar, du 29 avril au 2 mai 2007. A Manille, j'ai vivement plaidé en faveur de la création d'une Assemblée parlementaire asiatique sur le modèle de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. J'ai également pris part à la discussion générale sur «l'impact des politiques nationales et internationales sur la situation des femmes», au cours de laquelle j'ai principalement évoqué l'action du Conseil de l'Europe dans le domaine de la lutte contre la traite des êtres humains, de la participation des femmes à la vie politique et du combat contre la violence domestique.

Lors de mon intervention à la 116e Assemblée de l'UIP, j'ai particulièrement insisté sur les questions suivantes: les changements climatiques (thème de la discussion générale), le respect des croyances d'autrui par le biais du dialogue interculturel et interreligieux, le respect de la volonté du peuple exprimée dans le cadre d'élections libres et régulières, et le respect des droits humains fondamentaux dans la lutte contre le terrorisme.

José de Venecia,
Président du Conseil consultatif de l'Association des parlements asiatiques pour la paix (APAP),
Président du Congrès des Philippines,
s'adressant à l'Assemblée
Strasbourg, juin 2005

Coopération intercontinentale

La tribune de l'Assemblée parlementaire permet également de promouvoir nos valeurs fondamentales au-delà des frontières européennes. Je me suis en effet efforcé de favoriser la mise en place de liens plus étroits avec des assemblées parlementaires apparentées en Afrique, en Asie et en Amérique du Sud.

Au cours de mon mandat, un accord de coopération a été signé en avril 2005 entre notre Assemblée et le Parlement panafricain de l'Union africaine (PAP). Cet accord a pour principal objectif de favoriser une coopération régulière entre les deux assemblées et d'établir un dialogue politique, notamment en vue de promouvoir les principes de

à gauche:
Delegation de l'APAP
Strasbourg, juin 2005

à droite:
H.R. Agung Laksono,
Président du Parlement indonésien et futur président de l'Assemblée parlementaire asiatique s'adressant à l'Assemblée,
Strasbourg, octobre 2007

la démocratie parlementaire, de l'Etat de droit et du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales sur le continent africain. J'ai reçu une délégation africaine à l'occasion de la session de juin 2005 de notre Assemblée. J'ai également rencontré la présidente du PAP, Mme Gertrude I. Mongella, à Saint-Pétersbourg à l'occasion de la 28e session de l'Assemblée interparlementaire de la CEI. J'ai invité nos homologues africains à examiner nos méthodes de travail et à participer aux réunions des commissions ainsi qu'à d'autres activités. Des responsables de haut niveau ont effectué une visite de travail à l'Assemblée en mai 2007.

« Le respect des droits de l' homme, la démocratie et la prééminence du droit ne sont pas des objectifs en soi. Ce sont des conditions indispensables à la stabilité et à la croissance économique et, en dernier ressort, à la paix et à la sécurité internationales. C' est pourquoi nous devons faire en sorte que le souci de ces valeurs communes devienne partie intégrante de la vie quotidienne des citoyens en leur rappelant ce qui est en jeu.

Déclaration à la 116e Assemblée de l'Union interparlementaire
Nusa Dua, 1er mai 2007

L'Assemblée parlementaire asiatique (APA) s'est également inspirée du modèle de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe pour créer une Assemblée interparlementaire en Asie. L'idée a été encouragée par le président de la Chambre des représentants des Philippines, M. José de Venecia, lors de sa présidence de l'Association des parlements asiatiques pour la paix (APAP), organisme précurseur de l'APA. La fondation Hanns Seidel a activement développé cette idée et encouragé la coopération entre nos deux organisations.

Au cours de mon mandat, j'ai donc reçu deux fois des délégations de l'APA afin que nous examinions ensemble comment intensifier notre coopération. Lors de la partie de session d'été de notre Assemblée en 2005, le président de l'APAP alors en exercice, le président du Parlement pakistanais, M. Chaudhry Amir Hussein, et le président du Conseil consultatif M. José de Venecia, se sont exprimés devant l'assemblée plénière. L'APA a été créée à Téhéran le 12 novembre 2006 et a tenu sa première session sous la présidence du président du Parlement iranien, M. Gholamali Haddad Adel. Malheureusement, ce dernier a décliné au dernier moment mon invitation à la partie de session d'octobre 2007. Le président de la chambre des représentants indonésienne, M. Agung Laksono, qui sera le prochain président de l'APA, a dirigé la délégation et s'est exprimé devant l'Assemblée le 4 octobre 2007.

Dans mon discours de bienvenue, j'ai déclaré que la création de l'APA était une initiative importante qui visait à renforcer la stabilité régionale et à améliorer les perspectives d'intégration dans plusieurs domaines. Pour M. Laksono, l'interaction entre l'Assemblée parlementaire asiatique et l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe est un facteur de paix et de sécurité dans le monde. En se concentrant sur leur nature démocratique et sur leur autorité en matière de promotion de l'Etat de droit, nos deux Assemblées pourraient développer entre elles une relation durable. Lors de la séance des questions, M. Laksono a déclaré que la pauvreté était le problème majeur des pays asiatiques. Il a proposé de créer une commission conjointe afin d'intensifier nos relations.

Par ailleurs, des représentants de la Communauté andine des Nations et de son Parlement andin sont venus à Strasbourg en avril 2007, pour mieux connaître

7 Rapprocher l'Assemblée parlementaire des citoyens Européens

La démocratie ne se réduit pas à une constitution et à des institutions, c'est aussi un processus mû par la participation des citoyens. Comme le démontre amplement l'histoire politique de notre continent, il est essentiel que les citoyens restent propriétaires du processus démocratique. La démocratie doit faire partie intégrante de la vie quotidienne.

Chacun doit savoir que sa participation compte. Chacun doit savoir qu'il est dans son intérêt de suivre le débat politique, de s'intéresser aux campagnes électorales et de voter. Pour que la classe politique puisse légitimement représenter la population, il faut que des personnes issues de tous les horizons de la société aient la volonté de s'impliquer dans les organisations politiques et de se présenter aux élections pour accéder à des fonctions publiques. De nombreux pays européens observent avec inquiétude que, faute de cela, la classe politique perd le contact avec l'électorat.

Les partis et les hommes politiques ne suffisent pas à faire vivre la démocratie. Cela demande aussi des médias solides et pluralistes ainsi qu'une société civile diverse et active, capable de s'organiser et de défendre ses intérêts. La société civile doit faire partie intégrante du processus démocratique et y contribuer, dans tous les domaines, par une critique constructive et de nouvelles idées.

Les hommes politiques tiennent de moins en moins les rênes du pouvoir, ce qui mine la crédibilité du processus politique. Nous devons impliquer les citoyens dans la vie politique pour rendre le processus décisionnel plus efficace. De même, nous devons renforcer la démocratie, les droits de l'homme et la prééminence du droit au sein du système éducatif, ainsi que l'enseignement de l'histoire de l'Europe et des réalités de l'Europe contemporaine.

J'ai fait du développement des relations avec la société civile un thème central de mon mandat à la présidence de l'Assemblée parlementaire.

En tant que représentants démocratiquement élus de la population, les parlementaires ont le devoir et la responsabilité de veiller à ce que les choix des électeurs soient respectés. Nous pouvons donner une dimension internationale à nos préoccupations nationales et, inversement, introduire une dimension internationale dans les débats de nos parlements nationaux. A nous de tirer parti, plus efficacement et plus systématiquement, de ces possibilités.

Coopérer très étroitement, dans le cadre d'un partenariat constructif, avec près de 400 associations de la société civile, est un autre moyen d'assumer cette responsabilité.

Parlements nationaux: la Conférence européenne des présidents de parlement

Les présidents des parlements nationaux européens, de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et de l'Assemblée parlementaire des Communautés européennes se sont réunis pour la première fois en 1973 à Paris. Ils ont estimé que la tenue de telles réunions pourrait être d'une grande utilité et contribuerait à sensibiliser le public à la dimension européenne. Ces conférences permettraient également de se pencher sur les nombreux problèmes liés à la nécessaire évolution des démocraties parlementaires face aux changements du monde moderne.

Conférence européenne des Présidents de parlement, Tallinn, 30 - 31 mai 2006

Depuis 1975, des conférences ont eu lieu à intervalles réguliers. Le nombre de participants a augmenté à mesure que s'élargissait le cercle des Etats membres du Conseil de l'Europe et des Etats observateurs et invités spéciaux de l'Assemblée parlementaire.

La conférence se réunit tous les deux ans sous les auspices de l'Assemblée parlementaire. Elle se compose des présidents des parlements des Etats membres du Conseil de l'Europe, de l'Assemblée parlementaire, du Parlement européen et de l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale. Les présidents des parlements des Etats observateurs auprès de l'Assemblée sont également invités. En outre, celle-ci peut inviter d'autres assemblées parlementaires internationales, régionales ou infrarégionales.

J'ai pris part à la conférence de Tallinn (Estonie), les 30 et 31 mai 2006, et je me suis adressé aux participants. Une quarantaine de présidents de parlement venus des 46 Etats membres du Conseil de l'Europe ainsi que les présidents du Parlement européen, du Conseil nordique, de l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale et de l'Assemblée du Benelux étaient présents à cette rencontre au sommet, qui avait pour thèmes «La diplomatie parlementaire – trait d'union entre les pays» et «Le rôle des parlements dans la promotion de la démocratie pluraliste à l'intérieur et à l'extérieur du pays». Cette conférence a été pour moi l'occasion de nombreuses rencontres avec des présidents de parlements. J'ai eu aussi un entretien très fructueux avec le Président du Parlement européen, M. Borrell.

Dans mon allocution et mes remarques de conclusion, j'ai insisté sur la nécessité de rapprocher la politique des populations, afin que la voix des Européens puisse se faire entendre à tous les niveaux par le biais de leurs représentants élus dans le cadre d'élections libres et justes. La diplomatie parlementaire est un outil efficace, qui doit donc être reconnu comme un complément essentiel de la diplomatie gouvernementale. J'ai souligné enfin qu'il fallait renforcer la dimension parlementaire des organisations internationales:

- par des échanges de vues sur des questions d'intérêt commun;
- par des actions diplomatiques exploratoires et l'offre de «bons offices» en période de tension internationale;
- par des missions d'observation des élections;
- par des étudiants boursiers dans une «école de la démocratie»;
- en contrôlant les activités des organisations internationales afin de veiller à ce qu'elles défendent effectivement la démocratie et soient elles-mêmes plus démocratiques.

La prochaine conférence aura lieu les 22 et 23 mai 2008 à Strasbourg et sera consacrée aux thèmes suivants: «Les parlements et la société civile» et «Les parlements nationaux et le Conseil de l'Europe: promotion des valeurs fondamentales – démocratie, droits de l'homme et primauté du droit».

Forum pour l'avenir de la démocratie

Le Forum pour l'avenir de la démocratie a été établi en tant que plateforme de discussion, ouverte et flexible, sur l'évolution de la démocratie. L'idée remonte aux préparatifs de l'Assemblée pour le Sommet de

Forum pour l'Avenir de la Démocaratie : l'interdépendance de la démocratie et des droits de l'homme en Europe Stockholm/Sigtuna, Suède, 13 - 15 juin 2007

Varsovie, peu après ma prise de fonctions en tant que Président.

A ce jour, le forum a tenu trois sessions dans trois Etats très différents, la Pologne, la Fédération de Russie et la Suède (la session de 2008 aura lieu en Espagne). Chaque session portait l'empreinte du pays hôte, de ses priorités et de ses perspectives. Ayant participé à ces trois sessions, j'ai pu observer avec satisfaction combien notre idée s'est développée et a progressé. C'est une magnifique illustration de ce qui fait la force de notre organisation: unir différents Etats autour des valeurs européennes de la démocratie, des droits de l'homme et de la primauté du droit, tout en respectant les caractéristiques propres à chaque pays.

Les 3 et 4 novembre 2005, j'ai participé à la session de lancement du forum, à Varsovie, qui était organisée par le Gouvernement polonais sous le thème «La participation civique». Dans mon intervention, j'ai rappelé aux participants que la démocratie est indissociable du respect effectif des libertés et d'une participation concrète et enthousiaste de la part de la population. La crédibilité du processus politique en dépend. J'ai décrit la tâche du Forum qui ne s'intéresse pas seulement à l'avenir de la démocratie mais aussi à la qualité de nos démocraties, parce qu'il faut absolument garantir que la démocratie a un avenir en Europe. Alors que le monde change, il est extrêmement important que la démocratie demeure pertinente et vivante. Parce que seule la démocratie, associée au respect des

droits de l'homme et à la primauté du droit, peut assurer les conditions de la croissance économique et du bien-être matériel de nos citoyens. J'ai également refait plusieurs suggestions concernant la manière de développer le Forum pour le rendre le plus pertinent possible.

La démocratie n'est pas digne de ce nom si elle n'est pas avant tout l'affaire du peuple et de ses élus. Le caractère parlementaire de l'Assemblée nous confère une crédibilité beaucoup plus grande en tant que pilier démocratique du Conseil de l'Europe.

Discours à l'occasion du Forum pour l'avenir de la démocratie Stockholm, Suède, 13 juin 2007

Le 18 octobre 2006, à Moscou, j'ai pris la parole devant les participants à la cérémonie d'ouverture du forum, qui était consacré au rôle des partis politiques dans la construction de la démocratie.

J'ai rendu un hommage posthume à la journaliste assassinée Anna Politkovskaïa, et demandé aux autorités russes de mener une enquête approfondie afin de traduire les responsables de ce meurtre en justice. A cette occasion, j'ai souligné l'importance cruciale de la liberté de la presse en tant que pilier de la démocratie. Les autorités de l'Etat sont responsables non seulement du cadre juridique, mais aussi du climat général dans lequel travaillent les journalistes.

Mon message aux participants était centré sur les principes sur lesquels nous devons bâtir la vie politique dans nos pays, et notamment:

- respecter les valeurs et les libertés fondamentales, inconditionnellement et en toutes circonstances, y compris la liberté de la presse, qui est le principal correctif public de la classe politique;
- avoir le courage de défendre ces valeurs, même lorsque la majorité de la population ne les partage pas; la peine de mort, par exemple, est inacceptable, même si elle compte encore de nombreux partisans dans beaucoup de pays;
- donner l'exemple aux citoyens, tant dans la vie privée que dans la vie publique, en ce qui concerne les valeurs humaines essentielles que sont l'intégrité, l'honnêteté et la compassion;
- défendre nos idées et nos programmes dans le cadre d'élections libres et équitables;
- respecter la diversité des opinions politiques et respecter l'opposition;
- rester proche de la société civile, source constante de nouvelles idées et de critiques constructives.

J'ai également insisté sur la nécessité d'établir des partis au niveau transnational car, lorsque les enjeux politiques se mondialisent, les partis politiques ne peuvent se permettre de rester à l'écart.

La 3e session du forum s'est tenue du 13 au 15 juin 2007 à Stockholm/Sigtuna. Elle a été pour moi l'occasion de rencontrer plusieurs personnalités politiques suédoises et étrangères ainsi que des ONG.

Dans mon discours d'ouverture, j'ai décrit comment l'Assemblée s'affirme en relevant avec succès les défis posés par l'évolution de la société et des technologies, et j'ai cité l'exemple du débat sur le Rapport annuel sur la situation des droits de l'homme et de la démocratie, ainsi que notre travail novateur sur le dialogue interculturel et interconfessionnel. J'ai également souligné que la démocratie doit être avant tout l'affaire de la population et de ses élus, en insistant sur le rôle central de l'Assemblée au sein du forum.

Chaque session du forum est porteuse d'améliorations, tout en présentant ses propres caractéristiques. Depuis la création du forum, j'ai insisté plusieurs fois sur la nécessité d'élargir sa composition en incluant davantage d'organisations non gouvernementales, de médias et d'organisations politiques proches du terrain. Le forum doit privilégier les démarches participatives plutôt que les modes de fonctionnement hiérarchiques; il doit être une plate-forme d'action mise à la disposition de la société civile par les gouvernements. Les représentants gouvernementaux doivent être invités

à prendre part aux initiatives de la société civile, non l'inverse.
Je suis d'avis qu'à l'avenir les sessions du forum devraient s'appuyer sur les deux principes fondamentaux suivants:

- le forum doit réunir un ensemble aussi vaste que possible de parties prenantes directement et concrètement intéressées: membres de la société civile, journalistes, scientifiques, partis et responsables politiques, représentants de la fonction publique, etc. En veillant à un juste équilibre entre ces différents groupes, on obtiendra une représentation fidèle et pluraliste de la société dans son ensemble;

- le forum doit éviter les doubles emplois avec les organes et les mécanismes existants du Conseil de l'Europe, notamment l'Assemblée parlementaire, le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, et le Comité de Liaison des OING dotées du statut participatif.

A ma demande, l'Assemblée parlementaire a procédé à une évaluation approfondie des sessions du forum dans l'objectif de tirer le meilleur parti possible des vastes possibilités offertes par ce concept. Bien entendu, nous souhaitons avant tout renforcer sa dimension parlementaire. Il a ainsi été suggéré de fonder le fonctionnement du Conseil consultatif, l'organe chargé de préparer les sessions du forum, sur le principe du «quadrilogue». Celui-ci prévoit que les quatre principales parties prenantes (Comité des Ministres, Assemblée parlementaire, Congrès, Conférence des OING) participent sur un pied d'égalité aux discussions et décisions concernant, par exemple, le choix des thèmes des sessions.

Coopération avec la société civile

La société civile, y compris les organisations non gouvernementales, les médias et les milieux universitaires, est un lien vital entre la population et les instances publiques, ainsi qu'une source essentielle d'information et d'inspiration pour la classe politique. En effet, il n'est pas rare, même dans les démocraties parlementaires d'Europe, que les organisations de la société civile soient plus proches et mieux informées que les élus des besoins et des préoccupations de la population.

Comme le montrent les programmes de mes visites officielles, les relations

René van der Linden et Mme van der Linden avec l'ONG « the Way Home » Odessa, Ukraine, juillet 2006

Annelise Oeschger,
Présidente de la Commission de liaison des ONG internationales
et **René van der Linden**
Strasbourg, avril 2005

avec la société civile ont été une priorité constante de ma présidence. J'ai toujours demandé à rencontrer des représentants de la société civile, de préférence en début de visite, de manière à obtenir des informations indépendantes et objectives sur la situation dans le pays visité. Ces rencontres avaient également pour but d'afficher mon soutien à une société civile libre, indépendante et active, un geste qui a son importance dans des Etats où la société civile peut faire l'objet de pressions, voire de répression, de la part des autorités. A Chypre, par exemple, j'ai appris qu'il y avait eu, au sein même du parlement, des tentatives de restreindre les activités d'ONG impliquées dans des projets bicommunautaires; ou encore en Russie, après l'assassinat de la journaliste Anna Politkovskaïa, j'ai pris clairement et vivement parti pour ceux qui, avec grand courage, défendent nos valeurs communes.

En janvier 2006, devant la Conférence des OING du Conseil de l'Europe, j'ai exprimé notre vif désir d'approfondir nos activités conjointes, y compris dans des domaines tels que le dialogue interculturel et interreligieux ainsi que l'intégration des migrants. En particulier, j'ai souhaité la mise en place d'une coopération étroite visant à impliquer la société civile beaucoup plus directement dans les activités du Forum pour l'avenir de la démocratie. J'ai également tenu plusieurs réunions avec la présidente de la conférence, Mme Annelise Oeschger. Aujourd'hui, je constate avec satisfaction que la coopération entre nous continue de se développer.

Irene Khan,
Secrétaire général d'Amnesty International s'adressant à l'Assemblée
Strasbourg, avril 2007

Kenneth Roth,
Directeur exécutif
de Human Rights Watch
s'adressant à l'Assemblée
Strasbourg, avril 2007

Le commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, M. Thomas Hammarberg, a lui aussi inscrit la coopération avec la société civile au rang de ses priorités. Nous entretenons d'excellentes relations personnelles et de travail, aussi ai-je été très heureux que nous ayons pu organiser conjointement, en avril 2007, à l'occasion du débat de l'Assemblée sur son Rapport annuel sur la situation des droits de l'homme et de la démocratie en Europe, une table ronde consacrée aux défis et aux perspectives en matière de droits de l'homme en Europe. Là encore, j'ai exprimé le souhait que les organes du Conseil de l'Europe puissent entretenir des relations plus intenses et plus synergiques avec la société civile.

Le lendemain, lors du débat, j'ai invité d'éminents représentants de la société civile à prendre la parole, pour la première fois, devant l'Assemblée plénière. Les discours de Mme Irene Khan, secrétaire générale d'Amnesty International, et de M. Kenneth Roth, directeur exécutif de Human Rights Watch, ont enrichi notre débat d'une perspective et d'une expérience dont il avait grand besoin.

A l'occasion du débat de l'Assemblée sur le deuxième rapport de M. Marty sur les détentions secrètes, j'ai rendu officiellement hommage à l'organisation Human Rights Watch, en lui décernant une distinction présidentielle, pour le fait d'avoir révélé puis confirmé les premières allégations de détentions secrètes. A mon avis, de nombreuses personnes et organisations de la société civile méritent amplement une telle reconnaissance.

Dans ce rapprochement de l'Assemblée et des citoyens européens, un autre aspect de mon ambition a été la coopération étroite que j'ai instau-

René van der Linden remet
une distinction presidentielle
à **Reed Brody,**
conseiller juridique
et porte-parole de
Human Rights Watch
Strasbourg, juin 2007

Moments mémorables

Avec
Fabienne Keller,
Maire de la ville
de Strasbourg,
Strasbourg, janvier 2005

Avec
d'anciens Présidents
de l'APCE
de gauche à droite :
Peter Schieder
2002-2005,
Leni Fischer
1996-1999,
Anders Björck
1989-1991,
Lord Russell Johnston
1999-2002,
Louis Jung
1986-1989,
Strasbourg,
avril 2005

Avec
Jaap de Hoop Scheffer,
Secrétaire Général
de l'OTAN
Strasbourg,
juin 2005

Avec
Albert II,
Prince de Monaco
Monaco,
septembre 2005

Avec
Asma Jahangir,
Rapporteur Spécial
des Nations Unies
sur la liberté de religion
et de conviction
Strasbourg,
octobre 2005

Avec
Kostas Karamanlis,
Premier ministre
de la Grèce
Athènes,
février 2006

Moments mémorables

Avec
José Manuel Barroso,
Président
de la Commission
européenne
Strasbourg,
avril 2006

Avec
Benita Ferrero-Waldner,
Commissaire
européen pour les
relations extérieures
et la politique européenne
de voisinage,
Bruxelles,
juin 2006

Avec
Marja van Bijsterveldt,
Présidente des Chrétiens
Démocrates néerlandais
et **Murat Mercan,**
Président de la délégation
turque de l'APCE
Strasbourg,
juin 2006

Moments mémorables

Avec
Angela Merkel,
Chancelière d'Allemagne
Berlin,
décembre 2006
© Bundeskanzleramt

Avec
Jaime Gama,
Président
de l'Assemblée
de la République
du Portugal et
José Vera Jardim
Président
de la délégation
portugaise de l'APCE
Lisbonne, juin 2006

Avec
Rabbi Arthur Schneier,
Fondateur et Président
de la Fondation
"Appeal of conscience"
Strasbourg,
juin 2007

Moments mémorables

Avec
Giuseppe Vedovato,
Président de l'APCE
1972-1975
Strasbourg,
juin 2007

Avec
Jean-Pierre Jouyet,
Secrétaire d'Etat aux
affaires européennes de
la France et
Rama Yade,
Secrétaire d'État
aux Affaires étrangères
et aux Droits
de l'Homme de la France
Paris,
juillet 2007

Maxime Verhagen,
Ministre
des Affaires étrangères
des Pays-Bas,
honorant
René van der Linden,
de la distinction
de Commandeur
dans l'Ordre
d'Orange-Nassau
La Haye,
septembre 2007
© Roger Dohmen

Avec
Giorgio Napolitano,
Président
de la République italienne
Rome,
septembre 2007

Avec
Toomas Hendrik Ilves,
Président
de la République d'Estonie
Tallinn,
septembre 2007

Avec
Aigars Kalvitis,
Premier ministre
de la Lettonie
Riga,
septembre 2007

Moments mémorables

Avec
Gediminas Kirkilas,
Premier ministre
de la Lituanie
Vilnius,
septembre 2007

René van der Linden
recevant la distinction
de Commandeur
de la Légion d'Honneur
La Haye,
novembre 2007

Avec
Ivan Gasparovic
Président
de la République
de Slovaquie
Bratislava,
novembre 2007

curriculum vitae de
René van der Linden

Président de l'Assemblée parlementaire

8

Né à Eys-Wittem, Pays-Bas, le 14 décembre 1943
Marié, 3 enfants

Études

- Economie : études internationales
- Faculté catholique d'économie, Université de Tilburg (1966-1970)
- Principaux postes présents et précédents
- Membre de la Première Chambre (Sénat) des États-Généraux des Pays-Bas (depuis 1999)
- Président de la Commission pour la coopération européenne de la Première Chambre des Etats-Généraux (depuis 2002)
- Membre de la Seconde Chambre des États-Généraux des Pays-Bas (1977-1986 et 1988-1998)
- Membre du COSAC (Conférence des Organes Spécialisés dans les Affaires Communautaires et Européennes des Parlements de l'Union européenne) (depuis 2003)
- Membre du Conseil interparlementaire consultatif du Benelux (1977-1986 et depuis 2003)
- Membre de l'Assemblée de l'Union de l'Europe Occidentale (UEO) (depuis 1989)
- Membre de la Convention européenne (mars 2002 – juillet 2003)
- Secrétaire d'État aux Affaires étrangères chargé des Affaires européennes (1986-1988)
- Membre du Cabinet du Commissaire européen Pierre Lardinois (1973-1977) et du Commissaire européen Henk Vredeling (1977)
- Fonctionnaire au ministère de l'Agriculture et de la Pêche des Pays-Bas (1971-1973)
- Professeur d'économie (1969)

Autres postes

- Président et membre de diverses fondations culturelles et caritatives
- Membre du Conseil du United World College
- Président de l'École de gestion de Maastricht (depuis 1999)
- Président de l'Association néerlandaise des industries de transformation des pommes de terre, fruits et légumes
- Membre du conseil d'administration de « Floriade »
- Consultant auprès de diverses sociétés internationales

Distinctions

- Commandeur dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur (2007)
- Commandeur dans l'Ordre d'Orange-Nassau (2007)
- Chevalier de la Grande Croix de l'ordre équestre de Sainte Agathe (2007)
- Plaquette honoraire de Bulgarie (2007)
- Médaille d'honneur du Parlement philippin (2005)
- Ordre de Saint-Grégoire-Le-Grand (2004)
- Chevalier dans l'Ordre d'Orange-Nassau (1998)
- Chevalier dans l'Ordre du Lion des Pays-Bas (1988)
- Croix de Commandeur de l'Ordre du Mérite de la République Fédérale d'Allemagne (1986)

9 Annexes

Annexe 1
Visites et réunions
du Président van der Linden de 2005 à 2007

9

Visites en 2005

1. Visite officielle à Paris (23-24 février 2005)
2. Visite de travail à Moscou (10-12 mars 2005)
3. Visite de travail à Luxembourg (23 mars 2005)
4. Echange de vues avec la délégation du Sénat français pour l'Union européenne (Paris, 30 mars 2005)
5. 112e Assemblée de l'Union interparlementaire (Manille, 3-8 avril 2005)
6. Conférence parlementaire commémorant le 60e anniversaire de la victoire des Alliés à l'issue de la seconde guerre mondiale (Saint-Pétersbourg, 15 avril 2005)
7. Visite de travail à Bruxelles – Mme Benita Ferrero-Waldner, Commissaire chargée des relations extérieures et de la politique européenne de voisinage, et M. Josep Borrell, Président du Parlement européen (19-20 avril 2005)
8. Visite officielle à Rome (3-4 mai 2005)
9. Réunion avec M. Franco Frattini, Vice-Président de la Commission européenne, chargé de la justice, de la liberté et de la sécurité (Bruxelles, 12 mai 2005)
10. 3e Sommet du Conseil de l'Europe (Varsovie, 16-17 mai 2005)
11. Intervention devant la session plénière du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe (Strasbourg, 2 juin 2005)
12. Visite de travail au siège de l'UEFA (Nyon, Suisse, 3 juin 2005)
13. Rencontre avec M. Jaap de Hoop Scheffer, Secrétaire général de l'OTAN (Bruxelles, 13 juin 2005)
14. Réunion avec M. José Manuel Barroso, Président de la Commission européenne (Bruxelles, 13 juin 2007)
15. Réunion avec le bureau de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (Bruxelles, 4 juillet 2005)
16. Visite du Comité présidentiel en Ukraine (5-8 juillet 2005)
17. Visite officielle en Arménie, Géorgie et Azerbaïdjan (18-23 août 2005)
18. Visite officielle à Washington (7 septembre 2005) et New York (8-9 septembre 2005)
19. Visite de travail à Londres (9-11 octobre 2005)
20. Table Ronde avec la Fondation Konrad Adenauer (Bruxelles, 20 octobre 2005)
21. Visite conjointe du Comité présidentiel de l'Assemblée parlementaire et de la Conférence des Présidents du Parlement européen (Bruxelles, 20 octobre 2005)
22. Visite officielle en Albanie (23-26 octobre 2005)
23. Lancement du Forum pour l'avenir de la démocratie (Varsovie, 3 novembre 2005)
24. Visite officielle en Turquie (9-13 novembre 2005)
25. 115e session du Comité des Ministres (Strasbourg, 16-17 novembre 2005)
26. Visite officielle en Roumanie (23-24 novembre 2005)
27. Visite de travail à Bruxelles (7-8 décembre 2005)

Visites en 2006

28. Visite officielle en Grèce (7-12 février 2006)
29. Conférence sur le Bélarus (Prague, 22-23 février 2006)
30. 15e réunion de haut niveau «3+3», (Bruxelles, 30 janvier 2006)
31. Conférence «Le Modèle social européen», Fondation Konrad Adenauer (Bruxelles, 20 mars 2006)
32. Visite de travail (préparation de la future présidence russe du Comité des Ministres (Moscou, 27-28 mars 2006)
33. Congrès du Parti Populaire Européen (PPE) (Rome, 30-31 mars 2006)
34. Audience avec Sa Sainteté le pape Benoît XVI (Vatican, 3 avril 2006)
35. Participation à la session spéciale de la Douma d'Etat de la Fédération de Russie, pour célébrer son centenaire (Saint-Pétersbourg, 27 avril 2006), ainsi qu'à la Conférence sur le parlementarisme européen (28 avril 2006)
36. Comité des Ministres (Strasbourg, 17-19 mai)
37. Réunion COSAC et visite officielle en Autriche (22-23 mai 2006)
38. Réunion de la Commission permanente (Moscou, 27-29 mai 2006)
39. Visite à Tallinn à l'occasion de la Conférence européenne des présidents de parlement (Estonie, 30-31 mai 2006)

Visites et réunions

40. Célébrations du centenaire de la réforme parlementaire en Finlande (Helsinki, 1er juin 2006)
41. Visite de travail à Bruxelles (6-7 juin 2006)
42. Sommet du Parti Populaire Européen (PPE) (Bruxelles,15-16 juin 2006)
43. Visite officielle en Bosnie-Herzégovine, en Croatie, au Monténégro et en Serbie (6-14 juillet 2006)
44. Visite de travail en Roumanie, en Moldova et en Ukraine (Odessa, 23-30 juillet 2006)
45. Conférence internationale «Dialogue interculturel et interreligieux», (Nizhniy Novgorod, Fédération de Russie, 7-8 septembre 2006)
46. 2e Congrès des chefs des religions mondiales et traditionnelles, (Astana, Kazakhstan, 12-14 septembre 2006)
47. Visite de travail en Turquie (25-28 octobre 2006)
48. Forum pour le futur de la démocratie, (Moscou, 18-19 octobre 2006)
49. Visite de travail en Slovaquie (Bratislava, 9-10 novembre 2006)
50. Lancement de la Campagne contre la violence domestique (Madrid, 24-27 novembre 2006)
51. Visite de travail en Allemagne (28 novembre-1er décembre 2006)
52. Réunion parlementaire sur «L'avenir de l'Europe» (Parlement européen, Bruxelles, 4-5 décembre 2006)

Visites en 2007

53. Visite de travail à Moscou (10-13 janvier 2007)
54. Visite de travail à Londres (14-15 janvier 2007)
55. Réunion avec Mme Catherine Colonna, Ministre français pour l'Europe (Strasbourg, 16 janvier 2007)
56. Election du Président du Parlement européen (Strasbourg, le 16 janvier 2007)
57. Visite de travail au Bélarus (Minsk, 18-20 janvier 2007)
58. 3e Congrès mondial contre la peine de mort (Paris, 1er février 2007)
59. Conférence sur la dimension parlementaire de l'observation des élections (Strasbourg, 15-16 février 2007)
60. Visite officielle à Chypre (19-22 février 2007)
61. Audition sur l'élaboration d'un code communautaire des visas (Parlement européen, Bruxelles, 28 février 2007)
62. Réunion de travail à Bruxelles (8 mars 2007)
63. Séminaire «What is Europe lacking?» (Florence, Italie, 22-23 mars 2007) et cérémonie de commémoration du 50e anniversaire du Traité de Rome (Rome, 23 mars 2007)
64. Sommet du Parti Populaire Européen (PPE) (Berlin, Allemagne, 24-25 mars 2007)
65. Réception du «Premio Mediterraneo Istituzione 2007» par la «Fondazione del Mediterraneo» (Naples, Italie, 30 mars 2007)
66. Réunion avec S.E. le Cardinal Tarcisio Bertone (Vatican, 2 avril 2007)
67. Visite de travail à Jakarta (27-28 avril 2007) et 116e Assemblée de l'Union interparlementaire (Denpasar, 29 avril-2 mai 2007)
68. Participation au Forum du prix Charlemagne et cérémonie de remise du prix Karlspreis (Aachen, Allemagne, 16-17 mai 2007)
69. Visite officielle en Ukraine (20-22 mai 2007)
70. Visite officielle en Serbie et Commission permanente (Belgrade, 23 mai 2007)
71. Visite de travail en Fédération de Russie (Saint-Pétersbourg, Moscou, Vladimir, 29 mai-3 juin 2007)
72. Ouverture du Parlement européen modèle (Bruxelles, 4 juin 2007)
73. Rencontres avec les autorités portugaises et des représentants du Centre Nord-Sud du Conseil de l'Europe (Lisbonne, 8 juin 2007)
74. Visite de travail à Bruxelles (11 juin 2007)
75. Participation au 3e Forum du Conseil de l'Europe pour l'avenir de la démocratie et visite de travail (Stockholm et Sigtuna, Suède, 13-14 juin 2007)
76. Contribution à la Conférence européenne de la «Junior Chamber International» (Maastricht, 15 juin 2007)
77. Conférence sur le thème «La chrétienté, la culture et les valeurs morales» (Moscou, 19-21 juin 2007)
78. Visite officielle en Arménie, en Azerbaïdjan et en Géorgie (4-10 juillet 2007)
79. Visite officielle en France (17 juillet 2007)
80. Visite de travail en Fédération de Russie (24 juillet-3 août 2007)
81. Visite au Moyen-Orient (Jordanie, Israël, Territoires palestiniens) (23-29 août 2007)
82. Réunion conjointe de la Conférence des Présidents du Parlement Européen et du Comité Présidentiel de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe (Bruxelles, 30 août 2007)
83. Visite officielle aux Pays Bas (3 septembre 2007)
84. 3e Assemblée oecuménique (Sibiu, Roumanie, 4-7 septembre 2007)
85. Réunions à Rome à l'occasion de la réunion du Bureau (10 septembre 2007)
86. Visite officielle dans les Pays Baltes: Estonie, Lettonie, Lituanie (19-24 septembre 2007)
87. Conférence sur la «Sécurité des relations: les Pays-Bas et la Fédération de Russie» (La Haye, 16 octobre 2007)
88. Visite de travail en Slovénie (17 octobre 2007)

Visites et réunions

89. Sommet statutaire du Parti Populaire Européen (PPE) (Lisbonne, Portugal, 18 octobre 2007)
90. Commission de Venise (Lisbonne, Portugal, 20 octobre 2007)
91. Cérémonie de remise de médaille à M. Jean-Claude Juncker et discours à l'université Robert Schuman (Strasbourg, 25 octobre 2007)
92. Journée européenne de la migration et de l'intégration (Aix-la-Chapelle, Allemagne, 18-19 novembre 2007)
93. Cérémonie de réception de la «Légion d'honneur» (Ambassade de France, La Haye, 20 novembre 2007)
94. Conférence EUROPADAG : « L'Europe, entre idéaux et réalités », organisée par le Parti Populaire Européen (Maastricht, 24 novembre 2007) ; remise de médaille et d'un diplôme à Jean-Claude Juncker, Premier Ministre du Luxembourg (Neerbeek, 24 novembre 2007)
95. Cérémonie de signature de l'accord entre l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe et le Parlement Européen (Bruxelles, 28 novembre 2007)
96. Réunions avec les autorités slovaques et réunions du Bureau et de la Commission Permanente (Bratislava, 22-23 novembre 2007)
97. Visite officielle au Mexique (30 novembre – 5 décembre 2007)
98. Visite de travail à Moscou (19-22 décembre 2007)
99. Visite officielle en Turquie (12-17 janvier 2008)

1. Visite officielle à Paris (23-24 février 2005)

Pendant la visite, j'ai rencontré:

1. Monsieur Jean-Louis DEBRÉ, président de l'Assemblée nationale
2. Monsieur Christian PONCELET, président du Sénat
3. Madame Claudie HAIGNERÉ, ministre déléguée aux affaires européennes
4. Monsieur le sénateur Hubert HAENEL, président de la délégation du Sénat pour l'Union européenne
5. Monsieur Pierre LEQUILLER, président de la délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne
6. Monsieur Edouard BALLADUR, président de la Commission des affaires étrangères
7. Madame Pascale ANDREANI, conseillère du Premier ministre
8. Monsieur Jean-Dominique GIULIANI, président de la Fondation Robert Schuman
9. Monsieur Jacques DELORS, président fondateur de «Notre Europe»

Questions examinées:

1. Préparation du 3e Sommet du Conseil de l'Europe:
2. Comment mieux intégrer le travail de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe aux travaux des parlements nationaux.
3. Relations avec l'Union européenne, notamment:

- l'UE devrait faire meilleur usage de l'expérience, des institutions et des instruments du Conseil de l'Europe;
- adhésion à la Convention européenne des Droits de l'Homme;
- adhésion à des conventions qui lui sont ouvertes (par exemple, convention sur les opérations financières des initiés, convention civile sur la corruption, convention européenne sur l'exercice des droits des enfants, convention pénale sur la corruption);
- utiliser le Comité pour la prévention de la torture (CPT) et la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) au lieu de créer des instances semblables;
- organisation véritablement paneuropéenne (800 millions de citoyens, 46 pays), le Conseil de l'Europe est le partenaire idéal pour dialoguer entre Etats membres et non membres de l'Union européenne;
- le Conseil de l'Europe est un cadre pour développer et mettre en œuvre la politique de bon voisinage.

2. Visite de travail à Moscou (10-12 mars 2005)

Le Président a reçu un accueil très chaleureux. Toutes les réunions se sont caractérisées par des échanges de vues ouverts.

Le Président a rencontré:

1. M. Lavrov, ministre des Affaires étrangères de la Fédération de Russie;
2. M. Loukine, commissaire aux droits de l'homme de la Fédération de Russie;
3. M. Prikhodko, conseiller spécial du Président russe pour les affaires étrangères;
4. M. Gryzlov, Président de la Douma d'Etat;
5. les présidents des groupes politiques de la Douma;

6. M. Mironov, président du Conseil fédéral;
7. les représentants de vingt grandes ONG russes et internationales.

Questions examinées:

• 3e Sommet du Conseil de l'Europe.

• Coopération Conseil de l'Europe/Union européenne et CdE/OSCE – L'empiètement croissant de l'UE sur les activités du Conseil suscite des inquiétudes. L'Agence des droits fondamentaux de l'UE en est un exemple préoccupant. Elle risque de créer de nouveaux clivages en Europe. Le Conseil de l'Europe n'est pas un instrument de l'Union européenne mais une organisation internationale à part entière. Le Sommet devrait également aborder la question de la répartition des activités entre le CdE et l'OSCE, notamment dans le domaine des droits de l'homme.

• Suivi – Les autorités russes estiment avoir honoré la quasi-totalité de leurs obligations et engagements. L'accomplissement des engagements restants, tels que l'abolition de la peine de mort, demande davantage de temps. Les autorités russes souhaitent que le CdE emploie à l'égard de tous ses Etats membres une interprétation unique et unifiée de leurs droits et obligations.

• Bélarus – De l'avis général, l'isolement n'est pas une bonne solution. Les autorités russes souhaitent que l'APCE entame un dialogue avec le Bélarus.

• Tchétchénie – Tous les interlocuteurs ont espéré que la Table ronde qui aura lieu le 21 mars 2005 à Strasbourg rassemblera un panel aussi large que possible de représentants de la République tchétchène et des autorités fédérales russes, et qu'elle contribuera à trouver un règlement pacifique.

• Rencontre avec les ONG – Les représentants des ONG ont le sentiment que, à la suite des élections parlementaires de 2003, les droits de l'homme politiques et sociaux ont connu une régression. La liberté de la presse et des médias suscite des inquiétudes particulières – il n'existe pratiquement aucune chaîne de télévision indépendante. Le gouvernement contrôle étroitement l'ensemble de la presse et des médias. La situation de la presse et des médias est très inquiétante au niveau régional.

3. Visite de travail au Luxembourg (23 mars 2005)

A l'invitation du président de la Chambre des députés du Luxembourg, M. Lucien Weiler, j'ai pris la parole devant la Commission des affaires étrangères et européennes. Mon exposé a été suivi d'un échange de vues avec les membres de la commission et d'une conférence de presse.

Dans mon intervention, j'ai mis l'accent sur le Troisième Sommet du Conseil de l'Europe et son impact décisif pour l'avenir de notre Organisation.

J'ai déploré certaines initiatives de l'Union européenne tendant à créer de nouvelles institutions et structures. J'ai affirmé à la Commission des affaires étrangères et européennes que l'Union devrait considérer le Conseil de l'Europe comme le cadre principal de sa «politique de voisinage», devrait signer les traités du Conseil et recourir systématiquement à l'expertise, à l'expérience, aux institutions et aux instruments du Conseil, en particulier la Cour européenne des Droits de l'Homme, le Comité pour la prévention de la torture, le Groupe d'Etats contre la corruption (GRECO), la Commission de Venise, la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) et la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ).

J'ai souligné le rôle croissant de la démocratie parlementaire internationale et la fonction que peut exercer l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, en tant que groupement parlementaire unique.

Les membres de la Commission des affaires étrangères et européennes du Luxembourg ont convenu de la nécessité d'une sensibilisation au risque de chevauchements entre institutions internationales, notamment l'UE et le CdE. L'Europe ne devrait en aucun cas permettre l'apparition de nouveaux clivages. Ils ont déploré la décision de l'UE de mettre en place l'agence de Vienne et sa ligne politique à l'égard de la Convention du Conseil de l'Europe contre la traite des êtres humains. L'UE et le CdE devraient se compléter et éviter les doubles emplois.

4. Echange de vues avec la délégation du Sénat français pour l'Union européenne (Paris, 30 mars 2005)

Le 30 mars, à Paris, j'ai participé au rassemblement des parlementaires français pour manifester leur soutien à la journaliste Florence Aubenas et à son guide, Hussein Hanoun al Saadi, détenus en otages en Irak, ainsi qu'aux trois journalistes roumains portés disparus. J'ai exprimé la solidarité de notre Assemblée aux familles des otages, ainsi qu'aux autorités et aux parlementaires français, tout en rappelant que la liberté de la presse et la liberté d'expression sont au cœur de la mission du Conseil de l'Europe.

L'après-midi, j'ai pris la parole devant la délégation du Sénat pour l'Union européenne. Dans mon intervention, j'ai évoqué le rôle du Conseil de l'Europe, précisant que le troisième sommet du Conseil de l'Europe, qui se réunira à Varsovie les 16 et 17 mai prochain, devra définir les priorités de son action future. J'ai insisté sur le fait que l'Union européenne devrait tirer parti de l'expérience du Conseil de l'Europe en matière de défense des droits de l'homme. S'agissant de la politique de voisinage, j'ai suggéré que l'Union européenne pourrait utiliser pleinement la valeur ajoutée que représente le Conseil de l'Europe.

Entre outre, j'ai souligné deux aspects particulièrement importants des activités de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe: l'un concerne la «diplomatie parlementaire», dont cette instance est un lieu privilégié du fait du double mandat, national et international, de chacun de ses membres. L'autre découle du caractère de véritable «école de démocratie» que constitue l'Assemblée, qui a notamment permis aux parlementaires des nouveaux Etats membres de l'Union européenne de se familiariser avec l'exercice quotidien de la démocratie.

Les sénateurs qui ont pris la parole ont rendu hommage au Conseil de l'Europe qui a souvent joué un rôle d'avant-garde sur de grands problèmes de nos sociétés. Ils ont salué le rôle joué par le Conseil de l'Europe dans l'émergence progressive d'une conscience européenne. En citant, parmi d'autres exemples, l'abolition de la peine de mort, les sénateurs ont rappelé que, en accueillant de nouveaux membres, le Conseil de l'Europe était parvenu, grâce à la procédure de suivi, à leur faire progressivement adopter un haut niveau de normes en matière de démocratie et de droits de l'homme.

Les sénateurs ont estimé que les succès de l'Union européenne ne devaient pas occulter l'apport considérable du Conseil de l'Europe qui a contribué, à l'échelle du continent tout entier, à promouvoir la démocratie, l'Etat de droit et les droits de l'homme. Il est temps de reconnaître formellement le rôle institutionnel que l'Union européenne pourrait confier au Conseil de l'Europe dans ce domaine, et de mieux structurer les relations entre l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et le Parlement européen.

5. 112e Assemblée de l'Union interparlementaire (Manille, 3-8 avril 2005)

J'ai participé, du 3 au 6 avril, à la 112e Assemblée de l'UIP à Manille, aux Philippines. A cette occasion, j'ai également assisté à la réunion du Conseil consultatif de l'Association de parlementaires asiatiques pour la paix (AAPP), prononcé une allocution à l'Institut asiatique de gestion (AIM – Asian Institute for Management) et participé à une série de rencontres bilatérales.

112e Assemblée de l'UIP

Le premier jour de la Conférence, je suis intervenu dans le débat général sur le thème de «l'incidence des politiques nationales et internationales sur la situation des femmes». Dans mon discours, j'ai mis l'accent sur l'action du Conseil de l'Europe dans la lutte contre la traite des êtres humains, dans la participation des femmes à la politique et dans la lutte contre la violence domestique.

Réunion du Conseil consultatif de l'Association de parlementaires asiatiques pour la paix (AAPP)

Le 5 avril 2005, j'ai participé à la réunion du Conseil consultatif de l'Association de parlementaires asiatiques pour la paix (AAPP), qui regroupait les présidents des parlements des Philippines, du Pakistan, du Bangladesh, du Cambodge et de Thaïlande, et le Vice-Président de l'Assemblée populaire nationale de Chine. Mon allocution a été suivie d'un échange de vues animé.

L'AAPP a été créée en 1999 à Dacca (Bangladesh) par 26 pays d'Asie et de la région du Pacifique pour servir de cadre à la coopération parlementaire régionale en faveur de la paix et du renforcement des droits de l'homme et de la démocratie. L'année dernière, l'AAPP a décidé de créer, dans les cinq années à venir, une Assemblée parlementaire asiatique (APA).

Le Conseil consultatif s'est déclaré tout à fait favorable à ce que l'APA soit établie selon le modèle de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) et il accepté mon invitation à assister à la partie de session de l'Assemblée au mois de juin pour discuter de cette question. Le président conduisant cette délégation pourrait s'exprimer devant l'Assemblée à cette occasion.

La réunion a suscité un intérêt considérable de la part des médias asiatiques.

Allocution à l'Institut asiatique de gestion (AIM)

Dans mon allocution à l'AIM, le 2 avril 2004, j'ai souligné que l'expérience européenne a montré que le respect des principes de démocratie pluraliste, des droits de l'homme et de la primauté du droit, que défend le Conseil de l'Europe, sont les conditions préalables à la croissance et à la prospérité durables. J'ai également insisté sur la nécessité d'une «bonne gouvernance», qui comprend non seulement l'absence de corruption mais aussi le bon fonctionnement des institutions et des procédures administratives appropriées. Mon intervention a été suivie d'un échange de vues animé avec les étudiants de l'AIM, ainsi qu'avec des interlocuteurs de Djakarta, Djeddah et Colombo par l'intermédiaire du lien direct de la vidéoconférence.

Rencontres bilatérales

Les rencontres bilatérales suivantes méritent une mention particulière:
• rencontre avec M. José de Venecia, Président du Congrès des Philippines;
• rencontre avec la délégation de l'Algérie, conduite par M. Amar Saadani, Président de l'Assemblée populaire nationale;
• rencontre avec la délégation de Libye, conduite par M. Souleiman Al Chahoumi, membre du Congrès général du peuple, secrétaire chargé des relations extérieures.

6. Conférence parlementaire internationale commémorant le 60e anniversaire de la victoire des Alliés à l'issue de la seconde guerre mondiale (Saint-Pétersbourg, 15 avril 2005)

Du 13 au 16 avril dernier, j'ai dirigé à Saint-Pétersbourg la délégation de l'APCE à la Conférence parlementaire internationale consacrée au 60e anniversaire de la victoire des Alliés à l'issue de la seconde guerre mondiale, conférence organisée conjointement avec l'Assemblée interparlementaire de la Communauté des Etats indépendants (AIP CEI). En marge de la manifestation, j'ai pris part à plusieurs réunions bilatérales ainsi qu'à un dîner privé avec M. Serguei Mironov, président du Conseil de la Fédération de Russie.

La Conférence

J'ai prononcé un discours lors de la session d'ouverture de la Conférence et ai présidé la séance de clôture. Cette conférence s'organisait autour de trois groupes de discussion: Groupe 1 – Consolidation des forces démocratiques dans la lutte contre la renaissance du fascisme (présidé par M. Abdulkadir Ates (SOC/Turquie); Groupe 2 – Combattre le terrorisme international: les voies d'interaction (coprésidé par M. Adrian Severin (SOC/Roumanie); Groupe 3 – L'importance de la coopération interparlementaire pour répondre aux défis du futur (coprésidé par M. Luc Van den Brande (PPE/DC/Belgique). Lors de la session de clôture, la Conférence a adopté à l'unanimité sa Déclaration finale.

Réunions bilatérales

Les réunions bilatérales suivantes méritent d'être mentionnées tout particulièrement:
• Rencontre avec M. Arthur Bagdasaryan, Président de l'Assemblée nationale arménienne
• Rencontre avec M. Nurtai Abykaev, Président du Sénat du Kazakhstan
• Rencontre avec M. Guennadi Novitsky, président du Conseil de la République de l'Assemblée nationale de la République du Bélarus

7. Visite de travail à Bruxelles, 19-20 avril 2005 – Mme Benita Ferrero-Waldner, commissaire chargée des relations extérieures et de la politique européenne de voisinage et M. Josep Borrell, Président du Parlement européen

Le 20 avril, j'ai rencontré Mme Ferrero-Waldner, commissaire chargée des relations extérieures et de la politique européenne de voisinage. Dans mon intervention, j'ai souligné le rôle unique de notre Assemblée, dont les parlementaires ont un double mandat, à la fois national et européen. Bon nombre des parlementaires de l'Assemblée sont également membres de la COSAC. J'ai attiré l'attention sur la préparation du 3e Sommet; sur le fait qu'il conviendrait d'éviter les doubles emplois entre les travaux du Conseil de l'Europe et ceux d'agences de l'Union européenne récemment créées, ainsi

que sur la question de la «clause de déconnexion». J'ai exprimé notre souhait et notre espoir que l'UE fasse publiquement référence aux travaux du Conseil de l'Europe, notamment pour ce qui est de la politique européenne de voisinage.

Mme Ferrero-Waldner a affirmé qu'elle apprécie grandement les travaux du Conseil de l'Europe. A l'occasion d'une récente réunion quadripartite, Mme Ferrero-Walder a confirmé que la politique européenne de voisinage a besoin de prendre en compte les travaux du Conseil de l'Europe. En outre, elle a relevé l'importance de ces travaux sur des questions telles que la Tchétchénie et le Bélarus. La commissaire a convenu que la complémentarité devrait être la règle chaque fois que possible. Toutefois, de son point de vue, si, à une époque, l'UE s'est abstenue de certaines activités au motif que le Conseil de l'Europe s'en occupait déjà, ces temps-là sont révolus. Selon elle, les activités fondamentales du Conseil de l'Europe sont à l'évidence les droits de l'homme et la prééminence du droit.

En attendant la ratification du traité constitutionnel de l'Union européenne, les travaux préparatoires pour l'adhésion de l'UE à la Convention européenne des Droits de l'Homme devraient déjà commencer. Elle a promis de se pencher sur la question de la «clause de déconnexion» qui a clairement des implications politiques. Elle a convenu que l'Agence européenne des droits fondamentaux sera une institution chargée de gérer les informations et de fournir une analyse, et qu'elle ne se contentera pas de dupliquer les travaux du Conseil de l'Europe. Elle estime utile que le Conseil de l'Europe soit représenté au conseil d'administration de cette agence.

Lors de ma rencontre avec M. Borrell, Président du Parlement européen, je me suis focalisé sur le 3e Sommet et ce qu'il attend de l'Union européenne, en particulier concernant la politique européenne de voisinage, sur le mandat de l'Agence européenne des droits fondamentaux et sur un meilleur usage de l'expertise des mécanismes et instruments du Conseil de l'Europe. J'ai souligné le fait qu'il existe un grand nombre d'opportunités de coopération entre l'APCE et le Parlement européen, notamment en matière de cohésion sociale et de dialogue interculturel et interreligieux.

Le Président Borrell a convenu que le dialogue interculturel et interreligieux gagne chaque jour en importance, et que les deux institutions devraient travailler de concert. L'Agence européenne des droits fondamentaux semble être une initiative émanant de la seule Commission; le Parlement européen n'a pas été consulté.

J'ai également évoqué avec le Président Borrell les relations et la coopération entre nos deux institutions, notamment les réunions quadripartites et les rencontres entre le Comité des présidents de l'APCE et la Conférence des présidents du Parlement européen. J'ai expliqué que le format actuel 2+2 ne permet pas à l'APCE et au PE d'être associés aux réunions. La plupart des points discutés font l'objet de recommandations par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, c'est pourquoi nous avons recommandé que le 3e Sommet propose d'inclure l'APCE et le PE dans les réunions quadripartites. En outre, j'ai proposé des rencontres régulières entre le Comité des présidents de l'APCE et la Conférence des présidents du Parlement européen.

Le Président Borrell a estimé lui aussi important que les deux institutions parlementaires soient représentées lors des réunions quadripartites. Il examinera, avec la Conférence des présidents du Parlement européen, ma proposition pour une forme de coopération plus institutionnalisée entre les deux organes.

Nous avons également discuté des missions d'observation d'élections et sommes convenus que les deux institutions ont établi une très bonne coopération dans ce domaine. A l'avenir, la coopération devrait s'appuyer sur des bonnes pratiques comme celles-là.

Nous avons aussi abordé la coopération au niveau des commissions et souligné la nécessité d'améliorer la coordination à l'avenir, en particulier pour ce qui est des échanges de rapporteurs, de la mention des travaux menés au sein des commissions de chaque parlement, de l'échange d'informations et de l'invitation et de la participation à des réunions, à des missions sur le terrain, à des conférences et à d'autres manifestations. Un certain nombre de points pour suites à donner ultérieurement méritent d'être portés à votre attention, en particulier:

- une demande de statut d'observateur officiel pour l'APCE auprès de l'Assemblée parlementaire euroméditerranéenne (APEM);
- une proposition officielle concernant les modalités de la participation de l'APCE et du PE aux réunions quadripartites.

8. Visite officielle à Rome (3-4 mai 2005)

Je me suis rendu à Rome le 4 mai. Les réunions se sont déroulées dans un climat cordial et très constructif. Mes interlocuteurs italiens m'ont assuré de leur soutien sans réserve au 3e Sommet du Conseil de l'Europe et au rôle de l'Assemblée.

Pendant cette visite, j'ai été accueilli officiellement au Sénat Italien par son président, le sénateur Pera. Le programme de la visite incluait également des réunions avec: M. Pier Ferdinando Casini, président de la Chambre des députés, M. Lamberto Dini, vice-président du Sénat, M. Gustavo Selva, président de la commission des affaires étrangères de la Chambre des députés, M. Gianfranco Fini, ministre des Affaires étrangères, M. Rocco Buttiglione, ministre du Patrimoine culturel, M. Mario Greco, président de la commission des politiques communautaires du Sénat, M. Fiorello Provera, président de la commission des affaires étrangères du Sénat, et le père Ghirlanda, recteur de l'Université grégorienne.

Nos entretiens ont principalement porté sur les sujets suivants:

3e Sommet du Conseil de l'Europe

J'ai présenté les objectifs du 3e Sommet en insistant sur la nécessité de donner au Conseil de l'Europe un mandat clair pour les prochaines années ainsi que les moyens de mettre en œuvre le plan d'action qui serait adopté lors du Sommet.

Le Conseil de l'Europe et l'Union européenne

J'ai fait part de mes préoccupations à propos de certaines initiatives de la Commission européenne tendant à créer, selon l'Assemblée, des institutions parallèles qui feraient double emploi avec les travaux du Conseil de l'Europe: la décision de l'UE de mettre en place plusieurs agences auxquelles les autres institutions ou organisations internationales n'ont pas le droit de participer, le champ de compétence géographique de l'Agence des droits fondamentaux de l'UE et la mise en œuvre de la politique européenne de voisinage.

Mes interlocuteurs italiens étaient également d'avis que le Conseil de l'Europe devrait se consacrer à ses activités centrales et que l'Union européenne devrait tirer un meilleur parti de ses mécanismes et de son expérience.

Le Conseil de l'Europe et la Fédération de Russie

J'ai souligné l'importance de préserver la participation et l'engagement de la Fédération de Russie. L'Assemblée continue à assurer un suivi du respect par ce pays des obligations qu'il a contractées lors de son adhésion au Conseil de l'Europe.

Tous mes interlocuteurs italiens ont approuvé l'approche suivie par l'Assemblée pour éviter un désengagement de la Fédération de Russie et encouragé la poursuite du dialogue amorcé lors de la table ronde de l'APCE sur la Tchétchénie.

Travaux et activités du Conseil de l'Europe et de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

J'ai mis en avant le rôle de l'Assemblée dans la promotion des valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe et l'importance croissante de la diplomatie parlementaire. J'ai souligné que, de plus en plus, l'Assemblée apparaissait comme un cadre idéal pour le dialogue interculturel et interreligieux, dans lequel les cultures et les religions de l'ensemble du continent sont représentées, se rencontrent régulièrement, poursuivent un dialogue constructif et travaillent ensemble pour renforcer et faire progresser nos valeurs communes.

Presse

Le mardi 4 mai 2005, j'ai eu un déjeuner de travail avec 18 journalistes italiens représentant tout l'éventail de la presse italienne. Ma visite et mes réunions en Italie ont bénéficié d'une large couverture médiatique, dont trois interviews diffusées en direct par RAI TV.

9. Réunion avec M. Franco Frattini, vice-président de la Commission européenne chargé de la justice, de la liberté et de la sécurité (Bruxelles, 12 mai 2005)

Au cours de cette réunion, je me suis concentré sur les questions suivantes:

L'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, et notamment le champ de compétence géographique de l'Agence et l'association du Conseil de l'Europe avec l'Agence.

J'ai fait part de la préoccupation que m'inspire l'idée d'élargir le mandat de l'Agence au-delà

des frontières de l'UE. Cela conduirait à des doubles emplois, une divergence des normes et des gaspillages. J'ai souligné que, si l'UE a des exigences spécifiques à l'égard de pays non membres de l'UE dans le domaine de compétence du Conseil de l'Europe, il convient d'en parler avec ce dernier en vue de mettre en place des programmes joints à cet effet.

M. Frattini a confirmé que la possibilité d'étendre les compétences de l'Agence aux pays du voisinage de l'Union européenne était en cours d'examen. Il a néanmoins convenu que, quel que soit le mandat de l'Agence, les doublons avec les activités du Conseil de l'Europe devraient être évités. Il estime que les recommandations formulées par l'Assemblée dans son récent rapport sur l'Agence des droits fondamentaux (adopté le 18 mars par la Commission permanente) sont très utiles et qu'il faudrait leur donner suite.

M. Frattini a également indiqué qu'un projet d'accord interinstitutionnel, en cours d'élaboration, excluait la participation d'institutions extérieures à toutes les agences de l'Union européenne. Toutefois, il estime que des exceptions à cette règle devraient être possibles et est très favorable à une participation du Conseil de l'Europe à l'Agence.

Adhésion de l'Union européenne à la Convention européenne des Droits de l'Homme et à d'autres conventions

J'ai souligné, en particulier, la nécessité de mettre en place un espace juridique européen commun.

M. Frattini a déclaré que l'Union européenne se préparait à adhérer à la Convention européenne des Droits de l'Homme. Toutefois, certains pays membres considèrent encore qu'il ne faut pas anticiper sur l'entrée en vigueur du traité constitutionnel européen et que ces préparatifs devraient par conséquent conserver un caractère informel.

Nous nous sommes en outre entretenus de questions relatives au 3e Sommet, concernant en particulier les relations entre l'Union européenne et le Conseil de l'Europe, et le rôle grandissant de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

10. 3e Sommet du Conseil de l'Europe (Varsovie, 16-17 mai 2005)

J'ai participé au 3e Sommet en compagnie du Comité des présidents, de M. Kosachev, rapporteur sur le 3e Sommet, et du Secrétaire général de l'Assemblée.

Je me suis exprimé à l'ouverture du Sommet lors de la première session plénière sur «l'unité européenne, les valeurs européennes» ainsi qu'au cours de la troisième session plénière sur «l'architecture européenne».

J'ai eu des entrevues bilatérales avec les Présidents de l'Azerbaïdjan, de la Finlande et de la Roumanie, les Premiers ministres du Liechtenstein et de la Turquie, le ministre des Affaires étrangères de la Fédération de Russie et le vice-ministre des Affaires étrangères de la Grèce. J'ai également eu plusieurs entretiens informels et donné une série d'interviews.

J'ai été très satisfait que le Bureau du Comité des Ministres accepte ma proposition de réunion entre le Comité des présidents et le Bureau du Comité des Ministres. Cette réunion, qui s'est déroulée le mardi 17 mai, a été très constructive et intéressante. Elle a débouché concrètement sur la proposition du Président polonais de demander à M. Jean-Claude Juncker, Premier ministre du Luxembourg, d'élaborer un rapport sur les relations entre l'Union européenne et le Conseil de l'Europe.

11. Intervention lors de la session plénière du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe (Strasbourg, 2 juin 2005)

Le 2 juin 2005, j'ai prononcé un discours lors de la session plénière du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe, sur «le 3e Sommet et les priorités du Conseil de l'Europe».

12. Visite de travail au siège de l'UEFA (Union des Associations Européennes de Football) (Nyon, 3 juin 2005)

Le 3 juin 2005, je me suis rendu au siège de l'UEFA, la Maison du football européen de Nyon, en Suisse. Nous pensons, mes interlocuteurs et moi-même, que les perspectives de contribution mutuelle entre les deux organisations sont vastes.

J'ai rencontré:

1. M. Lennart Johansson, président de l'UEFA;
2. M. Lars-Christer Olsson, directeur général de l'UEFA;
3. M. Mathieu Sprengers, trésorier de l'UEFA;
4. M. William Gaillard, directeur de la communication.

Nous avons examiné les points suivants:

la coopération générale avec l'UEFA;
- l'éthique dans le sport;
- la lutte contre le racisme dans le sport;
- le sport en tant qu'outil de promotion du dialogue interculturel;
- un prix européen pour le sport.

J'ai attiré l'attention sur les principales activités du Conseil de l'Europe et de l'APCE: les droits de l'homme, la prééminence du droit, la démocratie, la diversité et la cohésion sociale. La culture et le sport sont des outils très efficaces pour promouvoir la paix, la tolérance et la diversité.

Le CdE et l'APCE pourraient collaborer avec l'UEFA dans les domaines suivants: la promotion d'une bonne gouvernance et d'une éthique dans le sport, la lutte contre le racisme et la promotion du dialogue interculturel et interreligieux. J'ai invité l'UEFA à se joindre à la Campagne du Conseil de l'Europe contre le racisme, l'antisémitisme, l'islamophobie et la discrimination, qui sera lancée en 2006.

13. Rencontre avec M. Jaap de Hoop Scheffer, Secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) (Bruxelles, 13 juin 2005)

Cette rencontre a eu lieu en vue de la prochaine visite de M. de Hoop Scheffer à l'Assemblée le 23 juin 2005. Nous avons discuté des principales questions ci-après, qui risquent d'être évoquées lors de l'échange de vues avec les membres de l'Assemblée à Strasbourg:

- les possibilités de coopération entre le Conseil de l'Europe et l'Otan dans certaines régions, notamment le Caucase du Sud, les Républiques d'Asie centrale, l'Ukraine et la Moldova;

- l'accès du CPT (Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants) aux prisons du Kosovo;

- l'utilisation par l'Otan des rapports de l'Assemblée, surtout de ceux qui concernent le suivi;

- la nécessité de traduire en justice les criminels de guerre dans l'ex Yougoslavie;

- la visite du Président de l'Assemblée à Washington en septembre 2005.

14. Rencontre avec M. José Manuel Barroso, Président de la Commission européenne (Bruxelles, 13 juin 2005)

Au cours de cette réunion, j'ai soulevé les principales questions ci-après:

- l'importance des conclusions du 3e Sommet du Conseil de l'Europe pour les relations entre l'Union européenne et le Conseil de l'Europe;

- le rôle du Conseil de l'Europe dans le renforcement de l'unité européenne, surtout dans le contexte des difficultés engendrées par les référendums en France et aux Pays-Bas. J'ai souligné que l'Assemblée pouvait apporter une aide importante à cet égard, étant donné que ses membres ont un double mandat – européen et national;

- la nouvelle politique de voisinage de l'Union européenne, notamment la nécessité d'éviter les chevauchements et le gaspillage dans les activités respectives des deux organisations et d'exploiter pleinement les instruments et les mécanismes du Conseil de l'Europe;

- le mandat de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, notamment la compétence géographique de l'Agence et la participation du Conseil de l'Europe au conseil d'administration de l'Agence;

- le rapport de M. Jean-Claude Juncker, Premier ministre du Luxembourg, sur les relations entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne.

- la nécessité de garantir un espace juridique commun en Europe;

- le renforcement du rôle des organes parlementaires dans la coopération entre l'Union européenne et le Conseil de l'Europe, et la nécessité d'assurer la participation des Présidents de l'Assemblée parlementaire et du Parlement européen aux réunions quadripartites entre l'UE et le Conseil de l'Europe.

M. Barroso s'est montré très ouvert et constructif. Il a souligné que le Conseil de l'Europe était un partenaire important pour l'Union européenne et que la Commission européenne était

prête à travailler de manière très constructive avec le Conseil de l'Europe.

Les deux organisations devraient se servir de leurs avantages comparatifs – l'Union européenne étant plus intégrée et le Conseil de l'Europe plus grand.

Il a beaucoup apprécié les positions de principe adoptées par le Conseil de l'Europe sur de nombreuses questions délicates.

Enfin et surtout, il a insisté sur le fait que les deux organisations partagent non seulement des objectifs communs mais aussi un drapeau commun, qui était à l'origine le drapeau du Conseil de l'Europe.

Sur des questions précises, M. Barroso a dit ce qui suit.

• En ce qui concerne l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, cette idée a été fortement soutenue par le Parlement européen dans un rapport récent, y compris en ce qui concerne l'élargissement de la compétence géographique à des Etats non membres de l'UE. L'Agence est indispensable à l'UE, qui doit renforcer sa dimension relative aux droits de l'homme pour ne pas être vue comme un «instrument de libre échange». Néanmoins, ce serait une erreur complète que de gaspiller de l'argent et d'entreprendre les mêmes activités. Il serait donc favorable à un accord entre l'Agence et le Conseil de l'Europe pour fixer les modalités d'une coopération. Ce serait avec attention qu'il considérerait la question d'un mandat géographique.

• En ce qui concerne la nouvelle politique de voisinage, celle-ci est en train de devenir d'autant plus importante que le futur élargissement de l'UE est contesté par certains. La Commission européenne se servira des instruments et des mécanismes du Conseil de l'Europe, notamment des rapports de suivi. Il a reconnu qu'il était important d'attribuer publiquement plus de mérite au Conseil de l'Europe pour son travail. Les deux institutions devraient afficher publiquement leur soutien mutuel.

• En ce qui concerne le rapport de M. Juncker, il sera en contact avec ce dernier au sujet de cette question importante;

•En ce qui concerne la participation des Présidents de l'Assemblée parlementaire et du Parlement européen aux réunions quadripartites entre l'UE et le Conseil de l'Europe, il y est favorable, sous réserve de l'accord de tous les intéressés.

15. Rencontre avec le Bureau de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (Bruxelles, 4 juillet 2005)

Le 4 juillet, j'ai rencontré à Bruxelles le Bureau de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie. J'ai fait état des travaux que l'Assemblée, en particulier, et le Conseil de l'Europe, en général, mènent dans le domaine de la politique culturelle, notamment des activités visant à promouvoir la diversité linguistique et culturelle, ainsi qu'à protéger les langues minoritaires.

J'ai mis l'accent aussi sur la nécessité de promouvoir l'enseignement de plusieurs langues à un stade précoce de l'enseignement, pour répondre aux changements et aux faits nouveaux observés en Europe. Dans ce contexte, j'ai mentionné le travail accompli par le Conseil de l'Europe, notamment le portfolio européen des langues.

16. Visite officielle du Comité présidentiel en Ukraine (5-8 juillet 2005)

Je me suis rendu en Ukraine avec le Comité des présidents, afin d'apporter notre soutien aux réformes démocratiques dans ce pays pendant cette période cruciale qui fait suite au changement de «régime» à la fin de l'année dernière et avant les élections législatives très importantes qui auront lieu au début de l'année prochaine. Cette visite était aussi une réponse à l'appel à l'aide lancé par M. Iouchtchenko, Président de l'Ukraine, lors de son allocution devant l'Assemblée en janvier 2005.

Pendant la visite, la délégation a rencontré M. Iouchtchenko, Président de l'Ukraine, M. Lytvyne, président du parlement, Mme Tymochenko, Premier ministre, M. Tarasouk, ministre des Affaires étrangères de l'Ukraine, des représentants des groupes politiques au Parlement ukrainien, des membres de la commission des relations extérieures du parlement, des membres de la délégation parlementaire à l'APCE, M. Yanoukovitch, chef du parti «Régions d'Ukraine» (opposition), M. Medvedtchouk, chef du Parti social démocrate d'Ukraine (unie) (opposition) et des représentants d'ONG. Nous avons aussi rencontré M. l'ambassadeur Boag, chef de la délégation de la Commission européenne en Ukraine, et M. Tchong, premier secrétaire de l'ambassade des Pays-Bas à Kiev. Nous avons en outre visité

le musée consacré à la catastrophe nucléaire de Tchernobyl. J'ai donné un grand nombre d'interviews, notamment aux deux principales chaînes de télévision.

Dans mon discours ainsi que lors de nos rencontres bilatérales, j'ai évoqué les principales questions ci après:

- suivi;
- ratification des conventions du Conseil de l'Europe;
- élections législatives en 2006;
- réforme constitutionnelle;
- indépendance de la magistrature;
- rôle de l'opposition;
- lutte contre la corruption;
- caractère inadmissible des «doubles mandats» au parlement et au gouvernement;
- relations avec l'Union européenne et la Fédération de Russie;
- conflit en Transnistrie;
- village de Velke Slemence (Slovaquie) / Mali Selmenci (Ukraine).

17. Visite officielle en Arménie, en Géorgie et en Azerbaïdjan (18-23 août 2005)

Entre les 18 et 23 août, je me suis rendu en visite officielle dans les trois pays du Caucase du Sud, l'Arménie, la Géorgie et l'Azerbaïdjan.

Je suis arrivé en Arménie à un moment crucial du processus de réforme constitutionnelle du pays, le parlement devant se réunir en session extraordinaire le 29 août afin d'adopter des amendements qui seront soumis à référendum en novembre. J'ai abordé les principaux points de la Résolution 1458, adoptée par l'Assemblée en juin, avec toutes les personnes que j'ai rencontrées, notamment des représentants d'ONG et de médias, des parlementaires de la majorité et de l'opposition, les ministres de la Justice et des Affaires étrangères, le président du parlement et le Président Kotcharian, ainsi que le Catholicos de tous les Arméniens. J'ai surtout souligné que la réforme de la constitution était une condition préalable indispensable à l'exécution par l'Arménie de ses obligations et engagements à l'égard du Conseil de l'Europe.

En ce qui concerne le Nagorno-Karabakh, toutes les personnes que j'ai rencontrées s'accordaient à dire que la situation actuelle, notamment les blocus imposés par la Turquie et l'Azerbaïdjan, est très préjudiciable à l'Arménie. J'ai invariablement insisté sur le fait que les perspectives de stabilité et de prospérité pour toute la région dépendent d'un règlement pacifique du conflit, et que le passé ne devait pas être un obstacle à l'avenir de la jeune génération. J'ai encouragé les délégations arménienne et azérie à l'APCE à saisir toutes les occasions de recours à la diplomatie parlementaire, et j'ai été heureux d'apprendre l'optimisme général quoique prudent au sujet des négociations bilatérales en cours entre les deux présidents.

Pendant ma visite en Géorgie, d'une durée légèrement inférieure, j'ai rencontré le Premier ministre, le vice-président du parlement, des membres de l'opposition parlementaire et des représentants de la société civile, ainsi que le patriarche de toute la Géorgie. J'ai salué les progrès considérables effectués par les autorités depuis la «Révolution rose» et accueilli favorablement la reprise apparente du processus de réforme enregistrée au cours des derniers mois. Néanmoins, j'ai souligné que les délais accordés à l'Assemblée pour satisfaire aux obligations et engagements à l'égard du Conseil de l'Europe ne seraient plus prolongés à nouveau.

En matière de politique étrangère, le gouvernement a exprimé sa profonde déception face à l'absence de réponse de la Fédération de Russie aux propositions du Président Saakashvili présentées en janvier devant l'APCE. La situation en Ossétie du Sud semble s'aggraver, le Premier ministre soutenant que l'implication des Russes est de plus en plus manifeste, notamment au travers de la nomination d'un premier ministre russe originaire de Sibérie et d'un ministre de la Défense russe, également originaire d'une région autre que l'Ossétie du Sud. Par ailleurs, l'on note un sentiment général de satisfaction à la suite de l'accord sur le retrait des bases militaires russes. J'ai également évoqué la question plus large de la nouvelle politique de l'Union européenne à l'égard des pays voisins. A ce propos, le Premier ministre a exprimé une certaine frustration quant à l'évolution des relations tripartites, ou même de la coopération bilatérale simultanée au sujet de questions d'intérêt commun, entre la Géorgie, l'Arménie et l'Azerbaïdjan, même s'il a exprimé l'espoir que cette situation pourrait s'améliorer après les élections en AzerbaÏdjan.

En Azerbaïdjan, j'ai discuté avant tout des prochaines élections parlementaires dans le contexte du climat politique général et du conflit dans le Nagorno-Karabakh, avec des représentants de la société civile et des médias, des membres du gouvernement et de l'opposition, les ministres des Affaires étrangères et de

l'Intérieur, le Premier ministre, le président du Melli Medjlis (parlement) et le chef de l'Etat. J'ai également rencontré Shiekh ul-Islam Haji Allahshukur Pashazade, responsable du Conseil des musulmans du Caucase, ainsi que les dirigeants des communautés religieuses juive et orthodoxe.

Compte tenu de l'imminence des élections et des recommandations détaillées faites par l'Assemblée dans la Résolution 1456 adoptée en juin, mes discussions à Bakou ont comporté des détails techniques.

J'ai insisté de façon répétée sur les questions suivantes:
• enquête sur la fraude électorale commise en 2003;
• liberté des médias et pluralisme; liberté de réunion;
• rétablissement des droits à la candidature des prisonniers politiques libérés;
• introduction des nouvelles cartes d'identité; autorisation des ONG financées par l'étranger à surveiller les élections;
• marquage des doigts des votants avec de l'encre indélébile pour empêcher le vote multiple;
• enquête sur l'assassinat de Elmar Huseynov; et
• le problème des prisonniers politiques.

Si je suis convaincu que de nombreuses personnes du côté du gouvernement – notamment le Président Aliev, dont le décret du mois de mai n'était ni plus ni moins qu'une claire déclaration d'intention – souhaitaient réellement que les élections soient libres et justes, il n'y a pas eu unanimité sur tous les points de détail, et j'ai eu l'impression que, pour certaines de ces personnes, leur engagement peut être plus fort dans le principe que dans la pratique.

La question du Nagorno-Karabakh reste sans aucun doute extrêmement sensible en Azerbaïdjan. Presque toutes les personnes que j'ai rencontrées considèrent que l'Arménie, en sa qualité d'agresseur et de puissance illégalement occupante, doit retirer ses forces pour que des négociations puissent avoir lieu. Néanmoins, tous conviennent que le conflit est un obstacle à la stabilité et à la prospérité de la région, et j'ai une fois de plus exhorté tous les partis à faire tout leur possible pour aboutir à une solution pacifique. Le président Aliev a fait preuve d'un optimisme prudent à propos des perspectives de diplomatie bilatérale au niveau présidentiel, bien qu'il considère que les contacts qu'il a eus avec le Président Kotcharian en d'autres occasions n'ont pas toujours été aussi productifs. Comme en Arménie, j'ai fait part de ma volonté de faciliter les opportunités de diplomatie parlementaire ouvertes aux délégations des deux pays à l'APCE.

Dans l'ensemble, mes visites ont eu lieu à des moments importants du développement démocratique des pays: pour ce qui est de l'Arménie, par rapport au processus de réforme constitutionnelle; en ce qui concerne la Géorgie, par rapport aux délais dont elle dispose pour honorer ses obligations et engagements à l'égard du Conseil de l'Europe; et pour l'Azerbaïdjan, par rapport aux élections de novembre. Les rapports et les résolutions de l'Assemblée sont bien connus et appréciés dans les trois pays, tout comme le travail de la Commission de Venise, et le fait que j'aie été accompagné par le responsable du secrétariat de la commission de suivi a renforcé utilement l'importance politique que l'Assemblée attache à sa procédure de suivi. Je tiens à exprimer ma gratitude et ma reconnaissance aux délégations respectives pour l'aide qu'elles ont apportée à l'organisation de mes visites, et mes remerciements à toutes les personnes que j'ai rencontrées pour les précieuses informations qu'elles ont fournies.

18. Visite officielle à Washington (7 septembre 2005) et à New York (8-9 septembre 2005)

La visite à Washington visait avant tout à discuter avec les autorités des Etats-Unis des moyens de promouvoir la démocratie et les droits de l'homme en Europe orientale et dans le Caucase; de la situation au Bélarus; du recours éventuel aux compétences du Conseil de l'Europe en Irak; et de la lutte contre le terrorisme – y compris la nécessité de rester fidèle aux droits de l'homme et au droit humanitaire consacrés à l'échelle internationale.

Nous avons discuté avec M. Alcee L. Hastings, Président de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE et membre du Congrès américain, de la coopération entre les deux Assemblées, notamment s'agissant de l'observation d'élections.

Au Département d'Etat, j'ai rencontré M. Glyn Davies, secrétaire d'Etat adjoint chargé de la démocratie, des droits de l'homme et du travail, et l'ambassadeur Daniel Fried, secrétaire d'Etat adjoint chargé des affaires européennes et eurasiennes. Les discussions ont porté sur la politique américaine et la situation au Bélarus et dans le sud du Caucase. J'ai profité de l'occasion pour inviter la secrétaire d'Etat, Mme Condoleezza Rice, à intervenir devant l'Assemblée.

J'ai aussi rencontré M. John Bruton, ambassadeur de la Commission européenne auprès des Etats-Unis et ex-Premier ministre d'Irlande, et des représentants des ONG de défense des droits de l'homme suivantes: Open Society Institute, Amnesty International Etats-Unis, Human Rights First, et Human Rights Leadership Coalition.

A New York, je suis intervenu lors de la 2e Conférence des présidents de parlement. Dans mon discours, j'ai souligné qu'il était nécessaire que les parlementaires s'engagent davantage dans le domaine des relations internationales et j'ai insisté sur l'importance de la diplomatie parlementaire. J'ai souligné que l'Assemblée parlementaire, qui est le moteur du Conseil de l'Europe et qui est devenue une véritable école de démocratie, est maintenant prise en exemple pour d'autres assemblées internationales comme le Parlement panafricain et la future Assemblée parlementaire d'Asie.

J'ai eu une série d'entretiens bilatéraux avec des présidents de parlement qui assistaient à la conférence, pour évoquer les relations entre ces parlements et l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. A cet égard, j'ai rencontré:
1. M. Baghdasarian, président de l'Assemblée nationale d'Arménie;

2. M. Aleskarov, président du Milli Mejlis d'Azerbaïdjan;
3. Mme Burjanadze, présidente du Parlement de Géorgie;
4. M. Wanger, président du Landtag du Liechtenstein;
5. Mme Ergma, présidente du Parlement d'Estonie;
6. M. Gryzlov, président de la Douma d'Etat de la Fédération de Russie;
7. M. Moukhamedjanov, président de l'Assemblée (Majlis) du Kazakhstan;
8. M. Konoplev, président de la Chambre des représentants du Bélarus; et
9. M. Dos Santos, Vice-Président du Parlement européen.

J'ai discuté avec Mme Louise Fréchette, Vice-Secrétaire Générale des Nations Unies, entre autres de la participation de parlementaires au travail d'organisations internationales. A cet égard, j'ai invité M. Eliasson, président élu de la 60e session de l'Assemblée générale des Nations Unies, à intervenir devant l'Assemblée parlementaire lors de sa partie de session de janvier (entre le 23 et le 27 janvier 2006), dans le cadre du débat sur «la dimension parlementaire des Nations Unies» (rapporteur: Mme de Zulueta, Italie).

Grâce à l'invitation que M. de Venecia, président de la Chambre des représentants des Philippines, m'a adressée au nom du Haut Conseil consultatif de l'Association des parlementaires asiatiques pour la paix (APAP/AAPP), j'ai fait à l'APAP des propositions de «feuille de route» pour la création d'une Assemblée parlementaire asiatique. Etaient présents à cette réunion: M. Norodom Ranariddh, président de l'Assemblée nationale du Cambodge, M. Bhalakula, président de la Chambre des représentants de Thaïlande, M. Sheng Huaren, vice-président de la Commission permanente du Congrès national du peuple de Chine, M. Jean Ping, président de la 59e session de l'Assemblée générale des Nations Unies et M. Casini, président de la Chambre des députés d'Italie.

19. Visite de travail à Londres (9-11 octobre 2005)

Du dimanche 9 octobre au mardi 11 octobre, je me suis rendu en visite à Londres. J'y ai rencontré Ian Pearson, député et ministre des Affaires étrangères; Michael Martin, député et président de la Chambre des communes; la commission mixte sur les droits de l'Homme; Lord Brown, président de la sous-commission E de la commission de l'Union européenne de la Chambre des Lords; Sir Trevor Phillips, président de la commission pour l'égalité raciale; Mme Irene Khan, secrétaire générale d'Amnesty International; Sir Iqbal Sacranie, secrétaire général du Conseil du Culte musulman de Grande-Bretagne; et Mme Silvia Casale, présidente du Comité européen pour la prévention de la torture. Nos discussions ont principalement porté sur (i) les propositions antiterrorisme du Gouvernement du Royaume-Uni; (ii) le dialogue interculturel et interreligieux, sujet comprenant aussi la lutte contre l'extrémisme et le rapport de l'Assemblée sur les communautés musulmanes européennes face à l'extrémisme; et enfin (iii) l'Agence des droits fondamentaux de l'Union euroopéenne.

Lors de ma rencontre avec M. Pearson, j'ai souligné que l'Assemblée espérait que toutes les mesures antiterroristes prises par le Royaume-Uni satisfaisaient aux obligations relatives aux droits de l'Homme.

Le Conseil du Culte musulman de Grande-Bretagne et la commission pour l'égalité raciale sont convenus de la nécessité d'intensifier le dialogue interculturel et interreligieux, et ont su gré à l'Assemblée de l'attention qu'elle a porté à cette question. Ces deux organismes se sont félicités de la possibilité qui leur était donnée de

renforcer la coopération avec l'Assemblée, mais le Conseil du Culte musulman de Grande-Bretagne a toutefois exprimé quelques réserves concernant le prochain rapport, en soulignant que les communautés musulmanes n'étaient pas les seules à être concernées par l'extrémisme. Les deux réunions n'en ont pas moins débouché sur des résultats positifs: j'ai invité les deux organismes à transmettre toute nouvelle information à mon Cabinet, étant entendu que des contacts supplémentaires pouvaient être établis directement avec les commissions.

J'ai surtout discuté de l'Agence des droits fondamentaux avec M. Pearson, Lord Brown (dont la sous-commission de la Chambre des Lords était chargée d'examiner les propositions de la commission) et avec la commission mixte sur les droits de l'Homme. Bien que tous les interlocuteurs se soient montrés sensibles aux préoccupations de l'Assemblée, la commission mixte sur les droits de l'Homme, en la personne de Lord Lester of Herne Hill, a ajouté que le Conseil de l'Europe serait mieux placé pour s'opposer à l'extension du mandat de l'agence s'il mettait d'abord de l'ordre en son sein, notamment pour améliorer le degré d'efficacité de la Cour européenne des Droits de l'Homme.

Enfin, le président du CPT et moi-même avons étudié comment l'Assemblée et le CPT pourraient renforcer leur coopération et nous avons abordé des questions telles que l'amélioration des procédures de l'Assemblée concernant la nomination des membres du CPT. Mme Casale s'est dite très satisfaite de la réunion, la première qui ait eu lieu entre les présidents du CPT et de l'APCE.

20. Réunion conjointe entre la Conférence des présidents du Parlement européen et le Comité présidentiel de l'APCE (Bruxelles, 20 octobre 2005)

Le jeudi 20 octobre 2005, la Conférence des présidents du Parlement européen et le Comité présidentiel de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe ont tenu une réunion conjointe dans les locaux du Parlement européen, à Bruxelles.

Les points suivants ont été examinés:

Le Conseil de l'Europe et la Politique de voisinage de l'Union européenne

Les participants de l'APCE rappellent que le CdE mène déjà des activités d'assistance et de suivi du processus de démocratisation dans les Etats membres du CdE inclus dans la PV. Il n'est donc pas nécessaire, au niveau de l'UE, de créer de nouvelles procédures institutionnelles dans le même domaine, ce qui risquerait de faire «deux poids, deux mesures» et d'entraîner un gaspillage des ressources. Pour la même raison, il est nécessaire de multiplier les programmes de coopération.

Les participants du PE estiment que l'UE et le CdE sont complémentaires, ce dernier apportant son expertise sur des questions telles que les droits de l'homme, la cohésion sociale et la stabilité démocratique. Le CdE a des moyens d'aborder certaines questions que n'a pas l'UE, notamment car les pays européens concernés par la Politique de voisinage sont tous membres du CdE. Néanmoins, l'UE ne devrait pas s'appuyer sur une seule source d'information. Il y aura inévitablement un certain chevauchement d'activités: l'enjeu consistera à bien le gérer.
En conclusion, les deux parties conviennent de la nécessité d'un renforcement de la coopération entre les deux organisations, notamment par le biais de programmes conjoints, en reconnaissance de l'expertise et des instruments dont dispose le CdE.

L'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne

Les participants de l'APCE soulignent que si le mandat de cette Agence s'étendait au-delà des frontières de l'UE, ses activités feraient double emploi avec celles du CdE, notamment en ce qui concerne les procédures de suivi. Une telle situation pourrait nuire aux mécanismes en vigueur élaborés par le CdE.

Les participants du PE excluent toute crainte concernant les éventuelles répercussions négatives de la création de cette Agence pour l'avenir du CdE. Il conviendra de prendre des mesures concrètes pour faire en sorte que ces peurs n'aient aucune raison d'être. Certains participants affirment clairement que l'Agence ne devrait pas être habilitée à établir des rapports sur les Etats non membres de l'UE et qu'elle n'assurera pas le suivi du respect des droits de l'homme dans les pays hors UE. Au contraire, elle devrait se limiter au territoire de l'UE, où elle jouerait le rôle d'institution de protection des droits de l'homme, en accord avec les Principes de Paris.

Si les avis divergent quant à l'étendue de l'éventuelle menace que pourrait faire peser l'Agence sur le Conseil de l'Europe, il y a consensus sur la

nécessité de mettre en place des dispositions efficaces pour éviter toute répétition inutile des mêmes activités.

Participation de l'APCE et du PE aux réunions quadripartites entre le Conseil de l'Europe et l'UE

Il est décidé que les deux assemblées devraient participer aux réunions quadripartites entre le CdE et l'UE, et qu'une lettre conjointe devrait être rédigée pour demander l'introduction d'une dimension parlementaire dans ces réunions.

Coopération entre les commissions de l'APCE et du PE

Première mesure concrète, les participants soutiennent la proposition – faite à une réunion antérieure entre le président de la Conférence des présidents des commissions du PE et les présidents des commissions de l'APCE – selon laquelle les commissions homologues devront définir un thème qui servira de base aux activités conjointes.

De plus, les commissions du PE devraient inviter les rapporteurs de l'APCE à participer à leurs réunions au même titre que les autres experts. La Politique de voisinage est un domaine de coopération très important, notamment avec les rapporteurs de la commission de suivi de l'APCE.

Rapport de M. Juncker sur les relations entre le Conseil de l'Europe et l'UE
Les participants conviennent que les deux assemblées devraient apporter leur soutien à M. Juncker et l'encourager à produire un document politique d'où se dégage une vision de l'avenir de l'Europe.
Bélarus
Les participants décident d'envisager la création d'une troïka sur le Bélarus en coopération avec l'Assemblée parlementaire de l'OSCE.
Observation d'élections
Les participants décident de poursuivre les observations conjointes d'élections.
Statut d'observateur de l'APCE à l'Assemblée parlementaire euroméditerranéenne
Les participants du PE se prononcent en faveur de la proposition visant à octroyer à l'APCE le statut d'observateur à l'Assemblée euroméditerranéenne.

21. Table ronde de la Fondation Konrad Adenauer (Bruxelles, 20 octobre 2005)

A l'invitation de la Fondation Konrad Adenauer, j'ai prononcé un discours lors de la Table ronde, qui a été suivi d'une discussion. A cette occasion, j'ai proposé que le reliquat non dépensé des ressources de l'Union européenne destinées aux actions en faveur de la démocratie et des droits de l'homme soit affecté à un fonds conjoint Union européenne/Conseil de l'Europe pour financer des programmes joints destinés au développement et à la consolidation de la démocratie, de l'Etat de droit, des droits de l'homme et des libertés fondamentales en Europe. J'ai suggéré à Jean-Claude Junker, Premier ministre du Luxembourg, de tenir compte de cette proposition dans la préparation de son rapport sur les relations entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne.

22. Visite officielle en Albanie (23-26 octobre 2005)

Je me suis rendu en Albanie du 23 au 26 octobre 2005, à l'invitation de la présidente du Parlement albanais, Mme Topalli, que j'ai rencontrée au cours de ma visite, ainsi que la commission des affaires étrangères et la commission de l'intégration européenne. J'ai également prononcé un discours devant le parlement et rencontré le Président, le Premier ministre, le ministre de la Justice, le ministre de l'Intégration européenne, le ministre de l'Education, le maire de Tirana – également président du Parti socialiste –, le chef de la présence de l'OSCE en Albanie et le médiateur. Je me suis par ailleurs entretenu avec des représentants d'ONG et des étudiants de la faculté de droit. Les principaux thèmes de nos discussions ont été les suivants:

• lutte contre la corruption, la criminalité organisée et la traite des êtres humains;
• réforme du processus électoral;
• réforme de l'administration, des médias et de la presse;
• nécessité de renforcer le pouvoir judiciaire et d'assurer son indépendance;
• coopération entre les principaux acteurs politiques albanais;
• intégration de l'Albanie dans les structures euro-atlantiques;
• futur statut du Kosovo;
• suivi du 3e Sommet du Conseil de l'Europe;
• coopération entre le Conseil de l'Europe, l'APCE et l'Albanie;

Lors de chacune de ces réunions, j'ai instamment prié mes interlocuteurs albanais d'honorer les obligations et engagements contractés envers le Conseil de l'Europe. J'ai insisté sur la nécessité pour le gouvernement, les partis politiques et la magistrature de prendre des mesures fortes pour lutter contre la corruption, la criminalité organisée et la traite des êtres humains.

J'ai également discuté de la nécessité de renforcer le pouvoir judiciaire et d'en garantir l'indépendance. Tout en comprenant les préoccupations que leur inspirent les lenteurs des parquets albanais à instruire les affaires de corruption dont ils sont saisis, j'ai souligné qu'il importait d'agir dans le respect du droit et les ai encouragés à solliciter l'avis de la Commission de Venise sur ces deux questions.

J'ai aussi insisté sur l'importance d'une coopération entre les diverses formations politiques albanaises, notamment concernant les enjeux d'intérêt national tels que l'intégration dans l'Union européenne et les structures atlantiques, la réforme du processus électoral et la lutte contre la corruption, la criminalité organisée et la traite des êtres humains. J'ai engagé la majorité dirigeante à systématiquement rechercher le consensus avec l'opposition. J'ai de même instamment demandé à l'opposition et à son nouveau chef de se montrer constructifs vis-à-vis des problèmes d'intérêt national.

Pour finir, nous avons discuté de la coopération entre l'Albanie, le Conseil de l'Europe et l'Assemblée parlementaire. L'aide du Conseil de l'Europe/de l'APCE serait la bienvenue dans la mise en œuvre de la réforme administrative interne du parlement (qui vise à limiter l'immunité des parlementaires et à réduire les dépenses), la réforme électorale, la réforme du Haut Conseil de la justice, le réexamen de la loi relative à la carrière des juges, la réorganisation des tribunaux de première instance, la révision de la loi régissant le fonctionnement du ministère public, la libéralisation de l'enseignement supérieur et la mise en place de liens internet vers tous les établissements scolaires (y compris ceux situés dans les zones rurales).

23. Lancement du Forum sur l'avenir de la démocratie (Varsovie, 3 novembre 2005)

Les jeudi 3 et vendredi 4 novembre 2005, j'ai participé à la réunion de lancement du Forum sur l'avenir de la démocratie, organisé à Varsovie par le Gouvernement polonais sur le thème de la «participation citoyenne».

Dans mon discours, j'ai rappelé aux participants que la démocratie a besoin de libertés véritablement exercées, et d'une participation réelle et enthousiaste, sous peine de voir se creuser un fossé entre les responsables politiques – qui ne montrent plus la voie à suivre – et l'électorat, le processus politique manquant alors de crédibilité. En ce qui concerne l'avenir du forum, j'ai suggéré qu'il soit diversifié et représentatif – un pont entre différents groupes d'intérêts –, autonome et prompt à prendre des initiatives, et enfin souple et créatif.

Cette réunion de lancement a été, à mon avis, un bon début. Il importe cependant pour l'avenir d'encourager la spontanéité et la créativité. La composition du forum doit être plus diversifiée, avec une plus forte présence des organisations citoyennes, des médias et des partis politiques. Il faut privilégier une approche partant de la base: autrement dit, c'est à la société civile qu'il reviendrait de prendre des initiatives, tandis que les représentants des gouvernements n'interviendraient qu'à son invitation.

Le président du Forum a convié les participants à entreprendre la rédaction d'un document présentant un tour d'horizon de la participation citoyenne en Europe. Il s'agit de comparer l'expérience de différents Etats membres du Conseil de l'Europe, et de formuler des propositions, sous forme par exemple d'un code de bonne pratique. J'aimerais de mon côté inviter la commission des questions politiques, par l'intermédiaire de sa sous-commission, à participer à cette initiative, peut-être en préparant un rapport.

Pendant mon séjour à Varsovie, j'ai rencontré M. Marek Jurek, nouveau président du Sejm, et M. Bogdan Borusewicz, nouveau président du Sénat. Nous avons parlé du Bélarus, de l'actualité de l'UE (notamment du traité constitutionnel, que les présidents jugent impopulaire parmi les citoyens polonais, et de l'adhésion de la Turquie, que soutient la Pologne), des rapports de la Pologne avec ses voisins (en particulier de la présidence russe du Comité des Ministres) et de la coopération entre l'Assemblée et le Parlement polonais (y compris l'éventualité de débats parlementaires portant sur les activités du Conseil de l'Europe).

J'ai également participé à un dîner organisé par l'ambassadeur néerlandais, en compagnie notamment du sénateur Edmund Wittbrodt, du président de la Fondation Schuman de Varsovie, M. Piotr Nowina-Kopnopka, du chef de la délégation de la Commission européenne, Dr Rosa Thun, et du directeur du département de l'UE et des négociations d'adhésion au ministère polonais des Affaires étrangères, M. Pawel Swieboda.

24. Visite officielle en Turquie (9-13 novembre 2005)

A l'invitation du président de la Grande Assemblée nationale turque, M. Bülent Arınç, je me suis rendu en Turquie (à Ankara et à Istanbul) du 9 au 13 novembre 2005.

A Ankara, j'ai notamment rencontré le président de l'Assemblée, le Premier ministre, M. Recep Tayyip Erdogan, le Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, M. Abdullah Gül, ainsi que des membres de la commission d'harmonisation avec l'UE auprès du parlement, le président du Parti républicain du peuple, M. Deniz Baykal, le président du Parti de la mère patrie, M. Erkan Mumcu, le président du Conseil des affaires religieuses, M. Ali Bardakoglu, et des représentants d'ONG (l'Association des droits de l'homme de Turquie, M. Yakuz önen et l'association féministe «Le balai volant», Mme Halime Güner).

A Istanbul, j'ai notamment rencontré le patriarche oecuménique Bartholomeos, le grand rabbin Ishak Haleva, le directeur général du Centre de recherche islamique pour une bibliothèque sur l'histoire, l'art et la culture islamiques (de l'Organisation de la Conférence islamique), M. Halit Eren, le directeur général de l'Association des industries et des entreprises de Turquie (TÜSIAD), et M. Ömer Sabanci et le doyen de l'université de Koc, M. Atilla Askar.

J'ai pris la parole devant la Grande Assemblée nationale le 9 novembre en tant que premier invité étranger de l'année.

Dans mon discours, j'ai abordé entre autres les points suivants, que je développerai plus avant lors de mes réunions bilatérales:

• les principales réformes politiques et législatives accomplies par la Turquie;
• le processus d'adhésion à l'Union européenne, en soulignant que l'UE doit tenir ses promesse pour dissiper tout soupçon de doubles normes vis-à-vis de la Turquie et en proposant de mettre au point un plan stratégique coordonné pour instaurer entre l'UE et la Turquie un dialogue visant à surmonter les préjugés et les malentendus;
• le rôle capital que doit jouer la Turquie dans le dialogue interculturel et interreligieux;
• l'intégration des communautés turques vivant en Europe occidentale, en insistant sur la nécessité de renforcer leur participation à la vie publique et privée, et en avertissant des dangers qu'engendrent la perte de confiance en la société et l'absence de perspectives d'avenir;
• le danger de créer un lien entre les problèmes religieux et sociaux causés par l'exclusion, le chômage et le manque d'instruction;
• la nécessité d'accomplir de nouveaux progrès concernant les douze points recensés par l'Assemblée lors de la clôture de la procédure de suivi;
• l'irrecevabilité de la procédure judiciaire engagée à l'encontre de l'écrivain Orhan Pamuk;
• la nécessité de respecter strictement la liberté de religion, en demandant une complète séparation de l'Etat et de la religion et en soulignant que la liberté de religion et sa pratique sans entraves doivent être garanties par l'Etat et que tous les obstacles à la pleine jouissance de ce droit fondamental doivent être supprimés;
• la nécessité de respecter strictement les droits des minorités religieuses, dont leurs droits à la propriété, et les droits des minorités en général;
• la nécessité de mettre en œuvre les réformes garantissant l'égalité des droits et des chances pour les femmes, y compris les droits politiques;
• la lutte contre la corruption, en rappelant qu'immunité ne signifie pas impunité;
• le rôle de la Turquie en tant qu'acteur majeur et facteur de stabilité dans des enjeux géopolitiques de première importance comme celui du Caucase du Sud, notamment concernant le conflit du Haut-Karabakh, de l'Irak, du Moyen-Orient et de l'Asie centrale;
• le rôle de la Turquie dans les efforts visant à trouver une solution à la question chypriote, en soulignant que la communauté internationale doit se montrer plus ouverte et constructive envers la communauté chypriote turque et en notant que la reconnaissance de l'Etat de Chypre est une étape nécessaire du processus d'adhésion de la Turquie à l'UE.

Pendant ma visite, j'ai formulé les propositions suivantes:

• faire du Conseil de l'Europe un forum du dialogue interculturel et interreligieux à part entière. Cette idée a reçu un large soutien au cours des réunions, dont celui du président du parlement, du Premier ministre, du ministre des Affaires étrangères et des chefs religieux;
• faire participer le Conseil de l'Europe à l'initiative pour une «Alliance des civilisations» des Nations Unies, coparrainée par l'Espagne et la Turquie. J'ai suggéré que l'une des prochaines réunions sur ce thème ait lieu au Conseil de l'Europe, à Strasbourg;
• renforcer la contribution du Conseil de l'Europe à l'intégration des communautés de

migrants vivant en Europe occidentale, en développant la compréhension mutuelle et en améliorant à la fois l'image des migrants et celle de leur pays d'origine. Concernant les migrants turcs, un «centre turc» pourrait être ouvert dans l'un des pays membres concernés du Conseil de l'Europe. Cette idée a été chaleureusement accueillie par mes interlocuteurs. La TÜSIAD (Association des industries et des entreprises turques) s'est également dite prête à soutenir un tel projet;
• créer un «Observatoire européen de la sécurité urbaine», projet déjà proposé par l'Assemblée pour faire le meilleur usage des pratiques nationales;
• concernant la question chypriote, j'ai demandé la création d'une nouvelle initiative pour progresser sur la voie d'un règlement définitif et invité l'UE à honorer les promesses formulées l'année dernière à l'issue du référendum. A cet égard, j'ai pris note de la proposition du Premier ministre d'inviter M. Talat à une session partielle de l'Assemblée;
• concernant les événements tragiques de 1915, j'ai souligné qu'il ne fallait pas laisser l'histoire obstruer l'avenir et j'ai encouragé mes interlocuteurs à aborder cette question dans un esprit d'ouverture. J'ai pris note de la proposition du Premier ministre, soutenue par le parlement, de constituer une commission jointe, ouverte à toutes les parties intéressées, pour établir la vérité sur ces événements, et de la volonté de la Turquie d'ouvrir ses archives;

• concernant la torture, j'ai demandé une tolérance 0% et ai insisté sur la nécessité de poursuivre non seulement les coupables, mais également leurs supérieurs hiérarchiques;
• concernant les élections parlementaires en Azerbaïdjan, j'ai fait savoir que l'Assemblée discuterait du rapport avec sa commission ad hoc à Bucarest, le 25 novembre. J'ai noté qu'en dépit de certaines défaillances relevées par des observateurs, la Turquie estime que cette élection a marqué un progrès;
• concernant le Haut-Karabakh, j'ai souligné que l'Assemblée était disposée à contribuer au règlement du conflit qui compromettait l'avenir du Caucase du Sud;
• j'ai invité le Patriarche Bartolomeos à s'exprimer devant l'Assemblée parlementaire au cours de l'une de ses prochaines sessions partielles (fixée par une décision préalable du Bureau) et il a accepté cette invitation;
• concernant les élections parlementaires en Azerbaïdjan, j'ai fait savoir que l'Assemblée discutera du rapport avec sa commission ad hoc à Bucarest le 25 novembre. J'ai noté que, en dépit de défaillances constatées par les observateurs, la Turquie considérait que ces élections avaient marqué un progrès;
• Haut-Karabakh: j'ai souligné que l'Assemblée était disposée à contribuer au règlement de ce conflit qui compromet l'avenir de la région du Caucase du Sud.

25. 115e session du Comité des Ministres (Strasbourg, 16-17 novembre 2005)

Le 16 novembre, j'ai pris part à une réunion informelle ministérielle organisée par le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, avec la participation de M. Jean-Claude Juncker, Premier ministre du Luxembourg. J'ai également prononcé un discours lors de la cérémonie du 50e anniversaire du drapeau européen.

Le 17 novembre, j'ai pris la parole devant le Comité des Ministres.

A l'occasion de cette session, j'ai rencontré, en particulier:

1. M. Jean-Claude Juncker, Premier ministre du Luxembourg;
2. M. Mihai-Razvan Ungureanu, ministre des Affaires étrangères de la Roumanie;
3. M. Besnik Mustafaj, ministre des Affaires étrangères de l'Albanie;
4. M. Borys Tarasyuk, ministre des Affaires étrangères de l' Ukraine;
5. M. Vartan Oskanian, ministre des Affaires étrangères de l' Arménie;
6. M. Vuk Draskovic, ministre des Affaires étrangères de la Serbie-Monténégro;
7. M. Elmar Brok, président de la Commission des affaires étrangères du Parlement européen.

26. Visite officielle en Roumanie (23-24 novembre 2005)

Je me suis rendu en Roumanie du 23 au 24 novembre 2005.
J'ai rencontré (par ordre chronologique):
1. M. Dan Mircea Geoana, président du Parti social-démocrate;
2. membres de la commission des affaires étrangères du Parlement roumain;
3. M. Corneliu Vadim TUDOR, président du parti de la «Grande Roumanie»;
4. M. Puiu HASOTTI – Parti national libéral;
5. M. Radu-Mircea BERCEANU – Parti démocrate;
6. M. Verestoy ATTILA – Union démocratique des Hongrois de Roumanie;
7. M. Dan VOICULESCU – Parti conservateur;

8. M. Nicolae VACAROIU, président du Sénat;
9. M. Adrian NASTASE, président de l'Assemblée nationale;
10. Sa Béatitude TEOCTIST, patriarche de l'Eglise orthodoxe roumaine;
11. M. Traian BASESCU, Président de Roumanie;
12. M. Calin POPESCU-TARICEANU, Premier ministre de Roumanie.

J'ai également eu un échange de vues avec des représentants des principales églises en Roumanie et des représentants d'ONG de défense de la démocratie et des droits de l'homme.

J'ai prononcé un discours devant l'Assemblée nationale de Roumanie, le 24 novembre.
Dans mon discours, j'ai notamment évoqué les questions suivantes, que j'ai ensuite approfondies lors de mes rencontres bilatérales:
• la situation politique en Roumanie et les perspectives d'adhésion à l'UE en 2007;
• les priorités de la présidence roumaine et la coopération avec l'APCE, en particulier:
o la négociation d'un mémorandum d'accord entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne;
- la promotion de réformes démocratiques dans la région;
- la promotion du dialogue interculturel et interreligieux;
• la coopération avec la présidence russe à venir du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe;
• le renforcement du fonctionnement et de l'indépendance du pouvoir judiciaire;
• la réforme de l'administration publique;
• la lutte contre la corruption et la traite des êtres humains;
• l'intégration des Roms;
• les allégations concernant les centres de détention de la CIA en Roumanie;
• la contribution de la Roumanie à la paix et à la stabilité de la région, notamment en Transnistrie, au Kosovo et dans d'autres pays des Balkans;
• la coopération entre les différents partis politiques;
• la coopération avec la société civile.

Pendant la visite, j'ai formulé les propositions suivantes:

1. Au Parlement roumain:
• ouvrir une enquête sur les allégations relatives aux centres de détention de la CIA en Roumanie et coopérer pleinement avec le Conseil de l'Europe, l'Assemblée parlementaire et d'autres instances internationales;
• organiser une fois par an un débat au parlement concernant les progrès enregistrés et les relations avec le Conseil de l'Europe et l'Union européenne;

2. Au parlement et aux autorités roumaines:
• impliquer le Conseil de l'Europe dans le processus de démocratisation en Transnistrie, notamment la participation du Conseil de l'Europe aux modalités de négociation (avec les USA et l'UE);

3. Aux autorités roumaines:
• travailler en étroite collaboration avec le Comité des Ministres et la présidence roumaine pour renforcer la coopération entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne;
• entreprendre des activités en commun pour promouvoir le dialogue interculturel et interreligieux.

27. Visite de travail à Bruxelles (7-8 décembre 2005)

Je me suis rendu à Bruxelles les 7 et 8 décembre 2005.

1. Dans la matinée, j'ai assisté au Forum organisé par Europa Nostra sur le thème «Le patrimoine culturel compte pour l'Europe», au cours duquel j'ai pris la parole.

Dans mon exposé, j'ai souligné:
• l'importance du patrimoine culturel et architectural comme moyen d'abattre les barrières et de construire des ponts de paix et de compréhension;
• l'importance de la société civile;
• la nécessité d'intensifier le partenariat entre les parlementaires et la société civile et de travailler ensemble dans des domaines aussi importants que le dialogue interculturel et interreligieux;

Le soir, j'ai prononcé le discours liminaire du dîner de clôture du Forum, présidé par Son Altesse royale le prince consort du Danemark, président d'Europa Nostra, en présence des invités d'honneur: Jan Figel, commissaire européen chargé de l'éducation, de la formation, de la culture et du multilinguisme, et Anne-Marie Sigmund, présidente du Comité économique et social européen.

2. J'ai rencontré M. Javier Solana, responsable de la politique extérieure de l'Union euro-

péenne, avec qui j'ai parlé de la coopération entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne, et en particulier:
• de la politique de voisinage de l'Union européenne;
• de l'Agence des droits fondamentaux;
• des réunions quadripartites;
• du Kosovo;
• des allégations relatives à l'existence de centres de détention de la CIA dans des Etats membres du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne

M. Solana considère le Conseil de l'Europe comme un très important partenaire de l'Union européenne. Avec des instruments tels que la Commission de Venise, le Conseil de l'Europe peut en effet jouer un rôle de premier plan dans l'évolution de la situation au Kosovo et dans d'autres secteurs des Balkans occidentaux.

En ce qui concerne les allégations relatives à l'existence de centres de détention de la CIA dans des Etats membres du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne, M. Solana a exprimé son soutien sans réserves pour l'enquête de l'APCE, comme le Vice-Président Frattini l'avait fait avant lui.

3. J'ai eu un déjeuner de travail avec M. Mendes de Vigo et Mme Kinga Gál, membres du Parlement européen.

Mme Gál est rapporteur du Parlement européen sur l'Agence des droits fondamentaux.

Nos conversations ont porté sur les préoccupations du Conseil de l'Europe et de l'Assemblée parlementaire quant au domaine de compétence géographique de l'Agence, ainsi que sur la manière dont nous pourrions coopérer et nous coordonner au mieux pour éviter que des activités de l'Agence ne fassent double emploi avec des travaux que le Conseil de l'Europe effectue déjà fort efficacement.

4. L'après-midi, j'ai rencontré M. Herman De Croo, président de la Chambre des députés du Parlement belge.

Nos discussions ont porté sur la prochaine Conférence des présidents des parlements des Etats membres, qui se tiendra à Tallinn, en Estonie, les 30 et 31 mai 2006. M. De Croo a aimablement accepté ma proposition de figurer parmi les orateurs principaux de la Conférence, notamment sur le thème «Construire des ponts au moyen de la diplomatie parlementaire».

C'est la Belgique qui présidera l'OSCE en 2006; avec M. De Croo, nous avons donc évoqué la coopération et la coordination entre nos deux assemblées dans les domaines d'intérêt commun.

Nous avons aussi discuté de la coopération entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne, en particulier du rapport qu'établit actuellement M. Juncker.

J'ai reçu une invitation à prendre la parole devant la commission des questions européennes de la Chambre des députés de Belgique. Cette commission procédera aussi à un débat sur les activités du Conseil de l'Europe.

5. Le 8 décembre, j'ai eu une longue et fructueuse entrevue avec M. Guy Verhofstad, Premier ministre de Belgique.

Nous avons évoqué la nécessité d'une coopération et d'une coordination meilleures entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne. Le Premier ministre Verhofstad est au courant des préoccupations que nous causent l'Agence des droits fondamentaux et la politique de voisinage de l'Union européenne. Il soutient tout à fait la position de l'Assemblée selon laquelle il ne faut pas qu'un mémorandum d'accord soit conclu entre les deux organisations avant que M. Juncker n'ait présenté son rapport et ses recommandations sur la coopération entre les deux institutions.

Comme c'est donc la Belgique qui présidera l'OSCE en 2006, nous avons discuté de la coopération entre les deux institutions au sujet du Bélarus et d'autres Etats membres. Dans ce contexte, le Premier ministre Verhofstad a accepté à titre préliminaire l'invitation à prendre la parole devant l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe au cours d'une prochaine session (peut-être celle de juin 2006).

Nous avons parlé aussi des allégations relatives à l'existence de centres de détention de la CIA dans des Etats européens, et nous avons convenu qu'il importait de mener une enquête approfondie afin de prévenir tout méfait de ce genre.

Activités médiatiques:

Au cours de ma visite à Bruxelles, j'ai donné plusieurs interviews au sujet de l'enquête de l'APCE sur les allégations relatives à l'existence de centres de détention de la CIA dans des Etats membres du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne.

J'ai parlé à des journalistes de l'Associated Press, de Radio Nederland, de NRC Handelsblad et de l'ANP, et j'ai accordé à Channel 4 News une interview que cette chaîne a diffusée le 7 décembre à une heure de grande écoute (20 heures).

28. Visite officielle en Grèce (7-12 février 2006)

A la suite de l'invitation de la présidente du Parlement, le professeur Anna Benaki, je me suis rendu en Grèce du 7 au 12 février 2006.

Au cours de ma visite, je me suis entretenu avec les personnalités suivantes:

1. M. K. Papoulias, Président de la République;
2. Mme A. Benaki, présidente du Parlement;
3. M. K. Karamanlis, Premier ministre;
4. M. P. Molyviatis, ministre des Affaires étrangères;
5. M. G. Papandréou, chef du Parti socialiste grec (PASOK, opposition) et président des partis socialistes internationaux;
6. Mme A. Papriga, secrétaire générale du Parti communiste grec;
7. M. Al. Alavanos, président de la Coalition de la gauche, des mouvements et de l'écologie.

Les échanges de vues ont porté sur:

1. le renforcement de la coopération entre l'APCE et les parlements nationaux;
2. la prochaine Conférence des présidents de parlement qui se tiendra à Tallinn les 30 et 31 mai 2006;
3. la coopération entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne;
4. la mise en œuvre des décisions du 3e Sommet du Conseil de l'Europe;
5. la controverse sur les caricatures danoises et la violence des réactions qu'elles ont suscitées;
6. les évolutions politiques dans les Balkans occidentaux et l'élargissement futur;
7. la Grèce et l'ex-République yougoslave de Macédoine (FYROM) – la controverse sur le nom du pays;
8. les évolutions à Chypre;
9. le futur statut du Kosovo;
10. les allégations concernant les centres de détention de la CIA;
11. le rapport de l'APCE sur «la nécessité d'une condamnation internationale des crimes des régimes communistes totalitaires».

Mes interlocuteurs grecs ont souligné le rôle particulier dévolu au Conseil de l'Europe, en tant qu'organisation de défense des droits de l'homme, de la démocratie et de l'Etat de droit.

Le parlementarisme et la démocratie parlementaire revêtent une importance croissante. Les efforts que nous déployons, l'Assemblée et moi-même, pour consolider les liens avec les parlements nationaux qui représentent les populations et œuvrent à la défense de leurs intérêts m'ont valu des remarques très encourageantes.

Nous sommes tombés d'accord sur la nécessité d'amplifier la coopération avec l'Union européenne, afin d'éviter les chevauchements d'activités et le gaspillage de ressources. J'ai fait part de mes inquiétudes concernant le projet de l'Union européenne de mettre en place une Agence des droits fondamentaux, et en particulier, le champ de compétence géographique de cette dernière.

J'ai insisté sur le fait que l'Assemblée parlementaire ne voyait pas le plus qu'apporterait une Agence des droits de l'homme de l'UE ni la nécessité d'établir de nouveau mécanisme de suivi ou de nouvelle instance de droits de l'homme. Toute institution supplémentaire risque de répéter inutilement les activités du Conseil de l'Europe.

L'ensemble du système de protection des droits de l'homme en Europe serait affaibli si l'Agence était établie sur la base de la proposition que présente la Commission.

Nous sommes d'avis que le rapport que prépare M. Juncker, Premier ministre du Luxembourg, contribuera à la mise en place d'un nouveau cadre pour une coopération accrue entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne.

Sur la question de Chypre, nous sommes convenus de la nécessité d'intensifier les efforts et de trouver une solution viable.

Toutes les parties concernées sont lasses de l'absence de solution au problème. J'ai fait remarquer que la position de l'Assemblée concernant Chypre n'a pas changé. L'APCE continuera de s'associer aux efforts que déploie la communauté internationale pour parvenir à un accord. Elle soutient pleinement les efforts du Secrétaire général de l'ONU.

Mes interlocuteurs grecs sont pour prendre un nouveau départ dans le processus de négociation. La Grèce est pour une solution viable et efficace de réunification de l'île.

Visites et réunions

Ils travaillent de concert, m'ont-ils indiqué, avec leurs homologues de l'ex-République yougoslave de Macédoine (FYROM) pour régler le différend sur le nom du pays. Je leur ai donné l'assurance que les travaux de l'Assemblée sur ce point s'inscriront dans les efforts internationaux, notamment ceux déployés par le Secrétaire général de l'ONU en vue de trouver une solution viable.

Au sujet de la controverse sur les caricatures danoises et des violentes réactions qu'elles ont suscitées dans plusieurs pays du monde, nous sommes convenus de la nécessité de trouver un juste milieu entre la liberté d'expression et le respect des croyances et des convictions religieuses.

Une société démocratique ne peut assurément exister sans le droit fondamental à la liberté d'expression et d'information, mais la liberté de pensée, de conscience et de religion est l'une des libertés essentielles de l'individu.

J'ai insisté sur le fait que les droits s'accompagnent de responsabilités et que les médias devraient utiliser le pouvoir qui est le leur pour promouvoir la paix, la compréhension mutuelle, et le respect de ce que les cultures et religions d'autrui ont de plus sacré.

Les récents événements font cruellement ressortir l'absence de vision commune des valeurs fondamentales consacrées par le Conseil de l'Europe, l'incapacité de comprendre les cultures et religions d'autrui.

J'ai rappelé l'importance cruciale de l'échange d'expériences et d'informations, et d'un dialogue permanent, pour apprendre à apprécier les multiples cultures et religions qui nous entourent.

Avec ses élus européens de toutes croyances et cultures, notre Assemblée constitue un forum de premier plan pour le dialogue interculturel et interreligieux.

La crise provoquée l'année dernière par le rejet du traité constitutionnel en France et aux Pays-Bas a soulevé la question de l'avenir de l'élargissement de l'Union européenne.

Avec mes interlocuteurs grecs, nous sommes toutefois tombés d'accord sur la nécessité de préciser aux pays de la région leurs perspectives d'intégration dans les structures européennes.
Si l'Union européenne ne tient pas ses promesses concernant la perspective d'adhésion dans le long terme des pays des Balkans occidentaux, l'Europe et l'Union européenne perdront leur crédibilité et la situation déjà tendue dans lesdits pays risque d'aboutir à une instabilité politique et à des mouvements sociaux.

La Grèce attache la plus haute importance à la paix et à la stabilité dans les pays voisins et continuera à appuyer leur intégration dans l'Union européenne, comme elle l'a fait avec la Turquie et l'ex-République yougoslave de Macédoine.

Nous sommes convenus qu'un éventuel règlement concernant le futur statut du Kosovo ne devait pas déstabiliser la région. L'établissement de normes est une condition sine qua non à toute décision en la matière.

Les interlocuteurs grecs m'ont assuré qu'il serait extrêmement difficile pour la CIA de mettre en place des centres de détention en Grèce, sans que le Gouvernement grec en ait connaissance. Les autorités grecques ne croient pas à l'existence de tels centres sur leur territoire.

Elles s'engagent à coopérer pleinement à l'enquête de l'APCE et à répondre dans les meilleurs délais au questionnaire que leur a adressé le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe.

Le rapport de l'APCE «Nécessité d'une condamnation internationale des crimes des régimes communistes totalitaires» a déclenché la controverse et suscité une vive émotion sur la scène politique grecque et dans la population.

Les interlocuteurs grecs ont expliqué que les réactions suscitées par le rapport étaient sans doute liées au rôle joué par le Parti communiste et les communistes grecs durant la seconde guerre mondiale. La guerre civile qui a suivi explique aussi en partie la façon dont le rapport a été reçu en Grèce et parmi les politiques grecs.

Dans les entretiens que j'ai eus, j'ai précisé une fois de plus que l'objet du rapport n'était pas de condamner les partis ou idéologies communistes, auquel cas il s'agirait clairement d'une violation de la liberté d'expression, pierre angulaire des travaux du Conseil de l'Europe et de son Assemblée.

J'ai cependant rappelé que tout crime, quel que soit son auteur, devait être condamné très fermement.

Ma visite en Grèce m'a donné l'occasion de prononcer une allocution lors d'une session commune des commissions de la défense et des

affaires étrangères, des affaires européennes et de l'administration publique, de l'ordre public et de la justice du Parlement grec. Cette allocution portait principalement sur les points suivants:

• le renforcement de l'efficacité de notre Assemblée;
• le renforcement et la rationalisation des relations avec nos institutions partenaires, en particulier avec l'UE;
• la mise en œuvre des décisions du 3e Sommet du Conseil de l'Europe;
• la promotion du dialogue interculturel et interreligieux;
• Chypre;
• les Balkans occidentaux.

Par ailleurs, j'ai rencontré diverses ONG œuvrant à la protection du patrimoine culturel environnemental de la Grèce, notamment le vice-président d'Elliniki Etairia (Association pour la protection de l'environnement et du patrimoine culturel), le président du Partenariat mondial pour l'eau-Méditerranée, le directeur de WWF Grèce, le directeur de Greenpeace Grèce, le président de l'Organisation grecque pour la promotion de la culture, le directeur des affaires étrangères de «Citizen In deed» (organisme de coordination de toutes les ONG de volontariat).

M. Pavlidis, ministre du Tourisme et ancien membre de l'APCE, et le membre grec du Comité pour la prévention de la torture du Conseil de l'Europe (CPT), vice-président de l'Organisation grecque des droits de l'homme étaient également présents à la réunion avec les ONG.

Mme Anna Benaki, présidente du Parlement grec m'a remis la Médaille d'or du Parlement grec.

J'ai également été proclamé «citoyen honoraire de Nauplie, première capitale de l'Etat grec».

Actions menées dans le prolongement de ma visite

1. J'ai invité le Premier ministre M. Karamanlis à venir s'adresser à l'Assemblée parlementaire lors de l'une des prochaines parties de sessions de 2006;
2. Mme Benaki a très aimablement accepté d'être l'orateur principal sur le thème du «Rôle des parlements dans la promotion de la démocratie pluraliste dans leur pays et à l'étranger», lors de la Conférence des présidents de parlement organisée par l'APCE (Tallinn, 30 et 31 mai 2006);

29. Conférence sur le Bélarus (Prague, 22-23 février 2006)

Cette conférence a été préparée conjointement par l'APCE et le ministère des Affaires étrangères de la République tchèque.

Sur la base de la Résolution 1482 adoptée en janvier dernier par l'Assemblée, M. Cyril Svoboda, ministre des Affaires étrangères de la République Tchèque, et moi-même avons pris l'initiative de tenir cette conférence à Prague.

Elle a porté essentiellement sur trois points:
– la situation au Bélarus à la veille de l'élection présidentielle de 2006;
– la place du Bélarus dans la nouvelle Europe;
– les stratégies d'aide à la démocratisation.

Les ministres et vice-ministres des Affaires étrangères d'un certain nombre d'Etats européens, pour la plupart voisins du Bélarus, les membres de l'APCE, la Secrétaire Générale adjointe du Conseil de l'Europe, et les représentants de l'opposition bélarussienne et de la société civile ont tenu des discussions très animées.

J'avais invité M. Konoplev, président de la Chambre des représentants du Bélarus, à prendre part à cette conférence. Je regrette vivement qu'il n'ait pas été en mesure d'y assister; il me semble en effet qu'il aurait été fort utile que les participants entendent la position des autorités bélarussiennes.

Dans la Déclaration commune (annexe 1) que M. Svoboda et moi-même avons faite à la fin de la conférence, et qui reflète largement les avis des participants, nous encourageons les Etats membres du Conseil de l'Europe à renforcer leur soutien au développement des forces démocratiques et de la société civile au Bélarus, et à mettre un terme à l'isolement du peuple bélarussien.

Nous insistons sur l'importance que nous attachons à la tenue prochaine d'élections présidentielles libres et équitables, respectueuses des normes internationales.

Plus concrètement, nous proposons de mettre en place un bureau/centre d'information du Conseil de l'Europe au Bélarus, en vue de sensibiliser l'ensemble de la population bélarussienne aux principes et aux valeurs de notre Organisation, comme le demandait déjà la Recommandation 1734 (2006) de l'Assemblée sur la situation au Bélarus à la veille de l'élection présidentielle.

Je suis convaincu qu'il est absolument indispensable d'établir une présence du Conseil de l'Europe au Bélarus. J'ai donc écrit au Président en exercice du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, au Secrétaire Général, à la Commission européenne, au Parlement européen, au ministre des Affaires étrangères de la Fédération de Russie et au président de la Chambres des représentants du Bélarus, pour les inviter à soutenir cette initiative qui pourrait être cofinancée par l'Union européenne.

Un rapport sommaire de la conférence, comprenant les communications des principaux orateurs a été établi par le secrétariat de la commission des questions politiques. Nous reviendrons sur cette question sous un point spécifique de l'ordre du jour de la présente réunion du Bureau.

30. 15e réunion de haut niveau «3+3», Bruxelles, 30 janvier 2006

Déclaration conjointe – 15 réunion «3+3» de haut niveau

Bruxelles, 30 janvier 2006: M. Mihai-Razvan Ungureanu, Président du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe et ministre roumain des Affaires étrangères, M. Karel De Gucht, Président en exercice de l'OSCE et ministre belge des Affaires étrangères, MM. Terry Davis et Marc Perrin de Brichambaut, Secrétaires généraux des deux organisations, ainsi que M. René van der Linden, Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, et M. Spencer Oliver, Secrétaire général de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE (représentant le Président Hastings), se sont réunis le 30 janvier, à Bruxelles, pour la 15e réunion à haut niveau entre le Conseil de l'Europe et l'OSCE.

Les organisations partenaires ont souligné l'intérêt de promouvoir la sécurité, la paix et la stabilité fondées sur les droits de l'homme, la démocratie et l'Etat de droit à travers l'Europe sans aucun clivage. Elles ont insisté sur la nécessité de veiller à la complémentarité entre l'OSCE et le Conseil de l'Europe, en tenant compte de leurs domaines d'excellence respectifs.

Les deux organisations ont discuté de leur coopération sur un certain nombre de questions thématiques et régionales en soulignant qu'il fallait s'appuyer sur de bonnes pratiques et renforcer encore leur synergie, y compris sur le terrain.

Se félicitant du plan d'action du 3e Sommet du Conseil de l'Europe (Varsovie, 16-17 mai 2005) et de la déclaration sur la coopération entre le Conseil de l'Europe et l'OSCE, les participants se sont déclarés satisfaits des travaux du groupe de coordination entre l'OSCE et le Conseil de l'Europe qui s'est concentré pour commencer sur la lutte contre le terrorisme, la protection des minorités nationales, la lutte contre l'intolérance et la discrimination, et la lutte contre la traite des êtres humains. Ils ont appelé le groupe à intensifier ses travaux et à définir de nouveaux domaines prioritaires.

Les participants ont souligné la nécessité de régler les conflits grâce au dialogue politique, ce qui est essentiel pour instaurer la stabilité démocratique et le développement durable dans les régions où opèrent les deux organisations.

Les participants ont ensuite examiné la situation au Kosovo et en Serbie-Monténégro. Ils ont exprimé leur tristesse face à la mort d'Ibrahim Rugova qui était un fervent partisan de la non-violence. Ils ont appelé le peuple kosovar et ses dirigeants politiques à œuvrer ensemble, en déclarant qu'il ne fallait pas laisser ce décès compromettre les efforts déployés pour trouver une solution juste et pacifique concernant le futur statut du Kosovo. Se félicitant de la décision d'engager des pourparlers sur le statut, ils ont souligné l'importance de continuer à mettre l'accent sur l'application des normes. La décentralisation et la protection des droits des communautés/minorités ont été identifiées comme des questions clés pour les deux organisations.

Les participants se sont également félicités du lancement d'un dialogue entre les organisations internationales concernant leur engagement à soutenir le Kosovo après l'établissement d'un nouveau statut. Ils ont appuyé sans réserve les efforts de M. Martti Ahtisaari, envoyé spécial, et promis de continuer à aider à la création d'institutions démocratiques au Kosovo, en étroite coopération avec tous les partenaires locaux et internationaux sur le terrain.

A propos du Monténégro, les participants ont affirmé qu'ils attendaient des autorités qu'elles mettent en œuvre les recommandations de la Commission de Venise et celles de l'OSCE/BIDDH s'agissant de l'organisation et de la conduite d'un référendum répondant aux normes européennes. Ils ont encouragé les autorités et les partis d'opposition pro-union à s'entendre par le dialogue sur les modalités du référendum. Les principes admis par l'ensemble des grands mouvements politiques du

Monténégro avec le soutien de la communauté internationale sont essentiels pour assurer la stabilité politique future. Les participants ont souligné que les deux organisations continueront de soutenir les travaux de l'ambassadeur Miroslav Lajcák, représentant personnel de M. Javier Solana, haut représentant de l'Union européenne pour la politique étrangère et de sécurité commune, afin de faciliter les négociations entre les forces politiques du Monténégro sur les dispositions à prendre pour le référendum proposé.

Au sujet du conflit en Transnistrie, les participants ont appelé à la poursuite d'un dialogue politique constructif afin de parvenir à un règlement négocié permanent, fondé sur le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Moldova. Ils ont exprimé l'espoir que les tensions actuelles entre les parties en présence s'atténuent dans le nouveau cadre de négociations qui comprend l'Union européenne et les Etats-Unis à titre d'observateurs. Ils ont, en outre, appelé toutes les parties concernées à appliquer pleinement les arrêts de la Cour européenne des Droits de l'Homme, en particulier dans l'affaire Ilascu et autres.

Concernant le Caucase du Sud, les participants ont réaffirmé leur soutien à l'intégrité territoriale des Etats de la région. Eu égard aux conflits en Ossétie et en Abkhazie au sein de la Géorgie, les représentants des deux organisations ont indiqué qu'ils continueront à contribuer à la création de conditions propices à l'accomplissement de progrès vers un règlement durable et pacifique. A propos du Haut-Karabakh, les deux organisations ont appelé à un règlement pacifique et réaffirmé l'importance des activités en cours dans le cadre du processus de Minsk de l'OSCE, visant à une solution politique durable et globale. Elles sont convenues de continuer à coopérer étroitement à la mise en œuvre d'initiatives concernant le règlement du litige que l'Arménie comme l'Azerbaïdjan se sont engagées à trouver pacifiquement en adhérant au Conseil de l'Europe. Elles ont souligné que, pour parvenir à un règlement pacifique, il était important de consolider les réformes démocratiques.

S'agissant de l'Ukraine, les participants ont mis l'accent sur l'importance cruciale des prochaines élections législatives pour le maintien et la consolidation du processus de réformes démocratiques auquel les deux organisations se sont engagées à apporter un soutien renforcé. Ils se sont déclarés satisfaits de la façon dont le processus électoral se déroule et se sont félicités de l'engagement manifeste de l'Ukraine en faveur du progrès et des réformes démocratiques.

A propos du Bélarus, les participants se sont réjouis que l'OSCE ait été invitée à observer les prochaines élections présidentielles prévues le 19 mars. Ils ont lancé un appel aux autorités du Bélarus pour qu'elles respectent leurs engagements internationaux de garantir l'organisation et le déroulement d'élections équitables, libres et démocratiques, permettant à tous les candidats de faire campagne sans entraves ni obstruction. Ils se sont, en outre, déclarés inquiets des restrictions imposées aux médias et à la société civile, par le biais notamment de la législation adoptée récemment. Dans ce contexte, ils se sont référés aux discussions tenues au sein du Conseil de l'Europe le 26 janvier et, notamment, aux textes adoptés par l'Assemblée parlementaire à cette occasion, ainsi qu'aux déclarations récentes du Président du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe et du Président en exercice de l'OSCE.

31. Conférence «Le Modèle social européen», Fondation Konrad Adenauer (Bruxelles, 20 mars 2006)

J'ai assisté et participé à l'atelier sur «Le modèle social européen – la force par la diversité» organisé par la Konrad-Adenauer-Stiftung (en coopération avec la Hanns-Seidel-Stiftung).

J'ai été invité à prendre la parole lors de la seconde séance de l'atelier qui portait sur «La réforme des modèles de politique sociale en Europe – les implications politiques et institutionnelles pour l'UE et les Etats membres».

Mon discours a porté essentiellement sur les points qui suivent.

- Nous devons avoir conscience que la composition de nos sociétés de nos jours n'a plus rien à voir avec ce qu'elle était au moment de la création des modèles et des systèmes sociaux.

- Les modèles sociaux et les systèmes de sécurité sociale ne concernent pas seulement des questions d'argent; ils concernent bien davantage la cohésion sociale, cette cohésion sociale qui est au cœur de l'action du Conseil de l'Europe.

- Le modèle social européen a été construit et repose encore sur les piliers du Conseil de

l'Europe: la liberté, la stabilité et la prospérité.
• Nous devons faire preuve de plus de solidarité avec les pays européens voisins et leur montrer les possibilités offertes par des perspectives nouvelles.

Plus tard dans la journée j'ai rencontré M. Elmar Brok, président de la Commission des affaires étrangères du Parlement européen. Nous avons discuté de la proposition de la Commission européenne de créer une Agence des droits fondamentaux et je l'ai invité à la seconde partie de la session ordinaire de 2006. Il a accepté mon invitation.

A Bruxelles, j'ai également rencontré l'ambassadeur de l'Indonésie, M. Abdurrachman Mattalitti. Nous avons parlé de la nécessité de renforcer le dialogue interreligieux et interculturel, notamment après les incidents et les controverses qui ont suivi la publication des caricatures du prophète Mahomet dans un journal danois.

32. Visite de travail (Moscou, 27-28 mars 2006)

J'ai effectué une mission à Moscou les 27 et 28 mars 2006 pour m'entretenir avec les autorités des priorités de la prochaine présidence du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, qui reviendra à la Fédération de Russie de mai à novembre 2006.

Entretiens

La visite s'est déroulée dans un climat très constructif et j'ai eu avec mes interlocuteurs des discussions franches et ouvertes.

Je me suis entretenu avec les personnalités suivantes: le président de la Douma d'Etat, M. Boris Gryzlov; le ministre des Affaires étrangères, M. Sergueï Lavrov; le chef adjoint de l'administration présidentielle, M. Vladislav Sourkov; le conseiller du Président de la Fédération de Russie, M. Sergueï Prikhodko; et les membres de la délégation russe à l'Assemblée parlementaire, conduite par M. Konstantin Kosachev, président de la commission des affaires étrangères de la Douma d'Etat.

Principaux sujets de discussion

Parmi les sujets examinés pendant la visite figuraient notamment la place de la Fédération de Russie en Europe et dans les institutions européennes, les relations entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne, la situation au Bélarus après l'élection présidentielle du 19 mars, les initiatives qui pourraient permettre de résoudre les conflits régionaux, et les activités qui seront menées conjointement par l'APCE et la Douma d'Etat dans le cadre de la présidence russe du Comité des Ministres.

Par ailleurs, j'ai soulevé les questions qui préoccupent le plus l'Assemblée en ce qui concerne la Fédération de Russie. J'ai demandé instamment à mes interlocuteurs de tout mettre en œuvre pour que leur pays ratifie dès que possible le Protocole no 6 concernant l'abolition de la peine de mort. J'ai souligné qu'il était nécessaire de poursuivre notre coopération au sujet de la situation en Tchétchénie, de la liberté des médias, du fonctionnement des ONG et de l'affaire Iliascu. J'ai aussi rappelé aux autorités l'importance de signer et de ratifier le Protocole no 14 à la CEDH amendant le système de contrôle de la Convention.

Principal message politique de la visite

Pour la première fois dans l'histoire, la Fédération de Russie va présider une organisation européenne démocratique. Cette présidence est une excellente occasion d'ouvrir une nouvelle ère dans nos relations avec la Fédération de Russie, en abandonnant définitivement les anciennes rivalités et les clivages qui divisaient l'Europe. Je me suis déclaré convaincu que la Fédération de Russie œuvrera pour renforcer le rôle unique de notre Organisation en Europe.

La Fédération de Russie est importante pour le Conseil de l'Europe et le Conseil de l'Europe est important pour la Fédération de Russie. J'ai souligné la nécessité d'établir avec elle un partenariat stratégique, fondé sur la confiance mutuelle et des relations étroites et suivies. J'ai insisté sur le fait que la coopération avec la Fédération de Russie doit passer par le dialogue, et non pas par la contrainte, mais qu'elle doit donner progressivement des résultats concrets dans le domaine des droits de l'homme, de la démocratie et de la prééminence du droit.

Bélarus

J'ai demandé à mes interlocuteurs de soutenir l'action que mène le Conseil de l'Europe pour promouvoir une évolution démocratique au Bélarus. J'ai répété que je n'étais pas favorable à un isolement de ce pays. Tout en apportant notre aide à la société civile, nous devons donc garder des contacts avec les autorités. J'ai notamment demandé à M. Lavrov de soutenir la création d'un bureau d'information du Conseil

de l'Europe à Minsk.
Par ailleurs, tant lors de la conférence de presse que j'ai donnée avec M. Kosachev que lors de mes nombreux entretiens, j'ai répété que la population a le droit de manifester et j'ai condamné le recours à la force et la mise en détention des chefs de l'opposition comme des simples citoyens.

Dimension parlementaire

La diplomatie parlementaire est une composante essentielle du dialogue avec la Fédération de Russie. J'ai donc parlé avec mes interlocuteurs des activités conjointes qui pourraient être menées dans le cadre de la présidence russe.
Avril 2006

J'ai accepté la proposition de M. Gryzlov, président de la Douma d'Etat, qui m'a invité à m'adresser aux députés lors de la séance extraordinaire qu'ils tiendront le 27 avril 2006 à Saint-Pétersbourg. J'interviendrai aussi à l'occasion de la conférence sur le parlementarisme européen, organisée conjointement par l'APCE, l'Assemblée parlementaire de la CEI et la Douma d'Etat, qui aura lieu le lendemain dans la même ville.

Mai 2006

La Commission permanente et le Bureau de l'Assemblée se réuniront à Moscou (le 29 mai) et auront un échange de vues avec M. Lavrov.
Partie de session de juin 2006 (26-30 juin 2006)
Echange de vues avec M. Lavrov en sa qualité de président du Comité des Ministres (sous réserve).

Partie de session d'octobre (2-6 octobre 2006)
Echange de vues avec M. Lavrov en sa qualité de président du Comité des Ministres.

Il a aussi été question de la possibilité que M. Poutine, Président de la Fédération de Russie, s'adresse à l'Assemblée au cours de cette partie de session.

Septembre 2006

Participation de la Douma d'Etat à la conférence sur la bonne gouvernance dans le sport, qui sera organisée à Strasbourg par l'APCE et l'UEFA.

Octobre-novembre 2006

Conférence sur le rôle des partis politiques, qui sera organisée à Moscou par la Douma d'Etat et l'APCE (sous réserve).

33. Congrès du Parti Populaire Européen (PPE) (Rome, 30-31 mars 2006)

Dans mon discours devant le 17e Congrès du Parti populaire européen (PPE) à Rome, qui coïncide avec le 30e anniversaire de la fondation de ce parti, j'ai appelé à l'adhésion de l'Union Européenne à la Convention européenne des Droits de l'Homme en tant que garantie cruciale contre un nouveau clivage dans l'application des droits de l'homme en Europe. L'Union européenne doit davantage tirer parti des instruments et des mécanismes uniques du Conseil de l'Europe pour promouvoir la démocratie, les droits de l'homme et l'Etat de droit. J'ai souligné que Le Premier ministre du Luxembourg, M. Jean-Claude Juncker, nous fournirait bientôt la pierre angulaire des relations futures entre les deux organisations. M. Juncker s'adressera à l'Assemblée lors de sa session de printemps à propos de son rapport sur les relations entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne.

Pendant le Congrès, j'ai eu des réunions et des entretiens avec M. Juncker, M. Frattini, M. Kosachev et M. van den Brande.

34. Audience avec Sa Sainteté le pape Benoit XVI (Vatican, 3 avil 2006)

Lors de l'audience privée avec le pape Benoît XVI, à Rome le 3 avril, nous avons discuté des relations entre les différentes religions. J'ai souligné le rôle de l'Assemblée parlementaire en tant que forum pour le dialogue interculturel et interreligieux, ainsi que celui du Conseil de l'Europe en tant que communauté de valeurs, avec la dignité humaine comme principe fondamental. L'importance des valeurs éthiques et la promotion des valeurs par l'Eglise furent abordées. Nous avons également évoqué le rôle du dernier Pape, Jean Paul II, et sa mission de paix.

Avec le cardinal Sodano, j'ai discuté de la question des relations entre le Saint-Siège et le Conseil de l'Europe, et en particulier l'Assemblée parlementaire. J'ai souligné notamment ses relations avec la société civile.
J'ai également remis à Sa Sainteté une lettre d'invitation à venir s'exprimer devant l'Assemblée parlementaire.

Visites et réunions

35. Participation à la session spéciale de la Douma d'Etat de la Fédération de Russie, pour célébrer son centenaire (27 avril 2006), ainsi qu'à la Conférence sur le parlementarisme européen (28 avril 2006) (Saint-Pétersbourg, 27-28 avril 2006)

Le 27 avril, j'ai pris la parole au cours d'une session spéciale de la Douma d'Etat de la Fédération de Russie, tenue à l'occasion de son centenaire. Dans la soirée, M. Vladimir Poutine, Président de la Fédération, s'est joint aux participants et a fait un exposé.

Le 28 avril, j'ai coprésidé la «Conférence internationale sur le parlementarisme européen: passé et présent», organisée en commun par l'APCE, l'Assemblée interparlementaire de la CEI et la Douma d'Etat. La déclaration finale adoptée à l'issue de la conférence figure en annexe ci-après.

J'ai eu une série d'entretiens bilatéraux, en particulier avec le président de la Douma d'Etat, le président du Conseil de la Fédération, les présidents des parlements d'Arménie, d'Azerbaïdjan, de Géorgie, de Lettonie et du Bélarus. J'ai rencontré également M. Hastings, président de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE.

Il s'agissait de ma quatrième visite en Fédération de Russie depuis mon élection aux fonctions de Président, en janvier 2005.

Dans mon allocution (disponible sur le site web de l'Assemblée «assembly.coe.int»), j'ai appelé à redonner un élan au partenariat entre la Fédération de Russie et le reste de l'Europe.

J'ai souligné qu'il importait d'entretenir des relations constructives et amicales avec la Fédération de Russie et que ces relations avaient besoin d'une nouvelle impulsion. Nous devons renforcer la confiance mutuelle, coopérer sur un pied d'égalité, éléments clefs pour obtenir des résultats positifs, nous situer dans une perspective de stabilité et de durabilité, assumer nos responsabilités dans le règlement des conflits et consolider la paix.

S'agissant de la prochaine présidence du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, j'ai rappelé que la Fédération de Russie présiderait pour la première fois une organisation démocratique européenne. J'ai indiqué qu'elle devait saisir cette occasion de renforcer son rôle sur la scène internationale européenne et que cette présidence russe devait être le point de départ d'une feuille de route menant à un partenariat authentique sur le continent européen.

Cette feuille de route doit observer quatre conditions essentielles: la confiance mutuelle, la coopération sur un pied d'égalité, un objectif commun de stabilité et de pérennité et l'acceptation du fondement que constituent nos valeurs partagées.

Ce partenariat implique également de souscrire aux principes de la primauté du droit, de la démocratie et des droits de l'homme. Dans ce contexte, j'ai fait observer qu'il n'y avait pas de «valeurs occidentales», lesquelles, de l'avis de certains, ne seraient pas adaptées à la Fédération de Russie; il n'existe que des valeurs humaines universelles, que la Fédération de Russie a décidé de respecter lorsqu'elle a adhéré au Conseil de l'Europe, il y a 10 ans.

J'ai rappelé, en outre, que la Fédération de Russie était en 2006 le seul Etat membre du Conseil de l'Europe à ne pas avoir ratifié le Protocole no 6 à la Convention européenne des Droits de l'Homme, et j'ai instamment prié la Douma d'Etat de prendre la décision historique et cruciale d'abolir la peine de mort sans délai.

36. Comité des Ministres (Strasbourg, 17-19 mai 2006)

Le 19 mai, j'ai participé à la 116e session du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe. Dans le discours que j'ai prononcé à cette occasion à l'attention de l'organe exécutif de l'organisation, j'ai appelé à une modernisation des relations entre les deux organes statutaires du Conseil de l'Europe, le Comité des Ministres et l'Assemblée parlementaire, afin d'utiliser plus efficacement le potentiel de l'organisation.

J'ai souligné que nous ne pouvions pas continuer de fonctionner avec un dispositif institutionnel qui convenait il y a soixante ans à une Organisation composée de dix membres.

J'ai insisté sur le fait que le futur mémorandum entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne devait être basé sur les conclusions et les propositions spécifiques faites par le Premier ministre luxembourgeois Jean-Claude Juncker dans son récent rapport sur les relations Conseil de l'Europe-Union européenne.
Dans le cadre du futur mémorandum, j'ai plaidé en faveur d'une dimension parlementaire renforcée et d'une participation de représentants élus dans les réunions de coordination entre les deux institutions.

37. Réunion COSAC et visite officielle en Autriche (22-23 mai 2006)

J'ai accompli une visite en Autriche les 22 et 23 mai 2006. J'y ai eu plusieurs entretiens bilatéraux en marge de la Conférence des commissions des questions européennes des parlements nationaux et du Parlement européen (COSAC).

Le 22 mai, j'ai rencontré M. Jo Leinen, vice-président de la Commission des questions constitutionnelles du Parlement européen.

Nous avons convenu que le rapport de M. Juncker sur les relations entre l'Union européenne et le Conseil de l'Europe devait être examiné aussi au Parlement européen, notamment pour prendre en compte la dimension parlementaire de l'Union européenne. M. Leinen a déclaré qu'il ferait tout son possible pour inscrire le rapport à l'ordre du jour de la prochaine réunion de sa Commission des questions constitutionnelles.

Le 23 mai, j'ai rencontré M. Winkler, ministre autrichien des Affaires étrangères. Notre entretien a porté principalement sur le projet de créer une Agence des droits fondamentaux de l'UE.

Nos avis divergent. M. Winkler s'est dit certain qu'un accord (politique) pourrait être conclu sous la présidence autrichienne de l'Union européenne. Il appuie cette certitude sur le fait que les parties concernées sont déjà parvenues à plusieurs accords politiques. Pour ma part, j'ai exposé à plusieurs reprises l'avis et la position de l'APCE.

J'ai rencontré aussi Andreas Kohl, président du Nationalrat autrichien. Nous avons évoqué ensemble le rôle des parlements au niveau européen.

M. Kohl m'a expliqué que le Parlement autrichien organisait quatre fois par an une «Journée de l'Europe» au cours de laquelle il discutait avec le gouvernement de deux grands thèmes en rapport avec l'Europe. Nous avons parlé aussi de la Fédération de Russie, de l'Agence des droits fondamentaux, de la multiplication des agences européennes en général et de la nécessité de faire passer sur le plan national la politique européenne et celle de l'APCE.

L'après-midi, j'ai rencontré la délégation autrichienne à l'APCE.

Plusieurs sujets ont été abordés: le dialogue interculturel, le projet d'Agence des droits fondamentaux, le Forum pour la démocratie, le rapport Juncker et le rôle des parlementaires au niveau national comme au niveau de l'APCE.

Nous sommes convenus de la nécessité, d'une part, d'intensifier les efforts accomplis pour mettre en place un dialogue interculturel effectif et ambitieux, et, d'autre part, de promouvoir le rôle central de l'Assemblée et des parlementaires dans le Forum pour la démocratie.

En ce qui concerne l'Agence des droits fondamentaux, la délégation autrichienne est d'avis que l'actuel Centre contre le racisme et la xénophobie peut et doit se montrer plus actif que son mandat ne le lui impose pour l'instant.

Le rapport Juncker a le soutien de la délégation autrichienne. Les parlementaires autrichiens partagent mon avis qu'il faut s'efforcer davantage de placer l'APCE et ses activités à l'avant-scène de la politique nationale; le double mandat des membres de l'Assemblée parlementaire peut s'avérer efficace à cette fin.

Au Parlement autrichien, le ministre responsable rencontre déjà à intervalles réguliers la délégation autrichienne à l'Assemblée parlementaire, avec qui il discute des recommandations de celle-ci qui prêtent à controverse.

38. Visite à Moscou du 27 au 29 mai 2006 à l'occasion de la réunion de la Commission permanente

Le 29 mai 2006, j'ai rencontré M. Vladimir Poutine, Président de la Fédération de Russie. Nous avons eu un échange de vues très ouvert et constructif.

Pour ma part, j'ai souligné que la présidence russe du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe offrait à la Fédération de Russie l'occasion de démontrer qu'elle faisait partie intégrante de l'Europe démocratique, sur un pied d'égalité. Elle donne aussi au Conseil de l'Europe l'occasion de mettre en évidence son caractère paneuropéen et sa valeur ajoutée par rapport à l'UE, et de construire un partenariat durable avec la Fédération de Russie, fondé sur le respect et la confiance mutuels. Sans ce partenariat, il n'y aura aucune garantie de stabilité, de sécurité et de prospérité sur l'ensemble du continent européen.

J'ai exprimé l'espoir que la présidence russe fera progresser les négociations en vue d'un accord entre le Conseil de l'Europe et l'UE et que cet accord aura une réelle utilité et comportera une forte dimension parlementaire.

J'ai invité la Fédération de Russie à coopérer pleinement au renforcement de la société civile et à la recherche de solutions aux conflits gelés, et lui ai demandé son aide pour établir de nouveaux modes de dialogue avec le Bélarus.

J'ai souligné que, en matière de droits de l'homme, de prééminence du droit et de démocratie, la Fédération de Russie, comme d'autres Etats membres, avait encore du chemin à faire. Pour le Conseil de l'Europe, l'accession de la Fédération de Russie à la présidence n'est pas une raison pour fermer les yeux sur les engagements qui n'ont pas encore été respectés.

A cet égard, j'ai fait part de ma satisfaction devant la récente condamnation à la réclusion à perpétuité du seul terroriste survivant de Beslan, M. Nurpashi Kulayev, qui montre clairement que la Fédération de Russie respecte un moratoire de facto sur la peine de mort, établi conformément à ses engagements auprès du Conseil de l'Europe. J'ai exprimé l'espoir que ce moratoire aboutira prochainement à une abolition de jure de la peine de mort.

J'ai également soulevé la question du règlement du conflit dans la République tchétchène et de la contribution de la Fédération de Russie à la promotion du dialogue interculturel et interreligieux.

Le Président Poutine a dit combien il appréciait les travaux du Conseil de l'Europe. Il a souligné que, dans les conditions particulières de l'ex-Union soviétique, la principale difficulté était de déterminer comment mettre en œuvre les principes généraux du Conseil de l'Europe.

Sur la question de la peine de mort, la Fédération de Russie maintiendra le moratoire, bien que 90 % de la population soit en faveur de ce châtiment. Il importe d'éviter que l'abolition de la peine de mort devienne un enjeu des prochaines élections en Fédération de Russie, car cela pourrait avoir des conséquences préjudiciables. C'est pourquoi il est indispensable d'intensifier le travail d'information auprès de la population, en expliquant les arguments qui militent contre la peine de mort.

S'agissant de la République tchétchène, le Président Poutine a déclaré que la Fédération de Russie était disposée à dialoguer avec toutes les forces politiques, sauf celles dont l'objectif est l'éclatement de la Fédération de Russie. La Fédération de Russie est également ouverte à toute forme de coopération avec le Conseil de l'Europe sur cette question.

Concernant les conflits gelés, le Président Poutine a souligné qu'il était important d'appliquer les mêmes normes et les mêmes critères pour les résoudre. Ainsi, la Fédération de Russie ne peut accepter que l'on adopte des approches différentes dans les Balkans et dans la région de l'ex-Union soviétique.

J'ai invité le Président Poutine à s'exprimer devant l'Assemblée lors de l'une de ses prochaines réunions plénières à Strasbourg, de préférence en octobre pendant la présidence russe. Le Président a indiqué qu'il espérait être en mesure d'honorer cette invitation.

A l'occasion de la réunion de la Commission permanente, j'ai également rencontré le président de la Douma d'Etat, M. Boris Grizlov, ainsi que M. Sergueï Lavrov, ministre des Affaires étrangères et Président du Comité des Ministres.

39. Visite à Tallinn les 30 et 31 mai 2006 à l'occasion de la Conférence européenne des présidents de parlement

Une quarantaine de présidents de parlement des 46 Etats membres du Conseil de l'Europe ainsi que les présidents du Parlement européen, du Conseil nordique, de l'Assemblée de l'Union de l'Europe Occidentale (UEO) et du Benelux ont participé à ce sommet parlementaire consacré aux thèmes «La diplomatie parlementaire – trait d'union entre les pays» et «Le rôle des parlements dans la promotion de la démocratie pluraliste à l'intérieur et à l'extérieur du pays».

Un rapport distinct sur cette conférence sera établi par le Secrétariat. J'ai rencontré à cette occasion de nombreux présidents de parlement. J'ai également eu une réunion très fructueuse avec M. Borrell, Président du Parlement européen, avec lequel nous sommes convenus des points suivants:

A. Mémorandum d'accord entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne
Nous avons décidé de proposer un addendum au mémorandum d'accord portant sur les relations entre l'Assemblée parlementaire et le Parlement européen. Cet addendum serait élaboré par un petit groupe de travail mixte composé:

pour l'Assemblée:

- du président de la commission des questions politiques (M. Ates),
- du rapporteur de la commission des questions politiques (M. Kosachev)
- du président de la commission des questions juridiques et des droits de l'homme (M. Marty),

pour le Parlement européen:

- du président de la commission des affaires étrangères (M. Brok),
- du président de la commission des libertés civiles (M. Cavada),
- du président de la Conférence des présidents des commissions (M. Daul).

B. Réunions quadripartites entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne

Nous sommes convenus d'envoyer une lettre commune pour demander que la dimension parlementaire soit prise en compte lors de ces réunions. Les présidents des deux assemblées devraient participer à la prochaine réunion quadripartite prévue le 2 novembre 2006 à Bruxelles.

C. Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne

Nous avons décidé d'organiser une réunion sur cette question avec M. Frattini et les parlementaires concernés des deux assemblées (peut-être MM. Marty, Cavada, Ates et Brok).

D. Réunion entre le Comité des présidents de l'Assemblée et la Conférence des présidents du Parlement européen

Nous sommes convenus de tenir la prochaine réunion avant la fin de l'année.

40. Visite à Helsinki le 1er juin 2006 à l'occasion des célébrations du centenaire de la réforme parlementaire en Finlande

A Helsinki, j'ai participé à ces célébrations et saisi cette occasion pour rencontrer Mme Tarja Halonen, Présidente de la Finlande, et M. Erkki Tuomioja, ministre finlandais des affaires étrangères.

Je me suis félicité que la prochaine présidence finlandaise de l'Union européenne ait l'intention de faire de l'amélioration des relations entre l'UE et la Fédération de Russie une priorité, et j'ai souligné que la coïncidence de la présidence finlandaise de l'UE avec la présidence russe du Conseil de l'Europe était une chance pour toute l'Europe.

J'ai invité instamment la Finlande et la Fédération de Russie à profiter de cette coïncidence pour faire avancer les négociations sur un mémorandum d'accord entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne et à donner à la dimension parlementaire la place qui lui revient.

41. Visite de travail à Bruxelles (6-7 juin 2006)

Pendant cette visite de travail, j'ai eu diverses réunions et discussions.

En ce qui concerne le Parlement européen, j'ai parlé avec M. Martin Schultz (président du Groupe socialiste du Parlement européen), M. Graham Watson (président du Groupe Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe), M. Jacek Emil Saryusz-Wolski (Vice-Président du Parlement européen), M. Klaus Hänsch (ancien Président du Parlement européen et actuel membre), M. Bogdan Klich (président de la délégation pour les relations avec le Bélarus) et avec M. Elmar Brok (président de la commission des affaires étrangères).

Avec M. Brok, j'ai discuté d'initiatives conjointes en matière de coopération entre le Parlement européen (Union européenne) et l'Assemblée parlementaire (Conseil de l'Europe).

J'ai également rencontré diverses personnes de la Commission européenne, Mme Ferrero-Waldner (relations extérieures et politique européenne de voisinage), M. Piebalgs (énergie), M. Frattini (liberté, sécurité, justice) et le Président de la Commission européenne M. Barroso.

Avec le Commissaire Frattini, nous avons parlé de sa participation à la troisième partie de la session ordinaire de 2006 en juin.
Au cours de ces réunions, les points principaux évoqués furent les relations bilatérales et multilatérales avec la Fédération de Russie et la présidence russe du Conseil de l'Europe. Le rapport sur le respect des obligations et engagements de la Fédération de Russie établi par la commission pour le respect des obligations et engage-

ments de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a suscité un intérêt particulier.

J'ai également abordé des questions d'intérêt général pour l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe avec la plupart des ces interlocuteurs et obtenu leur compréhension et leur soutien.

En ce qui concerne la proposition de l'Union européenne de mettre en place une Agence des droits fondamentaux, j'ai à maintes reprises fait part des idées et des préoccupations de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe à ce sujet.

42. Sommet du Parti populaire européen (Bruxelles, 15-16 juin 2006)

Le 15 juin, j'ai pris part au sommet du Parti populaire européen à Bruxelles. En marge du sommet, j'ai eu l'occasion de rencontrer divers représentants politiques nationaux et des institutions européennes.

J'ai discuté avec eux d'un certain nombre de sujets préoccupant l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, tels que l'amendement proposé au protocole d'accord entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne, le suivi du rapport Juncker et la proposition d'établir une Agence des droits fondamentaux de l'UE.

J'ai insisté sur la nécessité que les conclusions du Conseil européen fassent référence au rapport Juncker et à la coopération entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne. Une telle référence fut faite dans les conclusions de la présidence du Conseil européen de Bruxelles du 15-16 juin 2006 dans les termes suivants:

«Le Conseil européen attache une grande importance à une coopération fructueuse entre l'Union européenne et le Conseil de l'Europe et encourage les deux parties à surmonter les difficultés qui subsistent dans les négociations en cours sur le protocole d'accord. Il remercie le Premier ministre luxembourgeois, M. Jean Claude Juncker, pour son rapport sur les relations futures entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne, qui mérite un examen plus approfondi.»

43. Visite en Bosnie-Herzégovine, en Croatie, au Monténégro et en Serbie (6-14 juillet 2006)

A l'invitation des présidents des Parlements de Bosnie-Herzégovine, de Croatie, du Monténégro et de Serbie, j'ai effectué une visite dans ces pays du 6 au 14 juillet 2006.

Si les pays de cette région ont déjà accompli des progrès assez importants et deviennent des démocraties qui commencent à fonctionner après une décennie où l'on a connu des difficultés considérables sur les plans économique et politique, les Etats en question doivent encore relever des défis majeurs.

Les divisions et les tensions ethniques restent assez importantes. La situation politique des pays en question reste très fragile et les progrès économiques restent très lents.

Parmi les défis les plus importants à relever figurent ceux de la réforme constitutionnelle, des réformes de la justice et de l'éducation, de la lutte contre la corruption et la criminalité organisée, ou encore les problèmes liés aux réfugiés et aux personnes déplacées à l'intérieur des territoires concernés.

Si les quatre pays en question – Bosnie-Herzégovine, Croatie, Monténégro et Serbie – ne sont pas exactement confrontés aux mêmes problèmes, leurs orientations en matière de politique étrangère sont très proches – à savoir l'objectif d'intégration aux structures euro-atlantiques.

A cet égard, j'ai tenu à souligner que, si d'un côté l'Union européenne devait tenir ses promesses, de l'autre les pays de la région aspirant à l'adhésion à l'UE devaient respecter leurs engagements et obligations, et observer concrètement les obligations fixées par le Conseil de l'Europe ainsi que les critères de Copenhague.

Ma visite dans la région a été largement couverte par la presse et les médias locaux, nationaux et régionaux.

Bosnie-Herzégovine (6-8 juillet 2006)

En Bosnie-Herzégovine, j'ai rencontré M. Goran Milojevic, président de la Chambre des peuples, M. Martin Raguz, président de la Chambre des représentants, ainsi que les présidents adjoints de ces deux chambres, MM. Sulejman Tihic et Borislav Paravac, membres de la présidence de Bosnie-Herzégovine, M. Zlatko Lagumdzija, président du SDP, M. Haris Silajdzic, président du «Parti pour la Bosnie-Herzégovine» et des représentants d'ONG («Children – Pillars of the World» / «Les enfants, piliers du monde»; le Centre de promotion de la

société civile, ou encore le centre regroupant d'anciens officiers de l'armée et des victimes de la guerre).

J'ai également rencontré M. Christian Schwartz Schilling, haut représentant; j'ai participé à un petit-déjeuner de travail avec les ambassadeurs de plusieurs Etats membres de l'Union Européenne (l'Autriche, l'Allemagne, les Pays-Bas et le Royaume-Uni), et je me suis également entretenu avec Mme Ams Zwerver, chef de Cabinet du représentant de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine.

Dans le cadre de ces rencontres, nous avons examiné la situation dans le pays, les progrès déjà accomplis dans le sens de l'édification d'un Etat stable, opérationnel et efficace, et, enfin, les défis à relever.

Avec tous mes interlocuteurs, j'ai abordé la question de l'échec du Parlement de Bosnie-Herzégovine en ce qui concernait l'adoption d'amendements à la Constitution, et les conséquences d'un tel échec pour l'avenir du pays. J'ai souligné la position de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, selon laquelle la Bosnie-Herzégovine doit promouvoir une réelle autonomie interne et assumer la responsabilité des réformes.

La situation politique en général et son évolution dans l'ensemble de la région ont également été examinées au cours de ces entretiens. Entre autres questions, j'ai aussi abordé la nécessité d'adopter le projet de loi sur l'enseignement supérieur, de procéder à une réforme de la justice, de coopérer avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (le TPIY), et de répondre aux besoins des réfugiés et des personnes déplacées vivant en Bosnie-Herzégovine.

L'un des problèmes les plus préoccupants, dans ce pays, est la situation du secteur de l'éducation. Il n'y aura pas de réconciliation, et les efforts visant à promouvoir «une véritable coexistence des communautés et non pas une simple cohabitation» seront voués à l'échec, si la Bosnie-Herzégovine continue à encourager un système éducatif fondé sur les origines ethniques.
Le 7 juillet, j'ai pris la parole dans le cadre d'une session plénière conjointe des deux Chambres du Parlement de Bosnie-Herzégovine. Dans mon allocution, j'ai fait l'éloge des réalisations déjà accomplies par le pays, mais j'ai également rappelé qu'il avait encore beaucoup de chemin à parcourir avant d'être une démocratie totalement efficace et opérationnelle. J'ai souligné les problèmes liés à la non-adoption des amendements à la Constitution et encouragé les populations et les hommes politiques de Bosnie-Herzégovine à reprendre les discussions sur la réforme constitutionnelle après les élections. J'ai également encouragé les autorités à surmonter les différends politiques, les discours de haine et de division ethnique, et à collaborer tous ensemble en vue de l'édification d'un Etat efficace, fondé sur les principes démocratiques, le respect des droits de l'homme et de l'Etat de droit.

Lors de ma visite à Mostar, j'ai été impressionné par les progrès accomplis en ce qui concerne la reconstruction de la ville – bien que les divisions ethniques, notamment dans le domaine de l'éducation, restent un problème regrettable et très préoccupant. J'ai abordé ces questions et d'autres problèmes d'actualité avec M. Martin Raguz, président de la Chambre des représentants, qui m'a accompagné lors de cette visite.

Entre Mostar et Dubrovnik, j'ai rencontré un certain nombre de personnes revenues vivre dans leur région d'origine et j'ai abordé les problèmes qu'elles peuvent avoir dans le processus de reconstruction de leur vie. Avec tous mes interlocuteurs officiels, dans les quatre pays en question, j'ai également soulevé la question des réfugiés et des personnes déplacées.

Croatie (9-10 juillet 2006)

A l'invitation de M. Vladimir Seks, président du Parlement croate, j'ai participé et contribué au Sommet de Croatie intitulé «Achever la dimension méridionale de l'Europe: les valeurs qui nous unissent», et qui s'est tenu à Dubrovnik, le 10 juillet 2006.

Dans le discours que j'ai prononcé lors de cette conférence, j'ai instamment demandé aux pays de l'Europe du Sud-Est de se montrer très stricts quant aux réformes nécessaires, de ne faire aucune concession au sujet de la corruption, de lutter contre la criminalité organisée afin de devenir d'authentiques démocraties fonctionnant normalement, et de satisfaire à leur ambition de rejoindre les structures euro-atlantiques. J'ai également insisté sur une double nécessité: en ce qui concerne l'Union européenne, celle de tenir ses promesses vis-à-vis de l'Europe du Sud-Est, et, concernant les pays de la région, la nécessité de respecter et de mettre en œuvre les engagements qu'ils ont pris en adhérant au

Visites et réunions

Conseil de l'Europe, ainsi que les critères de Copenhague, définis par l'UE.

Dans cette même allocution, j'ai également souligné le rôle très important du Conseil de l'Europe et de son Assemblée parlementaire en ce qui concerne l'aide aux pays d'Europe du Sud-Est sur la voie d'une authentique démocratie efficace et de l'instauration d'un Etat qui respecte les valeurs fondamentales de notre Organisation: la démocratie, les droits de l'homme et l'Etat de droit.

J'ai eu des rencontres bilatérales avec M. Vladimir Seks, président du Parlement croate, M. Stjepan Mesic, Président de la Croatie, M. Sanader, Premier ministre, et Mme Kolinda Grabar-Kitarovic, ministre des Affaires étrangères et de l'Intégration européenne, ainsi que Mme Dubravka Suica, maire de Dubrovnik et présidente de la délégation croate au Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe (CPLRE). J'ai également rencontré le professeur Edravko Bazdan, membre du Comité d'Helsinki pour les droits de l'homme, à Dubrovnik.

La situation dans la région, les progrès en matière de réforme en Croatie – notamment dans le domaine de la justice –, l'application de la loi constitutionnelle sur les minorités nationales, la Déclaration de Sarajevo et les problèmes liés aux réfugiés et aux personnes déplacées, et, enfin, la coopération avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) ont été au cœur de nos discussions.

Lors de ma rencontre avec Mme Kolinda Grabar-Kitarovic, ministre des Affaires étrangères de Croatie, j'ai rappelé la contribution du Conseil de l'Europe à l'évolution démocratique des pays d'Europe centrale et orientale, et dit ma préoccupation quant à une certaine forme de double emploi en ce qui concerne les activités du Conseil de l'Europe, d'une part, et de l'Union européenne, de l'autre.

Avec Madame la ministre croate, j'ai également abordé la question de plus en plus préoccupante d'une certaine tendance des Etats membres de l'Union européenne faisant également partie du Conseil de l'Europe à parler et agir tout à la fois au nom de l'UE et du Conseil de l'Europe – «en bloc», en quelque sorte.

Lors de ma rencontre avec M. Seks, président du Parlement croate, j'ai souligné que l'APCE se concentrait sur le cœur même de l'action du Conseil de l'Europe, et, dans ce contexte, j'ai mis en lumière quelques-unes des activités de notre Assemblée parlementaire – notamment le dialogue interculturel et interreligieux, le rapport sur les activités de la CIA et l'élaboration d'un rapport sur l'état de la démocratie et des droits de l'homme dans les pays membres du Conseil de l'Europe. J'ai également souligné que la coopération du Conseil de l'Europe et du Parlement européen se développait afin d'éviter les doubles emplois entre l'Union Européenne et notre Organisation. J'ai ensuite invité le président du Parlement croate à organiser un débat annuel dans son assemblée, sur le thème des questions majeures abordées par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

Avec le Premier ministre croate, M. Sanader, je me suis entretenu du nouveau processus d'élargissement de l'Union européenne et de la nécessité, pour les pays candidats à l'adhésion à l'Union Européenne, d'approfondir les réformes et d'appliquer intégralement les critères de Copenhague. La Croatie a déjà effectué des progrès importants dans le sens de son adhésion à l'Union européenne; elle devrait également aider d'autres pays de la région ayant cette même ambition.

M. Sanader a accepté l'invitation à participer à la prochaine partie de session de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, en octobre 2006, et à y prendre la parole dans le cadre d'un débat général sur la région des Balkans.

Lors de ma rencontre avec le Président de la Croatie, M. Stjepan Mesic, j'ai pu souligner le rôle important de l'APCE en ce qui concerne l'aide aux pays de la région qui s'efforcent de devenir des démocraties opérationnelles; j'ai également insisté sur l'importance de bonnes relations de voisinage entre les pays des Balkans.

De son côté, le Président Mesic a souligné l'importance de la dimension européenne dans le sens de la paix et de la stabilité de la région des Balkans.

Lors de ma rencontre avec Mme Dubravka Suica, maire de Dubrovnik, nous nous sommes entretenus de la nécessité d'accélérer le processus de coopération avec les pouvoirs locaux frontaliers, afin de contribuer à de bonnes relations, dans un climat de paix.

Cette question d'une coopération accrue et amé-

liorée avec les pays voisins a été également examinée dans le cadre de mes entretiens avec le professeur Edravko Bazdan, membre du Comité d'Helsinki pour les droits de l'homme, et qui a estimé que les autorités nationales et locales devraient déployer davantage d'efforts dans le sens de cette coopération avec les Etats voisins.

En marge de la Conférence, j'ai également rencontré M. Sali Berisha, Premier ministre d'Albanie, et je me suis entretenu avec lui de l'évolution politique de son pays et de la région dans son ensemble. M. Berisha a également accepté l'invitation à prendre la parole devant l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, lors de la prochaine partie de session, en octobre, dans le cadre du débat général sur la région des Balkans.

Enfin, au cours de la Conférence, je me suis également entretenu avec M. Mikhail Saakashvili, Président de la Géorgie.

Monténégro (11 juillet 2006)

Au Monténégro, j'ai rencontré M. Ranko Krivokapic, président du Parlement, M. Filip Vujanovic, Président du Monténégro et M. Milo Djukanovic, Premier ministre.

J'ai également rencontré des représentants des partis de l'opposition (M. Predrag Bulatovic, président du Parti socialiste populaire du Monténégro, M. Predrag Popovic, président du Parti du peuple, M. Ranko Kadic, président du Parti démocratique serbe, ainsi que quelques-uns de leurs collègues respectifs), des représentants d'ONG, M. Srdjan Darmanovic, président du Centre pour la démocratie et les droits de l'homme, M. Zlatko Vujovic, directeur exécutif du CEMI – Centre de monitoring des élections –, Mme Robin Ruth Ellis, chef du bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (le HCR) à Podgorica, ainsi que quelques-uns de ses collègues.

Au cours de ces rencontres, nous avons examiné la situation au Monténégro depuis le référendum par lequel ce pays a accédé à l'indépendance, ainsi que la demande d'adhésion du Monténégro au Conseil de l'Europe et les défis qu'il faudra relever. Pour ma part, j'ai souligné l'importance de l'instauration de relations harmonieuses avec l'ensemble des pays voisins, et en particulier la Serbie.

Par ailleurs, j'ai encouragé les autorités du Monténégro et les représentants des partis d'opposition à établir un dialogue constructif et global, et à aborder notamment des questions fondamentales pour le bon fonctionnement de la démocratie dans le pays, à savoir la bonne gouvernance, et la lutte contre la corruption et la criminalité organisée.

J'ai également encouragé les parlementaires et les dirigeants monténégrins à collaborer étroitement avec la Commission de Venise en vue de l'élaboration d'une nouvelle Constitution.

Nous nous sommes également entretenus de la question de la coopération avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, ainsi que du statut et de la situation des réfugiés et des personnes déplacées.

J'ai eu également l'honneur d'être le premier invité étranger à prendre la parole au Parlement monténégrin. Dans mon allocution, j'ai insisté sur l'avenir du Monténégro après son indépendance retrouvée, et sur la nécessité, pour l'ensemble des Monténégrins, de collaborer dans le sens de l'édification d'une démocratie authentique et en mesure de fonctionner normalement.

Serbie (12-13 juillet 2006)

En Serbie, j'ai pu rencontrer M. Predrag Markovic, président du Parlement, M. Boris Tadic, Président de la Serbie, Mme Ivana Dulic Markovic, Premier ministre adjointe, ainsi que des représentants des partis d'opposition et d'ONG, et des chefs religieux.

J'ai participé également à un déjeuner de travail avec M. Alexander Alekseev, ambassadeur de la Fédération de Russie auprès de la République de Serbie, et M. Hans Hageman, chargé d'affaires à l'ambassade des Pays-Bas.

Au second jour de ma visite en Serbie, j'ai eu un échange de vues avec des membres de la commission du Parlement serbe pour l'intégration européenne.

Nos entretiens ont essentiellement porté sur les questions suivantes: la situation en Serbie et dans la région, la rédaction d'une nouvelle constitution et la coopération avec la Commission de Venise dans ce domaine, la décentralisation, le fonctionnement de la justice, les minorités, la réponse à apporter à la montée du nationalisme en Serbie, la coopération avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY), la réforme des services de sécurité, la lutte contre la corruption et la cri-

minalité organisée, le renforcement de médias indépendants, et, enfin, le soutien aux ONG.
Nous avons également abordé la question de la prochaine présidence du Comité des Ministres par la Serbie, en 2007 – événement qui aura lieu à un moment très critique, c'est-à-dire au moment où l'idéologie nationaliste gagne du terrain en Serbie et où le peuple serbe se sent de plus en plus isolé. La présidence du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe va offrir à la Serbie l'occasion de diriger une organisation internationale et de donner une perspective européenne au peuple serbe. Les autorités serbes se préparent d'ores et déjà à cet événement et ont dit leur engagement dans le sens de la réussite de cette présidence du Comité des Ministres.

Pour ma part, j'ai insisté sur la situation post-référendum (c'est-à-dire depuis l'indépendance du Monténégro) et la nécessité d'établir des relations harmonieuses avec les Etats voisins. J'ai également souligné l'importance du rôle de la Serbie pour la stabilité de la région.

En ce qui concerne les futures négociations sur le statut du Kosovo, j'ai souligné que l'enjeu majeur pour tous les peuples de la région était de bâtir l'avenir – c'est-à-dire un avenir européen pour l'ensemble des pays de cette région.

J'ai également lancé un appel à une coopération inconditionnelle avec le TPIY, et souligné que justice devait être rendue et que l'ensemble des Serbes devrait coopérer afin d'examiner le passé du pays et d'éviter que ce passé ne constitue un obstacle à la construction de l'avenir.

Le Conseil de l'Europe et son Assemblée parlementaire continueront à aider la Serbie à effectuer des réformes. Le contrôle, par l'Assemblée parlementaire, du respect par la Serbie de ses engagements et obligations peut aider ce pays à aller de l'avant. A cet égard, j'ai souligné que ce processus de contrôle n'était pas une sanction de nature politique; il s'agit plutôt d'un instrument de soutien important.

M. Markovic, président du Parlement serbe, a évoqué quelques-unes des réalisations de cette assemblée, mais souligné aussi les difficultés qui sont celles des parlementaires serbes dans l'exercice de leurs fonctions et le respect de leurs obligations. Ainsi, le personnel de soutien des commissions parlementaires est insuffisant. Le Parlement serbe a adopté un nombre de lois relativement important; mais le manque d'experts fait qu'il est difficile d'expliquer aux citoyens, de manière claire et adéquate, les implications et obligations qui découlent de l'adoption de ces textes de loi – y compris les obligations internationales contractées par la Serbie. En outre, l'application des lois adoptées se révèle tout aussi difficile.

Le président du Parlement serbe a dit à quel point il appréciait le Programme d'assistance interparlementaire du Conseil de l'Europe.

Je lui ai suggéré d'inscrire à l'ordre du jour des débats du Parlement serbe, une ou deux fois par an, des questions importantes déjà débattues par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. De tels débats revêtiraient également une grande importance dans la perspective de la préparation de la présidence, par la Serbie, du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, en 2007.

Lors de mes entretiens avec M. Tadic, Président de la Serbie, je lui ai fait part de mes préoccupations face à la montée du discours nationaliste et à l'absence de résultats en ce qui concernait la coopération avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. Tout en exprimant ma compréhension au sujet des évolutions et des défis auxquels la Serbie a été confrontée – notamment depuis l'indépendance du Monténégro –, j'ai également souligné la nécessité, pour l'ensemble des milieux politiques, religieux et civils serbes, de collaborer dans le sens d'un avenir européen pour la Serbie. J'ai de nouveau abordé la question de la prochaine présidence, par la Serbie, du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe – en 2007 – et réaffirmé le soutien de l'APCE dans ce contexte.

De son côté, le Président Tadic a souligné la nécessité de promouvoir les valeurs européennes et de «débalkaniser» les Balkans. Le Président de la Serbie a lui-même effectué une tournée dans les pays voisins afin de promouvoir ces valeurs européennes et l'intégration de la région aux structures euro-atlantiques. Le Président Tadic s'efforce de promouvoir des initiatives conjointes en vue de traiter des problèmes communs à toute la région: la pauvreté, la corruption, la criminalité organisée et les divers trafics et traites.
J'ai également invité le Président de la Serbie à venir s'adresser à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe dans le cadre de sa prochaine partie de session, en octobre 2006, et du débat général sur la région des Balkans.

Lors des échanges de vues avec la commission pour l'intégration européenne, j'ai fait l'éloge des progrès accomplis par la Serbie sur la voie d'une démocratie moderne, ouverte et libérale, respectueuse des droits de l'homme, des principes démocratiques et de l'Etat de droit.

J'ai souligné l'importance des partis et des responsables politiques qui coopèrent dans le cadre d'un dialogue et sur la base de compromis et de consensus, ainsi que l'importance du fait d'offrir aux Serbes des réponses à leurs préoccupations majeures – à savoir l'emploi, la sécurité sociale, l'éducation et les soins de santé – afin de lutter contre la montée du nationalisme et la radicalisation politique d'une partie des responsables et de la société serbes.

Nous nous sommes également entretenus du processus de réforme constitutionnelle, de la coopération avec le TPIY, du respect des minorités, du soutien aux médias et à la société civile en tant qu'acteurs importants de la démocratie; nous avons également parlé de l'importance de réformes profondes et durables en Serbie, qui permettront au pays de s'intégrer totalement aux structures euro-atlantiques.

Lors de mes rencontres avec les ONG, nous avons partagé nos préoccupations au sujet de la montée du nationalisme, de la radicalisation politique du pays, du sentiment croissant de victimisation, de l'hostilité à l'Europe à tous les niveaux de la sphère politique serbe, et des moyens de lutter contre tous ces phénomènes.

Les ONG représentées lors de ces rencontres (Initiatives civiques, le Comité d'Helsinki pour les droits de l'homme, le Centre pour les droits de l'homme de Belgrade et le Fonds de Belgrade pour l'excellence politique) ont fait part de leurs préoccupations au sujet du manque de soutien à la société civile (80 % du financement total des activités des ONG sont assurés par des donateurs internationaux, et le manque de soutien à cette société civile serbe – c'est-à-dire essentiellement de la part des entreprises et des milieux d'affaires – a fait que la méfiance et la propagande négative à l'égard des ONG ont pu prospérer dans le pays). Ces ONG ont également déploré la lourdeur des procédures de l'Union européenne en matière de financement de la société civile.

On craint que l'élite politique actuellement en place en Serbie et les positions qu'elle adopte vis-à-vis de la communauté internationale ne conduisent à l'isolement du pays. Les ONG se sont déclarées préoccupées par la loi régissant le financement des partis politiques et par la «politisation» de l'Eglise.
Lors de mes rencontres avec les représentants des communautés religieuses (Irinej Dobrijevic, membre de l'Eglise orthodoxe serbe, Savo Jovic, secrétaire général du Saint-Synode des évêques et archiprêtre-«stavrophor», Stanislav Hocevar, archevêque de Belgrade, représentant de l'Eglise catholique romaine, et Mohamed Jusufspahic, imam en chef de Belgrade et représentant de la communauté musulmane de Serbie), j'ai insisté sur le rôle de l'APCE en tant que forum interculturel et interreligieux. J'ai également souligné le rôle important des chefs religieux dans le processus de paix et de stabilité, et je les ai encouragés à associer leurs efforts et à contribuer à une réconciliation ethnique en Serbie et dans l'ensemble de la région.

Les représentants des trois communautés religieuses de Serbie ont souligné la nécessité d'échanges et d'une coopération accrus entre ces communautés, ainsi qu'entre l'Orient et l'Occident en général, en vue d'une meilleure compréhension de leurs cultures et croyances respectives.

Enfin, je dois dire que j'ai été très impressionné par la qualité des tableaux et autres œuvres d'art exposés dans l'ensemble des bâtiments officiels que nous avons visités à Belgrade.

44. Visite en Roumanie, en Moldova et en Ukraine (Odessa) (23-30 Juillet 2006)

Du 23 au 30 juillet, j'ai conduit des visites de travail en Roumanie et à Odessa, en Ukraine, et effectué une visite officielle en Moldova. Je voudrais saisir l'occasion qui m'est donnée aujourd'hui d'adresser mes plus sincères remerciements à tous ceux et celles qui ont aidé à l'organisation et à la gestion de cette mission de longue durée, qui a été également assez complexe.

En Roumanie, j'ai rencontré M. Alexandru Peres, vice-président du Sénat, M. Anton Niculescu, secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, et M. Mihail Razvan Ungureanu, ministre des Affaires étrangères.

Nos entretiens ont essentiellement porté sur deux thèmes: le suivi de la présidence, par la Roumanie, du Comité des Ministres (ainsi que les progrès accomplis dans le cadre de la présidence actuelle, assurée par la Fédération de Russie), et

la candidature de la Roumanie à l'adhésion à l'Union européenne. J'ai été particulièrement encouragé par l'attitude de M. Ungureanu, qui a manifesté son soutien constant au fait que l'Assemblée parlementaire devait jouer un rôle important au sein du Conseil de l'Europe, et j'ai notamment demandé à mon interlocuteur de faire en sorte que son soutien trouve un écho dans le mémorandum d'entente final entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne.

Lors du voyage qui devait me conduire ensuite en Moldova, j'ai pu visiter divers monastères historiques – notamment celui de Sucevita, où j'ai été reçu par l'archevêque Pimen Zainea de Suceava et Radauti –, ainsi que la cité historique de Iasi, où j'ai rencontré l'évêque catholique romain Petru Ghergel. Lors de mes différents entretiens, j'ai pu aborder le rôle de l'Assemblée parlementaire en matière de dialogue interculturel et interreligieux et de sauvegarde du patrimoine culturel.

En Moldova, j'ai rencontré M. Marian Lupu, président du Parlement, M. Andrei Stratan, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères et de l'Intégration européenne, M. Vasile Tarlev, Premier ministre, et M. Vladimir Voronin, Président de la Moldova; en compagnie des membres de la délégation de l'APCE, j'ai également rencontré des représentants d'ONG et des médias, des dirigeants de différents groupes parlementaires, des dirigeants des principales communautés religieuses, ainsi que des diplomates étrangers. Je me suis également adressé au Parlement moldave (le texte de ce discours est disponible sur le site Internet: http://assembly.coe.int).

Les principaux thèmes de mes entretiens et de mon discours au Parlement ont été les suivants: le processus d'intégration de la Moldova à l'Europe et les orientations de ce pays en matière de politique étrangère; le respect des obligations et engagements vis-à-vis du Conseil de l'Europe, avec un accent tout particulier sur des questions telles que la traite des êtres humains, la corruption, et l'indépendance et le pluralisme des médias; la procédure de suivi de l'APCE, au sujet de laquelle j'ai encouragé mes interlocuteurs à la considérer comme une forme d'aide et de coopération positive et constructive; la transparence en matière parlementaire et l'importance d'une application efficace de la législation; la nécessité de résoudre des problèmes relativement mineurs et faciles à régler, afin d'éviter qu'ils ne portent atteinte à l'image de la Moldova à l'étranger (par exemple, des questions telles que le mauvais traitement des détenus, les conditions de détention et la nécessité de transférer la responsabilité des centres de détention provisoire du ministère de l'Intérieur vers le ministère de la Justice, ou encore l'affaire Pasat, que j'ai évoquée en réponse à une requête de la commission des questions juridiques et des droits de l'homme); la question de la Transnistrie; l'importance de relations positives avec la Fédération de Russie dans le contexte d'un partenariat européen; enfin (avec les chefs religieux), les dialogues interculturel et interreligieux et le rôle des organisations religieuses dans la promotion des valeurs communes et la réconciliation aux niveaux national et européen – notamment par l'intermédiaire du Conseil de l'Europe et de son Assemblée parlementaire.

A Odessa, en Ukraine, j'ai rencontré M. Olexandr Moroz, président de la «Verkhovna Rada» (le Parlement ukrainien), M. M. Skoryk, directeur du Conseil de l'Oblast (unité administrative de type «région»), des dirigeants des différents groupes composant le Conseil de l'Oblast, et M. E. Gurvits, maire d'Odessa. J'ai également visité le siège de l'EUBAM (Mission d'assistance de l'Union européenne au contrôle des frontières en Moldova et en Ukraine, y compris dans la région de Transnistrie), les locaux de l'ONG «Doroga dodomu» (qui contribue à la protection des enfants les plus démunis) et rencontré le Metropolitan Agafangel d'Odessa et Ismail.

Avec M. Moroz, président du Parlement ukrainien, je me suis entretenu de la nécessité de doter le pays d'un pouvoir national fort afin de progresser dans le sens du respect, par l'Ukraine, de ses obligations et engagements vis-à-vis du Conseil de l'Europe; nous avons également parlé de la poursuite du processus d'intégration de l'Ukraine à l'Europe, des relations avec la Fédération de Russie et de la situation au Bélarus; et j'ai enfin souligné l'importance d'une coopération totale des autorités ukrainiennes et de l'EUBAM, à la fois afin de garantir l'instauration concrète de l'Etat de droit et en vue de contribuer à la sécurité et à la stabilité régionales. Dans le cadre de mes rencontres avec les pouvoirs locaux et régionaux, j'ai également abordé la question de la nécessité du renforcement des instances locales et régionales, en tant qu'instruments supplémentaires de la consolidation de la démocratie et de la mise en œuvre de réformes dans ce sens. J'ai enfin abordé la question du dialogue interculturel et interreligieux, celle de la sauvegarde du patrimoine culturel et celle de la contribution des organisations

religieuses aux activités du Conseil de l'Europe en liaison avec le Metropolitan Agafangel.

45. Conférence internationale «Dialogue interculturel et interreligieux» (Nizhniy Novgorod, Fédération de Russie, 7-8 septembre 2006)

Cette conférence, organisée par la Fédération de Russie en collaboration avec le Conseil de l'Europe, a réuni quelque 300 représentants gouvernementaux, experts et chefs de communautés religieuses de toute l'Europe.

Je tiens à remercier la présidence russe du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe pour avoir organisé cette conférence sur une question majeure de notre temps qui, malheureusement, est encore trop négligée des responsables politiques.

Dans mon discours, j'ai rappelé que l'APCE constitue un forum naturel et idéal pour le dialogue interculturel et interreligieux car elle rassemble des parlementaires des 46 Etats membres représentant la grande diversité politique, sociale, géographique aussi bien que culturelle et religieuse de l'Europe.

A ce propos, je me suis prononcé pour l'octroi aux Eglises et autres organisations confessionnelles d'un statut officiel auprès du Conseil de l'Europe. A mon avis, il n'y a absolument aucune raison pour qu'elles n'aient pas officiellement un statut similaire à celui accordé aux organisations non gouvernementales, compte tenu de leurs spécificités. Je rappelle que le traité de l'Union européenne établissant une constitution pour l'Europe a reconnu le rôle important des Eglises et organisations religieuses dans le processus d'intégration européenne.

Je suis convaincu que le Conseil de l'Europe doit renforcer son action politique et juridique en coopérant avec les institutions confessionnelles. A travers leur engagement éthique et les valeurs qu'elles défendent, elles jouent un rôle actif dans la société civile et représentent de précieux partenaires dans nos sociétés démocratiques. Nous devons œuvrer ensemble pour la paix, la justice sociale et une stabilité durable, sapant ainsi les fondements du terrorisme.

En ce qui concerne les domaines concrets de notre coopération, j'ai évoqué les domaines suivants: respect des valeurs humaines fondamentales, de la famille, des droits de l'enfant; cohésion sociale; lutte contre la ségrégation sociale entre les groupes religieux, ethniques et raciaux; promotion de l'intégration; lutte contre le sida. J'ai, en particulier, souligné la nécessité de renforcer la dignité humaine en combattant la pauvreté et l'exclusion.

S'agissant des suites à donner à cette conférence au niveau de l'Assemblée, j'entends poursuivre mon objectif à long terme, qui est d'offrir la tribune de l'Assemblée aux dignitaires des différentes religions afin de promouvoir la tolérance et la compréhension mutuelle.

J'invite également la commission de la culture, de la science et de l'éducation à formuler des propositions concrètes afin d'établir un cadre permanent pour l'organisation de réunions paneuropéennes avec les représentants des diverses religions et d'accorder un statut officiel aux Eglises et autres organisations confessionnelles. Ces propositions pourront être ensuite examinées avec des représentants des Eglises et cette question pourrait devenir l'un des thèmes majeurs d'une future partie de session de l'Assemblée, éventuellement celle de juin 2007.

La Conférence a été, en outre, une excellente occasion de tenir des réunions bilatérales avec les représentants des principales religions. J'en ai également profité pour rencontrer M. Alexandre Konovalov, représentant plénipotentiaire du Président de la Fédération de Russie dans le district fédéral de la Volga, et M. Valeri Chantsev, gouverneur de l'oblast de Nijniy Novgorod.

46. Deuxième Congrès des chefs des religions mondiales et traditionnelles (Astana, Kazakhstan, 12-14 septembre 2006)

Entre le 13 et le 16 septembre 2006 je me suis rendu au Kazakhstan. Je saisis l'occasion de remercier très sincèrement tous ceux qui ont apporté leur aide à l'organisation et au déroulement de cette visite dans un Etat non membre du Conseil de l'Europe, en particulier les autorités kazakhes et l'ambassadeur Adriaan van der Meer, chef de la délégation de la Commission européenne, ainsi que l'ambassadeur van der Tempel des Pays-Bas qui nous a reçus pour un dîner de travail.

L'objet de ma visite était de participer au deuxième Congrès des chefs des religions mondiales et traditionnelles qui s'est tenu à Astana. J'ai prononcé le premier discours de la séance

de clôture du congrès en présence de représentants des confessions musulmanes, chrétiennes, bouddhistes, juives, shintoïstes, taoïstes et hindouistes, entre autres. Dans mon discours, j'ai invité les leaders religieux et les politiques démocrates à s'unir autour de leurs valeurs communes pour montrer la voie à suivre dans la lutte contre l'extrémisme et le terrorisme, en rappelant que ces valeurs fondent aussi l'attachement du Conseil de l'Europe à la démocratie, aux droits de l'homme et à l'Etat de droit. J'ai eu également un entretien avec Nursultan Nazarbaev, Président du Kazakhstan ainsi que des entretiens distincts avec un certain nombre de participants au congrès.

J'ai saisi en outre l'occasion de cette visite pour tenir une série d'autres réunions. A Astana, je me suis entretenu avec M. Kopaev, vice-président du Sénat, M. Mukhamedzhanov, président du Mejilis et des représentants des partis politiques pro-présidentiels représentés au parlement, M. Baikadamov, médiateur des droits de l'homme, des représentants d'ONG basés à Astana (la section du Bureau international pour les droits de l'homme et l'Etat de droit d'Astana, l'Association des femmes, l'Union des vétérans et invalides, les «ONG du Kazakhstan», une fédération d'ONG) et M. Tokaev, ministre des Affaires étrangères. Nos entretiens ont porté essentiellement sur les relations entre l'Assemblée et le parlement du Kazakhstan et sur le processus de démocratisation du Kazakhstan. La question de la candidature du Kazakhstan à la présidence de l'OSCE a également été soulevée par la plupart des politiques.

J'ai eu une deuxième série d'entretiens à Almaty, à commencer par les dirigeants des principaux partis d'opposition: M. Tuyakbai, président du mouvement politique «pour un Kazakhstan juste», M. Kozhakhmetov, chef du parti Alga, M. Baimenov, chef du parti Ak-Zhol et unique député d'un parti d'opposition (qui refuse de siéger au parlement pour protester contre les fraudes électorales) et M. Zhandosov, vice-président du parti True Ak-Zhol. Ces réunions ont été suivies d'un déjeuner avec des membres de la communauté diplomatique, offert par l'ambassadeur van der Meer. Je me suis entretenu ensuite avec des représentants d'ONG,dont le Comité Helsinki d'Almaty, la Charte pour les droits de l'homme, le Bureau international pour les droits de l'homme et l'Etat de droit, le Réseau républicain des contrôleurs indépendants et Transparence Kazakhstan. Enfin j'ai rencontré des représentants de médias, notamment des chaînes de télévision Canal 31 et KTK, des journaux (Panorama, Vremya et Respublica) et du site internet NAVI. Tous ces entretiens ont essentiellement porté sur des questions ayant trait à la démocratie, aux droits de l'homme et à l'Etat de droit au Kazakhstan. La visite s'est achevée par une conférence de presse.

Mon principal message tout au long de ma visite a été que l'Assemblée est très attachée à ses relations avec le Parlement du Kazakhstan, qu'elle estime que l'accord spécial de coopération de 2004 est une importante contribution au développement de ces relations et qu'elle est disposée à continuer à soutenir le processus de démocratisation. J'ai souligné que la teneur de cette relation, en particulier les contacts personnels avec la délégation kazakhe, l'intérêt porté au travail de ses commissions et groupes politiques, le rapport annuel au Bureau, le débat à venir sur le rapport de la commission des questions politiques et les manifestations communes, telles que la conférence coorganisée par la commission des migrations, importait davantage que la forme qu'elle revêtait. J'ai également vivement encouragé le Kazakhstan à renforcer sa coopération avec la Commission de Venise (auprès de laquelle il est observateur), en particulier en ce qui concerne les travaux de la commission nationale de la réforme démocratique, en vue d'une éventuelle adhésion. En mettant en œuvre les principes de la démocratie, des droits de l'homme et de l'Etat de droit, les autorités du Kazakhstan jetteront les bases d'une stabilité durable, de la sécurité, de la paix et de la prospérité.

Après mes divers entretiens, je suis arrivé à la conclusion qu'il fallait donner une nouvelle impulsion à la réforme avant que les institutions gouvernementales et le système politique du Kazakhstan ne puissent être considérés comme pleinement démocratiques. Les principaux problèmes sont de nature constitutionnelle (pouvoir excessif de l'exécutif), de nature législative, (lois relatives aux élections et aux partis politiques, lois restreignant les activités des ONG, lois autorisant une ingérence excessive dans les libertés d'expression et d'assemblée) et de nature administrative (mise en œuvre arbitraire et répressive de dispositions législatives et réglementaires contre les partis politiques d'opposition, les médias indépendants et les ONG qui critiquent le gouvernement). L'indépendance nettement insuffisante des juges et la faiblesse institutionnelle des autres mécanismes de protection des droits de l'homme, notamment l'ombudsman ne

font qu'aggraver ces problèmes. D'où l'absence de véritable pluralité dans la vie politique du Kazakhstan, puisque les responsables politiques de l'opposition et les médias indépendants critiquant le gouvernement ne peuvent dialoguer avec le public ou interpeller l'opinion et sont donc privés de la possibilité d'exercer une quelconque influence politique.

En dehors du gouvernement et des partis progouvernementaux, la plupart des interlocuteurs ont estimé que le processus de réforme s'enlisait ces dernières années. Etant donné son histoire et comparé à ses voisins d'Asie centrale, le Kazakhstan est néanmoins un pays très ouvert qui manifeste une réelle volonté de resserrer ses liens avec l'Europe et semble fermement résolu à se rapprocher des normes de la démocratie européenne. L'Assemblée peut jouer un rôle important en appuyant et en encourageant ces deux tendances. Le Kazakhstan doit également être salué pour ses relations interethniques, interculturelles et interreligieuses harmonieuses et l'importance qu'il attache à la diffusion de ces valeurs, y compris dans le cadre du Congrès.

47. Visite de travail en Turquie (25-28 octobre 2006)

Au cours du voyage que j'ai effectué en Turquie du 25 au 28 octobre 2006, j'ai rencontré des représentants des autorités turques, de la société civile, du commerce, de l'industrie et du monde universitaire.

A Ankara, je me suis entretenu avec le ministre turc des Affaires étrangères, M. Gül. Nous avons évoqué en priorité les grandes questions relatives aux rapports de la Turquie avec le Conseil de l'Europe et l'Union européenne, à savoir les négociations pour l'adhésion de la Turquie à l'Union européenne, l'état des relations entre la Turquie et Chypre, et les initiatives de la présidence finlandaise de l'UE pour régler cette question, ainsi que le projet de loi français sur le génocide arménien.

J'ai proposé à M. Gül le concours de l'Assemblée parlementaire en vue de la normalisation des relations entre la Turquie et Chypre.
Nous avons tous deux convenu que la Turquie devait poursuivre les réformes et ne pas laisser interrompre ce processus par les différentes opinions qui s'expriment sur le bien-fondé de son éventuelle adhésion à part entière à l'UE ou par l'état de ses relations avec Chypre.

Sur ce dernier point, j'ai proposé au ministre d'avancer progressivement, sans préjuger du résultat final.
Nous avons également parlé du projet de loi français sur le génocide arménien, auquel je ne souscris pas.

J'ai cependant souligné que la Turquie devait faire tout son possible pour accroître la liberté de parole et d'expression sur son territoire si elle voulait que ses critiques envers cette loi portent. J'ai donc instamment prié le Gouvernement turc de modifier l'article 301 de la Constitution.

Au cours de ma visite, j'ai également pu évoquer ces questions avec M. Yasar Yakis, ancien ministre turc des Affaires étrangères, au cours d'une discussion de fond, ainsi qu'avec M. Mevlüt Çavusoglu, président de la commission des migrations, des réfugiés et de la population de l'APCE, M. Kadir Topabas, maire d'Istanbul, M. Murat Yalcintas, président de la chambre de commerce d'Istanbul, et des représentants de la chambre de l'industrie.

Le dernier jour, je me suis rendu dans la région de Çanakkale, où j'ai rencontré le gouverneur et des membres du conseil provincial.

La réunion organisée à l'université Bilgi d'Istanbul a porté sur les systèmes judiciaire et pénal turcs, plus particulièrement sous l'angle des droits de l'homme. Cette université joue un rôle de premier plan dans l'éducation et la formation des juges et des magistrats.

En outre, les universitaires travaillent à plusieurs programmes qui ont pour but d'aider les citoyens turcs et de les informer sur le système juridique, ainsi que sur leurs droits et obligations.

Les médias turcs ont accordé une importante couverture à ma visite, comme en a témoigné le grand nombre de journalistes présents lors des conférences de presse et plusieurs entretiens avec des chaînes de télévision et des journaux.

48. Forum pour l'avenir de la démocratie (Moscou, 18-19 octobre 2006)

Le 18 octobre 2006, j'ai prononcé une allocution à l'ouverture du Forum pour l'avenir de la démocratie à Moscou, qui examinait le rôle des partis politiques dans la construction de la

démocratie.

Dans mon discours, je rendais hommage au travail de la journaliste assassinée Anna Politkovskaïa et invitait les autorités russes à mener une enquête exhaustive afin de traduire les responsables de ce meurtre en justice. Dans ce contexte, j'ai souligné l'importance capitale de la liberté des médias, qui est l'un des piliers de la démocratie. Les autorités de l'Etat sont responsables non seulement du cadre juridique, mais aussi du climat général dans lequel travaillent les journalistes.

L'essentiel de mon message aux participants à la conférence s'attachait surtout aux principes sur lesquels nous devons construire la vie politique dans nos pays, à savoir:

1/ respecter de manière inconditionnelle les valeurs et les libertés fondamentales en toutes circonstances, notamment la liberté des médias, qui est le mécanisme public essentiel de correction de la vie politique;

2/ avoir le courage de défendre ces valeurs, même dans les cas où une majorité de nos citoyens ont une opinion différente – la peine de mort peut être prise comme exemple: elle est inacceptable, même si elle compte encore de très nombreux partisans dans beaucoup de pays;

3/ être un exemple pour nos citoyens, à la fois dans la vie privée et dans la vie publique, pour ce qui est des valeurs humaines essentielles que sont l'intégrité, l'honnêteté et la compassion;

4/ défendre nos idées et nos programmes lors d'élections libres et équitables;

5/ respecter la diversité des opinions politiques et respecter l'opposition;

6/ rester proches de la société civile, qui propose systématiquement des idées nouvelles et des critiques constructives.

J'ai également souligné la nécessité de créer des partis à un «niveau transnational», car si les enjeux politiques se mondialisent, les partis politiques ne peuvent pas ne pas en faire autant.

En outre, j'ai saisi cette occasion pour souligner les grands principes sur lesquels devront se fonder les futures réunions du Forum:

1/ le Forum doit rassembler l'éventail le plus large possible de parties ayant un intérêt immédiat et réel: société civile, journalistes, universitaires, responsables et partis politiques, fonctionnaires, etc. Il faut trouver un juste équilibre entre ces groupes afin d'obtenir une représentation authentique et pluraliste de la société dans son ensemble;

2/ le Forum ne doit pas faire double emploi avec les travaux des organes et mécanismes existants du Conseil de l'Europe, à savoir l'Assemblée parlementaire, le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux et la Commission de liaison des ONG internationales dotées d'un statut participatif.

A cet égard, j'ai proposé que l'Assemblée parlementaire procède à une évaluation des deux premières réunions du Forum et lance une nouvelle initiative en vue de développer pleinement le fort potentiel de l'idée du Forum.

Lors de ma participation, j'ai aussi:

1/ tenu des réunions bilatérales avec M. Gryzlov, président de la Douma d'Etat, et M. Lavrov, Président en exercice du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe et ministre des Affaires étrangères de la Fédération de Russie;

2/ rencontré M. Konoplev, président de la Chambre des représentants du Bélarus, pour discuter de mon éventuelle visite à Minsk;

3/ eu un échange de vues avec des étudiants de l'université d'Etat de Moscou pour les études d'économie, de statistiques et d'informatique (MESI);

4/ visité la région de Vladimir et rencontré les autorités régionales, les représentants régionaux des partis politiques, des représentants d'ONG et des journalistes.

49. Visite de travail en Slovaquie (9-10 novembre 2006)

Les 9 et 10 novembre 2006, j'ai eu, au Conseil national slovaque, à Bratislava, une série d'entretiens avec M. Pavol Paska, président du Conseil, et M. Boris Zala, président de la délégation parlementaire auprès de l'APCE, ainsi qu'avec les représentants des groupes et commissions politiques.

Cette visite s'est faite à l'invitation de M. Paska à la suite de la déclaration qu'avait faite le Bureau

de l'Assemblée le 6 septembre 2006 pour demander au Gouvernement slovaque de prendre plus fermement position contre le discours raciste ou xénophobe en politique et en société. Au cours de mes entretiens, j'ai de nouveau exhorté les parlementaires slovaques à ne tolérer, d'aucune façon, les manifestations de racisme et de xénophobie. Je leur ai rappelé que le respect de la différence et de la diversité est l'un des principes essentiels du Conseil de l'Europe dont l'application dans la pratique est pour tous les Etats membres une obligation absolue.

Le président et les membres du Conseil national ont souscrit sans réserve à ma position. Cela étant, ils ont rappelé qu'il ne saurait y avoir deux poids deux mesures et que ce principe devait donc être appliqué de la même manière dans tous les Etats membres.

J'ai notamment sollicité leur soutien dans le processus de négociation en cours entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne pour éviter un chevauchement d'activités et un gaspillage de ressources.

J'ai également rencontré M. Jan Kubis, ministre slovaque des Affaires étrangères pour examiner avec lui un large éventail de questions dont les relations avec l'Union européenne, le Bélarus, l'Asie centrale, la nécessité d'un partenariat stratégique avec la Fédération de Russie et la prochaine présidence slovaque du Comité des Ministres.

Dans le cadre de cette visite, j'ai pris également la parole devant la conférence «10e dialogue avec l'église orthodoxe», organisée par le PPE et le Groupe des démocrates européens du Parlement européen. J'ai réitéré mon appel pour l'octroi aux églises d'un statut officiel auprès du Conseil de l'Europe, en rappelant que le patriarche Bartholomew I prendra la parole devant l'Assemblée parlementaire durant la partie de session d'hiver de l'Assemblée (Strasbourg, 22-26 janvier 2007).

50. Lancement de la Campagne contre la violence domestique (Madrid, 24-27 novembre 2006)

A Madrid, j'ai assisté à la conférence de lancement de la Campagne du Conseil de l'Europe pour combattre la violence à l'égard des femmes, y compris la violence domestique.

Dans le discours que j'ai prononcé à cette occasion, j'ai mis l'accent sur le fait que tous les acteurs – gouvernements, parlementaires, collectivités locales et régionales, représentants de la société civile – se devaient d'agir à l'unisson pour lutter contre la violence dont les femmes sont l'objet, notamment dans leur foyer.

J'ai insisté sur la nécessité de prendre des mesures pour élaborer et mettre en œuvre des textes de loi permettant de faire face à cette violence domestique, mais aussi pour mieux exploiter les systèmes éducatifs, les médias et les technologies de l'information afin de faire évoluer les mentalités.

J'ai également mis en lumière l'action menée par l'Assemblée parlementaire, en particulier la campagne intitulé «Les parlements unis pour combattre la violence domestique contre les femmes»; j'ai par ailleurs souligné que les parlements et les parlementaires pouvaient jouer un rôle essentiel consistant:

• à adopter des textes de loi qui fassent de la violence une atteinte grave et inacceptable à la dignité humaine et une violation des droits de l'homme;

• à adopter des textes de loi qui répriment et sanctionnent les auteurs de tels actes, protègent les personnes les plus vulnérables et renforcent les droits des victimes;

• à faire en sorte que nos Etats respectent les normes et critères internationaux, en particulier ceux issus de la Convention européenne des Droits de l'Homme;

• à inscrire cette question au rang des priorités politiques de nos parlements et à la traiter comme un problème majeur touchant aux droits de l'homme et au fonctionnement des sociétés démocratiques.

En marge de la conférence, j'ai rencontré le Premier ministre, M. Zapatero, ainsi que d'autres membres de son gouvernement.
J'ai félicité M. Zapatero pour les travaux de l'Alliance des civilisations, initiative qu'il coprésside avec le Premier ministre turc, M. Erdogan.

J'ai indiqué à M. Zapatero que le dialogue interculturel et interreligieux figure parmi les points auxquels l'Assemblée parlementaire et moi-même, en ma qualité de Président, don-

nons la priorité. A cet égard, j'ai invité le Premier ministre à venir s'exprimer devant l'Assemblée lors d'une prochaine partie de session en 2007.

51. Visite officielle en Allemagne (28 novembre-1er décembre 2006)

Je me suis rendu à Berlin, en Allemagne, du 28 novembre au 1er décembre. Au cours de ma visite, j'ai rencontré plusieurs représentants (à différents niveaux) des autorités allemandes et de divers établissements universitaires. Je me suis notamment entretenu avec les porte-parole de tous les groupes politiques siégeant au Bundestag qui s'occupent des questions relatives au Conseil de l'Europe, ainsi qu'avec des représentants de la commission des affaires européennes, de la commission des affaires étrangères et de la commission des droits de l'homme. J'ai aussi pris brièvement part à la session plénière du Bundestag consacrée au débat annuel sur les droits de l'homme. Le président du Bundestag a indiqué que le parlement soutenait la campagne du Conseil de l'Europe contre la violence domestique.

J'ai eu par ailleurs des entretiens avec le chef de la chancellerie fédérale, le ministre d'Etat adjoint au ministère fédéral des Affaires étrangères, le secrétaire d'Etat au ministère de l'Economie et de la Technologie, ainsi qu'avec le secrétaire d'Etat au ministère de la Justice et de l'Intérieur. Lors de mon tête-à-tête avec Mme Merkel, j'ai invité la Chancelière à venir s'adresser à l'Assemblée parlementaire durant la présidence allemande de l'Union européenne, au premier semestre 2007.

J'ai également rencontré des membres de la Fondation Konrad Adenauer, des représentants de l'Institut allemand pour les droits de l'homme et du Commissariat allemand aux droits de l'homme. Le deuxième jour de ma visite, j'ai déjeuné avec la délégation allemande auprès de l'APCE, dont les membres étaient quasiment tous présents.

Toutes ces réunions ont été l'occasion d'aborder un large éventail de sujets, notamment la prochaine présidence allemande de l'Union européenne, les négociations avec la Turquie en vue de son adhésion à l'UE, les relations bilatérales de l'UE et de l'Allemagne avec la Fédération de Russie, ainsi que l'Agence des droits fondamentaux. Concernant cette dernière, tant le Gouvernement allemand que les membres des deux commissions du Bundestag se sont montrés très critiques à l'égard des propositions de l'UE Tous mes interlocuteurs ont en particulier insisté sur la nécessité d'éviter les chevauchements d'activités avec le Conseil de l'Europe. D'une manière plus générale, ils ont également souligné le rôle spécifique du Conseil de l'Europe dans les relations avec les pays non membres de l'UE – grâce, pour l'essentiel, à un dialogue accru.

La teneur et la qualité des différentes réunions ont contribué à faire de ma visite de travail un déplacement très fructueux. Je tiens également à remercier le Bundestag pour l'excellente organisation de cette visite.

52. Réunion parlementaire sur «L'avenir de l'Europe» (Parlement européen, Bruxelles, 4-5 décembre 2006)

Les 4 et 5 décembre 2006, j'ai participé, en ma qualité de Président de l'APCE, à la réunion parlementaire conjointe sur «L'avenir de l'Europe» co-organisée par le Parlement européen et le Parlement finlandais. La réunion était présidée par MM. Josep Borrell Fontelles, Président du Parlement européen, et M. Paavo Lipponen, président du Parlement finlandais; la séance plénière a été ouverte par MM. José Manuel Barroso, Président de la Commission européenne, et M. Matti Vanhanen, Premier ministre de la Finlande.

J'ai siégé, le premier jour, dans le groupe de travail consacré au «Rôle de l'Union européenne dans la prévention des conflits»; j'ai insisté dans mon intervention sur la place importante qu'occupe ici le Conseil de l'Europe, et j'ai engagé l'Union européenne à coopérer étroitement avec d'autres organisations régionales afin de veiller à ce que les Etats européens contribuent à la prévention des conflits selon un principe d'égalité, sans que la composition différente des diverses organisations ne crée de divisions. Ce point a été repris par la suite dans les conclusions présentées en séance plénière par le rapporteur du Groupe de travail.

J'ai également profité de l'occasion pour tenir des réunions bilatérales informelles avec d'autres participants, tant du Parlement européen que des parlements nationaux.

53. Visite de travail à Moscou (10-13 janvier 2007)

A l'occasion de cette visite, j'ai rencontré les présidents de la Douma d'Etat russe et du Conseil de la Fédération, MM. Boris Gryzlov et Sergueï Mironov, ainsi que le ministre des

Visites et réunions

Affaires étrangères, M. Sergueï Lavrov, Sa Sainteté Alexis II, patriarche de Moscou et de toutes les Russies, la délégation russe auprès de l'APCE, des représentants des ONG spécialisées dans les droits de l'homme et des collègues d'Anna Politkovskaïa, journalistes à la Novaïa Gazeta.

J'ai pu, en outre, m'entretenir avec M. Paul Vandoren, chef adjoint de la délégation de la Commission européenne en Fédération de Russie, ainsi qu'avec les ambassadeurs d'Allemagne, du Portugal et de Finlande, représentants de la troïka qui assume actuellement la présidence de l'Union européenne.

J'ai aussi eu un échange de vues avec des étudiants de l'Institut d'Etat des relations internationales de Moscou (MGIMO).

J'ai concentré mon attention sur les questions qui suivent.

1/ Le rôle du Conseil de l'Europe, en tant qu'organisation paneuropéenne fondée sur des valeurs communes, dans l'établissement d'un partenariat stratégique avec la Fédération de Russie

J'ai particulièrement insisté sur la nécessité de bâtir nos relations sur un pied d'égalité, sans faire deux poids, deux mesures et de renforcer la dimension humaine de notre coopération; nous avons en effet besoin de plus de contacts interpersonnels, notamment dans les domaines de la culture, de la recherche, du sport et de l'éducation.

2/ Le rôle du Conseil de l'Europe en tant que plate-forme unique de dialogue interculturel et interreligieux

Au cours de mon entretien avec le patriarche Alexis II, j'ai souligné la nécessité d'offrir aux églises et aux organisations confessionnelles un statut officiel auprès du Conseil de l'Europe. Le patriarche a accepté, à mon invitation, de prendre la parole devant l'Assemblée.

3/ La ratification du Protocole no 14

Lors des différents entretiens que j'ai eus, notamment avec M. Gryzlov, président de la Douma d'Etat, et avec la presse, j'ai souligné qu'il est absolument indispensable que la Fédération de Russie ratifie le Protocole no 14. M. Gryzlov a qualifié la phase actuelle, qui fait suite au rejet de la ratification par la Douma en décembre, de «période d'étude» pendant laquelle la commission compétente de la Douma continue d'examiner la question afin de décider si elle doit à nouveau être soumise au vote et, le cas échéant, à quel moment. Il a fait observer que plus de la moitié des membres de la Douma n'avaient pas pris part au vote de décembre. Dans ce contexte, M. Gryzlov a indiqué qu'il apprécierait que le Conseil de l'Europe fournisse des informations et des explications supplémentaires sur les questions soulevées à la Douma lors des débats sur la ratification.

4/ L'application de la loi sur les ONG

J'ai rencontré des représentants des ONG suivantes: Amnesty International, Stichting Russian Justice Initiative, International Protection Centre, Centre Demos, Memorial – Human Rights Institute, Moscow Helsinki Group et Civic Assistance.

La principale question abordée a été l'application de la loi sur les ONG. Bien que la loi n'ait causé directement la fermeture d'aucune ONG jusqu'ici, elle a, m'a-t-on dit, considérablement accru la charge administrative pesant sur ces organisations qui, pour beaucoup, notamment dans les régions, ne peuvent l'assumer. Il a aussi été souligné que la loi se prêtait à une interprétation subjective des autorités. De plus, cette loi est indissociable de la législation fiscale et antiterroriste, qui contribue à accroître la pression exercée sur les ONG.

Leurs représentants ont appelé le Conseil de l'Europe à procéder à une évaluation de l'application de la loi, ce en quoi je les ai soutenus sans réserve.

5/ La liberté des médias

Lors de notre entretien, la direction de la rédaction de la Novaïa Gazeta s'est dite satisfaite pour l'instant des efforts déployés par les autorités dans l'enquête sur le meurtre d'Anna Politkovskaïa. Après avoir rappelé ma conviction inébranlable que s'en prendre à des journalistes, c'est attaquer la démocratie, j'ai invité les autorités à diligenter l'enquête.

6/ Les relations entre la Fédération de Russie et la Géorgie

J'ai renouvelé mon appel à éviter toute mesure susceptible d'envenimer le conflit et à prendre progressivement des dispositions concrètes pour détendre les relations et rétablir la

confiance mutuelle, comme l'ouverture de certaines voies de communication entre les deux pays (poste frontière, liaison aérienne ou service postal, par exemple).
7/ Le Bélarus

Tous mes interlocuteurs ont estimé que ma visite au Bélarus, du 18 au 20 janvier 2007, était une bonne initiative politique, nécessaire.

54. Visite de travail à Londres (14-15 janvier 2007)

Lors d'une brève visite à Londres, j'ai participé à une table ronde à Chatham House (Institut royal des affaires internationales), suivie d'une réunion bilatérale avec M. Geoff Hoon, ministre des Affaires européennes.

Pendant la réunion de Chatham House, à laquelle ont participé plusieurs experts de haut niveau, dont M. Robin Niblett, le nouveau directeur, Mme Rosemary Hollis, directrice de la recherche, M. Julian Borger, le nouveau rédacteur diplomatique du Guardian, et M. William Horsley, correspondant du BBC World Service, j'ai présenté dans les grandes lignes l'action du Conseil de l'Europe et plus particulièrement celle de l'Assemblée parlementaire, avant d'exposer mes positions en ce qui concerne les relations avec l'Union européenne, la Fédération de Russie et la Turquie. Les participants ont été tout spécialement intéressés par ma récente visite de travail à Moscou, qui a donné lieu à des échanges animés sur les questions de l'approvisionnement énergétique, de la liberté des médias et de la loi sur les ONG.

Avec M. Hoon, les discussions ont porté essentiellement sur la politique à l'égard de la Fédération de Russie, notamment sur l'échec récent de la ratification du Protocole no 14 à la Convention européenne des Droits de l'Homme à la Douma d'Etat, et sur l'attitude du Royaume-Uni envers le Conseil de l'Europe. J'ai invité vivement le Royaume-Uni à faire en sorte que les Etats membres et l'Union européenne exploitent beaucoup plus largement la valeur ajoutée du Conseil de l'Europe. J'ai également émis des doutes sur la compatibilité de l'attitude britannique lors des récentes négociations sur le budget du Conseil de l'Europe avec un engagement authentique envers l'Organisation et avec sa campagne passée pour faire élire son candidat au poste de Secrétaire Général. J'ai rappelé que le Royaume-Uni a récemment soutenu la création de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, qui constituerait une répétition inutile et dispendieuse des activités du Conseil de l'Europe et dont le budget de 30 millions d'euros résoudrait tous les problèmes financiers du Conseil de l'Europe. M. Hoon m'a assuré de l'engagement indéfectible du Royaume-Uni, en m'expliquant que la rigueur budgétaire générale avait empêché son ministère d'adopter une position plus généreuse. J'ai aussi appelé le Royaume-Uni à soutenir la mise en œuvre des recommandations du rapport Juncker et la finalisation du protocole d'accord entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne.

55. Réunion avec Mme Catherine Colonna, ministre français pour l'Europe (Strasbourg, 16 janvier 2007)

Le 16 janvier 2006, j'ai rencontré la ministre française déléguée aux affaires européennes, Mme Catherine Colonna.

J'ai souligné les problèmes budgétaires que connaît notre organisation, et en particulier la réticence des «grands contributeurs» à augmenter leurs contributions budgétaires. A cet égard, j'ai rappelé que la France, pays hôte du Conseil de l'Europe, a des obligations particulières vis-à-vis de notre organisation et de ses besoins budgétaires.

Nous avons abordé la question de l'Agence des droits fondamentaux de l'UE, notamment la nécessité d'assurer une coordination et une coopération afin d'éviter tout chevauchement avec des activités menées avec une grande efficacité par les institutions et les mécanismes du Conseil de l'Europe.

Nous avons également discuté du Mémorandum d'accord entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne, et des suites à donner au rapport Juncker sur les relations entre les deux institutions.

Nos discussions ont également porté sur les relations avec la Fédération de Russie et le Bélarus.

56 Election du Président du Parlement européen (Strasbourg, le 16 janvier 2007)

Le 16 janvier 2006, j'ai participé à la cérémonie inaugurale de l'élection du nouveau Président du Parlement européen, M. Hans-Gert Pöttering.

Dans son discours, le Président Pöttering a

mentionné la très bonne coopération entre le Parlement européen et l'APCE, et m'a officiellement accueilli en ces termes à la cérémonie inaugurale:
«Chers collègues, je suis enchanté d'accueillir aujourd'hui parmi nous, au Parlement européen, le Président d'une institution qui a tant fait pour défendre les valeurs de l'Europe et qui continuera à les défendre, M. René van der Linden, Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, avec laquelle nous souhaitons entretenir une fructueuse coopération. Soyez le bienvenu, René van der Linden!».

57 Visite de travail au Bélarus (Minsk, 18-20 janvier 2007)

A l'invitation de M. Vladimir Konoplev, président de la Chambre des représentants, et de M. Guennadi Novitski, président du Conseil de la République, je me suis rendu en visite à Minsk du 18 au 20 janvier 2007.

Cette visite avec pour objectifs:

1. d'engager un dialogue avec les autorités, l'opposition et la société civile – y compris les étudiants – afin d'encourager les progrès démocratiques et de promouvoir les valeurs du Conseil de l'Europe dans le pays;

2. d'évoquer les principales préoccupations de l'Assemblée parlementaire concernant le Bélarus, parmi lesquelles le fonctionnement de l'opposition, l'organisation d'élections libres et équitables, les emprisonnements pour raisons apparemment politique, le respect de la liberté d'expression et l'abolition de la peine de mort;

3. d'évoquer les domaines dans lesquels pourraient être mis en œuvre des programmes d'assistance concrète au Bélarus, ainsi que les méthodes à suivre dans ce but.

On trouvera ci-joint le programme intégral de la visite. A une exception près, j'ai pu rencontrer toutes les personnes que j'avais demandé à voir, dont les dirigeants de l'opposition politique, conduits par M. Milinkievitch, des représentants de la société civile et des chefs des Eglises orthodoxe et catholique. Du côté des personnalités officielles, j'ai rencontré notamment les présidents des deux chambres, M. Martinov, ministre des Affaires étrangères, et M. Vladimir Matvitchouk, ministre de la Culture. En outre, je me suis entretenu avec les représentants diplomatiques des Etats membres du Conseil de l'Europe à Minsk.

J'ai parlé également aux étudiants de l'université d'Etat bélarussienne, avec qui j'ai eu un échange de vues très ouvert et très franc.
Je n'ai pu rencontrer M. Kozouline, candidat à la dernière élection présidentielle, qui est actuellement en prison pour ce que je crois être des raisons politiques. Toutefois, j'ai pu voir son épouse, et j'ai obtenu de M. Konoplev l'assurance que M. Hecker, ambassadeur d'Allemagne à Minsk, pourrait bientôt rendre visite à M. Kozouline.

En conclusion de ma visite, j'ai demandé que soient prises des mesures positives pour que la coopération puisse reprendre avec le Bélarus et pour mettre fin à l'isolement du pays. Les autorités du Bélarus me semblent à présent plus disposées à se rapprocher des structures européennes, en particulier du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne.

J'ai dit que j'étais favorable à l'instauration d'un dialogue avec le Bélarus, mais que ce dialogue devrait être fondé sur le respect et l'application des valeurs du Conseil de l'Europe, telles que la liberté d'expression, l'organisation d'élections libres et équitables, et l'abolition de la peine de mort.

J'ai souligné que le dialogue en question devrait s'accompagner de mesures concrètes de la part des autorités, qui devraient se montrer désireuses de s'acheminer vers l'adoption des valeurs du Conseil de l'Europe. A cet égard, j'ai particulièrement insisté sur la nécessité de libérer M. Kozouline et toutes les autres personnes considérées comme ayant été emprisonnées pour raisons politiques.

J'ai insisté également sur le fait qu'une opposition forte est nécessaire dans chaque pays afin d'assurer le bon fonctionnement du système politique et l'existence d'une société civile forte, et j'ai demandé l'instauration d'un dialogue plus étendu entre toutes les forces politiques.
Lors de ma rencontre avec l'opposition politique, y compris M. Alexandre Milinkievitch, tous les représentants de l'opposition se sont dits heureux de ma visite à Minsk. Ils ont convenu que le moment était propice à une visite politique de haut niveau, qu'ils ont qualifiée d'utile à la promotion du développement de la démocratie. Ils ont réitéré leur position selon laquelle l'état de la démocratie et des droits de l'homme empire au Bélarus et ont souligné que tout dialogue avec les pouvoirs publics devrait

être axé sur la recherche de résultats.

Je propose qu'on envisage la possibilité de prendre à l'avenir les mesures concrètes suivantes pour promouvoir les valeurs du Conseil de l'Europe au Bélarus, y faciliter le dialogue et y intensifier les contacts personnels:

- envoyer sur place des experts internationaux chargés de déterminer en toute indépendance si les prisonniers politiques du Bélarus peuvent être considérés comme tels;

- ouvrir à Minsk un bureau du Conseil de l'Europe, ainsi que l'a préconisé l'Assemblée;

- faire usage des mécanismes existants du Conseil de l'Europe, tels que la Commission de Venise, afin de proposer d'éventuels changements destinés à aligner la législation du Bélarus sur les normes du Conseil de l'Europe;

- intensifier la promotion des échanges d'étudiants entre le Bélarus et d'autres pays européens et pousser à la simplification des procédures de visas pour rendre de tels échanges possibles.

58. 3e Congrès mondial contre la peine de mort (Paris, 1er février 2007)

J'ai pris la parole lors de la séance d'ouverture du 3e Congrès mondial contre la peine de mort. Dans mon discours, j'ai signalé que l'Assemblée ne considérait pas le fait d'avoir réussi à faire du territoire couvert par les Etats membres du Conseil de l'Europe un espace sans peine de mort comme la conclusion de ses travaux; nous continuons à préconiser l'abolition de la peine de mort dans le monde, en particulier dans nos Etats observateurs, les Etats-Unis et le Japon, et avons suspendu le statut d'invité spécial du Bélarus et du Kazakhstan. J'ai aussi informé les participants que nous débattrions de l'initiative prise par l'Italie à l'Onu aux fins d'un moratoire universel lors de la réunion que notre Commission permanente tiendra à Paris le 16 mars.

59. Conférence sur la dimension parlementaire de l'observation des élections (Strasbourg, 15-16 février 2007)

Conclusions du Président:

• Le haut niveau, la vaste portée géographique de la participation et l'intensité des débats de cette conférence témoignent de l'opportunité et de l'importance de cette initiative.

• Le thème était double: l'observation des élections et la dimension parlementaire de cet exercice.

• Les conclusions et les recommandations figurant dans le rapport d'une délégation observatrice ont un poids supplémentaire si elles sont partagées par d'autres observateurs; les observations politiques et techniques à long et à court termes sont tout à fait complémentaires; au contraire, des conclusions divergentes nuisent à la crédibilité de l'observation des conditions permettant aux observés de ne retenir que les conclusions qui les arrangent.

• Sans être une science précise, l'observation d'élections répond à certains principes fondés sur les normes mises en œuvre.

• Les débats ont fait apparaître que les membres de la communauté des observateurs, quelle que soit la région du monde dont ils proviennent, disposent de normes en grande partie communes que l'on retrouve dans des instruments tels que la Convention européenne des Droits de l'Homme, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et le Document de Copenhague. Ces instruments ne sont contraignants que pour les Etats qui les ont signés ou ratifiés.

• Dans la zone de l'OSCE, le Document de Copenhague demeure pleinement valide. Les principes de transparence, de responsabilité et de confiance du public doivent être respectés à tout moment.

• Les participants ont noté en outre que les normes en vigueur constituent une base solide pour une bonne évaluation du processus. Quelques participants se sont prononcés en faveur de l'élaboration de nouvelles normes, mais la majorité d'entre eux étaient d'avis que la communauté des observateurs n'avait pas à s'en occuper dans l'immédiat.

• Il est certainement nécessaire d'appliquer les normes communes plus strictement et de manière plus uniforme, car la mise en œuvre de ces normes est loin d'être régulière et conduit parfois à des évaluations contradictoires. Dans ce contexte, il convient d'encourager des mesures visant à améliorer la connaissance des normes par les observateurs.

• A ce sujet, la conférence nous a permis de faire le point de la situation afin de pouvoir éventuellement produire des évaluations plus concertées qu'elles ne le sont parfois aujourd'hui.

• Il convient d'appliquer les mêmes normes à tous les niveaux (national, régional, local) pour garantir une cohérence.
• Les orateurs ont souligné la nécessité d'utiliser des méthodes fiables et d'établir des rapports exacts en temps utile.

• Selon les participants, il est extrêmement important que les conclusions soient claires et liées aux normes, et que les termes employés ne soient pas ambigus.

• Nos deux journées de discussions ont fait apparaître qu'il existait, quoique de manière informelle, une mission internationale d'observation des élections (MIOE) incluant l'APCE, le Parlement européen et l'Assemblée de l'OSCE qui, avec l'OSCE-BIDDH, coordonnent leurs activités et leurs conclusions sur le terrain et publient des déclarations communes lors de conférences de presse communes.

• Cette pratique qui a fait ses preuves par le passé devrait être conservée à l'avenir et pourrait être renforcée et améliorée par des dispositions plus formelles entre les différents partenaires.

• Ceux qui participent aux missions organisées actuellement de manière informelle pourraient envisager d'ouvrir ces dispositions à des délégations d'observateurs d'institutions partageant les mêmes valeurs et défendant les mêmes principes. C'est une tendance qui se confirme, par exemple lorsque l'Assemblée de l'OTAN participe à une mission d'observation.

• La question sur la manière d'associer l'Assemblée interparlementaire de la CEI aux missions internationales d'observation a été soulevée. Il s'agit d'une question méritant une réflexion plus approfondie.

• Les participants ont reconnu que l'apport des parlementaires, c'est-à-dire de personnes ayant un avis indépendant, une expérience directe et une bonne connaissance de ce que doit être une élection, constitue une valeur ajoutée importante. Les parlementaires reconnaissent une bonne élection quand ils en voient une et sont bien placés pour garantir un dialogue post-électoral.

• Ainsi, une mission d'observation profite indubitablement de la présence de parlementaires qui ajoutent un véritable poids politique aux conclusions de la mission.

• Les participants ont souligné la nécessité d'assurer un meilleur équilibre politique et entre les sexes au sein des missions d'observation.
• Les participants ont également reconnu que l'observation d'élections est un exercice de collaboration impliquant tous les partenaires dont les compétences respectives se complètent et se renforcent. Comme les parlementaires ont de nombreuses obligations dans leurs circonscriptions ou leurs parlements respectifs, ils ne sont pas en mesure d'assurer une présence de longue durée permettant d'observer également la période précédent le scrutin et la campagne électorale.

• C'est là qu'entrent en jeu les observateurs non parlementaires, y compris les observateurs nationaux et la société civile. Leur contribution est indispensable et extrêmement utile, étant donné qu'il est difficile d'isoler totalement des élections du contexte politique national.

• Nous devrions aussi tirer pleinement parti du savoir-faire et de l'expérience des anciens parlementaires qui souhaitent participer au processus d'observation, ce dont nous ne pouvons que nous féliciter.

• Les participants se sont référés à la Déclaration sur les principes et le code de conduite telle qu'endossée par 29 organisations et institutions, qui constitue un cadre global pour l'observation d'élections.

• Il a été reconnu que les nouvelles modalités de vote à distance, y compris le vote électronique, soulèvent un grand nombre de questions et de défis pour la communauté des observateurs. L'APCE est prête à initier une réflexion à ce sujet.

• Les participants ont admis la nécessité d'un statut internationalement reconnu des observateurs d'élections, qui pourrait être inscrit dans la législation nationale. L'Assemblée est disposée à lancer cette initiative.

• Une mission d'observation n'est utile que si les observés tiennent compte des conclusions présentées. Les participants ont pris connaissance avec beaucoup d'intérêt des commentaires des administrations électorales sur ce qu'elles pensent des rapports d'observation d'élections et comment elles en tiennent compte lors d'élections ultérieures.

• Les discussions ont fait apparaître la nécessité

d'un dialogue post-électoral et de programmes d'assistance visant à mettre en pratique les constatations et les conclusions des missions d'observation d'élections.
• En ce qui concerne le suivi, il existe déjà au sein de l'APCE une procédure spécifique permettant de suivre le respect des engagements des Etats membres, et les recommandations d'une mission d'observation entrent dans ce cadre. C'est une bonne pratique dont d'autres pourraient s'inspirer.

• Pour que l'observation d'élections reste crédible, il faudrait systématiquement envisager la possibilité de sanctions et, en cas de faute grave, appliquer ces sanctions.

• La vaste consultation sur l'observation des élections qui a été lancée par cette conférence devrait se poursuivre. Je pourrais imaginer l'organisation chaque année de petits ateliers sur des sujets spécifiques réunissant les institutions partenaires.

• Les partenaires d'une MIOE peuvent souhaiter poursuivre la réflexion sur une rationalisation de leur collaboration par le biais d'accords plus formels visant à offrir un meilleur cadre aux pratiques en vigueur, à garantir de l'égalité de tous les membres de la MIOE et à promouvoir une mise en œuvre plus uniforme des normes en vigueur. L'APCE est disposée à faire des propositions précises à cet effet.

60. Visite officielle à Chypre (19-22 février 2007)

A l'invitation du président de la Chambre des représentants, je me suis rendu officiellement dans la République de Chypre du 19 au 22 février. Ma visite était censée servir à promouvoir le dialogue et la réconciliation grâce à la dimension humaine et à la diplomatie parlementaire, et favoriser des mesures, de plus ou moins grande envergure, qui pourraient contribuer à réunir les deux communautés.

Compte tenu de cet objectif, je me suis félicité de la tenue de toutes les réunions «bicommunautaires» que j'avais proposées et auxquelles ont participé des représentants de la société civile; les chefs des partis politiques; les maires des parties sud et nord de Nicosie, Mme Eleni Mavrou et M. Cemal Bulutoglular, dont la coopération sur des questions comme la gestion des déchets offre un excellent exemple; et les chefs religieux des deux communautés, l'archevêque Chrysostomos II et le directeur des affaires religieuses, M. Ahmet Yonluer. Ces deux dernières réunions ont été particulièrement satisfaisantes dans la mesure où les participants respectifs se rencontraient pour la première fois; la réunion entre les chefs religieux était en effet la première de ce type depuis 1974.

La délégation chypriote a en outre organisé un déjeuner de travail auquel a aussi participé, comme je l'avais suggéré, M. Özdil Nami, l'un des deux représentants élus de la communauté chypriote turque qui participe aux activités de l'Assemblée.

Ces réunions ont donné des résultats immédiats et encourageants. Les chefs des partis sont par exemple convenus de commencer à coopérer pour appliquer l'accord du 8 juillet 2006 signé par le Président Papadopoulos et M. Talat; et les chefs religieux ont diffusé une déclaration commune très positive tournée vers l'avenir qui comprend des propositions de suivi concret de questions comme la garantie du respect des lieux de culte et la facilitation de l'utilisation de ces lieux. Dans le cadre de la priorité que j'accorde, en ma qualité de président, au dialogue interculturel et interreligieux, les résultats de la réunion des chefs religieux ont été particulièrement satisfaisants.

J'ai aussi eu une série d'entretiens bilatéraux avec des personnalités politiques de premier plan, dont le Président Tassos Papadopoulos, M. Demetris Christofias, président de la Chambre des représentants, M. Yiorgos Lillikas, ministre des Affaires étrangères, M. Akis Kleanthous, ministre de l'Education et de la Culture (nommé le jour où je l'ai rencontré), et M. Mehmet Ali Talat, chef de file de la communauté chypriote turque, que j'ai rencontré dans ses bureaux situés dans la partie nord de Nicosie.

J'ai aussi rencontré M. Michael Moller, chef de la mission des Nations Unies et représentant spécial du Secrétaire général de l'Onu, et des membres du corps diplomatique de Chypre. Des membres de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix m'ont aussi accompagné dans la zone tampon à Nicosie et je me suis également rendu à l'endroit où la rue Ledra traverse la ligne verte.

Lors des entretiens, j'ai abordé six grands thèmes:

• l'application de l'accord du 8 juillet dans le cadre duquel il n'a pas encore été possible de s'entendre sur les thèmes devant être examinés par des groupes de travail;
• l'ouverture immédiate d'un point de passage dans la rue Ledra qui traverse la ligne verte: toutes les personnes que j'ai rencontrées y étaient favorables (y compris les résidents locaux et les commerçants qui m'ont remis une lettre à ce sujet) mais le climat de suspicion et de méfiance qui prévaut empêche tout progrès;

• le soutien accordé par les responsables politiques chypriotes à une société civile libre et active: des représentants de la société civile se sont plaints auprès de moi que, à la suite du référendum sur le plan Annan, ils avaient très souvent fait l'objet de critiques et d'attaques injustifiées;

• l'intégration progressive des universités de la partie nord de Chypre dans le processus de Bologne, car l'éducation et les contacts internationaux contribueraient au processus de compréhension et de réconciliation;

• le respect du patrimoine culturel, y compris des lieux de culte, dans les deux parties de l'île;

• l'amélioration des contacts entre les deux communautés en matière de sport, de jeunesse et d'enseignement supérieur.

Je n'ai cessé de mettre l'accent sur la nécessité de recenser les questions pratiques spécifiques présentant un intérêt commun qui pourraient faire l'objet d'une coopération entre les deux communautés. J'ai engagé les dirigeants des deux communautés à se montrer plus souples: le fait d'avoir voté «oui» au référendum sur le plan Annan ou l'adhésion à l'Union européenne ne dispensera pas les parties de faire des concessions. Il est en particulier impérieux de relancer le processus de confiance engagé avant le référendum sur le plan Annan; à cet égard, il est vital que chacune des parties donne suite à toute manifestation de confiance ou de bonne volonté de l'autre. Le communiqué de presse diffusé à l'issue de la visite résume ce message en appelant les deux parties à faire en sorte que la zone tampon ne soit plus un symbole de division mais un symbole de coopération.

Ma visite s'est achevée par un entretien télévisé avec la Société de radiodiffusion chypriote. J'ai aussi accordé des entretiens à la chaîne de télévision turque NTV, à plusieurs autres médias de radiodiffusion et à des journaux d'information.

Après ma visite, j'ai écrit aux personnes que j'avais rencontrées. J'ai de nouveau encouragé le Président Papadopoulos et M. Talat à s'accorder sur l'ouverture d'un point de passage rue Ledra, ce qui avait semblé facilement réalisable avec un peu de courage politique, de confiance et de bonne volonté. J'entends aussi organiser une réunion, lors d'une prochaine partie de session, entre la délégation chypriote et les représentants élus de la communauté chypriote turque à laquelle prendront également part les délégations de la Grèce et de la Turquie.

Pour finir, je souhaite remercier le président de la Chambre des représentants de son aide et de son hospitalité ainsi que toutes les personnes qui ont contribué à organiser la visite, en particulier M. Moller et les membres de l'UNFICYP.

61. Audition sur l'élaboration d'un code communautaire des visas (Parlement européen, Bruxelles, 28 février 2007)

Je suis intervenu lors de cette audition qui était coorganisée par la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures du Parlement européen et la commission des migrations, des réfugiés et de la population de l'Assemblée. Dans mon allocution, j'ai plaidé en faveur d'un continent européen sans visa, objectif à long terme d'une politique européenne en matière de visas, en faisant observer comment, dans la perspective du Conseil de l'Europe, organe paneuropéen, l'élargissement de l'Union Européenne risquait de créer de nouveaux clivages en Europe. J'ai aussi appelé à une simplification des procédures de visa, en particulier pour intensifier les échanges d'étudiants avec des pays comme le Bélarus.

62. Réunion de travail à Bruxelles (8 mars 2007)

Je me suis rendu à Bruxelles le 8 mars 2007 pour participer à la réunion sur «l'avenir du Traité constitutionnel européen: comment sortir de l'impasse?». D'autres anciens membres de la Convention européenne sur l'avenir de l'Europe, MM. Elmar Brok, Mendez de Vigo et Alain Lamassoure, ont pris part à cette réunion. M. Saryusz-Wolski, nouveau président de la commission des affaires étrangères du Parlement européen, et M. József Szájer, vice-président du Groupe PPE, étaient également présents.

J'ai été invité à intervenir en premier. Les principaux points de ma contribution ont été les suivants:
• L'originalité du Traité constitutionnel européen: c'était la première fois qu'un traité était élaboré selon une approche participative, au lieu de suivre la voie descendante comme c'est habituellement le cas. La société civile, les parlements, les représentants culturels et religieux ont été associés à la réflexion.

• Les réponses aux défis auxquels l'Europe doit s'attaquer dans l'avenir proche (énergie, terrorisme, problèmes transfrontaliers) se trouvent dans le Traité constitutionnel européen. C'est pourquoi nous devons préserver l'essentiel des textes actuels.

• Les droits de l'homme, la démocratie et la prééminence du droit sont les principes communs qui ont contribué à l'édification de l'Union européenne. Nous devons nous appuyer davantage sur ces valeurs pour regagner la confiance de nos citoyens.

• En plus de convaincre (de nouveau) nos citoyens, nous devons nous doter d'un nouvel ensemble de règles. Certaines parties du Traité constitutionnel européen sont indispensables.

L'après-midi, j'ai participé au sommet statutaire du PPE, réunissant des chefs d'Etat et de gouvernement et des chefs de parti d'opposition. A cette occasion, nous avons notamment eu des échanges de vues sur le problème de l'approvisionnement de l'Europe en énergie, la Déclaration européenne de Berlin et le prochain Conseil européen. En marge du sommet, je me suis entretenu avec plusieurs responsables gouvernementaux.

63. Séminaire «What is Europe lacking?» (Florence, Italie, 22-23 mars 2007) et cérémonie de commémoration du 50e anniversaire du Traité de Rome (Rome, 23 mars 2007)

J'ai participé à la cérémonie de célébration du 50e anniversaire du Traité de Rome, le 23 mars, et à un séminaire intitulé «What is Europe lacking?» (Que manque-t-il à l'Europe?) le soir précédent.

A cette occasion, j'ai fait remarquer que la société civile est souvent plus proche des citoyens européens que certains politiciens, et devrait par conséquent être plus impliquée dans la politique européenne.

J'ai exprimé également ma ferme conviction que nous devons éviter la formation de nouvelles lignes de divergence en Europe. Une coopération et un dialogue constructifs avec les pays européens non membres de l'Union européenne mais constituant une partie importante de l'Europe est plus nécessaire que jamais. Une telle coopération devrait en priorité être basée sur les trois piliers du Conseil de l'Europe – les droits de l'homme, la démocratie et l'Etat de droit.

Finalement, j'ai plaidé pour un investissement accru des parlements nationaux dans le domaine des politiques européennes et j'ai mis en garde contre l'utilisation de l'UE à des fins électorales au niveau national.

64. Sommet du Parti Populaire Européen (PPE) (Berlin, Allemagne, 24-25 mars 2007)

J'ai participé au Sommet extraordinaire organisé par le Parti populaire européen à Berlin à l'occasion de la commémoration du Traité de Rome.

Plus de 60 participants – 9 chefs de gouvernement, les présidents des partis membres du PPE, le Président du Parlement européen, M. Hans-Gert Pöttering, et le Vice-Président de la Commission européenne, M. Franco Frattini – ont participé à cette réunion, organisée sous l'hospitalité de la chancelière allemande, Mme Angela Merkel, et présidée par le président du PPE, M. Wilfried Martens.

65. Réception du «Premio Mediterraneo Istituzione 2007» par la «Fondazione del Mediterraneo» (Naples, Italie, 30 mars 2007)

Lors d'une cérémonie organisée à Naples (Italie) le 30 mars 2007, j'ai reçu le prix «Premio Mediterraneo» de la Fondazione Mediterraneo, le réseau Euroméditerranéen pour le dialogue entre les cultures et les civilisations. La Fondation a souligné les motivations suivantes pour l'attribution du prix: «Le président van der Linden a contribué, par son action politique, a répandre les valeurs du dialogue dans la zone de la Grande Méditérranée. En tant qu'ancien président du Parti populaire européen et, ensuite, en tant que Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, il a donné une impulsion décisive à la politique euro-méditerranéenne, notamment dans la défense des droits de l'homme, de la démocratie et de l'égalité entre les femmes et les hommes».

Parmi les lauréats de ce prix figurent M. Recep

Tayyip Erdogan, Premier ministre de la Turquie, Mme. Rania Al-Abdullah, Reine de Jordanie, et M. Naguib Mahfouz, écrivain égyptien et lauréat du prix Nobel de littérature.
Dans mon discours, j'ai insisté sur la nécessité d'un dialogue politique et parlementaire entre les deux rives de la Méditerranée pour faire face aux défis multiples et complexes qui se cristallisent dans cette zone. J'ai insisté sur le rôle de l'Assemblée dans la promotion de la paix, de la stabilité politique et du développement durable de la région méditerranéenne.

Pendant ma visite à Naples, j'ai rencontré le Cardinal Crescenzio Sepe, en présence de M. Claudio Azzolini, membre du Comité Directeur de la Fondazione Mediterraneo.

66. Réunion avec S.E. le Cardinal Tarcisio Bertone (Vatican, 2 avril 2007)

A l'occasion de mon entretien avec le Cardinal secrétaire d'Etat Tarcisio Bertone, qui dirige les activités politiques et diplomatiques du Saint-Siège, j'ai réitéré mon invitation à Sa Sainteté le pape Benoît XVI à s'adresser à l'Assemblée parlementaire lors de l'une des prochaines sessions plénières de l'Assemblée.

J'ai également évoqué ma proposition d'accorder aux Eglises un statut officiel auprès du Conseil de l'Europe et j'ai souligné que l'action juridique et politique du Conseil de l'Europe doit être renforcée par la coopération avec les Eglises et les autres organisations confessionnelles. Dans cette perspective, j'ai mis l'accent sur:

- le rôle du dialogue interculturel et interreligieux comme seule manière d'assurer la paix et la stabilité à long terme de l'Europe et du reste du monde;

- la contribution personnelle des dirigeants religieux qui revêt une importance majeure et constitue un symbole fort dans la promotion de la tolérance, du respect et de la solidarité;

- le potentiel du Conseil de l'Europe en tant que forum idéal pour les discussions sur le rôle de la religion dans la société;

- l'importance pour les églises d'avoir une tribune pour exprimer leurs opinions sur des questions de valeurs dans une communauté de valeurs telle que le Conseil de l'Europe.

Visites et réunions

67. Visite de travail à Jakarta (27-28 avril 2007) et 116e Assemblée de l'Union interparlementaire (UIP) (Denpasar, 29 avril-2 mai 2007)

Avant de participer à la 116e Assemblée de l'UIP, j'ai organisé à Jakarta plusieurs réunions sur des questions touchant à l'Indonésie et relevant des domaines de compétence du Conseil de l'Europe: les mécanismes nationaux pour la protection des droits de l'homme, la lutte contre la corruption, la peine de mort, le dialogue entre les cultures et les religions et, enfin, l'aide au développement pour les programmes de promotion des droits de l'homme et de la bonne gouvernance.

Dans ce contexte, j'ai rencontré en particulier le ministre indonésien des Affaires étrangères, le président et les membres de la «commission nationale indonésienne des droits de l'homme», le président et les membres de la «commission pour l'éradication de la corruption», le Directeur général et le président du Comité directeur du «Partenariat indonésien pour la réforme de la gouvernance» et des représentants de «Kommunitas Indonesia untuk Demokrasi» (association de défense des droits de l'homme).

Dans mon discours devant la 116e Assemblée de l'UIP, j'ai souligné les points suivants:

– concernant la question du changement climatique, choisi comme thème du débat principal, j'ai souligné que l'existence d'une volonté politique était indispensable pour prendre certaines décisions cruciales si l'on veut faire évoluer les attitudes actuelles vis-à-vis de la consommation d'énergie (tant au niveau des Etats qu'à celui des citoyens), investir dans la recherche-développement sur les technologies de l'énergie et n'exclure aucune option concernant les sources d'énergie possibles, y compris l'énergie nucléaire;

– concernant les questions retenues pour être examinées au sein des commissions permanentes, j'ai insisté sur le respect des convictions d'autrui, au moyen du dialogue entre les cultures et les religions, sur le respect de la volonté des peuples exprimée au moyen d'élections libres et équitables et sur le respect des libertés fondamentales dans la lutte contre le terrorisme.

A cette occasion, j'ai en particulier organisé les réunions suivantes:

– avec une délégation du Conseil consultatif supérieur de l'Assemblée parlementaire de l'Asie (APA), qui rassemble les présidents ou vice-présidents des assemblées de l'Iran (actuel président de l'APA), du Bangladesh, du Cambodge, de l'Indonésie, du Pakistan et de la Thaïlande. L'APA a confirmé son grand attachement à ce que l'APCE continue de lui apporter son expertise sur le fonctionnement de ses structures, et elle exprimé le souhait de se rendre à Strasbourg à l'occasion de la partie de session d'octobre 2007, avec une délégation de présidents et de vice-présidents de l'APA (une telle visite a déjà été organisée en 2005);

– afin de préparer ma visite officielle au Proche-Orient en juillet 2007 (Egypte, Jordanie, Israël, territoires contrôlés par l'Autorité palestinienne), j'ai rencontré le président de l'Assemblée populaire d'Egypte, le président de la Chambre des représentants de Jordanie, le Vice-président du Conseil national palestinien et le Vice-président du Conseil législatif palestinien. Malheureusement, la délégation de la Knesset n'a pas participé à cette Assemblée de l'UIP. Tous les interlocuteurs ont exprimé leur satisfaction de recevoir le Président de l'APCE, ainsi que leur profonde estime pour cette assemblée en tant qu'espace de débat politique sur les problèmes du Proche-Orient.

Entre autres réunions, j'aimerais en particulier mentionner mes rencontres avec le président du Sénat du Kazakhstan, le président de la commission des affaires étrangères du Conseil de la République du Bélarus et les représentants de la communauté chypriote turque. Naturellement, j'ai aussi rencontré M. Casini, le président de l'UIP.

68. Participation au Forum du Prix Charlemagne et cérémonie de remise du prix Karlspreis (Aachen, Allemagne, 16-17 mai 2007)

J'ai participé au forum de discussion qui précédera l'attribution annuelle du Prix Charlemagne. Le prix est décerné à des personnalités qui se sont engagées pour l'unification européenne, cette année à Javier Solana, haut représentant de l'Union européenne pour la politique étrangère. Figuraient également parmi les participants M. Hans-Gert Pöttering, Président du Parlement européen, M. Pat Cox, ancien Président, et M. Stjepan Mesic, Président de la Croatie.

69. Visite officielle en Ukraine (20-22 mai 2007)

L'objectif de ma visite était d'encourager les parties à persévérer dans la recherche d'un terrain d'entente afin de désamorcer la crise poli-

tique actuelle, et notamment de trouver un accord sur de futures élections et de nouvelles réformes constitutionnelles, comme l'a recommandé l'Assemblée dans sa Résolution le mois dernier, et à recourir à des moyens strictement légitimes, constitutionnels et pacifiques de résoudre la crise.

Au cours de la visite, j'ai eu des entretiens avec le Président Viktor Iouchtchenko, le Premier ministre Viktor Yanoukovitch, le président du Parlement Alexandre Moroz, des représentants de tous les groupes parlementaires, la délégation parlementaire auprès de l'APCE, des représentants des ONG et des chefs religieux (chefs de l'Eglise orthodoxe, de l'Eglise catholique grecque, de l'Eglise catholique romaine, le rabbin de Kiev, le mufti d'Ukraine et le directeur de l'Institut de la liberté religieuse). J'ai également rencontré les ambassadeurs de la Serbie (Président en exercice du Comité des Ministres), de l'Allemagne et du Portugal (actuelle et prochaine présidence du Conseil européen), des Pays-Bas, de la Slovaquie (pour l'Otan), des Etats-Unis ainsi qu'un représentant de la délégation de l'Union européenne en Ukraine.

A la conférence de presse qui a eu lieu après ces réunions, ainsi qu'au cours de mes interviews sur les chaînes de télévision ukrainiennes, j'ai appelé les responsables politiques ukrainiens à manifester leur sens des responsabilités pour l'avenir du pays, à trouver d'urgence une solution politique claire à la crise actuelle, faute de quoi ils risquent de perdre leur crédibilité aux yeux des Ukrainiens comme de la communauté internationale. J'ai souligné que mon rôle n'était pas de déterminer qui a raison et qui a tort mais de contribuer à trouver une solution qui réponde aux besoins de l'Ukraine, membre à part entière de la famille européenne, et de son peuple.

Je me suis réjoui du rétablissement des contacts entre les forces politiques représentées au Parlement dans le cadre d'un groupe de travail mixte, tout en soulignant que ces contacts à caractère plutôt technique devaient conduire, dès que possible, à un dialogue politique véritable au plus haut niveau afin de trouver une solution claire, fondée sur l'Etat de droit.

J'ai félicité toutes les parties en présence d'avoir évité que le conflit n'entraîne des affrontements de rue et d'avoir maintenu les libertés démocratiques fondamentales comme la liberté d'expression et de réunion.

J'ai proposé l'assistance du Conseil de l'Europe, et notamment de son Assemblée parlementaire, pour parvenir à cette indispensable solution politique. J'ai appelé toutes les parties à demander l'avis des experts du Conseil de l'Europe en droit constitutionnel réunis au sein de la Commission de Venise.

Après la visite, j'ai eu le plaisir d'apprendre qu'un accord avait été conclu entre le Président ukrainien, Viktor Iouchtchenko et le Premier ministre du pays, Viktor Yanoukovitch, à propos de l'organisation d'élections législatives le 30 septembre 2007. J'ai souligné que l'Assemblée avait déjà pris la décision de principe d'envoyer une délégation nombreuse observer ces élections.

70. Visite officielle en Serbie et Commission permanente (Belgrade, 23 mai 2007)

A l'occasion de la présidence serbe du Comité des Ministres pendant six mois, j'ai effectué le 23 mai une visite officielle dans ce pays, suivie d'une réunion de la Commission permanente de l'Assemblée le 24 mai. J'ai rencontré le Premier ministre Vojislav Kostunica, le ministre des Affaires étrangères et Président en exercice du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe Vuk Jeremic ainsi que le Président de l'Assemblée nationale Oliver Dulic. J'ai également rencontré des représentants de la Commission européenne, de l'OSCE, des Nations Unies et de l'Allemagne (présidence de l'Union Européenne) à Belgrade.

Ma visite a eu lieu pendant une période très dynamique de la vie politique serbe. Le nouveau Gouvernement serbe venait d'être désigné et le Président de l'Assemblée nationale a été élu lors de mon séjour à Belgrade. Dans un geste hautement symbolique qui illustre l'orientation européenne du pays, le ministre des Affaires étrangères et le Président de l'Assemblée nationale ont fait l'un et l'autre leur première intervention publique internationale devant la Commission permanente.

Auparavant, j'avais exprimé mes préoccupations concernant l'élection de M. Tomislav Nikolic, dirigeant du parti radical serbe, au poste de Président de l'Assemblée nationale. Suite à sa démission, j'ai salué à la fois l'accord concernant un nouveau gouvernement et l'élection de M. Dulic, considérés comme des signaux positifs importants lancés à la communauté internationale.

Lors de ma visite, un verdict a été rendu dans l'affaire concernant le meurtre de M. Zoran Djindjic. Je m'en suis félicité dans un communiqué de presse et ai exprimé l'espoir que le gouvernement suivrait le chemin dans lequel M. Djinjic s'était engagé pour une Serbie démocratique, respectant pleinement le droit international en extradant Slobodan Milosevic pour qu'il soit jugé par le TPIY.

Dans mon allocution devant la Commission permanente et lors de mes rencontres avec les autorités serbes, j'ai appuyé les priorités du nouveau gouvernement. J'ai salué notamment le fait qu'il s'était clairement fixé comme objectif principal l'intégration européenne; qu'il avait donné des assurances fermes de sa volonté de collaborer avec le TPIY; qu'il avait décidé de traiter les problèmes nationaux les plus urgents tels que les difficultés sociales et économiques, la corruption et la criminalité organisée.

A cet égard, nous sommes tombés d'accord avec les autorités pour reconnaître que la Serbie devait remplir les obligations et les engagements qu'elle avait acceptés lors de son adhésion au Conseil de l'Europe et que la procédure de monitoring de l'Assemblée était une des meilleures manières d'aider le pays.

A propos du Kosovo, j'ai répété la position de l'Assemblée en faveur d'une «solution négociée et mutuellement acceptée» pour le statut du Kosovo, constituant la meilleure garantie que le résultat ne serait pas contesté à l'avenir.

En ce qui concerne la présidence serbe du Comité des Ministres, j'ai souligné qu'il s'agissait d'une grande responsabilité mais aussi d'une chance et l'occasion pour le pays de manifester son attachement à une communauté de valeurs.

Lors d'une première réunion avec le Président de l'Assemblée nationale après son élection, à laquelle assistaient également les vice-présidents représentant l'opposition et les minorités ethniques, nous avons examiné la possibilité de poursuivre l'assistance parlementaire et législative afin de soutenir les institutions démocratiques de la Serbie.

J'ai invité le Président serbe Boris Tadic à prendre la parole devant l'Assemblée dès que possible.

71. Visite de travail en Fédération de Russie (Saint-Pétersbourg, Moscou, Vladimir, 29 mai-3 juin 2007)

Du 29 mai au 1er juin, je me suis rendu à Saint-Pétersbourg pour participer à la 28e session de l'Assemblée interparlementaire de la communauté des Etats indépendants (AIP CEI), convoquée à l'occasion de son quinzième anniversaire.

Dans le discours que j'ai adressé au président des parlements des pays de la CEI, j'ai souligné que l'unité européenne et pancontinentale devait être fondée sur les valeurs du Conseil de l'Europe. J'ai insisté notamment sur l'importance d'interdire la peine de mort, de garantir les libertés d'expression, de réunion et d'association et l'organisation d'élections libres et équitables.

Enfin, j'ai exprimé ma ferme conviction que l'intégration de la Fédération de Russie dans les structures européennes constituait, pour l'Europe, le défi majeur à relever et la tâche la plus importante à accomplir au cours des dix à quinze prochaines années. Le succès du continent européen ne peut pas être garanti sans un partenariat avec la Fédération de Russie solide et intense. Comme tous les Etats membres, la Fédération de Russie doit, bien sûr, respecter ses engagements et obligations vis-à-vis du Conseil de l'Europe mais l'évolution d'une puissance comme la Fédération de Russie demande du temps, de la compréhension et de la patience.
M'exprimant devant les participants à la conférence internationale pour «le dialogue interculturel et interreligieux», le 1er juin, j'ai souligné que le dialogue interreligieux et interculturel était l'une des questions majeures de notre temps et j'ai exhorté les responsables politiques à accorder à cette question la priorité absolue. Au sein du Conseil de l'Europe, l'Assemblée parlementaire est un forum privilégié et naturel pour le dialogue interculturel et interreligieux, étant donné que nos parlementaires sont issus d'un large éventail de sociétés et de cultures et représentent les croyants de toutes les grandes religions du monde.

Nous devons coopérer avec les représentants des diverses religions pour défendre nos valeurs communes fondées sur un profond respect de la vie et de la dignité humaine. A cet égard, j'ai renouvelé ma proposition de donner aux Eglises un statut officiel auprès du Conseil de l'Europe. A mon sens, grâce à leur engagement et principes moraux et éthiques, les Eglises et autres organisations confessionnelles sont des prota-

gonistes actifs de la société civile et de précieux partenaires démocratiques.

A l'occasion de mon séjour à Saint-Pétersbourg, j'ai eu une série d'entretiens bilatéraux, avec notamment:

– M. Boris Gryzlov, président de la Douma d'Etat russe – nous avons discuté notamment de l'importance du Conseil de l'Europe pour l'établissement de relations plus étroites entre la Fédération de Russie et le reste de l'Europe, le respect des libertés fondamentales en Fédération de Russie et le déplacement du monument au soldat de bronze, à Tallinn. J'ai exprimé l'espoir que la Fédération de Russie ratifiera bientôt le Protocole n° 14 de la Convention européenne des Droits de l'Homme;

– M. Sergeï Mironov, Président du conseil de la Fédération et Président de l'AIP de la CEI – nous avons signé une déclaration à l'occasion du dixième anniversaire de l'accord de coopération entre l'APCE et l'AIP de la CEI;

– M. Vladimir Voronine, Président de la Moldova – nous avons discuté notamment des perspectives de règlement du conflit en Transnistrie et des conséquences pour la Moldova de l'adhésion de la Roumanie à l'Union européenne;

– M. Ogtaï Asadov, président du Parlement azerbaïdjanais – nous avons discuté, en particulier, de la situation des médias et des ONG en Azerbaïdjan, des perspectives de règlement du conflit du Haut-Karabakh et de mon éventuelle visite dans la région du Caucase du Sud plus tard dans l'année;

– Mme Nino Bourdjanadzé, présidente du Parlement géorgien – nous avons discuté notamment des perspectives de règlement des conflits d'Abkhazie et d'Ossétie du Sud, des relations avec la Fédération de Russie et de mon éventuelle visite dans la région du Caucase du Sud plus tard dans l'année;

– M. Kassym Tokaïev, président du Sénat du Kazakhstan – nous avons discuté, en particulier, de l'état d'avancement de la demande faite par le Parlement du Kazakhstan pour obtenir le statut d'observateur auprès de l'Assemblée;

– M. Vladimir Konoplev, président de la chambre des représentants du Bélarus – nous avons discuté notamment de l'état d'avancement des demandes et propositions que j'ai formulées après ma visite à Minsk, en janvier 2007;

– Le métropolite Kirill, président du département des relations extérieures du patriarcat de Moscou;

– M. Jean Lemierre, président de la BERD;

– Mme Gertrude Mongella, présidente du Parlement panafricain;

– M. Jorge Pizarro Soto, président du parlement d'Amérique latine;

– M. Ibrahim Aauf, secrétaire général de l'union parlementaire des Etats islamiques.

Le 2 juin 2007, à Moscou, j'ai rencontré M. Sergeï Lavrov, ministre des Affaires étrangères de la Fédération de Russie. Nous avons discuté des suites à donner au rapport Juncker, du Protocole no 14, de l'état actuel des relations entre l'UE et la Fédération de Russie ainsi que des questions relatives aux relations avec l'Estonie, la Géorgie, le Bélarus et la Moldova.

Le même jour, j'ai rencontré le patriarche Alexis II de Moscou et de toute la Fédération de Russie, qui a confirmé qu'il viendrait à Strasbourg au cours de la partie de session d'octobre 2007 pour s'adresser à l'Assemblée.

Le 2 juin, je me suis rendu à Vladimir où j'ai rencontré M. Nikolaï Vinogradov, gouverneur de la région de Vladimir, et j'ai fait une allocution à l'occasion de l'ouverture du plus vaste projet d'investissement de la région.

72. Ouverture du Parlement européen modèle (Bruxelles, 4 juin 2007)

Lundi 4 juin, j'ai prononcé le discours d'ouverture du Parlement européen modèle de la province de Limbourg, aux Pays-Bas. Des délégations de plus de douze établissements scolaires régionaux participaient à une conférence de trois jours sur les politiques européennes actuelles et les défis à relever. Dans mon intervention, j'ai mis l'accent sur la nécessité de développer les engagements et les idéaux, notamment au sein de la jeune génération, afin de réaliser les rêves européens. L'Europe offre aux jeunes des chances à saisir et je les ai incités, dans mon message, à exploiter au mieux ce potentiel. En ma qualité de président de l'APCE, j'ai invité un groupe d'étudiants à venir à la session plénière de l'APCE en octobre.

Visites et réunions

73. Rencontres avec les Autorités portugaises et le Centre Nord-Sud du Conseil de l'Europe (Lisbonne, Portugal, 8 juin 2007)

Je me suis rendu au Portugal le 8 juin pour y rencontrer le président du Parlement, M. Jaime Gama, ainsi que le ministre des Affaires étrangères, M. Luís Amado, en vue de la présidence de l'UE que le Portugal assurera à partir du mois de juillet 2007.

Les discussions ont principalement porté sur la coopération entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne, et notamment sur les questions suivantes:

– L'approche commune et la complémentarité que peuvent avoir le Conseil de l'Europe et l'Union européenne quand ils abordent des thèmes qui touchent aux missions essentielles de notre organisation, et en particulier les droits de l'homme, la démocratie et la primauté du droit, ainsi que le dialogue interculturel et interreligieux;

– la nécessité, pour l'Europe, de sortir d'une logique «d'après guerre froide» pour établir un véritable partenariat stratégique avec la Fédération de Russie. Mes interlocuteurs ont convenu que le dialogue constructif et la coopération avec la Fédération de Russie sont primordiaux afin de permettre à l'Europe de relever les grands défis auxquels elle est aujourd'hui confrontée, tels que l'avenir du Kosovo, la lutte contre le terrorisme, la crise au Proche-Orient, la nécessité d'éviter la prolifération nucléaire ou le changement climatique;

– la nécessité de donner une perspective européenne claire aux Balkans et à la Turquie;

– les relations entre l'Europe et d'autres parties du monde (un sommet Union Européenne-Afrique serait au nombre des priorités de la présidence portugaise de l'Union).

Dans ce contexte, j'ai rencontré également l'ancien commissaire de l'Union Européenne, M. Antonio Vittorino.

Lors de ma rencontre avec le président et les membres de la délégation portugaise à l'Assemblée parlementaire, je les ai encouragés à tirer le meilleur parti possible de leur double mandat pour promouvoir les valeurs et principes du Conseil de l'Europe – en organisant par exemple un débat parlementaire sur le premier rapport annuel sur l'état des droits de l'homme et de la démocratie en Europe.

J'ai également effectué une visite de travail au Centre Nord-Sud du Conseil de l'Europe, au cours de laquelle j'ai rencontré ses agents et suivi une présentation de toutes ses activités. J'ai par ailleurs longuement discuté avec le président de son Conseil exécutif, M. Claude Frey, sur les options qui permettraient de renforcer le rôle du Centre, d'y faire adhérer davantage de membres et d'intensifier sa coopération avec l'Assemblée.

74 Visite de travail à Bruxelles (11 juin 2007)

Lundi 11 juin, je me suis rendu à Bruxelles pour une visite de travail. J'ai participé à la réunion parlementaire conjointe organisée par le Parlement européen et la présidence allemande de l'Union Européenne sur «l'avenir de l'Europe». Après l'ouverture de cette réunion, j'ai assisté aux débats du groupe de travail sur le nouveau traité européen, auxquels j'ai contribué en affirmant qu'il nous faut rendre l'Europe plus forte et nous attacher à l'instauration des conditions préalables à la coopération européenne que promeut le Conseil de l'Europe. J'ai déclaré que les instruments et procédures du Conseil de l'Europe devaient être plus et mieux utilisés au profit de l'intégration européenne. Au cours de la conférence, j'ai tenu plusieurs réunions bilatérales avec des membres du Parlement européen et des parlements nationaux.
En début d'après-midi, j'ai assisté au deuxième échange de vues sur l'Europe organisé par l'Initiative «A soul for Europe» qui préconise le développement de l'Europe par la culture. M. Barroso, président de la Commission européenne, M. Pottering, président du Parlement européen, et M. Wenders, cinéaste et producteur allemand, ont également participé au débat. M. Wenders a parlé de l'«image de l'Europe» et conclu que le développement de l'Europe ne pouvait plus se faire uniquement par des moyens économiques et politiques, mais devait passer par la diversité exceptionnelle de ses cultures.

75. Participation au 3e Forum du Conseil de l'Europe pour l'avenir de la démocratie et visite de travail (Stockholm et Sigtuna, Suède, 13-14 juin 2007)

Je me suis rendu en Suède les 13 et 14 juin pour participer au 3e Forum du Conseil de l'Europe pour l'avenir de la démocratie. J'ai aussi profité de cette occasion pour rencontrer M. Per Westerberg, président du Riksdag, M. Vuk Jeremic, ministre serbe des Affaires étrangères,

Mme Nyamko Sabuni, ministre suédoise de l'Intégration et de l'Egalité des sexes, Mme Ana Isabel Leiva Diez, secrétaire d'Etat espagnole à la coopération territoriale, M. Göran Lennmarker, député au Riksdag et président de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, Mme Inger René, présidente du Groupement pour les droits de l'homme du Riksdag, ainsi que d'autres membres du Riksdag, M. Thomas Ries, directeur de l'Institut suédois des affaires internationales, Mme Anita Klum, secrétaire générale de la Fondation suédoise pour les ONG ainsi que des représentants du Comité suédois d'Helsinki. J'ai également accordé une entrevue au journal Dagens Nyheter.

Dans mon allocution d'ouverture, j'ai examiné la manière dont l'Assemblée tirait parti des bouleversements sociaux et technologiques pour relancer ses activités, en citant l'exemple du débat sur notre rapport annuel et notre travail novateur sur le dialogue interculturel et interconfessionnel. J'ai également souligné que la démocratie devait être avant tout l'affaire de la population et de ses élus, en insistant sur le rôle central que jouait l'Assemblée dans le forum.

Lors de ma rencontre avec M. Westerberg, nous avons examiné notamment le rapport annuel de l'Assemblée, les relations avec la Fédération de Russie et le dialogue interculturel et interconfessionnel. Mes discussions avec M. Jeremic ont porté sur la présidence serbe du Comité des Ministres, l'équilibre institutionnel au sein du Conseil de l'Europe et le Kosovo. Avec Mme Sabuni, j'ai parlé de questions concernant l'intégration, l'égalité et la campagne du Conseil de l'Europe contre la violence domestique. Lors de ma rencontre avec Mme Leiva Diez, nous avons discuté de la contribution de l'Assemblée au 4e Forum pour l'avenir de la démocratie, qui se tiendra en Espagne en 2008. Avec M. Lennmarker, j'ai parlé des relations avec la Fédération de Russie et le Bélarus. Mes discussions avec Mme René et d'autres membres du Riksdag ont porté sur diverses questions, dont le rapport annuel de l'Assemblée. Avec M. Ries, Mme Klum et les représentants du Comité suédois d'Helsinki, nous avons examiné le rôle du Conseil de l'Europe et de l'Assemblée dans la protection des droits de l'homme en Europe, nos relations avec la société civile ainsi que le rapport annuel de l'Assemblée. L'entrevue accordée au journal Dagens Nyheter a porté essentiellement sur le forum, sur le rapport Marty et les problèmes liés à la lutte contre le terrorisme, sur les migrations et sur les relations avec la Turquie.

76. Contribution à la conférence européenne de la «Junior Chamber International» (Maastricht, 15 juin 2007)

Le 15 juin, j'ai pris la parole devant la conférence internationale de la «Junior Chamber International» (JCI) qui s'est tenue à Maastricht, aux Pays-Bas. Quelque 2.500 membres de la JCI (fédération mondiale des jeunes dirigeants et entrepreneurs) ont écouté ma communication sur «les responsables politiques européens et l'avenir de l'Europe». J'ai énoncé les conditions préalables à la prospérité économique et à la sécurité du continent, à savoir l'Etat de droit, les droits de l'homme et la démocratie. J'ai souligné la nécessité d'un partenariat stratégique solide et renforcé avec la Fédération de Russie dans l'intérêt du continent européen et souligné l'utilité d'un nouveau traité européen pour faire de l'Europe une entité plus résolue, efficace et forte, tant dans le domaine économique que politique. Après mon intervention, je me suis prêté à une séance intéressante de questions/réponses.

77. Conférence sur le thème «la chrétienté, la culture et les valeurs morales» (Moscou, 19-21 juin 2007)

Le 20 juin 2007, j'ai pris la parole lors de cette conférence organisée sous le haut patronage du cardinal Paul Poupard, président du Conseil pontifical du Saint-Siège pour la culture et du métropolite Cyrille, chef du Département des relations ecclésiastiques extérieures du Patriarcat de Moscou.

Le thème de mon allocution était: «vie politique – vie éthique: le défi». J'ai fait remarquer que les valeurs du Conseil de l'Europe, dont la tolérance et le respect mutuels, reflétaient celles des grandes religions monothéistes, qui ont marqué l'identité spirituelle de l'Europe. J'ai souligné qu'il fallait respecter le principe d'une séparation stricte de l'Eglise et de l'Etat, mais que nos valeurs éthiques communes devaient se refléter dans notre vie politique.

A cet égard, j'ai insisté sur trois qualités indispensables pour des responsables politiques, dans lesquelles, selon moi, l'éthique joue un rôle essentiel: le respect de la vie humaine, le respect de la dignité humaine et l'honnêteté.

J'ai dit ma conviction que le dialogue interculturel et interconfessionnel constitue le seul moyen de garantir la paix et la stabilité à long terme en Europe et dans le reste du monde et

que la politique et la religion doivent unir leurs forces pour lutter contre le terrorisme.

Enfin, j'ai profité de cette occasion pour souligner la nécessité de renforcer le dialogue culturel et religieux entre la Fédération de Russie et le reste de l'Europe, considéré comme un des piliers de notre partenariat stratégique.

Dans le cadre de la conférence, j'ai rencontré notamment le métropolite Cyrille pour évoquer la prochaine allocution du patriarche Alexis II devant l'Assemblée lors de la partie de session d'octobre. J'ai également discuté avec le cardinal Paul Poupard des perspectives concernant l'invitation que j'ai faite au pape Benoît XVI de s'adresser à l'Assemblée.

78. Visite officielle en Arménie, en Azerbaïdjan et en Géorgie (4-10 juillet 2007)

Du 4 au 10 juillet 2007, j'ai effectué une visite officielle en Arménie, en Azerbaïdjan et en Géorgie. C'était ma deuxième visite dans les trois pays du Caucase du Sud depuis le début de mon mandat. Je me suis rendu en Arménie les 4 et 5 juillet, en Géorgie du 5 au 7 juillet, et en Azerbaïdjan du 8 au 10 juillet (le programme de la visite est joint).

Je considère que cette région est extrêmement importante pour le Conseil de l'Europe et mon principal objectif, en retournant là-bas, était de voir comment nous pouvons faire davantage pour régler les conflits gelés dans les pays concernés. Ce sera le seul moyen d'assurer le développement pacifique de la région, dans l'intérêt de tous ses peuples.

Outre le rôle de la diplomatie parlementaire dans le règlement des conflits, je me suis concentré sur les questions suivantes: droits de l'opposition, liberté d'expression, rôle de la société civile, dialogue interculturel et interreligieux, relations avec les pays voisins et construction d'une Europe sans clivages.

Dans les trois pays, j'ai rencontré les plus hauts représentants de l'Etat, au niveau exécutif et au niveau parlementaire, les dirigeants des différentes forces politiques, y compris de l'opposition, des représentants de la société civile et des médias, des leaders religieux et des ambassadeurs d'Etats membres du Conseil de l'Europe.

J'ai tenu des conférences de presse à Erevan (le mercredi 4 juillet), Tbilissi (le samedi 7 juillet) et à Bakou (le lundi 9 juillet).

1/ Visite en Arménie

Lors de mes réunions à Erevan, j'ai rencontré en particulier le Président de l'Arménie, le président du Parlement, les dirigeants des groupes politiques au Parlement, le ministre des Affaires étrangères, des représentants d'ONG et le Catholicos de tous les Arméniens.

J'ai souligné que la priorité des priorités devait être d'améliorer les relations entre les pays de la région pour conduire à une réconciliation nécessaire et à la construction d'un nouvel avenir pour les jeunes générations. J'ai lancé un appel en faveur d'un compromis pour régler le conflit du Haut-Karabakh, ce qui peut être douloureux mais est nécessaire pour assurer le développement de la région. J'ai déclaré que des frontières ouvertes étaient une condition préalable à la prospérité et que nous ne pouvions accepter des frontières fermées entre Etats membres du Conseil de l'Europe.

J'ai en outre invité les autorités arméniennes à profiter de la prochaine élection présidentielle pour consolider les progrès de la démocratie réalisés lors des récentes élections parlementaires et proposé les compétences et instruments de l'Assemblée pour contribuer à ce processus. A ce propos, j'ai souligné en particulier la nécessité de faire en sorte que les médias, notamment la télévision et la radio, soient véritablement indépendants et la nécessité de poursuivre la réforme judiciaire. Enfin, j'ai invité toutes les forces politiques représentées au Parlement, celles de la majorité comme celles de l'opposition, à observer les règles démocratiques de la vie politique et à travailler dans le respect mutuel pour l'avenir de leur pays.

2/ Visite en Géorgie

Lors de ma visite, j'ai rencontré le Président de la Géorgie, des membres du parlement appartenant tant à la majorité qu'à l'opposition, le Premier ministre, le ministre des Affaires étrangères et des représentants d'ONG. Le 7 juillet, je me suis rendu en Ossétie du Sud.

J'ai souligné que le règlement des conflits gelés était capital pour le développement futur de la région du Caucase du Sud, mais qu'il devait intervenir uniquement par des moyens pacifiques. Pour cette raison, et soulignant la position de l'Assemblée selon laquelle le règlement des conflits en Géorgie doit respecter le principe de l'intégrité territoriale, j'ai invité toutes les parties à engager un dialogue politique sérieux

afin de progresser. J'ai exprimé la conviction que la première condition du succès d'un tel dialogue était de mettre fin à toutes les confrontations et provocations militaires et d'apaiser les tensions actuelles.

J'ai exprimé ma satisfaction devant les progrès accomplis en matière de réformes démocratiques en Géorgie et j'ai souligné que les compétences et les instruments du Conseil de l'Europe avaient été extrêmement utiles dans ce processus. La procédure de monitoring de l'Assemblée, en particulier, apporte une aide et des orientations précieuses aux autorités géorgiennes dans les efforts qu'elles déploient pour avancer encore dans le respect de leurs obligations et engagements envers le Conseil de l'Europe, notamment en ce qui concerne les freins et contrepoids du système politique, la législation sur les élections, l'indépendance des médias et de la justice, et la lutte contre la corruption.

3/ Visite en Azerbaïdjan

Lors de ma visite à to Bakou, j'ai rencontré le président du Parlement, des représentants des différents groupes politiques au Parlement, le Premier ministre, le vice-ministre des Affaires étrangères, des représentants d'ONG des droits de l'homme, des représentants de l'opposition non représentés au Parlement et des représentants des principales religions.

J'ai attiré l'attention sur le fait qu'une prospérité et un développement durables sont impossibles sans le respect des valeurs fondamentales de la démocratie, des droits de l'homme et de la primauté du droit. J'ai mis l'accent, en particulier, sur l'importance d'élections libres et régulières, qui sont le fondement de tout système démocratique. J'ai souligné en conséquence qu'il était de la plus haute importance que les élections présidentielles de 2008 se déroulent conformément aux normes du Conseil de l'Europe et tranchent de façon frappante sur les élections parlementaires de 2005. Dans ce contexte, j'ai demandé instamment aux autorités d'intensifier leur coopération avec le Conseil de l'Europe afin d'améliorer la législation sur les élections, en ce qui concerne notamment la composition et le fonctionnement des commissions électorales et les droits des observateurs.

J'ai aussi invité les autorités à examiner sérieusement les préoccupations que suscitent les problèmes actuels, en particulier, la liberté de manifestation, la liberté des médias, le fonctionnement sans entrave des partis politiques et l'indépendance de la justice. Les mesures nécessaires doivent être prises pour assurer la conformité aux normes du Conseil de l'Europe. J'ai dit qu'il fallait accorder une attention particulière aux cas des journalistes emprisonnés et des autres personnes qui seraient détenues pour des motifs politiques. J'ai insisté pour que les personnes en mauvaise santé soient libérées pour des raisons humanitaires.

Dans sa Résolution 1416 (2005), l'Assemblée a déclaré que «des parties importantes du territoire azerbaïdjanais demeurent occupées par les forces arméniennes». Pendant ma visite, je suis parvenu à la conclusion que cette situation n'avait malheureusement pas changé depuis ma visite précédente en 2005. J'ai donc demandé instamment aux leaders politiques des deux côtés de faire preuve de détermination pour donner un nouvel élan politique aux négociations. En tout état de cause, j'ai souligné que l'Arménie et l'Azerbaïdjan devaient respecter l'engagement qu'ils avaient pris lors de leur adhésion au Conseil de l'Europe de ne recourir qu'à des moyens pacifiques pour régler le conflit.

79. Visite officielle en France (17 juillet 2007)

Ma visite à Paris prévoyait:

– une réunion avec M. Bernard Accoyer, président de l'Assemblée nationale française;

– une réunion avec Mme Rama Yade, secrétaire d'Etat chargée des Affaires étrangères et des Droits de l'homme;

– un déjeuner de travail à l'invitation de M. Jean-Pierre Jouyet, secrétaire d'Etat chargé des Affaires européennes et de Mme Yade, avec la participation de membres de la délégation française auprès de l'Assemblée parlementaire.

Les discussions ont porté essentiellement sur le rôle de la France en tant que pays d'accueil du Conseil de l'Europe, sur la poursuite du renforcement du rôle unique que joue notre Organisation en faveur de la démocratie, des droits de l'homme et de la primauté de droit sur tout le continent. J'ai attiré l'attention de mes interlocuteurs sur le premier rapport annuel de l'Assemblée sur la situation des droits de l'homme et de la démocratie en Europe, ainsi que sur ses mécanismes de suivi. J'ai également

souligné la valeur ajoutée de l'Organisation dans des domaines spécifiques tels que le dialogue interculturel et interreligieux et le développement d'un partenariat avec la Fédération de Russie.

J'ai insisté sur la nécessité d'une complémentarité et d'une coordination des activités de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe. J'ai fait remarquer que c'était la seule façon d'accroître notre efficacité politique et de ne pas gaspiller l'argent public. Plus important encore, c'est la seule façon de construire une Europe sans nouveau clivage.

Mes interlocuteurs ont pleinement souscrit à ces idées et exprimé le souhait de visiter le Conseil de l'Europe dans un proche avenir afin d'examiner des propositions d'activités spécifiques. Mme Yade, notamment, a exprimé son intérêt en faveur de l'organisation d'une grande manifestation parlementaire impliquant des jeunes.

En me référant au dialogue interculturel et interreligieux, et prenant en compte l'idée d'une union méditerranéenne chère aux autorités françaises, j'ai exprimé l'espoir que la France continuerait de soutenir le Centre Nord-Sud du Conseil de l'Europe.

Enfin, j'ai demandé à mes interlocuteurs d'appuyer l'invitation que j'avais adressée à M. Bernard Kouchner, ministre des Affaires étrangères et européennes, de prendre la parole devant l'Assemblée lors de la partie de session d'octobre 2007 à l'occasion du débat sur le Darfour.

80. Visite de travail en Fédération de Russie (24 juillet-3 août 2007)

Du 24 juillet au 3 août 2007, j'ai conduit une mission de travail en Fédération de Russie.

A Moscou, j'ai fait un exposé devant les étudiants de l'Ecole d'études politiques, établissement soutenu par le Conseil de l'Europe. Ensuite a eu lieu une discussion de deux heures et demie avec cent quarante étudiants de toute la Fédération de Russie et de certaines parties de la Communauté des Etats Indépendants.

Lors de la rencontre avec M. Boris Grizlov, Président de la Douma d'Etat, nous avons évoqué les préparatifs des élections présidentielles de 2008, la non-ratification du Protocole 14 ainsi que les relations de la Fédération de Russie avec les pays voisins, l'Union européenne et les organisations non gouvernementales.
En République de Tchouvachie (Tcheboksary), j'ai rencontré le Président Boris Fedorov, ancien ministre de la Justice et ancien membre de l'APCE. J'ai eu aussi des entretiens au sein de la Douma régionale et des conseils municipaux. En outre, j'ai rencontré le patriarche de Moscou Alexis 1er, avant de prendre part à un dîner de travail avec le Président Fedorov et des représentants des milieux d'affaires.

Dans la région de Krasnoïarsk, j'ai rencontré des représentants de la Douma régionale et le premier vice-gouverneur Kossoubov, ainsi que des représentants des municipalités. En compagnie de Vera Olkina, membre de la délégation russe à l'APCE, j'ai visité une centrale hydroélectrique.

Dans la région de Iaroslav, j'ai rencontré le gouverneur Anatoli Lisitsine.

Dans la région de Vladimir, j'ai rencontré le gouverneur Vinogradov et des membres de la classe politique locale.

De retour à Moscou, j'ai tenu une conférence de presse en compagnie de M. Kosatchev, qui est à la tête de la délégation russe, et j'ai donné plusieurs interview pour la télévision et la radio. J'ai saisi cette occasion pour préconiser que les élections à venir soient libres et équitables. J'ai souligné notamment la nécessité de faire en sorte que tous les partis politiques qui prendront part à la campagne en vue des élections de décembre à la Douma disposent d'un accès effectif aux médias, question que suivront de très près les nombreux membres de la mission d'observation des élections de l'APCE.

Lors d'une autre interview, j'ai traité la question du projet de bouclier anti-missiles et ses retombées sur la coopération, l'harmonie et la stabilité européennes, en soutenant que dans la mesure où cette question a des incidences multilatérales, les décisions à son sujet doivent être prises dans des forums multilatéraux, y compris avec les conseils de l'OTAN.

81. Visite au Proche-Orient (Jordanie, Israël et les territoires palestiniens, 23-29 août 2007)

Parmi les points forts et les principaux résultats de ma visite dans la région figurent les suivants:

– Tous les interlocuteurs ont souligné leur large soutien à l'engagement actif et à l'attachement du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne au Proche-Orient et en particulier au

(suivi du) processus de paix.
– Le Conseil de l'Europe joue un rôle important, qui tient à ses relations ouvertes avec toutes les parties concernées, depuis les responsables politiques et notamment les parlementaires jusqu'aux chefs religieux et à la société civile. L'implication du Conseil de l'Europe vient renforcer le soutien apporté aux différents interlocuteurs, contribuant ainsi à conforter et élargir leur base sur le terrain.

– Le Conseil de l'Europe sert d'exemple; il est considéré comme un instrument efficace pour contribuer au processus de paix et, ultérieurement, à la consolidation de la paix. Ainsi, le Conseil pour les institutions religieuses en Terre sainte a souhaité établir des relations officielles avec l'Assemblée; en Israël, les grands rabbins nous ont demandé de soutenir leur proposition visant à placer tous les sites et monuments sacrés sous une protection internationale formelle; l'aide du Conseil de l'Europe a été sollicitée pour contribuer à éradiquer l'incitation à la haine contenue dans les manuels scolaires et les médias en Palestine et en Israël.
– Le Conseil de l'Europe détient une valeur ajoutée qui tient au fait qu'il s'exprime d'une seule voix au nom de 47 pays, plutôt que ces pays ne s'impliquent chacun selon ses motivations. A cet égard, il ne faut pas sous-estimer l'instrument de la diplomatie parlementaire. Le temps investi dans les réunions, et le contenu des réunions, soulignent l'importance attachée par tous les interlocuteurs à la diplomatie parlementaire, au Conseil de l'Europe et à sa «voix unique».

– Le Conseil de l'Europe et l'Union Européenne peuvent contribuer à renforcer les forces modérées dans les pays concernés pour mener à bien le processus de paix. L'Autorité palestinienne et Israël ont conscience que l'issue du processus dépend de leurs propres efforts, mais tous deux appellent la communauté internationale à apporter de l'aide et à exercer une pression. L'aide ne devrait pas venir des seuls Etats-Unis, et l'aide européenne ne devrait pas être seulement financière, même s'il est crucial de promouvoir et de soutenir le développement économique.

– La question des détenus revêt une grande importance pour les interlocuteurs palestiniens, le point le plus sensible étant sans doute le sort des membres du CLP qui sont détenus sans chef d'inculpation, n'ont que des contacts extrêmement restreints avec leurs familles et, dans plusieurs cas, voient leur état de santé se dégrader du fait de la détention. Cette situation inacceptable suscite une profonde indignation, notamment compte tenu du fait que les élections ont été reconnues comme libres et équitables par la communauté internationale.

– Le succès du gouvernement Fatah en Cisjordanie, principalement en termes de bonne gouvernance, de développement économique et de sécurité, est considéré comme revêtant une importance capitale. La communauté internationale devrait maintenir son aide à cette région, y compris au moyen d'un soutien économique centré sur la création d'emplois, car un succès dans ce domaine donnerait un exemple positif aux Palestiniens et contribuerait, peut-on espérer, à réduire le soutien apporté au Hamas et à son administration dans la bande de Gaza. A cet égard, il est essentiel que les Israéliens accroissent considérablement la liberté de circulation à l'intérieur de la Cisjordanie et entre celle-ci et le monde extérieur, afin de faciliter l'activité économique et les échanges commerciaux qui l'accompagnent; pour assurer la sécurité en Cisjordanie, le meilleur moyen – et le plus efficient – passe une coopération entre les forces de sécurité israéliennes et l'Autorité palestinienne;

– Dans les territoires palestiniens comme en Israël, les organisations non gouvernementales jouent un rôle important. Les ONG pratiquent une communication ouverte et transparente qui donne un bon aperçu de la situation sur le terrain sans se limiter au niveau politique. A cet égard, la valeur ajoutée du Conseil de l'Europe, qui entretient des relations étroites avec les ONG, a été soulignée.

– Dans le passé, plusieurs dirigeants politiques du Proche-Orient ont pris la parole devant l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. Cet attachement entre la région et le Conseil de l'Europe a été renouvelé par le biais d'invitations faites au roi Abdallah II de Jordanie, à la Présidente de la Knesset Dalia Itzik et au Président palestinien Mahmoud Abbas, invitations qui ont été acceptées en principe.

En ce qui concerne les différentes étapes de la visite:

Jordanie

En Jordanie, j'ai rencontré le Premier ministre, M. Marouf Bakhet, et les présidents du Sénat (M. Zaïd Al-Rifaï) et de la Chambre des représentants (M. Abdulhadi Majali); j'ai en outre été reçu en

audience privée par sa Majesté le roi Abdallah II. Mes interlocuteurs ont exprimé un point de vue optimiste et plein d'espoir quant aux perspectives de paix dans la région. Ils ont mentionné la récente initiative arabe et la prochaine conférence/réunion qui doit se tenir en novembre 2007 à l'initiative des Etats-Unis, en tant que mesures importantes qui pourraient ouvrir la voie d'une paix durable. Nous sommes tombés d'accord sur le fait que le principal défi consiste à trouver une solution au conflit israélo-palestinien. La volonté politique de toutes les parties concernées est nécessaire pour y parvenir. L'évolution actuelle est favorable au processus de paix.

Les dirigeants jordaniens se sont prononcés en faveur de la participation et de l'engagement du Conseil de l'Europe dans la région; ils ont exprimé l'espoir que le Conseil et l'UE jouent un rôle accru et indépendant dans un avenir proche. Ils constatent que l'utilité de la diplomatie parlementaire dans ce contexte ne doit pas être sous-estimée et soutiennent pleinement la position de l'APCE concernant les préalables fondamentaux à la paix ainsi que la condamnation de la politique de colonisation et du mur israélien.

Dans mes entretiens, j'ai également souligné l'importance du dialogue interculturel et interreligieux. A cet égard, le «Message d'Amman» (une déclaration de principes islamiques modérés élaborée à l'initiative du roi Abdallah) revêt un intérêt particulier dans la mesure où il vise à améliorer la compréhension et le respect mutuels. Nous avons également discuté du problème de l'extrémisme (religieux) dans la région, estimant d'un commun accord que le développement économique et l'aide financière, dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, sont les instruments les plus importants pour éradiquer l'extrémisme.

S'agissant du Proche-Orient, les dirigeants jordaniens ont exprimé leur inquiétude concernant l'Iran, compte tenu du risque de prolifération nucléaire mais aussi de l'aide que l'Iran est soupçonné d'apporter à des acteurs extrémistes non étatiques dans la région. Nous avons également abordé la situation en Irak, où s'expriment par la violence de nombreuses tensions qui traversent la région. Nous nous sommes accordés à constater que la communauté internationale et particulièrement l'Europe devraient contribuer à ramener la stabilité dans cette région.

J'ai invité sa Majesté le roi Abdallah II à s'adresser à l'Assemblée parlementaire. Il a accepté mon invitation.

Israël

Au cours de ma visite en Israël, j'ai rencontré les dirigeants politiques suivants: le Président de l'Etat d'Israël, M. Shimon Peres, le Vice-Premier ministre, M. Haïm Ramon, la Présidente de la Knesset, Mme Dalia Itzik, et plusieurs membres de la Knesset.

Au cours des entretiens, j'ai ressenti chez mes interlocuteurs un certain optimisme quant à l'évolution actuelle du processus de paix. L'horizon politique et économique est presque exempt d'obstacles. Les Israéliens espèrent parvenir à un accord sur une «déclaration de principes» avec l'Autorité palestinienne avant la fin de 2007. Israël se félicite de pouvoir négocier avec les dirigeants actuels de l'Autorité palestinienne comme seuls interlocuteurs. Au cours des dernières décennies, de nombreux pourparlers ont été entamés qui en fin de compte se sont révélés n'être que prétextes à des séances photos. J'ai vivement conseillé aux dirigeants israéliens de prendre en compte les attentes élevées suscitées par l'évolution actuelle de la situation, et les ai engagés à remplir leurs obligations de paix pour le bénéfice de tous les citoyens et de la stabilité dans la région. La région a besoin d'une coalition pour la paix, non de la poursuite des oppositions bellicistes.

Les dirigeants politiques d'Israël se sont déclarés très favorables à une contribution du Conseil de l'Europe au processus de paix. L'Assemblée jouit d'une grande estime, notamment en tant qu'institution représentant les points de vue de toute l'Europe. Là encore se manifeste le rôle important que joue la capacité du Conseil de s'exprimer d'une seule voix sur des sujets délicats tels que le conflit israélo-palestinien.

Lors de la rencontre avec la Présidente de la Knesset et les membres du parlement israélien, j'ai évoqué le 50e anniversaire du statut d'observateur de la Knesset auprès de l'APCE. Nous avons décidé que ce moment historique sera le début d'un partenariat renouvelé et renforcé. A cette occasion, j'ai invité Mme Itzik à prendre la parole devant l'Assemblée dans le courant de l'année, invitation qu'elle a acceptée. J'ai également proposé d'établir un forum tripartite composé de membres de la Knesset, de membres du Conseil législatif palestinien et de membres de l'APCE. Mon idée a été accueillie avec grand intérêt; mes interlocuteurs ont exprimé leur

intention de l'examiner plus en détail avec les (éventuels) acteurs concernés.
J'ai également rencontré les chefs religieux d'Israël, d'abord dans le cadre du Conseil pour les institutions religieuses en Terre sainte, puis lors de réunions avec les deux grands rabbins. En fin de journée, j'ai eu une réunion bilatérale avec le cheik Taysir Tamimi, président de la Cour suprême de la Charia en Palestine et membre du Conseil susmentionné, auquel il n'a pas été permis d'entrer dans Jérusalem avant que j'intervienne personnellement auprès du Vice-Premier ministre.

J'ai encouragé les chefs religieux à poursuivre et à renforcer leur dialogue interreligieux, dans le cadre du processus de paix mais aussi comme moyen important d'encourager la compréhension et le respect mutuels parmi leurs fidèles. Les chefs religieux ont fait état de l'estime qu'ils portent au Conseil de l'Europe en tant que communauté de valeurs, et de leur vif intérêt pour une coopération renforcée. Ils ont en outre vivement souhaité établir des relations formelles avec l'Assemblée. Les grands rabbins ont sollicité mon appui en faveur du respect et de la protection des sites religieux en Terre sainte.
J'ai également rencontré des proches des soldats israéliens enlevés, au sujet desquels j'ai déjà fait différentes interventions, et exprimé mon intention d'attirer une fois de plus l'attention des membres de l'APCE sur leur situation. J'ai bien entendu formé l'espoir d'une issue positive.

Lors de ma visite en Israël, j'ai rencontré des diplomates du Quartet, en Israël et dans les territoires palestiniens. Ceux-ci ont partagé notre point de vue sur l'évolution en cours mais ont également exprimé des inquiétudes concernant les approches différentes d'Israël et de l'Autorité palestinienne à l'égard du processus de paix, à savoir une approche prudente et empreinte de doute de la part d'Israël contre une approche volontariste de la part des Palestiniens. Le rôle du Quartet en général et celui de M. Blair en particulier sont considérés comme accessoires par rapport aux contributions d'Israël et de l'Autorité palestinienne. Néanmoins, les efforts communs sont accueillis favorablement. Il est attendu de M. Blair, en tant qu'envoyé spécial pour le Proche-Orient, qu'il se concentre principalement sur les questions institutionnelles.

Lors de ma réunion avec les représentants de différentes ONG, nous avons discuté en premier lieu de la nécessité d'assurer la libre circulation des marchandises depuis et vers les territoires palestiniens (Cisjordanie) et de supprimer les barrages routiers instaurés par Israël, afin de permettre le développement et la prospérité économiques de la Cisjordanie. Mes interlocuteurs ont souligné que l'aide financière à l'Autorité palestinienne n'est pas une mesure efficace à elle seule; il est plus important d'apporter une aide au développement économique axée sur la création d'emplois dans des secteurs productifs. Abordant la question de l'isolement de la bande de Gaza, les représentants m'ont fait part de leur inquiétude quant aux conditions de vie des habitants de cette zone.

Au sujet de Gaza, tous les interlocuteurs ont clairement déclaré n'avoir aucun contact avec les représentants du Hamas ou de l'administration de ce secteur. L'approvisionnement se limite à des fournitures humanitaires – expression revêtant ici un sens assez large – telles que des produits alimentaires et des médicaments de première nécessité, mais aussi de l'essence et du courant électrique. En isolant Gaza et en établissant un exemple positif en Cisjordanie, on espère faire reculer l'influence et l'autorité du Hamas et pouvoir inclure Gaza ultérieurement dans le futur accord de paix.

Lors de ma visite en Israël, nous avons de nouveau évoqué le rôle de l'Iran. Les responsables israéliens sont convaincus que le monde sera plus difficile à gouverner dès lors que l'Iran maîtrisera la technologie nucléaire. Israël invite instamment la communauté internationale à adopter une attitude active sur cette question; si le dialogue ne porte pas ses fruits, d'autres moyens doivent être envisagés. Ils laissent entendre que, si d'autres pays ne sont pas disposés à prendre des mesures énergiques, Israël est prêt s'en charger à lui seul («faire le sale boulot»).

Je me suis rendu en visite dans le village de Sderot, qui subit quotidiennement des attaques de roquettes palestiniennes, et à Yad Vashem, le mémorial des victimes et des héros de la Shoah, où j'ai déposé une gerbe dans la Salle de la mémoire.

Territoires palestiniens (Cisjordanie)

Lors de ma visite dans les territoires palestiniens, j'ai eu des entretiens avec de nombreux représentants de l'Autorité palestinienne. J'ai rencontré S.E. Mahmoud Abbas, président de l'Autorité palestinienne, M. Salam Fayyad, Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et des Finances, M. Riyad Al-Malki, ministre de l'Information, M. Ashraf Al-Ajramy,

ministre chargé des affaires concernant les prisonniers et anciens prisonniers, M. Saeb Erekat, chef du département des négociations de l'OLP, M. Abdallah Abdallah, président de la commission politique du Conseil législatif palestinien, et plusieurs autres élus du Conseil.

Lors de ces réunions, mes interlocuteurs ont manifesté leur volonté de mettre à profit l'impulsion actuelle dans le processus de paix. Instaurer la paix est le principal objectif de l'actuel gouvernement palestinien, qui reconnaît toutefois manquer de moyens. J'ai exprimé mon soutien en faveur de cette forte détermination, mais j'ai aussi souligné la nécessité d'une coopération solide et d'un dialogue soutenu avec Israël afin d'établir une paix réelle et, aspect très important, de résoudre les problèmes de sécurité. J'ai souligné qu'il est primordial non seulement d'identifier les défis à relever, mais aussi de montrer à la population que ces problèmes sont traités sur une base quotidienne.

Pour ce qui est des résultats des négociations actuelles, les dirigeants palestiniens ont déclaré qu'ils préfèreraient un accord ou un cadre clair à une nouvelle déclaration de principes. Un tel accord ne peut être obtenu qu'au moyen de négociations bilatérales entre Israël et les Palestiniens, mais sa mise en œuvre nécessiterait le soutien d'une tierce partie; à cet égard, un engagement européen serait le bienvenu. Le Conseil de l'Europe pourrait apporter une valeur ajoutée dans ce contexte, comme l'ont souligné tous les interlocuteurs. J'ai donc invité le président Abbas à s'adresser à l'Assemblée lors d'une prochaine session, invitation qu'il a acceptée.

La question des détenus, notamment des membres du CLP parmi eux, a été abordée lors de plusieurs réunions. J'ai partagé les inquiétudes des proches de ces derniers concernant leurs conditions de détention, eu égard notamment à leur état de santé et aux restrictions extrêmement strictes touchant les visites familiales. En présence des représentants du CLP, j'ai mentionné ma proposition visant à créer un forum tripartite avec des membres de la Knesset, du CLP et de l'APCE. Mes interlocuteurs ont exprimé leur désir d'intensifier la coopération avec l'APCE.

J'ai également rencontré les représentants de différentes ONG dans les territoires palestiniens. Ils m'ont fait part de leur inquiétude quant aux conditions de vie des habitants de la bande de Gaza, et de la nécessité de permettre le développement économique de ce secteur en assurant la libre circulation des marchandises.

J'ai déposé une gerbe sur la tombe de Yasser Arafat.

82. Réunion conjointe de la Conférence des Présidents du Parlement Européen et du Comité Présidentiel de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe (Bruxelles (30 août 2007)

Au terme de la réunion conjointe entre la Conférence des présidents du Parlement européen (PE) et la commission ad hoc des présidents des groupes politiques (Comité des présidents) de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE), qui s'est tenue le 30 août 2007 à Bruxelles, les présidents du PE, Hans-Gert Pöttering, et de l'APCE, René van der Linden, et les présidents des groupes politiques des deux assemblées ont fait la déclaration suivante:
Le Parlement européen et l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe partagent les mêmes valeurs et les mêmes principes; l'un et l'autre s'emploient à faire de notre continent un lieu où règnent la paix, la démocratie, les droits de l'homme, l'Etat de droit, la justice sociale et la prospérité.

La coopération entre les deux institutions est indispensable si elles veulent réaliser leur objectif commun de construire une Europe sans clivages. Leur responsabilité vis-à-vis des citoyens européens leur impose de mener des actions complémentaires et conjointes chaque fois que possible, cette approche étant en effet le meilleur moyen d'améliorer l'efficacité de leur action et d'éviter la duplication des activités et le gaspillage des fonds publics.

La coopération entre le PE et l'APCE n'a cessé de se renforcer, et elle a produit des résultats remarquables, comme on a pu le voir dernièrement à l'occasion de leur coopération concernant l'abolition de la peine de mort à l'échelle mondiale et lors des discussions sur leurs rapports respectifs sur les centres de détention secrets de la CIA.

Bien des progrès sont encore possibles dans un certain nombre d'autres domaines où les deux institutions pourraient combiner leurs atouts respectifs: en particulier, la promotion de la démocratie, y compris en matière d'observation des élections; respect des droits de l'Homme; dialogue interculturel et interreligieux; adoption de normes juridiques de base à l'échelle européenne; poursuite de l'élargissement de l'Union européenne, la politique européenne de voisinage et le partenariat de l'UE

avec la Fédération de Russie; enfin, la lutte contre la corruption, la traite des êtres humains et la violence domestique.
Lors de la réunion du 30 août 2007, il a été décidé de demander aux deux secrétaires généraux de présenter des propositions en vue d'un accord sur le renforcement de la coopération entre l'APCE et le PE. La signature d'un tel accord ajoutera une dimension parlementaire au Protocole d'accord signé entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne le 23 mai 2007.

Il a également été convenu que le bon fonctionnement de la Cour européenne des Droits de l'Homme était de l'intérêt de tous les citoyens européens et que la question de son financement devait être une préoccupation commune.

83. Visite officielle aux Pays-Bas (3 septembre 2007)

Le lundi 3 septembre j'ai effectué une visite de travail officielle aux Pays-Bas, mon pays d'origine, la première depuis que je suis Président de l'APCE.

J'ai rencontré des membres suivants du gouvernement néerlandais, à savoir le Premier ministre, M. Balkenende, le ministre des Affaires européennes, M. Timmermans, et le ministre des Affaires étrangères, M. Verhagen. Lors de nos réunions bilatérales, nous avons abordé les questions ci-après:

• La valeur ajoutée du Conseil de l'Europe par rapport à l'Union européenne, plus précisément la nécessité d'accorder plus d'attention aux activités et instruments du Conseil, les propositions de M. Juncker dans son rapport sur les relations entre les deux organisations, et enfin le rapport de l'APCE sur l'état des droits de l'homme et de la démocratie;

• La capacité du Conseil de l'Europe à renforcer et améliorer le rôle des ONG, de la société civile et des institutions religieuses en tant que représentantes de la communauté européenne des valeurs, et à renforcer et améliorer aussi ses relations avec elles;

• Le risque de constitutions de blocs des Etats membres de l'UE au sein du Comité des Ministres;

• La nécessité d'un partenariat durable et stable avec la Fédération de Russie pour assurer l'avenir du continent européen;

• La signature et la ratification des conventions du Conseil de l'Europe et la mesure dans laquelle une ratification rapide souligne l'importance que les Pays-Bas attachent aux principes et objectifs de ces conventions.
Le ministre des Affaires étrangères m'a décerné, au nom de sa Majesté la Reine des Pays-Bas, le titre de commandeur de l'Ordre d'Orange Nassau.

Pendant ma visite j'ai également rencontré les présidents des groupes politiques au parlement néerlandais et les membres de la délégation néerlandaise à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. Nous avons parlé surtout de la nécessité de suivre davantage les activités du Conseil de l'Europe au niveau national, d'inscrite ses activités fondamentales à l'ordre du jour politique national et de l'importance du rôle de la diplomatie parlementaire.

J'ai eu en outre des entretiens bilatéraux avec la présidente du Sénat, Mme Timmerman-Buck, et la présidente de la Chambre des représentants, Mme Verbeet. Là encore j'ai soulevé la question de la nécessité de renforcer le suivi au niveau national des travaux de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe en soulignant que les activités du Conseil de l'Europe faisaient partie intégrante des responsabilités et du travail d'un membre du parlement. Nous avons parlé aussi de la participation du parlement néerlandais aux campagnes du Conseil de l'Europe.

A la fin de l'après-midi j'ai participé à une table ronde avec des représentants néerlandais de la société civile, d'ONG et des universitaires spécialistes des activités fondamentales du Conseil de l'Europe.

84. 3e Assemblée œcuménique (Sibiu, Roumanie, 4-6 septembre 2007)

Du 4 au 6 septembre 2007, je me suis rendu à Sibiu, en Roumanie, pour participer à la 3e Assemblée œcuménique européenne.

Dans mon intervention devant la session plénière de l'Assemblée, j'ai souligné l'importance des valeurs pour garantir le respect de la dignité humaine dans les sociétés modernes; c'est pourquoi il est important que les responsables politiques coopèrent plus étroitement avec les organisations religieuses, tout en maintenant la séparation entre la politique et la religion. J'ai aussi vanté les mérites de l'Assemblée parlementaire en tant que forum naturel de dialogue interculturel et interconfessionnel ainsi que l'importance de son «soft power». Enfin, j'ai informé l'Assemblée de ma récente visite au Proche-Orient et notamment de mon soutien à

la proposition d'instaurer un instrument international de protection du patrimoine religieux qui m'a été faite là-bas par les chefs religieux.
En marge de l'Assemblée, j'ai eu des entretiens bilatéraux avec le métropolite Kirill, chef du département des relations extérieures du patriarcat de Moscou avec M. Leonard Orban, commissaire européen originaire de Roumanie ainsi qu'avec de hauts responsables des instances qui ont organisé cette manifestation – la Conférence des églises européennes et le Conseil des conférences épiscopales d'Europe ainsi que la Commission des épiscopat de l'Union européenne. J'ai également participé à une conférence de presse tenue par les organisateurs de l'Assemblée et donné de nombreuses interviews à différents journalistes.

J'ai également saisi cette occasion de rencontrer des membres de la délégation roumaine – M. Frunda, M. Berceanu, M. Ungureanu et M. Mereuta – de même que Mme Nicolae, présidente de la commission d'enquête du Sénat roumain.

La délégation s'est déclarée profondément déçue des conclusions du rapport Marty qu'elle juge contraire aux principes d'équité et de régularité de la procédure que défend le Conseil de l'Europe. Ses membres se sont dits prêts à continuer d'assumer leur fonction de délégation auprès de l'Assemblée mais considèrent que le chapitre n'est pas clos. Ils ont l'intention de proposer au Bureau qu'un nouveau rapport soit mis en chantier, et veulent, en particulier, voir la copie des témoignages anonymes.

J'ai défendu la position de l'Assemblée et fait valoir que ce n'est pas dans le recours au boycott que la délégation roumaine trouvera un remède à ses doléances; elle devrait, au contraire, faire usage des moyens que lui offre le règlement de l'Assemblée. En même temps, j'ai souligné combien j'appréciais le rôle constructif majeur joué par la délégation au sein de l'Assemblée. S'agissant de l'action envisagée par la délégation, je lui ai vivement conseillé de bien y réfléchir. En tout cas, les membres de la délégation devraient au moins faire d'abord le point sur la situation au sein de leurs groupes politiques.

J'ai aussi rencontré M. Olteanu, président de la Chambre des députés.

85. Réunion à Rome à l'occasion de la réunion du Bureau (10 septembre 2007)

Le 10 septembre 2007 dans l'après-midi, j'ai eu des réunions avec les Autorités italiennes. J'ai notamment rencontré M. Napolitano, Président de la République italienne, M. Bertinotti, président de la Chambre des députés, M. Franco Marini, président du Sénat et, avec les membres du Bureau, le Cardinal Bertone, secrétaire d'Etat du Vatican.

Ces rencontres à Rome ont porté en particulier sur le rôle et la valeur ajoutée du Conseil de l'Europe, la nécessité d'éviter de nouvelles lignes de fracture en Europe et le dialogue interculturel et interreligieux. Le Président de l'Italie a accepté mon invitation à s'adresser à l'Assemblée lors de l'une de ses futures sessions.

J'ai également donné une interview à Sky News, une chaîne d'information télévisée, sur l'issue de la réunion du Bureau et la prochaine session de l'Assemblée en octobre.

86. Visite officielle dans les Pays Baltes : Estonie, Lettonie, Lituanie (18-24 septembre 2007)

L'objectif de ma visite dans les Etats baltes était notamment de discuter des thèmes suivants:

- le rôle du Conseil de l'Europe en tant qu'organisation paneuropéenne fondée sur les valeurs des droits de l'homme, de la démocratie et de la primauté du droit;
- la nécessité d'éviter de nouveaux clivages en Europe;
- l'importance du dialogue interreligieux et interculturel.

Au cours de ces visites, j'ai insisté sur le fait qu'il était impératif de respecter le passé douloureux des Etats baltes. J'ai souligné à de nombreuses reprises que l'Assemblée était l'une des rares institutions internationales à condamner officiellement les crimes des régimes communistes totalitaires et j'ai été fier de déclarer, surtout dans cette région où la population a tellement souffert, que j'étais à l'origine de ce rapport de l'Assemblée.

Dans ce contexte, j'ai réaffirmé que toute tentative visant à glorifier des régimes criminels ne devrait jamais être tolérée dans aucun Etat membre du Conseil de l'Europe.

En même temps, j'ai souligné que le but de l'intégration européenne était depuis toujours de permettre aux nations européennes de construire ensemble leur présent et leur avenir. A cet effet, j'ai dit que nous devions rendre à

l'histoire l'hommage qu'elle mérite et ne pas oublier, mais aussi lui donner la place qui est la sienne – dans le passé. Le passé ne doit pas servir d'instrument à des fins politiques pour devenir une source de nouvelles controverses et de nouveaux clivages.

J'ai félicité très sincèrement les Etats baltes et leur population pour leur intégration complète et réussie dans les structures européennes et euro-atlantiques, ce qui est, à mon avis, la meilleure garantie que le passé tragique ne se répétera jamais.

J'ai également souligné la nécessité de traiter sur un pied d'égalité tous ceux qui vivent dans les Etats baltes, ainsi que l'importance d'élaborer un partenariat stratégique entre la Fédération de Russie et le reste de l'Europe.

J'ai notamment exprimé mon avis selon lequel les relations entre l'UE et la Fédération de Russie ne devraient pas dépendre d'incidents ou de conflits impliquant tel ou tel Etat mais plutôt d'une politique cohérente de partenariat tenant compte des intérêts à long terme des deux parties. Les Etats baltes, je l'ai dit, pourraient jouer un rôle crucial de catalyseur et de trait d'union dans ce partenariat.

Pendant toute la visite, j'ai insisté sur l'importance des conventions du Conseil de l'Europe, notamment sur la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales (signée et ratifiée par les Etats baltes), la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires (ni signée ni ratifiée par aucun des Etats baltes), le Protocole no 12 à la Convention européenne des Droits de l'Homme concernant le principe de non-discrimination (signé, mais pas ratifié, par l'Estonie et la Lettonie et ni signé ni ratifié par la Lituanie) et la Convention sur la lutte contre la traite des êtres humains (signée mais pas ratifiée par la Lettonie et ni signée ni ratifiée par l'Estonie et la Lituanie).

J'ai profité de l'occasion que m'offraient ces visites pour aborder des problèmes plus généraux qui se posent aussi dans d'autres Etats membres du Conseil de l'Europe. Dans ce contexte:

– j'ai souligné la nécessité d'être plus actif dans la lutte contre toutes les formes d'intolérance et de xénophobie et d'assurer strictement l'application et le respect des lois dans ce domaine, en demandant l'instauration d'un véritable enseignement des droits de l'homme à l'école;

– j'ai rappelé la campagne en cours du Conseil de l'Europe sur la violence domestique à l'égard des femmes et j'ai invité instamment tous les pays d'Europe à prendre des mesures contre ce fléau, qui est très présent dans nos sociétés mais souvent ignoré;

– j'ai souligné l'importance de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains, en réaffirmant que ce trafic d'êtres humains est une violation grave des droits fondamentaux et de la dignité de l'être humain qui ne doit pas exister au XXIe siècle. J'ai souligné en même temps la responsabilité des pays d'accueil, notamment en Europe de l'ouest, car ce trafic n'existerait pas s'il n'y avait pas de demande.

1/ Estonie (18-20 septembre 2007)

Pendant mon séjour en Estonie, j'ai souligné que le défi le plus important consistait à intégrer complètement la population russophone, qui devrait disposer de tout l'éventail des droits et des possibilités dont jouissent tous les citoyens européens.

Cette intégration ne devrait pas se limiter à la nationalité mais s'accompagner de mesures actives au niveau du citoyen pour encourager l'intégration volontaire, éviter toute discrimination sur le marché du travail et promouvoir l'apprentissage des langues. J'ai exprimé mon avis selon lequel une partie importante de la population d'un pays de l'Union européenne ne pouvait pas rester apatride et j'ai encouragé les autorités à poursuivre leurs efforts afin d'améliorer la situation des apatrides.

S'agissant des relations de l'Estonie avec la Fédération de Russie, j'ai dit qu'il était dans l'intérêt des deux pays d'investir considérablement dans leurs relations et qu'un partenariat plus large et plus approfondi avec la Fédération de Russie était indispensable à la paix, à la stabilité et au progrès dans l'ensemble de l'Europe. Dans cette perspective, j'ai invité instamment les autorités à recourir au dialogue pour désamorcer les tensions éventuelles.

Au cours de la visite, j'ai rencontré le Président estonien Toomas Hendrik Ilves, le ministre des Affaires étrangères Urmas Paet, et le président

du Riigikogu Ene Ergma, entre autres. En outre, j'ai organisé des séances de questions-réponses avec des ONG représentant des minorités et des étudiants.

2/ Lettonie (20-22 septembre 2007)

En Lettonie, j'ai exprimé ma satisfaction concernant le climat généralement positif des relations entre les différentes communautés ethnoculturelles qui vivent en Lettonie.

J'ai cependant déclaré qu'il était inadmissible que plus du sixième de la population d'un Etat membre du Conseil de l'Europe reste sans nationalité, et j'ai invité instamment les autorités à prendre des mesures plus actives pour remédier à cette situation. Une première mesure immédiate consisterait à faire en sorte que les nouveaux-nés obtiennent automatiquement la nationalité, sauf en cas de refus de leurs parents, afin d'éviter une augmentation du nombre des non-nationaux.

J'ai aussi appelé les autorités à accorder le droit de vote aux élections locales à tous les résidents permanents selon le principe de la non-discrimination.

S'agissant des relations avec la Fédération de Russie, je me suis félicité de la ratification récente par la Douma russe du traité concernant la frontière entre la Lettonie et la Fédération de Russie, et j'ai exprimé mon espoir que le traité, qui a déjà été ratifié par la Lettonie, puisse bientôt entrer en vigueur. A mon avis, le traité constitue un pas important vers la normalisation des relations entre les deux pays, ce qui est aussi dans l'intérêt de l'Union européenne dans son ensemble.

Pendant cette visite, j'ai rencontré le Premier ministre letton Aigars Kalvitis, le président de la Saeima Indulis Emsis, le ministre des Affaires étrangères Artis Pabriks, le ministre de l'Intégration Oskar Karstens, des membres de la délégation de la Lettonie à l'Assemblée et des membres de la commission parlementaire des affaires étrangères, ainsi que des représentants de minorités et d'ONG de défense des droits de l'homme.

3/ Lituanie (22-24 septembre 2007)

En Lituanie, j'ai déclaré qu'en accordant la nationalité aux personnes qui se trouvaient déjà sur son territoire au moment de l'indépendance la Lituanie a donné l'exemple à ses voisins et créé un fondement solide pour de bonnes relations avec ses minorités.

J'ai appelé les autorités lituaniennes à poursuivre leurs efforts pour assurer l'égalité des droits pour tous et à maintenir les tendances positives, notamment en matière d'éducation, les propositions en vue de l'instauration de la double nationalité et la jouissance des droits de propriété.

En outre, j'ai discuté des relations avec le Bélarus. J'ai rappelé mes efforts pour rouvrir le dialogue avec les autorités du Bélarus mais en réaffirmant que le processus ne pouvait pas commencer sans mesures positives concrètes de la part du Bélarus, notamment la libération des personnes considérées comme des prisonniers politiques.

En l'absence de dialogue officiel, j'estime qu'il faudrait encourager les relations au niveau des citoyens. J'ai donc demandé instamment à l'UE de faciliter l'obtention de visas par les ressortissants du Bélarus, en fixant des droits de visa raisonnables, adaptés aux possibilités financières des simples citoyens.

Au cours de la visite, j'ai rencontré le Premier ministre lituanien Gediminas Kirkilas, le président du Seimas Viktoras Muntianas et des parlementaires influents ainsi que des représentants des minorités et de la société civile et des dignitaires religieux.

87. Conférence «Sécurité des relations: Pays-Bas et Fédération de Russie» (La Haye, 16 octobre 2007)

Le 16 octobre, je me suis adressé une assemblée de responsables politiques et de cadres supérieurs du secteur de l'énergie réunis à haut niveau dans le cadre d'une conférence intitulée «Sécurité des relations: Pays-Bas et Fédération de Russie», organisée à La Haye par l'EDI (Energy Delta Institute). J'ai ensuite participé à une table ronde.

J'ai souligné dans mon discours à quel point la paix, la prospérité et la stabilité de l'Europe dépendent de l'établissement d'un partenariat solide et stable avec la Fédération de Russie. L'Europe devrait investir dans ses relations avec la Fédération de Russie à tous les niveaux possibles.

J'ai présenté une stratégie en trois volets pour réaliser ce partenariat dont l'élément central devrait être constitué par les valeurs communes défendues par le Conseil de l'Europe qui ne sont pas seulement importantes en elles mêmes. Les droits de l'homme, la démocratie

et l'état de droit sont aussi les conditions préalables à la prospérité, à la paix, à la stabilité et à la croissance économique.

Deuxièmement, il faut créer un climat de confiance et de coopération, et non de confrontation, pour aider à prévenir le retour de la philosophie de la guerre froide. J'ai cité comme exemple à éviter le manque de consultation au sujet d'un projet des Etats-Unis de bouclier de défense antimissile en Europe.

J'ai souligné que nous ne devons pas fermer les yeux sur les manquements de la Fédération de Russie en ce qui concerne la démocratie, les droits de l'homme et l'état de droit mais nous montrer positifs et fermes – mais justes – dans nos relations avec ce pays. A cet égard, j'ai rappelé que les rapports de suivi de l'Assemblée concernant la Fédération de Russie étaient un très bon exemple de coopération fondée sur un engagement constructif et non sur la confrontation.

Troisièmement, j'ai insisté sur l'importance d'intensifier les contacts individuels et d'investir dans les relations personnelles. Nous avons donc besoin d'une politique de visa de l'UE plus ouverte et notamment d'une plus grande liberté de circulation pour les étudiants et les travailleurs.

88. Visite de travail en Slovénie (17 octobre 2007)

Au cours de ma visite de travail en Slovénie, qui s'inscrivait dans la perspective de la prochaine présidence slovène de l'Union européenne, je me suis principalement intéressé aux questions essentielles que sont la présidence de l'UE, l'adhésion de l'UE à la Convention européenne des Droits de l'Homme et les questions régionales, notamment celle du Kosovo.

Autres thèmes abordés: le rôle du Conseil de l'Europe pour garantir une Europe sans clivages et le suivi par les parlements nationaux des activités de l'APCE, particulièrement en ce qui concerne le rapport annuel sur les droits de l'homme et la démocratie et la campagne actuelle de l'Assemblée contre la violence domestique envers les femmes.

J'ai rencontré Andrej Ster, secrétaire d'Etat au ministère slovène des Affaires étrangères, France Cukjati, Président de l'Assemblée nationale slovène, des membres de la délégation slovène à l'APCE, les dirigeants de différents groupes parlementaires et des représentants de la minorité slovène d'Autriche.

89. Sommet statutaire du Parti Populaire Européen (Lisbonne, 18 octobre 2007)

En tant que Président de l'Assemblée parlementaire, j'ai pris part au sommet du PPE qui se tenait avant le sommet de l'UE. Ce fut une excellente occasion d'expliquer, devant de nombreux chefs d'Etat et de gouvernement, la position de l'Assemblée sur plusieurs questions relatives à la coopération entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne, y compris celle de l'adhésion de l'UE à la Convention européenne des Droits de l'Homme. J'ai également profité de l'occasion pour participer à des entretiens bilatéraux.

90. Commission de Venise (Lisbonne, Portugal, 20 octobre 2007)

J'ai pris part à la réunion plénière de la Commission de Venise le 20 octobre 2007 afin d'exprimer en personne ma reconnaissance pour son importante contribution au Conseil de l'Europe et au développement démocratique, à la fois en Europe et au-delà. Je souhaitais également faire part de ma gratitude sincère pour l'excellente, durable et étroite coopération de la Commission de Venise avec notre Assemblée.

Dans mon discours, j'ai mis l'accent sur le fait que la Commission de Venise constituait l'un des éléments essentiels rendant le Conseil de l'Europe indispensable à l'ensemble de l'Europe en matière de promotion et de défense de la démocratie, des droits de l'homme et de l'état de droit. J'ai exprimé mon profond regret que les gouvernements et la plupart des membres de parlements, y compris du Parlement européen, n'étaient pas suffisamment conscients de ce travail. J'ai souligné mon engagement à soutenir et promouvoir la Commission de Venise lors de mes réunions officielles, à tous les niveaux, comme je l'ai fait tout au long de mon mandat présidentiel.

A cette occasion, j'ai été particulièrement honoré de recevoir la Distinction de la Commission de Venise – un symbole concret de notre appréciation respective du travail que nous faisons ensemble.

Depuis plus de 5 ans, la Commission de Venise est un accord élargi, ouvert aux pays non membres du Conseil de l'Europe. De ce fait, j'ai également participé à un échange de vues avec l'Union des Cours et Conseils Constitutionnels arabes. J'ai exprimé mon appréciation du fait

que d'éminents avocats et juges de l'Europe et des pays Arabes puissent se réunir pour débattre de sujets d'intérêts communs et publics. J'ai insisté sur la signification de l'état de droit dans le dispositif du Conseil de l'Europe et sur l'importance de la Commission de Venise. J'ai reçu une plaque commémorative de l'Union des Cours et Conseils Constitutionnels arabes.

91. Cérémonie de remise de médaille à Jean-Claude Juncker, Premier ministre du Luxembourg, et discours à l'université Robert Schuman (Strasbourg, 25 octobre 2007)

Le 25 octobre 2007, j'ai participé à la remise du titre de Dr Honoris Causa à Monsieur Jean-Claude Juncker par l'université Robert Schuman de Strasbourg. Cette cérémonie fut suivie d'un colloque sur le thème de «L'avenir du Conseil de l'Europe face aux autres organisations internationales», où j'ai prononcé le discours d'ouverture.

92. Journée européenne de la migration et de l'intégration: migrants: acteurs et vecteurs du dialogue interculturel» (Aix la Chapelle, Allemagne, 18-19 novembre 2007)

Du 18 au 20 novembre 2007, je me suis rendu à Aix-la-Chapelle pour participer à la Journée européenne de la migration et de l'intégration, conférence co-organisée le Land de Rhénanie-Nord-Westphalie et l'APCE en coopération avec le Parlement européen et la fondation du prix Charlemagne. Outre l'Assemblée, le Parlement européen et d'autres assemblées parlementaires internationales, la conférence a rassemblé des politiciens d'instances locales, régionales, nationales et européennes, des membres de communautés de migrants ainsi que des responsables religieux et académiques.

Dans mon discours d'ouverture, j'ai souligné que les migrants formaient une partie importante et intégrante de la société européenne, et que la migration – si elle était gérée correctement – apportait d'énormes opportunités et possibilités à nos sociétés ainsi qu'aux pays d'origine. L'intégration, cependant constitue le défi le plus important dans la mesure où elle permet de réaliser toutes les potentialités de la migration. J'ai fait valoir que l'intégration ne peut pas être un processus unilatéral: elle demande dialogue et bonne volonté de la part de la société hôte tout comme de celle des migrants. L'éducation joue un rôle important dans ce processus. J'ai insisté sur le fait que le dialogue interculturel et interreligieux était la clé de l'intégration et l'un des défis contemporains les plus importants.

J'ai encouragé l'ensemble des participants à trouver des solutions pour améliorer le dialogue interculturel et la compréhension mutuelle. Dans ce contexte, une proposition a été faite de demander au Conseil de l'Europe, à l'Union européenne et à leurs Etats membres d'organiser chaque année une Journée européenne de l'intégration et de la tolérance interculturelle. Aix-la-Chapelle et la fondation du prix Charlemagne devraient être associés de près à cette Journée européenne. Celle-ci serait une contribution importante à la promotion de la paix et de la coopération en Europe, sur la base des valeurs communes d'égalité, de droits de l'homme et de démocratie.

J'ai également saisi l'occasion pour annoncer que l'APCE, conjointement avec l'Assemblée interparlementaire de la Communauté des Etats indépendants ont convenu de poursuivre les traditionnelles conférences conjointes, et la prochaine, qui doit se tenir le 3 avril 2008, serait dédiée aux problèmes de migration.

93. Cérémonie de réception de la «Légion d'honneur» (Ambassade de France, La Haye, 20 novembre 2007)

Le 20 novembre 2007, j'ai été nommé au grade de «Commandeur dans l'Ordre de la Légion d'honneur», la plus haute distinction française, à l'ambassade de France à La Haye.

94. Conférence EUROPADAG : « L'Europe , entre idéaux et réalités », organisée par le Parti Populaire Européen (Maastricht, 24 novembre 2007) ; remise d'une médaille et d'un diplôme à Jean-Claude Juncker, Premier Ministre du Luxembourg

Annexe 2
Visites de chefs d'Etat et d'autres personnalités à l'occasion de débats de sessions de l'APCE de 2005 à 2007

9

En tant que Président de l'Assemblée parlementaire, j'ai invité – de mon propre chef ou à l'initiative d'autres membres du Comité Présidentiel ou du Bureau ou d'autres commissions de l'Assemblée- j'ai invité 83 personnalités à venir en visite à l'Assemblée parlementaire et à contribuer à ses débats.

Leurs interventions ont assuré la liaison si nécessaire entre, d'une part, la politique conçue et menée par une organisation paneuropéenne comme le Conseil de l'Europe et son Assemblée, et d'autre part les politiques nationales ; ainsi s'est mis en marche, des Etats membres vers Strasbourg et inversement, un processus contribuant à rapprocher l'Europe et sa politique des citoyens européens et de leurs besoins.

Ci-après, une liste détaillée de ces personnalités, par ordre chronologique.

Visiteurs 2005

1. M. Alcee L. Hastings, Président de l'Assemblée Parlementaire de l'OSCE
2. M. Happert et M. Michiels, Président et Secrétaire Général du Bénélux
3. M. Viktor Iouchtchenko, Président de l'Ukraine
4. M. Mikheil Saakashvili, Président de la Géorgie
5. M. Stef Goris, Président de l'Assemblée Parlementaire de l'Union de l'Europe Occidentale (UEO)
6. M. Jan Truszczynski, Ministre-adjoint des affaires étrangères de la Pologne, Présidence du Comité des Ministres
7. M. Michel Barnier, Ministre français des affaires étrangères
8. M. Mikhail Krotov, Secrétaire Général de la Communauté des Etats Indépendants (CEI)
9. M. Svetozar Marovic, Président de Serbie et Monténégro
10. M. Jean-Claude Juncker, Premier Ministre du Luxembourg
11. M. Adam Daniel Rotfeld, Ministre des affaires étrangères de Pologne, Président du Comité des Ministres
12. M. Saleh, M. Tijiendero, M. Turek, Assemblée du Pan-Africaine (APA)
13. M. Jean Lemierre, Président de la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD)
14. M. Chaudhry Amir Hussain et M. José de Venecia, Association de Parlementaires Asiatiques pour la Paix (APAP)
15. M. Diego Freitas do Amaral, Ministre des affaires étrangères du Portugal, Président du Comité des Ministres
16. M. Jaap de Hoop Scheffer, Secrétaire Général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN)
17. M. Marian Lupu, Président du Parlement de Moldova
18. M. Joseph Daul, Président de la Conférence parlementaire européenne des présidents de commissions
19. M. Miguel Ángel Moratinos, Ministre des affaires étrangères de l'Espagne
20. M. Ekmeleddin Ihsanoglu, Secrétaire Général de la Conférence Islamique
21. Mme Asma Jahangir, Rapporteur spécial des Nations Unies sur "La liberté de religion et de croyance"
22. M. Donald Johnston, Secrétaire général, Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)
23. M. Volodymyr Lytvyn, Président du Parlement ukrainien
24. M. Fernando d'Oliveira Neves, Secrétaire d'Etat aux affaires européennes du Portugal, Président du Comité des Ministres

Visites de chefs d'Etat et d'autres personnalités à l'occasion de débats de sessions de l'APCE de 2005 à 2007

Visiteurs 2006

25. M. Elmar Maharramoglu Mammadyarov, Ministre des affaires étrangères de l'Azerbaijan
26. M. Jan Eliasson, Président de la 16e session de l'Assemblée générale des Nations Unies
27. M. Serguei Stanichev, Premier Ministre de Bulgarie
28. M. Serguei Holovaty, Ministre de la Justice de l'Ukraine
29. M. Traian Bãsescu, Président de la Roumanie
30. M. Enrique Jackson Ramìrez, Président du Sénat mexicain
31. M. Mihai-Rãzvan Ungureanu, Ministre des affaires étrangères de la Roumanie
32. M. Klaus Wanger, Président du Parlement du Liechtenstein
33. M. Ivo Klein, Vice-Président du Parlement du Liechtenstein
34. Metropolitan Emmanuel, Directeur du Bureau de l'Eglise orthodoxe sous les auspices de l'Union européenne
35. Mme Rita Verdonk, Ministre de l'Intégration et de l'Immigration des Pays-Bas
36. M. Jean-Claude Juncker, Premier Ministre du Luxembourg
37. M. Calin Popescu-Tariceanu, Premier Ministre de la Roumanie
38. M. Wolfgang Schüssel, Chancelier fédéral de l'Autriche
39. M. José Manuel Barroso, Président de la Commission européenne
40. M. Vlado Buchkovski, Premier Ministre de l'ex-République yougoslave de Macédoine
41. M. Elmar Brok, Président de la Commission des affaires étrangères du Parlement européen
42. M. Franco Frattini, Vice-Président de la Commission européenne, chargé des affaires relevant du domaine de la "Liberté, Sécurité et Justice"
43. M. Jean Lemierre, Président de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD)
44. Mme Nouzha Chekrouni, Ministre déléguée du Ministère des affaires étrangères et de la coopération du Maroc
45. M. Serguey Mironov, Président du Conseil de la Fédération de l'Assemblée fédérale de la Fédération de Russie
46. M. Recep Tayyip Erdogan, Premier Ministre de la Turquie
47. Mme Yakin Ertürk, Rapporteur spécial des Nations Unies sur la violence à l'égard des femmes
48. M. Alexander Grushko, Ministre adjoint des affaires étrangères de la Fédération de Russie
49. M. Marian Lupu, Président du Parlement de Moldova
50. M. Ivo Sanader, Premier Ministre de la Croatie
51. M. Sali Berisha, Premier Ministre de l'Albanie
52. M. Adnan Terzic, Président du Conseil des ministres de la Bosnie Herzégovine
53. M. Serguey Lavrov, Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie
54. M. Angel Gurría, Secrétaire général de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)
55. M. Edouard Balladur, Président de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale de la France
56. Mme Kinga Göncz, Ministre des affaires étrangères de la Hongrie

Visiteurs 2007

57. Sa Sainteté le Patriarche Œcuménique Bartholomé I
58. Mme Ann M. Veneman, Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF)
59. S.A.R. la Princesse Caroline de Hanovre, Présidente de l'Association mondiale des amis de l'enfance (AMADE)
60. M. Guy Verhofstadt, Premier Ministre de la Belgique
61. M. Martti Ahtisaari, Envoyé spécial du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour le processus sur le statut futur pour le Kosovo (UNOSEK)
62. M. Kostas Karamanlis, Premier Ministre de la Grèce
63. M. Ranko Krivokapic, Président du Parlement du Monténégro
64. M. Viktor Yanukovych, Premier Ministre de l' Ukraine
65. Mme Louise Arbour, Haut Commissaire aux droits de l'homme des Nations unies
66. Mme Irene Khan, Secrétaire général d'Amnesty International (AI)
67. M. Kenneth Roth, Directeur exécutif de Human Rights Watch (HRW)
68. Mme Eva Smith Asmussen, Présidente de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI)
69. M. Alan Phillips, Président du Comité consultatif de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales
70. M. Alfred Gusenbauer, Chancelier fédéral de l'Autriche
71. M. Jacques Diouf, Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
72. M. Hans-Gert Pöttering, Président du Parlement européen
73. M. Jean Lemierre, Président de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD)
74. Rabbi Arthur Schneier, Fondateur et président de la Fondation "Appeal of conscience"
75. M. António Guterres, Haut Commisssaire de l'Agence des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR)
76. Mme Carla del Ponte, Procureur général du Tribunal pénal pour l'Ex-Yougoslavie (TPIY)
77. M. Filip Vujanovic, Président du Monténégro
78. M. Brunson McKinley, Directeur Général de l'organisation internationale pour les migrations (OIM)
79. Patriarch Alexy II de Moscou et de toutes les Russies
80. M. Vojislav Kostunica, Premier Ministre de la Serbie
81. M. Abdullah Gül, Président de la Turquie
82. M. Angel Gurrìa, Secrétaire général de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)
83. M. Agung Laksono, Président du Parlement indonésien et futur Président de l'Assemblée parlementaire asiatique (APA)

9 Annexe 3 Discours

Le texte complet de mes discours énumérés ci-dessous peut être consulté à l'adresse suivante : **http://assembly.coe.int.** Les discours surlignés en bleu sont joints ci-après.

Discours 2005

1. **Discours à l'occasion de mon élection en tant que Président de l'Assemblée parlementaire (Première partie de la session ordinaire de 2005 de l'Assemblée) (Strasbourg, 24 janvier 2007)**

2. Allocution à l'occasion de la cérémonie de commémoration du 60e anniversaire de la libération d'Auschwitz (Strasbourg, 25 janvier 2005)

3. Discours lors de ma visite à la Chambre des Députés du Luxembourg (Luxembourg, 23 mars 2005)

4. Discours devant la délégation pour l'Union européenne du Sénat français (Paris, 30 mars 2005)

5. Discours devant le Conseil consultatif de l'Association des Parlements asiatiques pour la paix (AAPP)] (Manille, 5 avril 2005)

6. Allocution consacrée au 60e Anniversaire de la victoire des Alliés à l'issue de la Seconde Guerre mondiale (Saint-Pétersbourg, 15 avril 2005)

7. Discours d'ouverture de la Deuxième partie de session 2005 de l'Assemblée (Strasbourg, 25 avril 2005)

8. **Allocution prononcée lors du Troisième Sommet du Conseil de l'Europe : « L'architecture européenne » (Varsovie, 16-17 mai 2005)**

9. Intervention lors de la session plénière du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe (Strasbourg, 2 juin 2005)

10. Discours d'ouverture lors de la Troisième partie de la session 2005 de l'Assemblée (Strasbourg, 20 juin 2005)

11. Allocution devant la Verkhovna Rada d'Ukraine (Kiev, 7 juillet 2005)

12. Discours d'ouverture devant le Bureau (Monaco, 1er septembre 2005)

13. Discours à l'occasion de la 2e Conférence mondiale des Présidents de Parlement (Nations Unies, New York, 8 septembre 2005)

14. Discours lors de la Cérémonie de remise des diplômes, Programme de Masters de l'Ecole de de Management de Maastricht (15 septembre 2005)

15. Discours lors des Séminaire, Discussion, Table Ronde du Groupe PPE/DC (Strasbourg, 2 octobre 2005)

16. Discours d'ouverture de la Quatrième partie de session 2005 de l'Assemblée (Strasbourg, 3 octobre 2005)

17. Discours lors de la Table Ronde de la Fondation Konrad Adenauer (Bruxelles, 20 octobre 2005)

18. Discours devant le Parlement albanais (Tirana, 24 octobre 2005)

19. Discours d'ouverture à l'occasion du Forum sur l'avenir de la Démocratie (Varsovie, 3 novembre 2005)

20. Discours devant la Grande Assemblée Nationale de la Turquie (Ankara, 9 novembre 2005)

21. Discours à l'occasion de la célébration du 50e anniversaire du drapeau européen (Strasbourg, 16 novembre 2005)

22. Discours à l'occasion de la 115 e session du Comité des Ministres (Strasbourg, 17 novembre 2005)

23. Discours devant le Parlement Roumain (Bucarest, 24 novembre 2005)

24. Discours à l'occasion du Forum Europa Nostra (Bruxelles, 7 décembre 2005)

Discours

Discours 2006

25. Discours d'ouverture de la Première partie de session 2006 de l'Assemblée (Strasbourg, 23 janvier 2006).

26. Discours devant la session conjointe des Commissions de Défense nationale et des Affaires étrangères, des Affaires européennes et de l'administration publique, de l'Ordre public et de la Justice (Athènes, Grèce, 9 février 2006)

27. Discours à la Conférence sur le Belarus (Prague, 22-23 février 2006)

28. Discours devant le Congrès du Parti Populaire Européen (Rome, 31 mars 2006)

29. Discours d'ouverture de la Seconde partie de session 2006 de l'Assemblée (Strasbourg, 10 avril 2006)

30. Discours à l'occasion du Centenaire de la Douma d'Etat de la Fédération de Russie (Saint Petersbourg, 27 avril 2006)

31. Discours à la « Conférence internationale sur le Parlementarisme européen : passé et présent» (Saint-Petersbourg, 28 avril 2006)

32. Discours lors du débat sur les affaires étrangères du Sénat néerlandais (16 mai 2006)

33. Discours à l'occasion de la 116e session du Comité des Ministres (Strasbourg, 19 mai 2006)

34. Discours à l'occasion de la Conférence européenne des Présidents de parlements (Tallinn, Estonie, 30-31 mai 2006)

35. Discours d'ouverture de la Troisième partie de session 2006 de l'Assemblée (Strasbourg, 26 juin 2006)

36. Discours prononcé lors de la cérémonie de lancement officiel de la Campagne « Tous différents, tous égaux » (Strasbourg, 29 juin 2006)

37. Allocution à l'occasion de la session de juillet de l'Assemblée Parlementaire de l'OSCE (Bruxelles, 3 juillet 2006)

38. Discours prononcé devant les deux Chambres du Parlement de la Bosnie Herzégovine, (Sarajevo, 7 juillet 2006)

39. Discours prononcé à la Conférence "Completing Europe's Southern Dimension : the values that bind us" (Dubrovnik, Croatie, 10 juillet 2006)

40. Discours prononcé devant le Parlement de la République du Monténégro (Podgorica, 11 juillet 2006)

41. Discours prononcé devant le Parlement de la République du Moldova (Chisinau, 27 juillet 2006)

42. Discours prononcé lors de la Conférence internationale sur le dialogue interculturel et interreligieux (Nijniy Novgorod, Russie, 7-8 septembre 2006)

43. Discours prononcé lors du 2e Congrès des dirigeants du monde et des religions traditionnelles (Astana, Kazakhstan, 13 septembre 2006)

44. Discours d'ouverture prononcé lors de la Conférence « Pour une politique agricole et rurale euro-méditerranéenne dans un cadre mondialisé » (Strasbourg, 28-29 septembre 2006)

45. Discours d'ouverture prononcé lors de la Conférence APCE-UEFA « Play fair with sport » (Strasbourg, 29 septembre 2006)

46. Discours d'ouverture de la Quatrième partie de session 2006 de l'Assemblée (Strasbourg, 2 octobre 2007)

47. Discours à l'occasion du Forum pour le Futur de la Démocratie (Moscou, 18-19 octobre 2006)

48. Discours à l'occasion de la 10e Conférence sur le dialogue avec l'Eglise orthodoxe (Bratislava, 11 novembre 2006)

49. Discours d'ouverture de la Commission Permanente (San Marino, 17 novembre 2006)

50. Discours à la Conférence de lancement de la campagne du Conseil de l'Europe pour combattre la violence à l'égard des femmes, y compris la violence domestique (Madrid, 27 novembre 2006)

Discours

Discours 2007

51. Discours devant l'Université d'Etat du Belarus (19 janvier 2007)

52. Discours d'ouverture de la Première partie de session 2007 de l'Assemblée (Strasbourg, 22 janvier 2007)

53. Discours prononcé à l'occasion du lancement européen de l'étude des Nations Unies sur la violence à l'égard des enfants (Strasbourg, 23 janvier 2007)

54. Discours prononcé à l'occasion du 3e Congrès mondial contre la peine de mort (Paris, 1er février 2007)

55. Allocution prononcée lors de l'ouverture de la Conférence sur la dimension parlementaire de l'observation des élections (Strasbourg, 15 février 2007)

56. Notes pour l'audition sur l'élaboration d'un code communautaire des visas (Bruxelles, 28 février 2007)

57. Discours devant la Fondazione Mediterraneo – Maison de la Méditerranée (Naples, 30 mars 2007)

58. Discours d'ouverture de la Seconde partie de session 2007 de l'Assemblée (Strasbourg, 16 avril 2007)

59. Discours d'ouverture du débat de l'APCE sur le rapport annuel sur la situation des droits de l'homme et de la démocratie en Europe (Strasbourg, 18 avril 2007)

60. Discours à l'occasion du 11e Congrès Eurofedop "Economie (sociale) de marché: les services publics sous pression" (Luxembourg, 18 avril 2007)

61. Discours à l'occasion de la table ronde organisée dans le cadre du programme "Construire une Europe pour et avec les enfants" (Strasbourg, 19 avril 2007)

62. Discours prononcé lors de la 116e Assemblée de l'Union Inter-Parlementaire (Nusa Duaa, Indonésie, 1 mai 2007)

63. Discours lors de la remise du prix Charlemagne (Aachen, Allemagne, 16 mai 2007)

64. Discours d'ouverture de la Commission Permanente (Belgrade, Serbie, 24 mai 2007)

65. Discours prononcé lors de la 28e session plénière de l'Assemblée Interparlementaire de la Communauté des Etats Indépendants (AIP-CEI) (Saint-Pétersbourg, 31 mai 2007)

66. Allocution prononcée lors de la Conférence Internationale sur la Coopération paneuropéenne « Le dialogue interculturel et interreligieux » (Saint-Pétersbourg, 1 juin 2007)

67. Discours à l'occasion de l'ouverture du « Parlement Modèle Européen (Maastricht, 4 juin 2007)

68. Discours prononcé lors du Forum sur l'avenir de la démocratie (Stockholm, Suède, 13 juin 2007)

69. Discours devant la Conférence de la Chambre Internationale Junior (Maastricht, 15 juin 2007

70. Discours prononcé devant la Conférence Internationale « Christianisme, Culture et Valeurs morales » (Moscou, 19-21 juin 2007)

71. Discours d'ouverture de la Troisième partie de session 2007 de l'Assemblée (Strasbourg, 25 juin 2007)

72. Discours de bienvenue lors de l'ouverture du 29e Séminaire Européen de l'œuvre Kolping International (Palais de l'Europe, 25 juin 2007)

73. Discours d'ouverture du débat de l'APCE sur le rapport Marty (Strasbourg, 27 juin 2007)

74. Discours d'ouverture à l'occasion du débat de l'APCE sur le dialogue interculturel et interreligieux (Strasbourg, 29 juin 2007)

75. Discours délivré à l'occasion de la 3e Assemblée Œucuménique européenne (Sibiu, Roumanie, 6 septembre 2007)

76. Discours devant les étudiants en Estonie, Lettonie et Lituanie (18-24 septembre 2007)

Discours (sélection)

77. Discours d'ouverture de la Quatrième partie de session 2007 de l'Assemblée (Strasbourg, 1 octobre 2007)

78. Discours sur la sécurité des relations : les Pays Bas et la Russie ; partenariat avec la Russie – fondement d'un avenir stable et prospère pour l'Europe (La Haye, 16 octobre 2007)

79. Discours « Qu'est-ce que l'Europe ? Qu'est-ce qu'un Européen ? » (Ljubljana, Slovénie, 17 octobre 2007)

80. Discours à l'occasion de l'inauguration du monument à Edith Stein (Radovljica, 17 octobre 2007)

81. Discours à la Commission de Venise (Venise, Italie, 20 octobre 2007)

82. Discours à l' Université Robert Schuman lors du « Colloque sur le futur de l'Europe » (Strasbourg, 25 octobre 2007)

83. Discours sur l' Europe (La Haye, 2 novembre 2007)

84. Discours à l'occasion de la Journée Européenne de la migration et de l'intégration : « Migrants : acteurs et vecteurs du dialogue interculturel » (Aix-la-Chapelle, 19-20 novembre 2007)

85. Discours de remerciements en réponse à S.E.M. Jean-Michel Gaussot, Ambassadeur de France aux Pays-Bas, à l'occasion de la remise des insignes de Commandeur de la Légion d'Honneur

86. Hommage à M. Jean-Claude Juncker, Premier Ministre du Luxembourg (Neerbeek, Pays-Bas, 24 novembre 2007)

Discours à l'occasion de mon élection en tant que Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (Strasbourg, le 24 janvier 2005)

« Papa, j'ai peur, aide-moi !». Ces mots sont les derniers que Ragnar Bang-Ericsson, un petit Norvégien de deux ans, a prononcés tout juste avant d'être emporté, arraché à son père par la violence du tsunami qui a frappé la côte thaïlandaise le 26 décembre.
Plus de 225 000 victimes, dont un très grand nombre d'enfants, ont péri dans cette catastrophe, la plus grande catastrophe naturelle de notre époque.
Nous sommes atterrés par l'ampleur du désastre que la nature a causé à l'homme et à son environnement. Nous sommes bouleversés par l'immense douleur de ceux qui ont perdu des êtres chers.
Nous n'avons pas pu sauver le petit Ragnar ni tous ceux qui ont été emportés, mais nous pouvons aider les millions de victimes qui ont survécu. La solidarité dont la communauté internationale a fait preuve et sa volonté d'aider sont sans précédent. Le tsunami a révélé le meilleur de nous-mêmes en tant qu'êtres humains. Le monde a réagi, uni, et avec résolution.
Il importe que notre volonté d'aider perdure même lorsque que les projecteurs ne seront plus braqués sur cet événement et que la communauté internationale portera son attention ailleurs. Dans le même temps, nous ne devons pas oublier les millions de personnes qui souffrent d'exclusion, d'absence de perspective et d'extrême pauvreté. Une assistance similaire est nécessaire dans de nombreuses autres régions qui subissent les conséquences de ce qu'un récent rapport des Nations Unies a appelé « le tsunami silencieux ». La pauvreté et la maladie tuent des milliers d'enfants chaque mois. Là aussi, nous devrions faire preuve de la même solidarité et aider les personnes à jouir du droit le plus fondamental, à savoir le droit à la vie, le droit de vivre dans la dignité.
Pour honorer la mémoire des victimes, par la prière ou la méditation, je vous invite à vous lever et à observer une minute de silence.
Merci.

Chers collègues,
Je vous suis profondément reconnaissant de la confiance que vous me témoignez en m'élisant Président de notre Assemblée parlementaire. Je ferai tout mon possible pour être à la hauteur de votre confiance et pour assumer au mieux mes obligations et mes responsabilités.
Mes remerciements s'adressent à vous tous mais je suis tout particulièrement reconnaissant du soutien que m'ont apporté mon Groupe politique, le Parti populaire européen, et la délégation néerlandaise ; j'ai eu l'honneur de diriger l'un et l'autre jusqu'à ce jour.

Discours (sélection)

Ma carrière politique a été entièrement consacrée à la coopération européenne. Les membres et observateurs de cette Assemblée ont été une source d'inspiration considérable pour mes travaux.
Je tiens tout particulièrement à remercier Peter Schieder, Lord Russell Johnston et mes autres prédécesseurs des impulsions et des conseils qu'ils ont donnés. Je souhaiterais remercier aussi de leur assistance le Secrétaire Général de l'Assemblée, M. Bruno Haller, et son équipe, ainsi que tous les autres collaborateurs du Conseil de l'Europe. Je me réjouis de coopérer étroitement avec vous tous à l'avenir. Enfin, en tant que père de famille, j'exprime toute ma reconnaissance à ma femme et à mes trois enfants pour leur amour et leur soutien.

Chers collègues, trois priorités se dessinent clairement devant nous:
Premièrement: Renforcer l'efficacité de notre Assemblée, notamment par une interaction plus grande avec les parlements nationaux et en tenant davantage compte des préoccupations de nos citoyens.
Deuxièmement: Développer nos relations avec nos institutions partenaires, les Nations Unies, l'OSCE et notamment l'Union européenne.
Troisièmement: Assurer le succès du Troisième Sommet et la mise en œuvre des décisions qui y seront prises.

Permettez-moi d'exposer brièvement chacune de ces priorités et, ce faisant, de rappeler les objectifs que le Conseil de l'Europe s'était fixés lors de sa création.
Dans une émission de radio prophétique, en mars 1943, au cours des jours les plus sombres de la Seconde Guerre mondiale, Sir Winston Churchill, qui est mort il y a 40 ans jour pour jour, avait prédit ce qui suit :
«There should come into being a Council of Europe .... to .... prevent renewed aggression and the preparation of future wars .... Anyone can see that this Council when created must eventually embrace the whole of Europe and that all the main branches of the European family must some day be partners in it.»
« Un jour viendra où il faudra créer un Conseil de l'Europe…pour…prévenir de nouvelles agressions et la préparation de futures guerres…Chacun sait qu'une fois créé, ce Conseil sera amené à englober l'Europe tout entière et qu'un jour, toutes les grandes branches de la famille européenne devraient en faire partie. »
Cette famille européenne de 800 millions de personnes existe aujourd'hui. Seuls les citoyens du Bélarus, qui subissent un régime autoritaire, ne peuvent pas encore nous rejoindre.
Vous, membres de l'Assemblée parlementaire, vous représentez directement ces 800 millions de citoyens. Huit cent millions de personnes représentant des cultures différentes, des nationalités différentes, un large éventail de vues politiques et de croyances religieuses, mais unies par des valeurs communes. Des valeurs qui sont consacrées par les normes et les principes du Conseil de l'Europe. Des valeurs qui peuvent renforcer la cohésion sociale dans nos sociétés et favoriser la paix et la stabilité sur notre continent.
Comme le Chancelier Kohl l'a déclaré devant cette même Assemblée il y a dix ans : « dass die parlementarische Versammlung des Europarats das « demokratische Gewissen » Europas verkörpert.....Sie stehen für eine Werteordnung, ohne die es keine freiheitliche Zukunft in Europa gibt. »
L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe incarne la « conscience démocratique » de l'Europe… Elle prône un ordonnancement des valeurs, condition indispensable pour garantir la liberté.
En effet, le Conseil de l'Europe est avant tout une communauté de valeurs, qui pendant plus d'un demi-siècle, a constitué un « acquis » européen unique.
Plus d'un tiers des 200 Conventions du Conseil de l'Europe émanent de l'Assemblée. De plus, nos débats ont souvent créé de nouvelles bases et ouvert la voie, à la fois au sein du Conseil de l'Europe et au-delà, à des initiatives nouvelles et à une politique novatrice.
Notre Assemblée est également une école de la démocratie, un terrain d'exercice pour les futurs dirigeants politiques.
La diplomatie parlementaire, qui est la participation active des parlementaires et des institutions parlementaires dans des situations de crise et d'impasses politiques, ne cesse de prouver qu'elle est un complément essentiel à la coopération intergouvernementale traditionnelle et une part intégrante des relations internationales.
Les préparatifs du Traité constitutionnel de l'Union européenne constituent un excellent exemple de parlementaires qui trouvent une solution là où les gouvernements piétinent. Les exemples abondent, émanant aussi des membres de cette Assemblée, mais nous devons avant tout améliorer nos performances si nous voulons que notre action reste utile.
Comment renforcer notre efficacité et tenir davantage compte des préoccupations de nos citoyens ?

Si nous voulons que nos activités soient mieux connues et plus efficaces, il faut que nous nous concentrions davantage sur nos tâches fondamentales et les exécutions encore mieux.
La démocratie, les droits de l'homme et la prééminence du droit ont été, et demeurent, la raison d'être du Conseil de l'Europe et font que notre Organisation est unique.
Le renforcement de la cohésion sociale par la culture, l'éducation et le sport est une de ces tâches fondamentales. Le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance sont malheureusement de plus en plus préoccupants dans nos sociétés. La lutte contre ces phénomènes par la promotion du respect et de la compréhension devrait continuer à figurer au premier rang de nos priorités.
En outre, nous devrions mieux faire usage de notre Organisation en tant que forum idéal pour un dialogue interculturel et interreligieux.
De plus, nous devrions contrôler régulièrement la pertinence de nos instruments et les adapter si nécessaire, comme c'est actuellement le cas en matière de lutte contre le terrorisme.
De nombreuses Conventions importantes n'ont à ce jour été ratifiées que par un nombre limité d'Etats membres. Avec notre double mandat de membres de l'APCE et de parlementaires nationaux, nous devrions renforcer nos efforts tendant à ratifier nos textes de base. J'ai l'intention de soulever cette question avec les délégations nationales.
Nous ne devons jamais oublier d'exercer notre autocritique et de prouver en permanence notre valeur ajoutée.
Il nous faut expliquer clairement à nos citoyens quelles sont les répercussions des activités du Conseil de l'Europe dans leur vie quotidienne, et nous devons être prêts à tenir compte de leurs préoccupations.
A cette fin, nous devrions renforcer nos relations avec la société civile et en particulier avec les ONG internationales qui participent aux travaux du Conseil de l'Europe.
Une Assemblée efficace devrait communiquer avec efficacité également avec ses partenaires internes. Je m'attacherai à améliorer la coopération avec notre homologue, le Comité des Ministres, et avec nos collègues du Congrès.
Je souhaite aussi travailler de manière constructive avec le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe et favoriser des contacts réguliers avec le Président de la Cour européenne des Droits de l'Homme et avec le Commissaire aux droits de l'homme.
De plus, j'ai l'intention de m'entretenir régulièrement avec les Présidents d'autres organes clés du Conseil de l'Europe, tels que le Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants, la Commission de Venise, et la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) et le Centre Nord-Sud.
Les débats annuels sur nos activités devraient être suivis de débats dans nos parlements nationaux.

S'agissant de ma deuxième priorité, nos relations avec nos partenaires extérieurs, notamment avec l'Union européenne sont aujourd'hui plus importantes que jamais. Connaissant très bien ces deux organisations, je suis convaincu que l'Union européenne devrait faire meilleur usage de l'expérience, des institutions et des instruments du Conseil de l'Europe. Le débat actuel sur la création d'une Agence des droits de l'homme de l'Union européenne en est un bon exemple. En tant que membre de la Convention qui a préparé le Traité établissant une Constitution pour l'Europe, je ressens fortement l'importance du Conseil de l'Europe dans de nombreux domaines qui concernent l'Union européenne. La politique de voisinage de l'Union européenne pourrait être beaucoup plus efficace si le cadre du Conseil de l'Europe était mieux utilisé et de manière plus systématique.
L'adhésion de l'Union européenne à la Convention européenne des droits de l'homme et la ratification du Traité établissant une Constitution pour l'Europe relieront ainsi l'institution européenne la plus développée à l'institution européenne la plus ancienne et à composition la plus large. Par ces mesures, un pas important sera fait vers la création d'un espace juridique européen commun.
Dans ce contexte, on peut se féliciter de la désignation récente par la Commission européenne d'un Ambassadeur auprès du Conseil de l'Europe. Mais, comme le ministre des Affaires étrangères Asselborn l'a dit l'autre jour devant le Comité des Ministres, lorsqu'il a présenté les priorités de la Présidence luxembourgeoise de l'Union européenne, nous comptons sur la mise en place imminente d'un bureau permanent de la Commission à Strasbourg.
S'agissant du Parlement européen, un grand nombre de ses membres sont d'anciens membres de notre Assemblée. Nous devrions profiter de leur double expérience, qui est unique.

Discours (sélection)

L'Europe ne devrait pas avoir de nouvelles lignes de clivage, ni revenir aux anciens antagonismes Est-Ouest. Il n'existe qu'une seule et unique Europe. Et ici, je souhaiterais citer Jacques Delors, qui a déclaré: « …Pour ma part, je suggère trois objectifs pour cette « Grande Europe » : un espace de paix active, un cadre pour un développement durable, et enfin un espace de valeurs vécues dans la diversité de nos cultures et de nos traditions. »
Cette Europe est une partie importante de la communauté internationale, telle que la représentent les Nations Unies et ses institutions spécialisées avec lesquelles nous coopérons dans de nombreux domaines. Nous devrions défendre fermement nos valeurs au niveau mondial et nous tenir prêts à agir en tant qu'organisation régionale, en fonction des besoins.
Avec l'OSCE, nous devrions souligner nos avantages comparatifs respectifs et continuer à rechercher une complémentarité afin de réduire toute duplication d'efforts.
Nos observateurs contribuent de manière significative à nos travaux, et nous devons leur en être reconnaissants. Je me réjouis de poursuivre une coopération étroite avec eux. Au Proche-Orient, de nouveaux espoirs de paix ont vu le jour et nous y contribuerons, chaque fois que cela sera possible
Il est regrettable qu'un Etat observateur du Conseil de l'Europe, les Etats-Unis d'Amérique, ne participe pas aux travaux de l'Assemblée. Je poursuivrai les efforts de mes prédécesseurs afin d'impliquer nos collègues parlementaires à Washington dans nos activités.
Nous devrions également être prêts à coopérer avec d'autres régions du monde. Je compte m'inspirer des travaux du Président Schieder pour ce qui est du Parlement pan-africain, et développer également des contacts personnels avec d'autres parlementaires dans le monde, qui s'intéressent à notre expérience.

Ma troisième priorité, le Troisième Sommet du Conseil de l'Europe, qui doit se tenir à Varsovie les 16 et 17 mai de cette année, est un événement capital pour l'avenir du Conseil de l'Europe. Il devrait assigner à l'Organisation une mission politique claire pour les années à venir et donner des idées sur la manière de renforcer l'efficacité de la coopération entre les différentes institutions européennes. J'espère avoir l'occasion de débattre avec le Comité des Ministres des propositions pour le Sommet, qui seront adoptées cette semaine par l'Assemblée, sur la base du rapport stimulant présenté par M. Kosachev. Je suis persuadé que ce Sommet, sous la Présidence polonaise, sera un succès.
J'invite tous les parlements nationaux à organiser des débats sur le Troisième Sommet du Conseil de l'Europe et à encourager leurs gouvernements à suivre les recommandations que nous adopterons cette semaine. Il est indispensable qu'un élan politique soit donné au niveau national, si nous voulons que le Sommet soit un succès.
Pour que ce Sommet soit un succès, il importe également de disposer de ressources adéquates afin de pouvoir mettre en œuvre les décisions qui y seront prises. Une croissance réelle zéro mettrait en péril cette Organisation - le budget actuel de cette Assemblée équivaut à celui de mon équipe de football préférée, Roda JC, dans ma province des Pays-Bas ! - et donnerait l'impression d'un manque d'intérêt pour le rôle important que le Conseil de l'Europe peut et doit jouer. A cet égard aussi, nous devons être vigilants en tant que parlementaires nationaux.

Pour réaliser ces objectifs et pour exercer la haute fonction à laquelle vous m'avez élu, je compte beaucoup sur votre appui.
Le Conseil de l'Europe est la plus ancienne organisation européenne. L'âge est un atout si l'expérience acquise repose toujours sur les idéaux de nos pères fondateurs.
Il nous faut défendre les idéaux qui sont les nôtres et les promouvoir avec enthousiasme. Le Conseil de l'Europe n'est pas l'antichambre d'autres institutions. Le Conseil de l'Europe n'est pas une institution technique. Le Conseil de l'Europe est une organisation internationale vitale, dotée d'une Assemblée parlementaire remarquablement active et compétente et ce, grâce à vous tous qui êtes dans cet hémicycle. C'est là le capital, la richesse dans laquelle nous devrons investir pour la paix et le bien-être de l'Europe.
Montrons l'exemple si nous souhaitons être suivis.
Merci de votre attention

Discours (sélection)

Discours lors du Troisième sommet du Conseil de l'Europe - Troisième session plénière : "L'architecture européenne" (Varsovie, 16 - 17 mai 2005)

Monsieur le Président, Excellences,
Je tiens, une fois de plus, à vous remercier pour l'excellente organisation de ce Sommet.
Pourquoi sommes-nous à Varsovie ?
Parce que le Conseil de l'Europe a un rôle essentiel à jouer dans l'architecture européenne de demain.
C'est la seule organisation paneuropéenne.
Et il sera le seul à avoir ce caractère paneuropéen pendant de longues années encore.
Comme nombre d'entre vous l'ont dit hier et aujourd'hui, il fait un excellent travail.
La tragédie qui est en train de se produire en Ouzbékistan vient nous rappeler ce qui peut se produire quand les valeurs auxquelles nous sommes attachés ne sont pas respectées. Il faut que nous fassions tout notre possible pour contribuer à un règlement pacifique.
Il faut en tirer des leçons pour permettre à l'Europe d'empêcher que de telles crises aient à nouveau lieu.
Lorsque le Conseil de l'Europe a été fondé, en 1949, nombreux étaient ceux qui étaient opposés à la création d'une Assemblée parlementaire.
Si l'on y repense aujourd'hui, il est clair que la création de l'Assemblée était un facteur déterminant de la réussite de l'Organisation.
Chaque fois que l'Assemblée s'est vue reconnaître une compétence de plus, cela a porté des fruits ; cela a fait progresser l'idée européenne en la rendant plus proche de la population.
Les membres de l'Assemblée ont un double mandat : européen et national.
Cela nous permet non seulement de conduire les parlements nationaux vers l'Europe, mais aussi d'amener l'Europe dans les parlements nationaux et donc auprès de la population.
Pour être plus proches de l'opinion de celle-ci, de ses espoirs, de ses idées et de ses critiques.
Malheureusement, de nombreux Européens considèrent aujourd'hui l'architecture européenne comme une structure destinée à des bureaucrates plutôt que comme une grande maison aménagée à leur intention.
Il faut rétablir le lien entre l'Europe et ses habitants.
Il faut appliquer le principe de subsidiarité même aux institutions internationales pour éviter les doubles emplois et le gaspillage de ressources.
Il importe que les décisions soient prises au niveau le plus approprié, c'est-à-dire qu'elles le soient par l'institution qui est la mieux placée.
Le Conseil de l'Europe dispose de mécanismes et d'instruments de protection des droits de l'homme uniques et éprouvés.
Il ne faut pas les mettre en danger.
Si elles sont poursuivies, les récentes initiatives prises au sein de la Commission européenne, notamment s'agissant de l'Agence européenne des droits fondamentaux, feront doublons et formeront de nouveaux clivages en Europe.
Ce matin, le Commissaire Ferrero-Waldner a reconnu le travail remarquable réalisé par le Conseil de l'Europe. Il a exprimé la volonté de la Commission de tirer pleinement partie des instruments et mécanismes du Conseil en matière de politique de voisinage.
L'Assemblée soumettra prochainement des propositions concrètes pour faire de cette intention une réalité.
Les mandats de l'Union européenne, de l'OSCE et du Conseil de l'Europe doivent être bien définis. Chacune de ces organisations a un rôle bien spécifique à jouer.
Les décisions que vous avez prises lors de ce Sommet préciseront sans aucun doute le mandat politique du Conseil de l'Europe.
Je vous invite solennellement à vous en rappeler quand vous donnerez des instructions à vos représentants affectés à des organisations partenaires, notamment l'Union européenne et l'OSCE.
J'attache une grande importance à une bonne coopération avec l'Union européenne.
Je suis extrêmement heureux que le Premier Ministre Jean-Claude Juncker ait accepté d'élaborer un rapport politique sur les relations entre l'Union européenne et le Conseil de l'Europe.
Je suis convaincu qu'il trouvera les bonnes réponses.
Il peut compter sur la contribution de l'Assemblée et sur un soutien déterminé de notre part.
La dimension parlementaire doit naturellement être prise en considération dans l'examen des relations entre l'Union européenne et le Conseil de l'Europe.
De concert avec le Parlement européen, l'Assemblée sera donc un participant à part entière des réunions quadripartites entre l'Union européenne et le Conseil de l'Europe.
Je compte sur vous pour rendre possible cette coopération.
La diplomatie parlementaire est devenu un

outil irremplaçable dans les relations européennes. C'est là l'une des forces de l'Assemblée.
De plus, pour les responsables politiques de l'Europe, elle est devenue une école de démocratie.
Il faut qu'elle soit consultée plus régulièrement par le Comité des Ministres et qu'elle soit plus étroitement associée à l'élaboration des conventions.
L'Assemblée doit se voir reconnaître davantage de pouvoirs en matière budgétaire, comme c'est le cas pour les assemblées internationales.
Ainsi, en matière de contrôle des dépenses de l'Organisation, pour qu'elle puisse elle aussi contribuer à une meilleure utilisation des ressources et au renforcement de notre travail. Nous sommes après tout dans le même bateau.
Cela nous permettra d'être plus convaincants devant les parlements nationaux quand il faudra défendre les besoins budgétaires de l'Organisation.
J'ai l'intention d'œuvrer plus étroitement avec le Comité des Ministres et je vous invite à favoriser cette coopération.
En conclusion ce dont l'Assemblée a besoin, ce sont :
D'abord, une collaboration plus étroite avec les organisations internationales, notamment l'Union européenne. Le rapport de M. Juncker constituera certainement une feuille de route utile sur ce point.
Ensuite, un renforcement de l'Assemblée parlementaire.
Enfin, une collaboration plus efficace avec le Comité des Ministres.
Je compte sur votre soutien.

Discours à l'occasion du Centenaire de la Douma d'Etat de la Fédération de Russie (Saint Pétersbourg, 27 avril 2006)

Zdravstvuite, dorogiye druzya,
C'est pour moi un grand honneur que de vous adresser mes vœux, au nom de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, à l'occasion du centenaire de la « Douma d'Etat ».
En m'adressant à vous, aujourd'hui, je ne peux m'empêcher de me remémorer mes ancêtres néerlandais, qui ont joué un rôle important par rapport à la décision prise par le tsar Pierre le Grand d'orienter la Russie vers l'Europe, il y a plus de trois siècles, à la suite de ses séjours à Zaandam et Amsterdam, à la fin du XVIIe siècle.
Ce choix européen a trouvé une expression concrète dans la fondation de cette ville magnifique qu'est Saint-Pétersbourg, qui a vu alors l'ouverture d'une « fenêtre sur l'Europe », laquelle ne s'est refermée qu'en 1917.
Saint-Pétersbourg est aussi la ville qui a résisté héroïquement, pendant neuf cents jours, à l'invasion nazie.
Dans le contexte de la grande Histoire de la Russie, des événements capitaux se sont déroulés dans le Palais où nous sommes, qui a accueilli aussi bien le prince Potemkine, que la première Assemblée de la Douma, ou encore le Soviet des représentants des ouvriers et des soldats.
Aujourd'hui, nous sommes les témoins d'un événement véritablement historique : l'existence d'une Douma démocratique, qui écrit un nouveau chapitre de l'histoire de la Russie – précisément, celui de la démocratie.
C'est la raison pour laquelle je voudrais saisir l'occasion qui m'est donnée d'exprimer mon soutien à un partenariat stratégique et global avec la Russie, ainsi que ma foi dans une telle association.

Chers amis,
La Russie fait partie intégrante de l'Europe, et l'avenir du continent européen est étroitement lié à la concrétisation d'une véritable alliance entre nous.
En prenant mes fonctions de Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, en janvier 2005, j'avais alors souligné l'importance de relations étroites, permanentes et amicales avec la Russie.
Lors des quatre visites que j'ai effectuées dans votre pays depuis mon élection à ces fonctions, j'ai clairement constaté que mon engagement dans le sens d'un partenariat solide avec la Russie était partagé par bon nombre de vos représentants et de citoyens russes en général, à de très nombreux niveaux.
Le temps est venu de donner un nouvel élan à cet engagement.
Aujourd'hui, en tant que Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, je voudrais vous tendre la main à tous et à toutes, et marquer un progrès majeur, depuis cette prestigieuse tribune, dans l'application de notre programme d'amitié et de partenariat, qui ne peut se réaliser que dans le respect mutuel et l'égalité des deux parties.

Oublions les positions du passé et acceptons l'idée de notre interdépendance. En d'autres termes, notre principal objectif doit être la construction d'un avenir commun, et ce processus nous permettra de réaliser d'autres ambitions communes.
J'ai la conviction que nous pouvons construire un avenir commun prospère, qui serve les intérêts de l'ensemble des Européens, si nous savons privilégier les axes essentiels de cette « feuille de route » à deux.
Nous devons tout d'abord renforcer le climat de confiance réciproque. C'est là un élément essentiel de notre coopération à venir. Nous devons aller au-delà des méfiances du passé, pour avoir de nouveau confiance les uns dans les autres, et croire ensemble à l'avenir. Certes, cela demandera du temps et une bonne dose de patience ; mais, sur la base de ce respect mutuel, nous pourrons faire de grands pas en avant.

En deuxième lieu, c'est une coopération équitable de part et d'autre qui sera la clé de notre réussite. A l'heure actuelle, nos relations sont trop souvent d'ordre critique. Mais nous savons tous que la critique ne peut être constructive que si elle repose sur une confiance réciproque, et sur une bonne connaissance mutuelle. Si nous parvenons à ce niveau, l'esprit critique pourra même être un précieux auxiliaire.
Le troisième pilier de notre entente doit être la stabilité et la permanence – et ce, à tous les niveaux possibles : économique, social, culturel, scientifique et autres. Nous devons collaborer dans le sens de la stabilité du continent européen ; je veux parler ici de la consolidation de la paix et du règlement des conflits. La Russie et tous les autres pays européens doivent assumer leurs responsabilités dans cette direction. Le partenariat est donc absolument essentiel, et, pour être tout à fait honnête, je dois ajouter que la coopération est aussi la voie la plus pragmatique et la plus efficace.
Nous devons renforcer la dimension humaine de notre coopération, autrement dit, avoir des relations qui favorisent davantage les contacts entre les personnes, notamment dans les secteurs de la culture, de la recherche, du sport et de l'éducation. Pour ce faire, les Européens doivent jouir d'une plus grande liberté de circulation entre l'Est et l'Ouest. Sur le plan économique, l'Union européenne et la Russie devraient davantage relancer la concrétisation de l'espace russo-européen, afin de l'élargir encore, et de le rendre plus efficace et plus significatif.
Cependant, l'action du Conseil de l'Europe ne se situe pas véritablement au niveau économique ; elle concerne avant tout une communauté de valeurs. Et cela me conduit à préciser le quatrième et dernier axe de notre rapprochement – à savoir les valeurs fondamentales que nous partageons. Des valeurs qui sont d'abord et avant tout importantes en elles-mêmes, car je peux vous affirmer ici que les droits de l'homme, la démocratie et l'Etat de droit sont des conditions préalables indispensables à la prospérité, à la paix, à la stabilité et à la croissance économique. Ainsi, le bon fonctionnement de l'Etat de droit et la transparence sont des exigences fondamentales de tout investisseur souhaitant prendre des engagements dans un climat économique plus serein. Mais les valeurs en question doivent être aussi le fondement de notre « feuille de route » commune, et garantir l'avenir de l'ensemble du continent européen.

Pour la réussite de cet avenir commun, nous devons non seulement respecter ces quatre grands axes, mais aussi et surtout être à même de prendre ces orientations dans tous les cas possibles. Ensemble, nous devons veiller à concrétiser véritablement ces choix. Lorsque nous abordons la question des mécanismes de coopération, celle de l'élaboration de programmes communs, ou que nous évoquons tout simplement notre collaboration concrète au quotidien, notamment dans les domaines de la culture, du sport ou de la jeunesse, nous devons absolument tenir compte de ces grandes orientations communes.
Parallèlement, en tant que véritables partenaires, nous devons tous assumer nos responsabilités en ce qui concerne le règlement pacifique des conflits et la recherche de la paix et de la stabilité mondiales.
Nous devons nous investir bien plus dans ce partenariat. C'est, à mon sens, le plus grand défi des années à venir.
La décision de la Russie d'adhérer au Conseil de l'Europe – il y a dix ans – a été, et reste, le choix très clair du partage de nos valeurs.
Au cours de ces dix années, vous avez accompli des progrès tout à fait remarquables dans le sens de l'instauration et du renforcement de la démocratie en Russie. Je rends le plus bel hommage qui soit au peuple russe pour ces réformes dans le sens de la démocratie ; cette évolution s'est faite dans des circonstances politiques difficiles et pendant une période de transition économique.
En rejoignant le Conseil de l'Europe, la Russie

Discours (sélection)

a accepté les valeurs que sont l'Etat de droit, la démocratie et le respect des droits de l'homme. Je considère que ces valeurs fondent notre partenariat et assurent la coordination de notre programme commun. Cependant, je ne suis pas sans savoir que des voix s'élèvent, en Russie pour dire que ces valeurs sont strictement occidentales et inadaptées à la Russie, et d'aucuns considèrent qu'elles risquent de déstabiliser la société russe.
Mais permettez-moi de vous dire qu'il n'y a pas de valeurs « purement occidentales » : il n'y a que des valeurs humaines universelles.
Nous ne pourrons relever les défis du monde moderne, qui évolue à un rythme très rapide et accentue l'interdépendance des nations, qu'en renforçant notre engagement dans le sens de ces valeurs universelles. Les défis dont je veux parler sont notamment le terrorisme, la traite des êtres humains, la criminalité organisée et la corruption, la pauvreté, l'exclusion sociale et l'absence de perspectives d'avenir. Parallèlement, nous devons aussi renforcer la société civile, notamment grâce à des médias libres, à des élections libres et équitables, à un dialogue ouvert, et en particulier un dialogue interculturel et interconfessionnel.
Cependant, en évoquant aujourd'hui, avec vous, nos valeurs communes, ma principale préoccupation est de vous inviter à prendre une direction majeure et historique, à savoir décider l'abolition de la peine de mort. Aujourd'hui, en 2006, la Russie est le seul Etat membre du Conseil de l'Europe qui n'ait pas encore ratifié le Protocole No 6. Ne serait-ce pas le respect suprême de nos valeurs communes et le fondement même de notre coopération que de décider d'abolir la peine capitale, au moment même où vous célébrez le centième anniversaire de la Douma, et, précisément, cent après que la Douma ait proposé l'abolition pour la première fois ? Je crois sincèrement que ce serait une grande décision.

Chers amis,
La Russie assurera prochainement la présidence du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe. Ce sera la toute première fois que l'on verra la Russie présider aux destinées d'une organisation démocratique européenne. Votre nation doit saisir cette occasion pour renforcer son rôle sur la scène européenne. Cette présidence russe devra marquer le départ de l'application de notre « feuille de route » dans le sens d'un partenariat européen intégral.
Au sein de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, la délégation russe effectue un travail tout à fait remarquable pour faire de cette présidence une réussite. J'entretiens d'excellentes relations avec tous les membres de la délégation russe ; mais je souhaiterais mentionner tout particulièrement le nom de M. Kosachev, Vice-président de l'Assemblée parlementaire, ainsi que MM. Margelov et Slutski, que je compte désormais parmi mes amis.
J'ai été heureux, aujourd'hui, d'avoir pu profiter de l'occasion qui m'était donnée de réaffirmer mon engagement vis-à-vis d'une Europe fondée sur un véritable partenariat, et j'ai pu vous présenter ainsi les quatre conditions essentielles à notre coopération pour l'avenir, à savoir :
- un partenariat fondé sur la confiance réciproque ;
- un partenariat sur des bases égalitaires ;
- un objectif commun dans le sens de la stabilité et de la permanence ;
- l'adhésion au principe d'application de nos valeurs communes.

En tant que Président de l'Assemblée parlementaire, je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour respecter ces conditions et les concrétiser. Il m'incombe d'en garantir l'application au sein de l'Assemblée parlementaire. Cela demandera du temps et beaucoup de patience ; mais j'espère très sincèrement que, lors de la célébration du bicentenaire de la Douma, nos successeurs pourront véritablement parler d'un partenariat réussi, qui aura profité à l'ensemble des Européens.
Sur ce parcours commun vers la réussite, l'Europe ne connaîtra plus de clivages – qu'il s'agisse des divisions du passé ou de nouveaux affrontements.
Comme le déclarait votre Président, M. Poutine, « Aujourd'hui, à l'aube du nouveau millénaire, nous avons l'obligation de saisir l'occasion unique qui nous est donnée de faire de l'Europe un modèle de relations civilisées et d'efforts communs ». Ou encore, pour citer cette fois M. Bismarck : « Le secret de la politique ?... Un bon traité avec la Russie ! ».
Empruntons ensemble le chemin de cette coopération !

Spasiba za vnimaniye.

Discours à l'occasion du Forum sur le Futur de la démocratie
(Moscou, 18-19 octobre 2006)

Mesdames, Messieurs,
Nous sommes réunis aujourd'hui pour parler de démocratie.
La démocratie a besoin de liberté : liberté de pensée et de conscience, liberté de réunion et d'association, liberté de voter dans des élections libres et équitables et, surtout, liberté d'information et d'expression.
Je tiens donc, depuis cette tribune, à faire part du choc et de la profonde tristesse que j'ai ressentis face à l'assassinat d'Anna Politkovskaïa, qui figurait parmi les journalistes russes les plus courageux.
Elle a accompli un travail remarquable en tant que journaliste, et nous ne l'oublierons jamais.
Comme je l'ai déclaré dès après son assassinat, la liberté des journalistes est un des piliers de la démocratie. Par conséquent, en attaquant les journalistes, on attaque la démocratie même.
Il est absolument essentiel que les autorités russes mènent une enquête approfondie afin que les responsables de ce meurtre soient traduits en justice, et je profiterai de mon séjour à Moscou et de mes différentes rencontres pour appuyer personnellement cette demande.
Dans tous les pays, les autorités de l'État sont responsables non seulement du cadre juridique, mais aussi du climat général dans lequel travaillent les journalistes.
Les États doivent créer des conditions qui permettent aux journalistes de travailler librement et en toute indépendance.
Nous ne pouvons accepter une situation dans laquelle les individus les plus courageux deviennent des cibles potentielles en raison de leur attachement au principe de la liberté de la presse.
Chers collègues,
Les libertés fondamentales, le respect des droits de l'homme et la primauté du droit sont les valeurs fondamentales de la démocratie. Ces principes sont aujourd'hui universellement reconnus comme des conditions sine qua non de la croissance économique et de la prospérité matérielle des citoyens.
Au niveau institutionnel, la démocratie dépend largement du fonctionnement des partis politiques, qui constituent le lien nécessaire entre le gouvernement et la population.
Or, la population a besoin de savoir que sa participation compte.
Elle a besoin de savoir que suivre les débats, s'intéresser aux campagnes électorales et voter sert à quelque chose.
Si l'on veut que la classe politique représente la population, il faut que des personnes issues des horizons les plus divers aient envie d'adhérer à des partis politiques et de se présenter à des élections pour exercer des fonctions publiques.
A défaut de cela, un fossé se creuse entre l'électorat et la classe politique.
Ce phénomène inquiète de plus en plus de nombreux pays européens, et nous devons en trouver les raisons.
Nous devons associer les citoyens à la vie politique, afin de rétablir un réel processus décisionnel.
Les responsables politiques exercent de moins en moins un véritable leadership. Résultat : le processus politique manque de crédibilité.
Afin d'être à même d'exercer ce leadership, les responsables politiques doivent se battre pour leurs idées et leurs programmes, et non pour leurs postes. Ils doivent être mus par le sens du service public, et non par le désir de conserver leurs fonctions.
Mais par-dessus tout, la classe politique doit servir d'exemple pour les citoyens, notamment en matière d'intégrité et d'honnêteté.
La population doit avoir confiance en ses responsables politiques. L'honnêteté est donc la condition de base pour occuper de telles fonctions.
Mentir aux citoyens, quelle qu'en soit la raison, ne saurait jamais être admissible.
J'insiste sur les qualités personnelles et professionnelles des différents responsables politiques, car ce sont elles qui déterminent la qualité des partis politiques.
A cet égard, je suis tout à fait d'accord pour dire que nous avons besoin d'un code de conduite à l'usage de la classe politique, et mon collègue Mikko Elo, qui est notre rapporteur général, reviendra plus particulièrement sur ce point dans quelques minutes.
Cependant, aucun instrument officiel ne peut remplacer le mécanisme de désignation et de régulation le plus équitable qui soit, à savoir le vote libre des citoyens.
La tenue d'élections libres et équitables est une condition préalable à tout système démocratique. L'observation des élections est d'ailleurs une des principales activités de l'Assemblée parlementaire.
Je tiens à souligner que l'Assemblée n'a jamais soutenu tel ou tel candidat ou tel ou tel parti.
Nous défendons simplement le respect des principes démocratiques, et nous devons donc être prêts à accepter le résultat des élections

placées sous ce signe.
C'est ce que j'avais dit au sujet des élections présidentielles de décembre 2004 en Ukraine, et c'est ce que j'ai redit cette année à l'occasion des élections du Conseil législatif palestinien.

Chers collègues,
Pour résumer, le message que je nous adresse, en tant que responsables politiques, est le suivant :
1/ nous devons respecter, sans condition aucune et en toutes circonstances, les valeurs et libertés fondamentales, notamment la liberté de la presse, mécanisme public essentiel de correction de la vie politique ;
2/ nous devons avoir le courage de défendre ces valeurs, même contre l'opinion publique. Prenez la question de la peine capitale par exemple : elle est inacceptable, même si elle compte encore de nombreux partisans dans beaucoup de pays ;
3/ en ce qui concerne les valeurs humaines essentielles que sont l'intégrité, l'honnêteté et la compassion, nous devons donner l'exemple aux citoyens, tant en privé que dans notre vie publique ;
Les mensonges et la corruption, en particulier, sapent les fondements mêmes de nos démocraties, parce qu'ils détruisent le lien vital de confiance entre la population et ceux qui gouvernent en son nom.
4/ nous devons défendre nos idées et nos programmes dans le cadre d'élections libres et équitables ;
5/ nous devons respecter la diversité des opinions politiques ainsi que l'opposition ;
6/ nous devons rester proches de la société civile, qui ne cesse d'apporter des idées nouvelles et des critiques constructives.

Mesdames, Messieurs,
J'aimerais maintenant développer mes idées et propositions quant à la marche à suivre afin de faire du Forum pour l'avenir de la démocratie – objet même de notre présence à Moscou aujourd'hui – un véritable outil de promotion de la démocratie.
Lors de la première réunion du Forum, à Varsovie, j'avais conclu que les prochaines réunions devraient être :
- diversifiées et représentatives, servant à rapprocher les différents groupes de la société ;
- autonomes et proactives ;
- souples et créatives.
Vous savez peut-être qu'à l'origine, le Forum lui-même est le fruit d'une initiative de l'Assemblée, plus précisément de M. Wielowieski, député polonais, à qui je rends hommage aujourd'hui.
A mes yeux, le Forum doit reposer sur les principes suivants :
1/ il doit réunir la plus grande variété possible de parties ayant un intérêt réel et immédiat : des membres de la société civile, des journalistes, des universitaires, des personnalités, des représentants des partis politiques, des fonctionnaires, etc.
Il convient de trouver le juste équilibre entre ces groupes, de façon à ce que la société tout entière, dans toute sa diversité, soit véritablement représentée.
2/ il ne doit pas faire double emploi avec les activités des organes et mécanismes existants du Conseil de l'Europe, c'est-à-dire l'Assemblée parlementaire, le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux et la Commission de liaison des OING dotées du statut participatif.
J'avais dit à Varsovie qu'il était inutile de mener les mêmes activités que ces organes, mais que ces derniers devaient être associés aux travaux du Forum.
Aujourd'hui, fort de l'expérience des deux réunions précédentes du Forum, j'irai encore plus loin dans ma proposition.
Les organes jouissant d'une légitimité démocratique ne doivent pas seulement participer au Forum, ils doivent aussi être chargés de sa gestion.
Dès lors que ce principe n'est pas respecté, pour quelque raison que ce soit, la qualité de la discussion en pâtit.
J'ai donc déjà suggéré que l'Assemblée parlementaire procède à une évaluation des deux premières réunions du Forum et prenne une nouvelle initiative afin d'exploiter pleinement le formidable potentiel de cette idée merveilleusement utile.
A cet égard, je tiens à rendre hommage à la Présidence russe du Comité des Ministres qui, sans hésitation aucune, a proposé que la Douma d' État organise ce Forum au titre de la Russie.
Permettez-moi de saisir cette occasion pour remercier la Présidence russe, et plus précisément :
- au niveau parlementaire, MM. Grizlov et Mironov, Présidents respectifs des deux chambres, ainsi que la délégation parlementaire auprès de l'Assemblée parlementaire, dirigée par M. Kosatchev,
- au niveau gouvernemental, M. Lavrov, ministre des Affaires étrangères, et M. Orlov, Ambassadeur à Strasbourg,

pour leur soutien ferme et constant à l'égard de nos efforts visant à renforcer la dimension parlementaire dans les affaires européennes et internationales.
En toute honnêteté, je suis parfois surpris de la

résistance des « vieilles démocraties » lorsqu'il s'agit d'associer véritablement les parlements aux aspects essentiels de l'activité du Conseil de l'Europe (le budget de l'Organisation, par exemple). Elles invoquent le Statut de l'Organisation adopté il y a plus de cinquante ans et ne tiennent pas compte des développements démocratiques intervenus depuis lors.

Chers collègues,
J'ai tâché d'être particulièrement ouvert et sincère en m'adressant à vous, car je pense qu'en tant que responsables politiques, nous nous trouvons à un carrefour décisif.
Les statistiques montrent la désaffection croissante de la population à l'égard de la vie publique ; cette population estime, en effet, que la classe et les partis politiques se comportent de plus en plus comme des sociétés par actions qui se soucient avant tout de leurs actionnaires – les membres de leur parti – plutôt que des intérêts de l'ensemble des citoyens.
On observe une tendance similaire à l'échelle européenne : les citoyens se détournent de plus en plus des affaires politiques européennes pour se préoccuper avant tout de questions purement nationales.
La solution facile serait de rejeter la responsabilité sur les citoyens, mais ce serait se fourvoyer.
Nous devons nous remettre en question, nous et nos partis, et tout faire pour inverser cette tendance.
Nous devons renouer le contact avec les citoyens, les jeunes, les étudiants, les associations, afin de nous assurer qu'ils participent pleinement aux affaires publiques.
Nous devons également nous adapter à l'ère de la mondialisation et intensifier la création de partis au niveau transnational. Si les enjeux économiques, sociaux et culturels se mondialisent, les responsables et les partis politiques ne peuvent pas ne pas en faire autant.
A cet égard, la classe politique doit bien comprendre les nouveaux enjeux et l'évolution des choses. Les partis politiques ont donc besoin de la contribution de groupes d'experts hautement qualifiés, dont le rôle consiste non pas à remplacer les responsables politiques, mais à leur fournir des idées novatrices.
La démocratie est une chose merveilleuse. Il nous incombe de la faire prospérer.
Le Conseil de l'Europe joue un rôle essentiel en aidant l'ensemble des pays européens, notamment ceux où la démocratie n'a été rétablie que récemment, à mettre en place leurs systèmes politiques, économiques et sociaux dans le respect de valeurs fondamentales communes.
Je suis convaincu que notre réunion à Moscou nous permettra d'avancer sur cette voie.

Je vous remercie de votre attention.

Discours délivré à l'occasion de la 3e Assemblée Oecuménique européenne (Sibiu, Roumanie, 6 septembre 2007

Votre Sainteté, Eminences, Excellences, Mesdames et Messieurs,
C'est un plaisir et un honneur pour moi de prendre la parole devant cette Assemblée et de participer à cette conférence.
La splendeur du cadre participe, bien sûr, à ce plaisir – la belle ville de Sibiu, choisie cette année pour être l'une des capitales européennes de la culture.
Les sujets d'actualité importants auxquels s'intéresse cette Assemblée – comme la paix et la justice, l'unité et l'intégration européennes, les migrations, le dialogue interculturel et interreligieux, les relations entre la religion et la vie publique – sont inscrits en permanence à l'ordre du jour de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.
Ces sujets sont au cœur du modèle européen, de notre vaste et passionnant projet pour l'Europe.
Plus qu'un continent simplement voué au pro-

grès et au développement, l'Europe, et c'est tout aussi important, est également une terre de patrimoine et de traditions.
Si la construction européenne est appelée à poursuivre son avancée, elle doit reposer sur des fondations solides ; pour comprendre les défis nouveaux de la mondialisation et y répondre, il nous faut d'abord nous connaître et nous comprendre nous-mêmes.
La technologie, peu à peu, réduit les distances et raccourcit les délais.
Mais à l'ère de la mondialisation, nous ignorons encore bien trop souvent les autres peuples et les autres cultures, parfois même nous nous en désintéressons.
Pourtant, en venant à bout de cette ignorance et, surtout, en reconnaissant et en respectant notre humanité commune, nous pouvons faire naître un climat de confiance mutuelle pour mettre fin aux préjugés et aux incompréhensions.
Notre humanité commune est le fondement du droit naturel au respect de la dignité humaine sur lequel reposent tous les droits de l'homme.
Si le respect des droits individuels est essentiel à la dignité humaine, il suppose également l'acceptation de responsabilités.
Nous devons, par le biais de l'éducation, de la culture et des médias, renforcer le sentiment d'appartenance à la communauté et le sens public.
Nous devons protéger nos enfants, auxquels le Conseil de l'Europe consacre actuellement une vaste campagne de communication.
Nous ne pouvons tolérer qu'ici, en Europe et ailleurs dans le monde, des enfants soient encore exploités par l'industrie du tourisme sexuel ou dans des ateliers clandestins et subissent d'autres sévices graves.
La pauvreté et l'exclusion sociale sapent les fondements des sociétés civilisées.
Nous ne pouvons, en tant que responsables politiques et représentants des églises, accepter que perdurent ces phénomènes qui comptent également parmi les causes profondes de l'exclusion et de l'extrémisme.
Le revers de cette détestable médaille apparaît dans l'avidité et la cupidité sans bornes qui voient attribuer des bonus grotesques à quelques nantis bénéficiant de privilèges indécents.
Le projet européen, produit de notre héritage culturel et historique dont le but est d'assurer la paix, la justice et la dignité humaine – n'a jamais eu vocation à simplement favoriser la croissance économique.
Il reste que ces principes fondamentaux – respect de la démocratie, des droits de l'homme et de la primauté du droit – sont la condition préalable indispensable à la paix, à la stabilité et à la prospérité.
C'est pourquoi le Conseil de l'Europe, en tant que communauté de valeurs, est la première organisation politique européenne à avoir été créée après la seconde guerre mondiale et c'est pourquoi notre organisation n'a rien perdu de son importance et de son utilité.
Avec la chute du mur de Berlin, le Conseil de l'Europe a ouvert la voie à l'édification d'une nouvelle Europe sans clivages.
Nous poursuivons aujourd'hui cette mission historique en amenant la Russie et les anciens pays communistes – à la seule et regrettable exception du Belarus – à coopérer étroitement avec le reste de l'Europe dans le cadre d'un partenariat stratégique, fondé sur l'égalité et l'acceptation partagée de nos valeurs communes : la démocratie, les droits de l'homme et la primauté du droit.
De l'Islande à Vladivostok, de la Norvège à la Turquie, nous sommes en première ligne dans la lutte contre les problèmes actuels que sont le terrorisme, la traite des êtres humains, la violence familiale, le racisme, la xénophobie et l'antisémitisme et dans la défense des droits des minorités, nationales et autres, ainsi que des droits des réfugiés et des migrants.

Mesdames, Messieurs,
Le mois dernier, je me suis rendu en visite officielle au Moyen-Orient où j'ai rencontré les dirigeants des institutions religieuses de l'Etat d'Israël et des Territoires palestiniens.
Juifs, musulmans et chrétiens ont lancé conjointement un appel pour que le patrimoine religieux dans le monde bénéficie d'une protection internationale efficace, en toutes circonstances, que ce soit en temps de paix ou de guerre.
J'appuie sans réserve leur appel, ayant constaté personnellement les blessures émotionnelles profondes causées par la destruction gratuite de sites religieux qui exacerbe les haines, alimente les conflits et fait obstacle à la quête de la paix.
Je me propose à présent d'entreprendre, au sein de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, des travaux en vue de l'élaboration d'un instrument international pour empêcher que de tels outrages ne se reproduisent à l'avenir.
La foi, la religion et les institutions religieuses

jouent un rôle essentiel et dynamique dans la communauté en renforçant le tissu social.
Par le respect profond qu'elles manifestent envers la dignité de chaque individu, elles sont indispensables pour faire progresser la paix et la justice dans le monde.
Les responsables politiques doivent, à mon sens, en prendre acte et conforter le rôle des églises et des institutions religieuses dans la société.
Les responsables politiques ne doivent cependant pas intervenir dans les affaires des églises et des institutions religieuses, de la même manière que la religion doit être maintenue à l'écart de la politique.
La religion comme la politique s'intéressent directement aux valeurs de la société et à la vie publique ; en faisant jouer leur complémentarité et en coopérant, elles peuvent être beaucoup plus efficaces qu'elles ne le seraient séparément.
Le dialogue interculturel et interreligieux représente aujourd'hui l'un des défis majeurs dans le domaine social et politique et le meilleur recours contre l'ignorance, source de tensions et de conflits.
L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a démontré comment une institution politique pouvait, en adoptant une approche pertinente, contribuer dans une grande mesure à relever ce défi.
Avec ses 318 représentants élus issus des parlements nationaux de ses 47 pays membres, l'Assemblée parlementaire représente toutes les cultures et religions de l'Europe, offrant ainsi un cadre idéal et naturel au dialogue interculturel et interreligieux.
Nous accueillons et écoutons les responsables religieux mondiaux comme le patriarche Bartholomée et, en octobre, le patriarche Alexis – sans oublier le pape Benoît XVI à qui nous avons adressé une invitation – ainsi que des hommes d'Etat comme le Premier ministre turc, M.Erdogan, qui s'est exprimé sur l'Alliance des civilisations.
Le Président récemment élu de la Turquie, M. Gul, prononcera une allocution à notre prochaine partie de session qui se tiendra à Strasbourg la première semaine d'octobre.
En tant que Président, j'ai pris la parole dans de nombreuses conférences internationales de haut niveau et réuni des responsables religieux nationaux au cours de mes visites officielles dans des régions déchirées par la guerre comme les Balkans, Chypre, le sud du Caucase et la Terre sainte.
Le Conseil de l'Europe ne possède pas de forces armées ni même des moyens de pression que procurent les politiques commerciales et économiques.
Cependant, la crédibilité et l'autorité morale qui sont associées à notre mission axée sur la démocratie, les droits de l'homme et la primauté du droit, nous donnent une influence qui peut s'avérer tout aussi efficace.
Cette influence s'exerce de manière subtile, par le dialogue et la diplomatie parlementaire qui permettent, par exemple, aux membres de l'Assemblée d'aborder, à partir de la tribune paneuropéenne qu'ils partagent dans la maison de la démocratie, les questions internationales avec souplesse, en s'affranchissant des consignes et contraintes politiques de leurs gouvernements.
De la même manière, les procédures de suivi systématique des différents mécanismes de contrôle du Conseil offrent en eux-mêmes d'importantes occasions de dialogue.
Nous pouvons de la sorte jeter des ponts qui, s'ils sont parfois fragiles, n'en sont pas moins toujours utiles.
Le fait est que nous observons comment cette influence peut et doit jouer un rôle de premier plan en matière de prévention et de règlement des conflits, parallèlement à l'emploi de la force armée et, parfois, avant d'y avoir recours.
La semaine dernière, nous avons tenu une réunion commune des responsables des groupes politiques de l'Assemblée et du Parlement européen, à l'issue de laquelle il a été convenu d'organiser conjointement, l'année prochaine, une conférence de grande envergure sur le dialogue interculturel et interreligieux.
C'est pourquoi j'aimerais également saluer les organisateurs de cette assemblée qui offre un excellent exemple de ce qu'il est possible de réaliser.
J'espère que chacune et chacun d'entre nous, présents ici cette semaine, pourra s'associer à ce processus essentiel et que nous pourrons, à l'avenir, conjuguer toujours plus étroitement nos efforts pour le bien commun et l'avenir de nos enfants.

Discours (sélection)

Mesdames, Messieurs,
La démocratie, la primauté du droit et les droits de l'homme sont les trois piliers sur lesquels s'appuie le Conseil de l'Europe pour édifier la maison commune européenne.
Ils sont le meilleur garant de la stabilité, de la paix et de la prospérité de notre avenir.
Les églises sont des partenaires indispensables à la construction de cet avenir.
Nous avons besoin de valeurs morales pour rendre notre vie politique plus digne de respect et plus respectueuse des personnes.
Nous devons consolider notre action politique et juridique en coopérant avec les institutions confessionnelles.
Nous devons tout mettre en œuvre pour accroître la compréhension mutuelle et le respect entre les différentes cultures et religions.
Nous devons faire du dialogue interculturel et interreligieux une priorité politique dans tous les Etats membres.
Nous devons œuvrer ensemble pour la paix, la justice sociale et une stabilité durable, désamorçant ainsi les causes profondes de l'extrémisme et du terrorisme.
Merci de votre attention.

Discours d'ouverture de la Quatrième partie de session 2007 de l'Assemblée (Strasbourg, 1er octobre 2007)

Chers amis, chers collègues, Mesdames et Messieurs,
Bienvenue à Strasbourg pour notre partie de session d'automne.
J'espère que vous avez tous passé un été agréable et reposant.
C'est la dernière partie de session au cours de laquelle je m'adresse à vous en tant que Président de l'Assemblée.
Je me réjouis qu'elle soit marquée par plusieurs moments forts.
Parmi les nombreuses personnalités éminentes qui prendront la parole, et dont la présence témoigne de la notoriété et du prestige grandissants de notre Assemblée, permettez-moi de mentionner en particulier le Patriarche Alexis II de Moscou et de toutes les Russies, et le Président turc Abdullah Gül.
Je peux d'ailleurs vous informer que la chancelière Angela Merkel a accepté mon invitation et s'adressera à l'Assemblée en avril prochain.
Parmi nos débats de cette semaine, celui qui portera sur le « bouclier antimissile », question cruciale pour l'unité et la stabilité de toute l'Europe, s'annonce particulièrement intéressant.
Depuis notre dernière partie de session, mes fonctions de Président m'ont amené à faire plusieurs visites importantes et riches d'enseignements.
A Paris, j'ai discuté de l'avenir de l'Organisation et de nos relations avec l'Etat hôte avec plusieurs membres du Gouvernement.
Peu après, je me suis rendu en Russie : à Moscou, j'ai prononcé un discours à l'Institut d'études politiques que soutient le Conseil de l'Europe, et je me suis entretenu avec le Président de la Douma, Boris Gryzlov, et avec le Patriarche Alexis II ; dans les régions, j'ai présenté le Conseil de l'Europe et nos valeurs communes lors de rencontres avec des interlocuteurs très divers.
Dans nos Etats membres du sud du Caucase et chez nos voisins du Proche-Orient, j'ai encouragé mes interlocuteurs à recourir davantage au potentiel de l'Assemblée en matière de diplomatie parlementaire pour régler les conflits gelés et éviter de nouvelles sources de tension.
J'ai ensuite participé à l'important rassemblement œcuménique européen organisé à Sibiu (en Roumanie), où j'ai rappelé que l'Assemblée offre un cadre idéal au dialogue interculturel et interreligieux.

Discours (sélection)

Tout récemment, je me suis rendu dans les trois pays baltes, pour appeler à améliorer les relations entre la communauté majoritaire et les groupes minoritaires, et à adopter à l'égard du voisin russe une attitude plus constructive et davantage tournée vers l'avenir.
Je suis très heureux que les questions que nous traiterons cette semaine, au cours de ma dernière partie de session en tant que Président, et les activités que j'ai menées cet été reflètent si fidèlement nombre des priorités de ma présidence.
J'ai essayé de faire en sorte que l'Assemblée se concentre davantage sur nos missions essentielles – démocratie, droits de l'homme et état de droit – notamment :
- en encourageant les comités à clarifier leurs priorités annuelles et à adapter leurs programmes en conséquence ;
- en renforçant la contribution des commissions des questions politiques et des questions juridiques et de la commission de suivi aux sessions plénières ;
- enfin, en instaurant le rapport annuel sur la situation des droits de l'homme et de la démocratie en Europe.
Le rapport annuel a aussi été une bonne occasion de faire connaître nos activités au public et de mettre en évidence notre excellente coopération avec les autres organes essentiels de l'Organisation, dont le Commissaire aux Droits de l'Homme, la Cour européenne des Droits de l'Homme, la Commission de Venise, le Comité européen pour la prévention de la torture, la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance et le Comité européen des Droits sociaux.
Je me suis attaché à faire mieux connaître le rôle irremplaçable du Conseil de l'Europe, qui est la seule organisation démocratique de dimension paneuropéenne et la plus à même de rassembler toute l'Europe autour de valeurs communes, évitant ainsi l'apparition de nouveaux clivages.
A cette fin, j'ai consacré une attention particulière aux Etats qui nous ont rejoints depuis peu et qui ne sont pas membres de l'Union européenne.
Ainsi, je me suis efforcé de renforcer nos relations avec la Russie, en tenant compte des données historiques et géographiques qui caractérisent ce pays :
- l'importance de regarder vers l'avenir au lieu de s'appesantir sur les tragédies du passé et
- la nécessité de reconnaître que la Russie est confrontée à des défis géopolitiques tout à fait singuliers, qui requièrent une relation stratégique particulière avec le reste de l'Europe.

J'ai cherché à tirer pleinement parti des possibilités qu'offre l'Assemblée en matière de dialogue interculturel et interreligieux, notamment en invitant des responsables religieux à s'exprimer dans notre enceinte et en favorisant les relations avec les organisations religieuses ou à orientation confessionnelle.
De la même manière, par notre mandat fondé sur des valeurs, par notre rôle institutionnel au sein du Conseil de l'Europe, par l'espace géographique que nous couvrons et par notre pluralité politique, nous sommes le partenaire naturel des organisations non gouvernementales et des autres acteurs de la société civile.
Notre rôle novateur dans ces domaines a fait de nous un modèle pour les assemblées internationales d'autres parties du monde.
Nous avons contribué au développement de l'Assemblée parlementaire asiatique, dont le Président s'adressera à nous cette semaine ; et au cours du reste de mon mandat, j'ai l'intention de renforcer nos liens avec les assemblées internationales d'Afrique et d'Amérique latine.

J'aimerais aussi aborder la question des relations entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne et entre l'Assemblée et le Parlement européen.
Nous ne devons jamais perdre de vue les énormes différences entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne en ce qui concerne les droits de l'homme.
Pour l'UE, la situation des droits de l'homme dans le reste de l'Europe relève des relations extérieures ; ses activités dans ce domaine sont souvent perçues par les Etats non membres de l'UE comme une ingérence dans leurs affaires intérieures.
En revanche, pour le Conseil de l'Europe, ces mêmes pays sont des Etats membres, qui ont volontairement contracté des obligations et des engagements lors de leur adhésion.
Ce qui nous différence aussi de l'Union européenne, c'est que les droits de l'homme sont au cœur de notre mandat.
Cela explique que nous ayons pu instaurer une « Journée européenne contre la peine de mort » - décision que je félicite chaleureusement le Comité des Ministres d'avoir prise – alors que l'Union européenne en a été empêchée par les actions indéfendables de la Pologne.
Au sommet de Varsovie, peu après le début de ma présidence, l'Assemblée a lancé l'initiative qui a conduit au rapport du Premier ministre luxembourgeois Jean-

Discours (sélection)

Claude Juncker ; depuis lors, je m'emploie à faire en sorte que les recommandations de M. Juncker soient mises en œuvre par le Comité des Ministres.
Je me suis fermement opposé à la création de l'Agence des Droits fondamentaux de l'Union européenne, car j'estime qu'elle menace l'intégrité des activités du Conseil de l'Europe et entraîne un gaspillage effrayant de l'argent des contribuables.
J'ai beaucoup insisté pour que le rôle et le statut du Conseil de l'Europe soient dûment reconnus dans le Mémorandum d'accord, afin que l'Union européenne soit tenue de prendre pleinement en compte nos instruments, normes et mécanismes dans le domaine de la démocratie, des droits de l'homme et de l'état de droit.
Tout récemment, la réunion entre notre Comité des présidents et la Conférence des présidents du Parlement européen a permis de faire avancer le projet de conclure un accord sur une coopération plus étroite entre les acteurs de la dimension parlementaire de la politique européenne.

Mesdames et Messieurs,
Notre Organisation, unique en son genre, est dotée d'instruments et de mécanismes originaux et possède une expérience et une expertise inégalées dans ses activités essentielles, qui concernent la démocratie, les droits de l'homme et l'état de droit.
Je suis cependant de plus en plus préoccupé par la situation dans laquelle se trouvent l'Assemblée et les autres organes indispensables du Conseil de l'Europe.
Le plus grand problème que connaisse notre Organisation, c'est l'attitude de ses Etats membres à l'égard du budget.
Bien entendu, le Conseil de l'Europe doit être géré de manière responsable et dans le souci d'éviter le gaspillage.
Mais si la seule priorité claire du management, c'est de réduire les coûts, la qualité de notre travail s'en ressentira forcément.
Je suis convaincu que les Etats membres sous-estiment beaucoup nos activités et notre potentiel.
Nous courons un risque très réel d'entrer dans un cercle vicieux de restrictions budgétaires suivies de critiques sur la qualité de certaines activités sous-dotées, qui entraîneront de nouvelles restrictions.
Compte tenu de cette attitude, il est d'autant plus absurde que l'Union européenne – dont les membres forment maintenant une majorité au Conseil de l'Europe – juge bon de créer une Agence des Droits fondamentaux parfaitement inutile.
Il était évident dès le départ que les risques que les activités de cette Agence fassent double emploi avec celles du Conseil de l'Europe seraient bien plus importants que les chances que l'Agence apporte réellement la moindre valeur ajoutée.
Si la défense des droits de l'homme est une vraie priorité pour les Etats membres – et pas seulement un prétexte pour faire de grandes déclarations – ils doivent mettre leurs actes en conformité avec leurs paroles et investir leur argent là où il sera le mieux utilisé, c'est-à-dire au Conseil de l'Europe.
Or, qu'importe que notre travail soit excellent si tout le monde ignore ce que nous faisons.
La politique de communication de l'Organisation ne rend pas justice à la haute qualité de nos activités.

Par ailleurs, il faut que nous réformions la structure institutionnelle du Conseil de l'Europe.
L'Organisation tout entière serait beaucoup plus dynamique et créative si le partenariat entre l'Assemblée et le Comité des Ministres était plus équilibré.
Que nous soyons ministre, parlementaire ou diplomate, nous partageons tous les mêmes valeurs et travaillons tous dans la même Organisation, dont la mission est de promouvoir ces valeurs.
S'il faut tenir compte du caractère intergouvernemental de notre Organisation et de la fonction d'instance de décision remplie par le Comité des Ministres, il faut aussi reconnaître et respecter le rôle complémentaire de l'Assemblée.
En tant que parlementaires indépendants, nous sommes plus souples et plus libres d'innover que les représentants des gouvernements.
Nous savons mieux que personne organiser des débats ouverts, faire avancer la diplomatie parlementaire et mener des actions visant à favoriser le règlement des conflits.
Or, l'Assemblée pourrait bien mieux exploiter ces atouts si elle était investie de compétences plus étendues dans des domaines comme le budget et les ressources humaines. D'ailleurs, il faudrait que l'Assemblée dispose de son propre budget.
Pour être franc, j'estime que la politique du personnel menée actuellement au Conseil de l'Europe est préjudiciable aux activités de l'Organisation et compromet ses perspectives d'avenir.
L'Organisation dispose d'agents dévoués et

compétents, mais je crains qu'elle ne se donne pas les moyens de les motiver, ce qui l'empêche de tirer le meilleur parti de ses ressources humaines.
Les méthodes utilisés pour recruter les agents, gérer les carrières et encourager le développement des compétences ne sont absolument pas adaptées à une organisation aussi importante que la nôtre.
En particulier, il est nécessaire que l'Assemblée dispose de bien plus de souplesse et d'autonomie pour gérer les ressources humaines : il est inacceptable que ni le Président ni le Bureau n'aient la moindre influence sur les nominations aux grades supérieurs au sein du secrétariat de l'Assemblée.
Ni le Comité des Ministres, ni la Cour, ni le Commissaire ne se trouvent dans une telle situation. Alors pourquoi nous ?
Nous sommes, et devons rester, une organisation de nature politique. C'est pourquoi – ainsi que l'a indiqué M. Juncker – tous les postes importants doivent être occupés par des personnes ayant le « bon profil politique » ; je n'entends pas par là que ces personnes doivent défendre certaines opinions politiques ou appartenir à un parti donné, mais qu'elles doivent avoir l'autorité, les qualités d'anticipation et les réseaux de contacts extérieurs nécessaires à leurs fonctions.

M. Juncker a aussi souligné la nécessité d'associer plus étroitement aux travaux du Comité des Ministres les ministres des Affaires étrangères, qui sont des personnalités politiques, pour que, par leurs initiatives et leurs orientations, ils donnent une dimension plus politique aux activités de leurs délégués, qui sont des diplomates.
Le Conseil de l'Europe doit avoir une vision et un profil politiques pour que la promotion et la protection de nos valeurs communes soient toujours au premier rang des préoccupations politiques de l'Europe.
C'est parce que je suis attaché à ces valeurs que j'ai mis toute mon énergie, tout mon enthousiasme et toute ma force de conviction au service de l'Assemblée pendant mon mandat de Président.
Après tant d'années consacrées aux questions européennes, je peux dire que, à l'égard de l'Union européenne, mon attitude est dictée par la raison, mais que, à l'égard du Conseil de l'Europe, elle est dictée par le cœur.
Nous ne nous occupons pas de commerce, ni d'économie, ni de défense, mais bien de l'essentiel : des êtres humains, de la dignité humaine et des droits qui en découlent.
Nous ne traitons donc pas des sujets faciles. Nous sommes confrontés aux dures réalités de l'existence, souvent à la souffrance et à la détresse des gens. J'espère que dans ces domaines vitaux, nous continuerons à faire changer les choses.
Mesdames et Messieurs,
Ce matin, le Bureau a adopté une déclaration pour appeler les autorités birmanes à mettre fin immédiatement à la répression brutale des manifestations pacifiques.
La violence effroyable et injustifiable avec laquelle la junte militaire tente de faire cesser les manifestations doit être condamnée avec la plus grande fermeté par tous les membres de la communauté internationale, sans exception, car elle constitue une violation flagrante du droit international.
Mesdames et Messieurs,
Pour conclure, je tiens à vous dire combien je suis fier d'être le Président d'un organe composé de parlementaires aussi motivés et engagés.
J'espère sincèrement m'être montré digne de la confiance que vous m'avez témoignée en m'élisant à ce poste prestigieux.
Je puis vous assurer que, jusqu'à la fin de mon mandat, je continuerai sans relâche à promouvoir le rôle et les valeurs de l'Assemblée.

Je vous remercie de votre attention.

Discours (sélection)

Discours de remerciements en réponse à S.E.M. Jean-Michel Gaussot, Ambassadeur de France aux Pays-Bas, à l'occasion de la remise des insignes de Commandeur de la Légion d'Honneur
(La Haye, 20 novembre 2007)

Monsieur l'ambassadeur,
Chers amis,
Mesdames,
Messieurs,
Au cours de ma longue carrière politique, je me plais à penser que les 2 fonctions les plus passionnantes que j'ai pu exercer ont été des fonctions purement honorifiques. Comme membre de la Convention européenne et comme Président de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe, j'ai connu les plus beaux moments de ma vie professionnelle.
Je suis donc profondément honoré et touché de recevoir au nom du Président de la République cette distinction exceptionnelle en hommage à mon dévouement à la cause européenne et au renforcement des liens d'amitié entre nos deux pays.
Je suis profondément touché par cette haute distinction car la France pour moi n'est pas un pays comme les autres.
Ici l'idée européenne est née, a cheminé, a grandi, portée par tant de noms illustres...
Victor Hugo ne disait il pas en 1849 :
"Un jour viendra où vous France, vous Russie, vous Italie, vous Angleterre, vous Allemagne, vous toutes, nations du continent, sans perdre vos qualités distinctes et votre glorieuse individualité, vous vous fondrez étroitement dans une unité supérieure, et vous constituerez la fraternité européenne".
Voilà quelqu'un à qui j'aurais volontiers cédé ma place de Président de l'Assemblée Parlementaire!
A Victor Hugo, j'ajouterais Robert Schuman, Jean Monnet, Jacques Delors... Et la liste continue de s'allonger, à chaque génération.
Pour eux, l'Europe était très concrète. Ils avaient compris qu'il était fou de vouloir tourner le dos à son voisin. Fou de l'ignorer. De le caricaturer. De le juger avec notre regard. De ne pas chercher à mieux le connaître.

Le rôle du Conseil de l'Europe et l'idéal européen
Tendre la main au delà les frontières. Combien de fois j'ai eu cette pensée à l'esprit après presque trois années à parcourir la « Grande Europe »: de l'Estonie à l'Espagne, de la Turquie à la Russie. Mieux se connaître. Apprendre à se respecter. Se retrouver autour de valeurs communes et intangibles. Se battre pour que ces valeurs soient respectées. Avec ténacité. Parfois aussi avec patience, compte tenu des contextes historiques.
Ce travail, c'est le travail du Conseil de l'Europe. Un travail sous-estimé. Un travail centré sur l'humain. Un travail que l'Union européenne devrait apprendre à mieux apprécier. Car il s'agit d'une contribution essentielle à la construction et la consolidation d'une Europe démocratique, respectueuse des droits humains. C'est pourquoi je suis heureux que le Président Sarkozy ait rendu hommage la semaine dernière à Strasbourg au travail de toutes les assemblées parlementaires européennes en citant l'un de mes prédécesseurs à la tête de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe, Paul Henri Spaak.

Le travail du Conseil de l'Europe n'a jamais été autant nécessaire pour lutter contre la menace croissante du racisme, de l'antisémitisme et de la xénophobie. Alors que nos démocraties sont parfois tentées par une dérive sécuritaire. Alors que les conflits du passé sont source de nouvelles tensions. Pensez au génocide arménien ou à l'occupation russe des anciens Pays de l'Est. Face à ces menaces, le Conseil de l'Europe nous offre une maison commune. Il nous offre un forum pour développer un dialogue interculturel et interreligieux. Pour mieux nous aider à prévenir de nouvelles divisions. Car l'Europe ne doit pas être mise au service d'une quelconque revanche. L'Europe ne doit pas être instrumentalisée ou mise au service d'intérêts électoralistes.

L'Europe reste une aventure formidable car elle a mis fin à la fatalité des conflits séculaires entre ses peuples. Parcourez le monde, vous retrouverez de tels conflits : en Palestine comme en Irak. Forte de son expérience, l'Europe a été et doit continuer à être au service de la paix, de la réconciliation et de la démocratie. En son sein et par delà ses frontières. Mais n'oublions jamais que notre autorité morale ne repose que sur l'exemple que nous donnons aux autres.
Oui, l'Europe est un idéal exigeant. Un idéal qui réclame des femmes et des hommes de conviction, d'ambition et d'imagination. Capables de convaincre nos citoyens, et en priorité, les jeunes généra-

tions. Il faut aussi apprendre à mieux parler de l'Europe. Toucher le cœur et l'intelligence de nos concitoyens. Je pense à l'excellente série « In Europa » inspiré du livre de Geert Mak actuellement visible sur la télévision néerlandaise.

Non, l'Europe ne s'arrête pas à l'Union Européenne. En 1949, les fondateurs du Conseil de L'Europe, comme plus tard ceux de l'Union Européenne, voulaient par leur action que plus jamais la guerre n'embrase le continent. Depuis 1989, la situation géopolitique de l'Europe a radicalement changé. Notre nouvelle mission est d'éviter que de nouveaux clivages apparaissent sur notre continent. Le Conseil de l'Europe a un grand rôle à jouer. Notamment parce qu'il intègre la Russie et la Turquie, deux pays essentiels pour l'avenir de l'Europe.

La Turquie
Au sujet des relations entre la Turquie et l'Union européenne, je voudrais rappeler que les négociations d'accession reposent sur des obligations réciproques. Il faudra 10, 15 ans pour remplir les conditions d'accession. Et d'ici 15 ans, le monde aura beaucoup changé. D'ici là, l'intérêt des deux parties est de travailler dans une atmosphère de confiance, de respect et de compréhension mutuelle.

La relance de la construction européenne
Le Président Sarkozy a déclaré à Strasbourg la semaine dernière : je me suis fixé comme priorité de remettre la France au cœur de la construction européenne. Même si l'Europe est devenu plus complexe depuis l'élargissement, une bonne coopération Franco - Allemande reste essentielle pour permettre à l'Europe d'avancer. Les plus grands progrès ont été accomplis quand les deux pays ont su travailler ensemble. Je pense à l'action du Chancelier Kohl et du Président Mitterrand, auxquels je rends hommage ce soir.
C'est pourquoi je me réjouis de voir le Président Sarkozy et la Chancelière Merkel désireux de travailler main dans la main à la relance de la construction européenne. En particulier, j'espère que les années qui viennent verront la naissance d'une véritable défense européenne.

Sans le résultat du travail de la Convention, le traité simplifié n'aurait pas été possible. Nous avons maintenant un cadre pour recourir plus facilement à la coopération renforcée. Ceci est nécessaire car pour progresser dans certains domaines stratégiques, nous n'éviterons pas une Europe à deux vitesses. Mais cela existe déjà. Sans Europe à deux vitesses, nous n'aurions pas Schengen, nous n'aurions pas l'euro. Assez parlé de la dimension institutionnelle, concentrons nous à présent sur le contenu des futures politiques européennes.

Le Benelux lui aussi a longtemps joué un rôle moteur dans la construction de l'Europe. Malheureusement depuis quelques années, les Pays Bas se sont repliés sur eux-mêmes. La coopération européenne n'est plus perçue comme un instrument au service de l'intérêt national. Après le référendum, les regards ont eu tendance à se tourner vers le Royaume Uni. A mon

Annexe 4
Communiqués de presse

Les communiqués de presse suivants peuvent être consultés sur le site de l'Assemblée : **http://assembly.coe.int**

Communiqués de presse 2005

1. Le Néerlandais René van der Linden nouveau Président de l'APCE
2. 'Avec la mort du Premier ministre de la Géorgie, l'APCE perd un ami très cher'
3. Entrée en vigueur du Protocole de Kyoto : le Président de l'APCE salue «une première étape capitale»
4. Le Président de l'APCE se félicite du résultat des élections organisées dans la partie nord de Chypre
5. Le Président de l'APCE en visite à Moscou
6. A la veille de sa visite à Moscou, le Président de l'Assemblée espère que la mort d'Aslan Maskhadov n'exacerbera pas la violence
7. Le Président de l'APCE très inquiet de l'état de santé du chef de l'opposition bélarusse incarcéré
8. Le Président de l'APCE salue les transferts volontaires au Tribunal de La Haye comme un pas vers la justice
9. Le Président de l'APCE a déclaré : « Permettez à la CPI de sauver des vies au Darfour »
10. René van der Linden : « Le oui français est aussi un oui à l'Europe des droits de l'homme»
11. Le Président de l'APCE participe au rassemblement parlementaire de soutien à Florence Aubenas et Hussein Hanoun al Saadi
12. Le Président de l'APCE rend hommage à Sa Sainteté le Pape Jean-Paul II
13. 'La création d'une Assemblée parlementaire asiatique constituera un important catalyseur pour l'intégration politique en Asie', déclare le Président de l'APCE
14. Le Président de l'APCE, ému devant la disparition du Prince Rainier de Monaco
15. Accompagnement des malades en fin de vie et détentions à Guantánamo Bay à l'ordre du jour de la session de printemps de l'APCE
16. Le Président de l'APCE félicite le Pape Benoît XVI pour son élection
17. Les parlementaires du Conseil de l'Europe dénoncent le kidnapping de journalistes
18. Journée mondiale de la liberté de la presse : la censure motivée par la sécurité ne sert que la cause des terroristes
19. 3ème Sommet du Conseil de l'Europe : le dialogue interculturel et interreligieux doit être renforcé, affirme le Président de l'APCE
20. Le Président de l'APCE se félicite de la préparation par Jean-Claude Juncker d'un rapport politique sur les relations entre l'UE et le Conseil de l'Europe
21. Le Président de l'APCE condamne les exécutions par l'Autorité palestinienne
22. Mise en garde du Président de l'APCE : l'Europe pourrait bientôt se trouver à nouveau sur la voie du nationalisme égocentrique
23. René van der Linden, Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe condamne les attentats terroristes de Londres
24. Le Président de l'APCE réagit à la déclaration de l'IRA
25. Le Président de l'APCE en visite en Arménie, Azerbaïdjan et Géorgie pour discuter des réformes politiques
26. Le Président de l'APCE rend hommage au Frère Roger
27. Arménie : le Président de l'APCE plaide pour un dialogue entre le gouvernement, l'opposition et la société civile
28. Media alert Géorgie : le Président de l'APCE engage les autorités à maintenir la dynamique de la réforme
29. Le président de l'APCE se félicite de l'achèvement du retrait israélien de la bande de Gaza
30. Les élections de novembre seront un test décisif pour l'Azerbaïdjan, souligné le Président de l'APCE
31. Le processus de réformes dans le Caucase du Sud doit s'intensifier selon le Président de l'APCE
32. Le Président de l'APCE s'entretient avec les autorités américaines sur la question des droits de l'homme et s'adresse à la 2e Conférence Mondiale des présidents de parlement
33. Le Président de l'APCE met en garde contre toute atteinte à l'indépendance judiciaire de la Cour européenne des Droits de l'Homme
34. L'Iran ne doit pas ignorer l'offre "généreuse" de l'Europe pour son programme nucléaire, déclare le Président de l'APCE

Communiqués de presse

35. Journée mondiale contre la peine de mort : « la bataille est loin d'être gagnée » a déclaré le Président de l'Assemblée
36. Visite officielle du Président de l'APCE en Albanie
37. Le Président de la PACE appelle le Parlement albanais à renforcer la lutte contre la corruption
38. Le Président de l'APCE appelle au dialogue face aux violences urbaines en France
39. Le Président de l'APCE s'adressera au Parlement turc au sujet du processus des réformes
40. Président de l'APCE a déclaré au Parlement turc, « il ne faut pas décevoir les citoyens turcs qui aspirent à faire partie de l'Europe »
41. Le président de l'APCE met en garde contre les risques considérables à établir un lien entre la religion et les violences urbaines en France
42. Allégations relatives à l'existence de centres de détention secrets de la CIA – René van der Linden appelle à une coopération sans réserve avec les enquêteurs de l'APCE
43. Le Président de l'APCE abordera les priorités de la Présidence roumaine du Comité des Ministres
44. Le Président de l'Assemblée appelle les Arméniens à voter lors du référendum constitutionnel
45. Le Président de l'APCE appelle la Roumanie à prendre des mesures plus énergiques contre la corruption et la traite d'êtres humains
46. Le Président de l'APCE appelle les autorités d'Azerbaïdjan à s'abstenir de toute utilisation de force contre les manifestants
47. Le Président de l'APCE exprime sa satisfaction suite à l'arrestation du suspect Croate des crimes de guerre
48. Le Président de l'APCE accueille avec satisfaction l'acceptation par le Président Bush de l'amendement McCain

Communiqués de presse 2006

49. Le Président de l'APCE condamne avec fermeté les paroles du président iranien sur l'Holocauste
50. Personnel médical en Libye : le Président de l'APCE salue la décision de la Cour suprême
51. Allégations de détentions par la CIA : le Président salue la mise en place d'une commission d'enquête par le PE
52. Le Président de l'APCE au sujet de la controverse sur les caricatures : 'Les droits s'accompagnent de responsabilités - mais la violence ne saurait absolument jamais être justifiée'
53. Le Président de l'APCE demande la fermeture de Guantanamo
54. Conférence sur le Bélarus à la veille de l'élection présidentielle
55. Le Président de l'APCE appelle à briser l'isolement du peuple bélarusse et à renforcer la présence du Conseil de l'Europe à Minsk
56. Journée internationale de la femme: Carton rouge pour la prostitution forcée
57. Décès de Slovodan Milosevic : 'Il est urgent que d'autres criminels de guerre présumés soient traduits en Justice'
58. Le Président de l'APCE se déclare extrêmement déçu que l'élection présidentielle au Bélarus n'ait pas respecté les normes internationales
59. René van der Linden : « l'annonce de cessez-le-feu de l'ETA ouvre un horizon d'espoir pour tous les Européens »
60. Le Président de l'Assemblée prône un partenariat stratégique avec la Russie
61. Le Premier Ministre Juncker propose que l'Union européenne adhère au Conseil de l'Europe d'ici 2010
62. Attentat de Tel Aviv : déclaration de René van der Linden, Président de l'APCE
63. Le Président de l'Assemblée prône une nouvelle impulsion pour un partenariat Europe-Russie
64. Le Président de l'APCE condamne la répression contre les hommes politiques de l'opposition au Bélarus
65. René van der Linden : « La Russie doit renforcer son rôle sur la scène européenne »
66. Les députés devraient faire un meilleur usage de la diplomatie parlementaire
67. René van der Linden : « Il faut rétablir le lien entre l'Europe et ses habitants »
68. Le président de l'APCE condamne la tuerie survenue dans un tribunal turc, présente ses condoléances à la famille du juge assassiné
69. Le Président de l'APCE a appelé à une « modernisation » des dispositions institutionnelles du Conseil de l'Europe
70. Un partenariat européen au coeur de la réunion entre Vladimir Poutine et le Président de l'APCE
71. Présidence russe au Conseil de l'Europe : Le Président de l'Assemblée parlementaire rencontre le Président russe à l'occasion d'une réunion à Moscou de la Commission permanente de l'APCE
72. APCE : un sommet parlementaire à Tallinn se penche sur le rôle croissant des législateurs dans la diplomatie

Communiqués de presse

73. Le Président de l'APCE invite le Président russe à s'adresser à l'Assemblée en réunion plénière à Strasbourg
74. Le Président de l'APCE se félicite que la prochaine présidence finlandaise de l'UE ait à coeur d'améliorer les relations avec la Russie
75. Le Président de l'APCE se félicite de l'abolition de la peine de mort aux Philippines
76. Le Président de l'APCE se félicite de l'arrêt de la Cour suprême des États-Unis sur les tribunaux militaires
77. Coupe du Monde/Campagne contre le racisme « La communauté internationale doit mettre le racisme hors jeu », déclare le Président de l'APCE
78. L'intégration européenne et les droits de l'homme à l'ordre du jour d'une visite officielle du Président de l'APCE dans quatre pays des Balkans
79. Réforme constitutionnelle : un besoin impératif pour la Bosnie-Herzégovine, déclare le Président de l'APCE
80. Le Président de l'APCE appelle les pays de l'Europe du Sud-Est à poursuivre les réformes, mais souligne que l'UE doit tenir ses promesses
81. Le Président de l'APCE invite les Monténégrins à s'unir pour bâtir un Etat démocratique et prône des relations constructives avec la Serbie
82. Le Président de l'APCE exhorte les parlementaires serbes à contrer la montée du nationalisme en insistant sur le bien-être de leurs concitoyens
83. Visite en Roumanie du Président de l'APCE : préparatifs d'adhésion à l'UE et mesures anticorruption
84. Situation en Transnistrie : le Président de l'APCE appelle au rapprochement et au dialogue
85. Le Président de l'APCE appelle à l'arrêt immédiat des combats au Liban
86. Le Président de l'APCE demande au Président Kaczynski de retirer sa proposition de rétablir la peine de mort
87. Le Président de l'APCE demande la libération immédiate du Président du Conseil législatif palestinien
88. Le Président de l'APCE demande à la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme d'examiner les efforts visant à réintroduire la peine de mort en Pologne
89. Le Président de l'APCE aborde des questions locales, nationales et régionales durant une visite à Odessa, en Ukraine
90. René van der Linden : les Européens doivent être unis dans la lutte contre le terrorisme
91. René van der Linden: le nombre record d'arrivées d'immigrants de l'Afrique subsaharienne aux Canaries appelle des réponses et des solutions européennes
92. Le Président de l'APCE réagit aux actes de xénophobie et d'intolérance en Slovaquie
93. Le Président de l'APCE condamne l'attentat dans la région de Van en Turquie
94. Le Président de l'APCE lance un appel pour que les églises et autres organisations confessionnelles obtiennent un statut officiel auprès du Conseil de l'Europe
95. Le Président de l'APCE réagit à la reconnaissance par George Bush de l'existence de prisons secrètes de la CIA
96. "L'Europe et le monde ne peuvent se permettre un choc des civilisations," déclare le Président de l'Assemblée
97. Cinq ans après le 11 septembre : gagner les cœurs et les esprits pour un monde plus sûr
98. Le Président de l'APCE se rend au Kazakhstan pour promouvoir la démocratie et le dialogue interreligieux
99. René van der Linden condamne l'attentat à la bombe de Diyarbakir.
100. Appel du Président de l'APCE en faveur d'une « alliance entre le laïc et le religieux » pour une société meilleure
101. A l'issue de sa visite au Kazakhstan, le Président de l'APCE espère que la coopération continuera à se développer
102. Le Président de l'APCE se félicite de la décision concernant l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie à l'UE, mais rappelle leurs engagements envers le Conseil de l'Europe
103. Le Président de l'APCE invite la Russie et la Géorgie à entamer un processus de désescalade
104. Le Président de l'APCE : le meurtre d'Anna Politkovskaya est une attaque contre la démocratie
105. Selon le Président de l'APCE « la peine capitale doit être totalement supprimée dans tous les pays qui s'efforcent de respecter les principes de la démocratie, de la prééminence du droit et des droits de l'homme»
106. Le Président de l'APCE salue la semaine d'action du « football contre le racisme en Europe »
107. La démocratie a besoin de liberté, déclare le Président de l'APCE au Forum pour l'avenir de la démocratie à Moscou
108. Le Président de l'APCE réagit au verdict rendu dans le procès de Saddam Hussein
109. Réaction du Président de l'APCE au bombardement israélien d'une ville de la bande de Gaza

Communiqués de presse

110. En visite à Bratislava, le Président de l'APCE préconise la « tolérance zéro » en matière d'intolérance et de xénophobie

Communiqués de presse 2007

111. Réaction du Président de l'APCE à la condamnation à mort des infirmières et du médecin en Libye
112. Exécutions au Japon : le Président de l'APCE souligne que la peine capitale est incompatible avec les valeurs du Conseil de l'Europe
113. Le Président de l'APCE déplore l'exécution de Saddam Hussein
114. Les dirigeants du Conseil de l'Europe appellent les autorités irakiennes à ne pas poursuivre les exécutions
115. Le Président de l'APCE en visite de travail à Moscou.
116. Le Président de l'APCE rencontre le ministre britannique des Affaires européennes à Londres
117. Le Président de l'APCE se rend au Bélarus pour encourager une évolution démocratique
118. René van der Linden réélu à l'unanimité en tant que président de l'APCE, élection des vice-Présidents de l'APCE
119. Le Président de l'APCE conclut sa visite au Bélarus en appelant à élargir le dialogue, à donner un nouvel élan à la coopération, et à prendre des mesures concrètes pour mettre fin à l'isolement
120. Aucun enfant ne naît raciste et aucun enfant ne doit le devenir
121. Participation du Conseil de l'Europe au 3ème Congrès mondial contre la peine de mort
122. René van der Linden, Président de l'APCE, se rend à Chypre pour promouvoir le dialogue
123. Le Président de l'APCE déclare qu'il faut faire de la zone tampon de Chypre, symbole de division, un symbole de coopération
124. Première rencontre 'historique' entre les chefs religieux chypriotes sous l'égide de René van der Linden
125. Le Président de l'APCE pour un « continent européen sans visas » comme objectif à long terme
126. La violence domestique à l'égard des femmes - l'une des atteintes à la dignité humaine les plus répandues - selon le Président de l'APCE et le Commissaire aux droits de l'homme
127. « En démolissant le 'mur de Berlin' de Nicosie, le Président Papadopoulos contribue au rétablissement de la confiance », déclare le Président de l'APCE
128. Déclaration du Conseil de l'Europe à l'occasion de l'anniversaire des attentats à la bombe de Madrid en 2004
129. Le Président de l'APCE profondément ému par des centaines d'appels concernant le sort des infirmières bulgares et du médecin palestinien
130. L'APCE suivra de près la situation au Bélarus, à la veille de la Journée de la Liberté
131. La tolérance dans les faits : le Président de l'APCE demande une couverture médiatique équitable et objective des questions relatives aux migrants
132. Le Président de l'APCE met en garde contre l'utilisation de l'UE à des fins électorales au niveau national
133. Le Président de l'APCE rend hommage au «talent pour le compromis» du Premier ministre arménien
134. Le Président de l'APCE reçoit le prix « Premio Mediterraneo », pour son soutien au dialogue Euro-Med
135. Au Vatican, le Président de l'APCE souligne le rôle unique du Conseil de l'Europe dans le dialogue interculturel et interreligieux
136. Ukraine : René van der Linden, Président de l'APCE, appelle au respect de l'ordre constitutionnel
137. Feu vert de l'APCE à la demande d'adhésion du Monténégro au Conseil de l'Europe
138. L'unité de l'Ukraine est essentielle à l'unité de l'Europe, selon le Président de l'APCE
139. Le Président de l'APCE regrette la décision de démanteler le monument au soldat de bronze de Tallinn
140. Le Président de l'APCE se félicite du retour au partage du pouvoir en Irlande du Nord
141. Le Président de l'APCE fait part de sa vive inquiétude suite à l'élection du Président du Parlement serbe
142. Le Président de l'APCE salue l'accord sur un nouveau gouvernement serbe
143. Le Président de l'APCE rencontre les dirigeants ukrainiens pour chercher un consensus
144. Le Président de l'APCE appelle toutes les forces politiques en Ukraine à apporter de toute urgence une solution claire à la crise politique
145. Le Président de l'APCE exprime l'espoir que le verdict dans l'assassinat de Zoran Djindjic contribue à guérir les blessures
146. Président de l'APCE : l'élection du Président du Parlement serbe est un signal important pour la communauté internationale

Communiqués de presse

147. Le Président de l'APCE condamne fermement l'attentat à la bombe à Ankara
148. Ukraine : Le Président de l'Assemblée se félicite de l'accord sur la date des élections
149. Le Président de l'APCE discute des relations de la Russie avec l'Europe lors de sa visite à Saint-Pétersbourg et Moscou
150. L'Europe ne réussira pas sans la Russie, selon le Président de l'APCE
151. « Ni l'Europe ni le monde ne peuvent se permettre d'engager un conflit de civilisations »
152. Le Président de l'APCE : les Européens se chamaillent pendant que des hommes se noient
153. Selon le président de l'APCE, le chaos juridique de Guantánamo prouve qu'il est essentiel de respecter la primauté du droit pour lutter contre le terrorisme
154. Le Président de l'APCE se rend à Lisbonne en vue de la présidence portugaise de l'UE
155. Le Président de l'APCE : Dick Marty appelle les gouvernements à rendre des comptes à l'Europe
156. René van der Linden : l'attitude de l'UE à l'égard des Etats européens non membres risque de créer de «nouveaux clivages»
157. René van der Linden : "L'appartenance de la Turquie à l'UE est une promesse. Nous devons la tenir"
158. Le Président de l'APCE appelle les dirigeants palestiniens à mettre un terme aux combats sectaires
159. Le Congrès juif européen et l'APCE vont collaborer pour la prévention des catastrophes nucléaires et la lutte contre l'antisémitisme
160. Le Président de l'APCE se félicite de l'arrestation d'un suspect accusé de crimes de guerre au Kosovo
161. Journée mondiale des réfugiés : le Président de l'APCE appelle à des « solutions durables pour les plus vulnérables d'entre tous » dans les Balkans
162. Le Président de l'APCE : les valeurs des Eglises doivent se refléter dans la politique
163. Le président de l'APCE appelle une nouvelle fois la Russie à approuver une réforme vitale pour la Cour européenne des droits de l'homme
164. Il faut régler les conflits gelés dit le président de l'APCE à la veille de son voyage en Arménie, Azerbaïdjan et Géorgie
165. Nous ne pouvons pas accepter que des frontières soient fermées entre des Etats membres du Conseil de l'Europe, a déclaré à Erevan le Président de l'APCE
166. La tenue d'élections libres et équitables est la condition principale d'une évolution démocratique, déclare le Président de l'APCE à Bakou
167. La résolution des conflits gelés doit absolument s'opérer sans recours à la force, déclare le Président de l'APCE à l'issue de sa visite en Géorgie
168. Les infirmières et le médecin bulgares, victimes d'une parodie de justice en Libye
169. Le Président de l'APCE consterné suite à l'assassinat d'un candidat turc aux élections
170. René van der Linden en visite officielle à Paris
171. Infirmières et médecin bulgares : le Président de l'APCE "soulagé"
172. Infirmières et médecin bulgares : le bout du tunnel
173. Le Président de l'APCE rencontre à Moscou le Président de la Douma et le Patriarche Alexis II
174. Le Président de l'APCE se rend au Proche-Orient afin d'y promouvoir les chances actuelles de paix
175. Le Roi de la Jordanie salue la diplomatie parlementaire de l'APCE au Proche-Orient
176. Le Président de l'APCE propose d'organiser un forum tripartite Knesset – Conseil législatif palestinien – APCE
177. Le Président de l'APCE condamne fermement l'exécution de trois condamnés à mort au Japon
178. Exécution de Johnny Ray Conner au Texas : une « nouvelle étape macabre » selon le Président de l'APCE
179. René van der Linden invite le Président de l'Autorité palestinienne à s'adresser à l'APCE
180. Meurtre d'Anna Politkovskaïa : le Président de l'APCE se félicite des arrestations d'aujourd'hui
181. Le Président de l'APCE est convaincu que la présidence d'Abdullah Gül conduira à une plus grande intégration de la Turquie en Europe
182. Les personnes disparues en Europe : un problème souvent marginalisé ou oublié sur notre continent
183. Le financement de la CEDH devrait être une préoccupation commune pour le PE et l'APCE
184. Visite du Président de l'APCE aux Pays-Bas
185. Le Président de l'APCE interviendra à l'occasion de la 3ème Assemblée œcuménique européenne
186. Le Président de l'APCE, achevant sa visite officielle aux Pays-Bas, est fait Commandeur de l'Ordre Orange-Nassau
187. Le Président de l'APCE recommande, devant l'Assemblée œcuménique européenne, l'élaboration d'un traité international pour protéger le patrimoine religieux

9 appendix 4

Communiqués de presse

188. Le Président de l'APCE qualifie d'inacceptable l'opposition polonaise à une Journée européenne contre la peine de mort
189. Visite officielle du Président de l'APCE dans les Pays baltes
190. Le Président de l'Assemblée aux Estoniens : « N'oubliez pas le passé, mais regardez vers l'avenir ! »
191. Le Président de l'APCE salue les avancées dans la normalisation des relations entre la Lettonie et la Russie
192. Le Président de l'APCE encourage la Lituanie dans ses efforts pour offrir à tous l'égalité des droits
193. Le Président de l'APCE demande l'arrêt immédiat de la violence en Birmanie / Myanmar
194. René van der Linden exhorte les dirigeants ukrainiens à avancer sur la voie des réformes
195. 'Les Etats membres sous-estiment le potentiel du Conseil de l'Europe', affirme le Président de l'APCE
196. Attaque terroriste dans la province turque de Sirnak : Condamnation sans réserve du Président de l'APCE
197. Réponse du Président de l'APCE à la Présidente du Parlement estonien : 'Je vous invite à lire ma déclaration'
198. Daniel Hoeffel, un grand ami et supporter du Conseil de l'Europe, déclare le Président
199. Meurtre d'Anna Politkovskaïa : il est temps de connaître la vérité, affirme le Président de l'APCE
200. René van der Linden demande à Marko Mihkelson « de mettre un terme à ces propos diffamatoires »
201. Un partenariat stable avec la Russie est «essentiel à la paix et à la prospérité en Europe
202. Le Président de l'APCE se rend en Slovénie, prochain pays à la présidence de l'UE
203. "Le rejet de l'antisémitisme est un principe universel" déclare le Président de l'APCE
204. Le Président de l'APCE se félicite de l'entrée en vigueur prochaine de la Convention sur la lutte contre la traite des êtres humains
205. René van der Linden : « Notre Assemblée est une tribune empreinte d'ouverture »
206. La Grande Europe retracée par le président de l'Assemblée aux étudiants
207. Le Président de l'APCE lance un appel contre l'exécution d'un défenseur des droits de l'homme en Iran
208. Le suivi des droits de l'homme au sein de l'UE « est l'affaire du Conseil de l'Europe »
209. Réaction du Président de l'APCE suite à l'explosion d'une bombe dans un bus à Togliatti, Russie
210. Le président de l'APCE s'insurge contre toute «persécution» des Roumains en Italie
211. Le Président de l'APCE se félicite de la décision géorgienne de lever l'état d'urgence.
212. Le Président de l'APCE annonce l'organisation en 2008 d'une Journée européenne de l'intégration et de la tolérance culturelle
213. René van der Linden distingué avec l'Ordre national de la Légion d'Honneur, la plus haute décoration honorifique française
214. Le Président de l'APCE rend hommage à Jean-Claude Juncker, « un grand Européen et un véritable ami du Conseil de l'Europe »
215. Réaction du Président de l'APCE aux arrestations à Moscou et à Saint-Pétersbourg
216. Signature d'un accord de coopération entre l'APCE et le Parlement européen
217. Le Président de l'APCE appelle le Bélarus à commuer les peines de trois condamnés à mort
218. Signature d'un accord de coopération entre l'APCE et le Parlement européen – annonce et accord.

Membres APCE

au 30 juin 2007

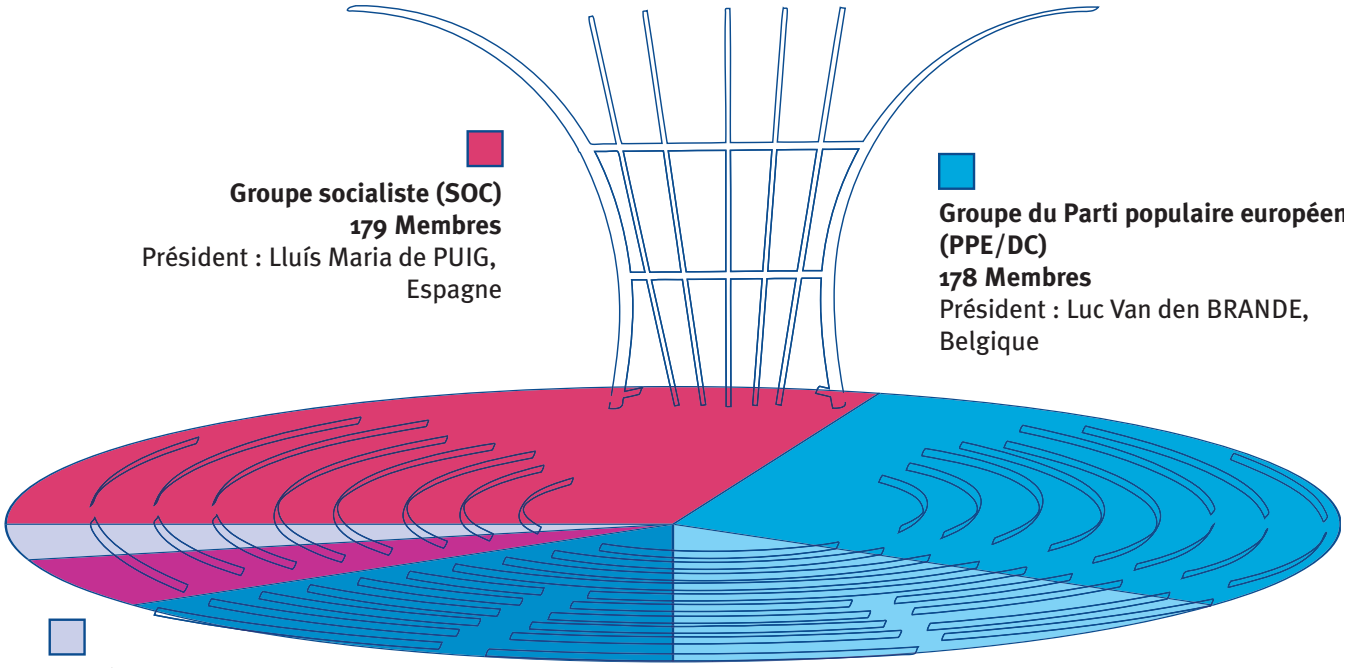

Groupe socialiste (SOC)
179 Membres
Président : Lluís Maria de PUIG, Espagne

Groupe du Parti populaire européen (PPE/DC)
178 Membres
Président : Luc Van den BRANDE, Belgique

Représentants n'appartenant à aucun groupe politique de l'Assemblée (NI)
29 Membres

Alliance des Démocrates et des Libéraux pour l'Europe (ADLE)
95 Membres
Président : Mátyás EÖRSI, Hongrie

Groupe pour la gauche unitaire européenne (GUE)
35 Membres
Président : Tiny KOX, Pays-Bas

Groupe démocrate européen (GDE)
92 Membres
Président : Mikhail MARGELOV, Fédération de Russie

Europe

Jan Mayen (Nor.)
The Faeroes (Den.)
Sweden 9
Finland 5,2
Åland islands (Fin.)
Norway 4,6
North Sea
Baltic Sea
Estonia 1,3
Latvia 2,3
Lithuania 3,4
Russian Federation 143,0
Denmark 5,4
Russia
Belarus 9,8
Ireland 4,1
United Kingdom 60,1
The Netherlands 16,3
Germany 82,6
Poland 38,2
Belgium 10,5
Luxembourg 0,46
Ukraine 47,1
Czech Rep. 10,2
Slovakia 5,4
Liechtenstein 0,04
Austria 8,2
Hungary 10,1
France 60,7
Switzerland 7,4
Moldova 4,2
Slovenia 2
Croatia 4,4
Romania 21,6
San Marino 0,03
Andorra 0,07
Bosnia and Herzegovina 3,8
Serbia 10,1
Bulgaria 7,7
Black Sea
Caspian Sea
Monaco 0,03
Montenegro 0,65
"The former Yugoslav Republic of Macedonia"
Italy 58,7
Albania 3,2
Georgia 4,5
Armenia 3,0
Azerbaijan 8,4
Portugal 10,6
Spain 43,5
Greece 11,1
2
Turkey 71,3
Mediterranean Sea
Malta 0,41
Cyprus 0,97
Etats membres du Conseil de l'Europe Octobre 2007
Statut d'invité spécial suspendu
Etats candidats à l'adhésion: Belarus
10,2
Population juillet 2006 (millions)
Population totale 746,56

Cabinet du Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

M. Petr SICH
Chef de Cabinet
Tél. +33 3 88 41 21 27
petr.sich@coe.int

M^me^ Bonnie THEOPHILOVA
Chef adjoint de Cabinet
Tél. +33 3 88 41 30 92
bonnie.theophilova@coe.int

M^me^ Hester MENNINGA
Conseillère, Bureau européen – Sénat néerlandais
Tél. +31 70 31 29 228
hester.menninga@eerstekamer.nl

M^me^ Janice LUDWIG
Assistante administrative principale
Tél. +33 3 88 41 23 55
janice.ludwig@coe.int

M^lle^ Fatima NOUICER
Assistante administrative
Tél. +33 3 88 41 32 18
fatima.nouicer@coe.int

M^me^ Véronique FREUND
Assistante administrative
Tél: +33 3 90 41 47 46
veronique.freund@coe.int

http://assembly.coe.int
F-67075 Strasbourg Cedex
Tel. +33 3 88 41 20 94 – Fax +33 3 88 41 27 96

Ont également contribué au travail du Cabinet

M. Jan KLEIJSSEN
Conseiller spécial du Président
(2005-2006)

M^me^ Liri KOPACI-DI MICHELE
Chef adjoint du Cabinet
(2005 – 2006)

M. David MILNER
Adjoint au Chef de Cabinet
(2005-2007)

«Le Conseil de l'Europe a été créé en 1949 par des visionnaires courageux, décidés à construire une Europe fondée sur la justice et l'équité, une Europe de liberté et de paix pour tous ses habitants. Aujourd'hui, l'APCE demeure attachée à la vision des fondateurs du Conseil de l'Europe; elle œuvre au développement des droits de l'homme et de la dignité humaine, et agit en défenseur de la transparence et de la démocratie. Aujourd'hui comme il y a cinquante ans, elle donne la parole aux Européens et les associe à l'édification de l'Europe.»

René van der Linden

Né à Eys-Wittem (Pays-Bas) en 1943, René van der Linden à fait des études en économie. Après avoir travaillé au ministère néerlandais de l'Agriculture, il a occupé le portefeuille de Secrétaire d'Etat aux Affaires européennes. Membre de la Seconde Chambre des Etats-Généraux entre 1977 et 1998 et de la Première Chambre depuis 1999, il a été représentant délégué à la Convention sur l'avenir de l'Union européenne. Il est membre de l'APCE depuis 1989, où il a présidé le Groupe du Parti populaire européen entre 1999 et 2005. Il a été élu Président de l'APCE en janvier 2005. Plusieurs distinctions honorifiques lui ont été attribuées, notamment :

– Commandeur dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur (2007)
– Commandeur dans l'Ordre d'Orange-Nassau (2007)
– Chevalier dans l'Ordre du Lion des Pays-Bas (1988)
– Croix de Commandeur de l'Ordre du Mérite de la République Fédérale d'Allemagne (1986)

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DU CONSEIL DE L'EUROPE

L'APCE se réunit quatre fois l'an pour une session plénière d'une semaine au Palais de l'Europe à Strasbourg. Les 318 représentants et 318 suppléants sont nommés par les parlements nationaux des 47 pays membres. Chaque pays a entre 2 et 18 représentants, selon sa population, qui reflètent de manière équilibrée les forces politiques représentées au parlement national. Les travaux de l'Assemblée sont préparés par 10 commissions et par un Bureau composé du Président de l'Assemblée, des 20 vice-présidents, des présidents des commissions et des présidents des cinq groupes politiques.

http://assembly.coe.int